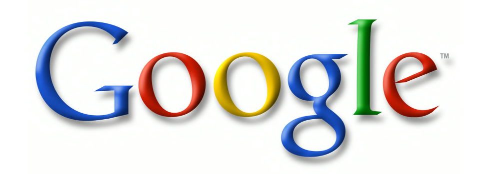
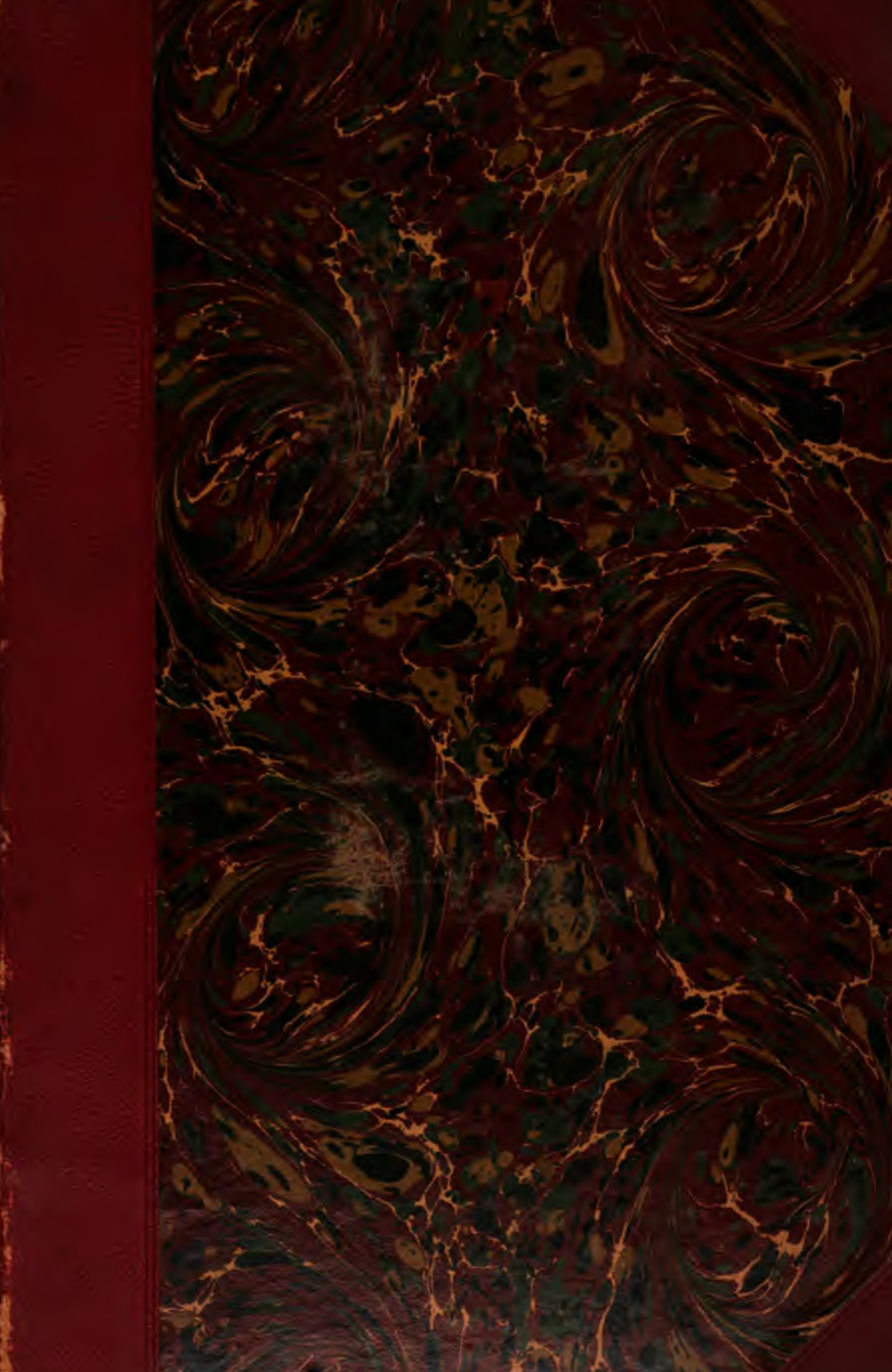






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

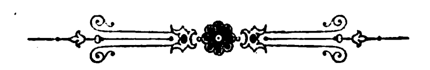
DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE



TOME XX

PREMIÈRE PARTIE



BEAUVAIS

Imprimerie Départementale de l'Oise, rue des Flageots, 15

1907

M. LE CHANOINE MARSAUX



Cliché de Rozycki — Hennegrave grav. Beauvais

NOTICE

SUR

M. le Chanoine MARSAUX

(Lue en séance de la Société Académique,
le 15 avril 1907.)

C'est mon triste rôle de continuer dans nos *Mémoires* la galerie funèbre des disparus, qui ont pris une part active aux travaux de la Société Académique de l'Oise. Souffrez qu'avec le souvenir du cœur, je donne un moment à nos regrets pour esquisser les mérites et la physionomie attachante d'un confrère, qui fut l'un des meilleurs de notre Compagnie, le chanoine *Léopold-Henri* Marsaux, vicaire général du diocèse de Beauvais. Depuis 1884 il en faisait partie, étant d'ailleurs membre de toutes les Sociétés savantes de la région. En 1897 il remplissait ici, après M. H. Vuatrin, la charge de secrétaire pour la section d'Archéologie et d'Histoire.

Puisque je dois écrire sa biographie, l'amitié pieuse et vive qui nous liait, depuis quarante-deux ans, éprouve une vraie consolation à mettre sous vos yeux quelques détails ou réminiscences complémentaires de sa vie humble et féconde. Elle a eu déjà pour panégyristes éloquents Mgr Douais lui-même, à cause de la dignité et des fonctions de M. Marsaux, M. le docteur Leblond, notre distingué Président, parlant à Paris, sur sa tombe entr'ouverte, et M. Louis Régnier, au nom de la

l'un de ses grands mérites. Je noterai, par exemple, ses rapports d'intimité avec le comte de Berthier de Sauvigny, devenu colonel du 51e à Beauvais, qui le tutoyait encore, à charge de réciprocité.

Le moment approchait de choisir une carrière ; Dieu avait ses vues. « C'était la loi commune autrefois : les douces visions du jeune âge s'imprimaient dans la mémoire, portant avec elles l'image d'un humble sanctuaire, où la lumière entrait discrètement, où l'encens embaumait l'atmosphère, où des voix aimées chantaient des hymnes, murmuraient le chapelet, où Dieu semblait se révéler sous les traits d'un pasteur vénérable... Combien, au contraire, d'enfants de nos jours pour qui la religion n'est qu'une étrangère, dont on leur défigure les pensées et les mœurs... » (Mgr de Cabrières.) Léopold Marsaux éprouvait en son âme le plus ardent attrait vers le sacerdoce. Cette vocation n'était pas d'un jour; tout jeune encore, il l'avait manifestée et si, plus tard, nous admirerons le prêtre archéologue recherchant, pour les décrire, les « aournemens » anciens, aux riches broderies, il nous est permis de le dire, dans ses plus tendres années déjà, sa vénérable aïeule de Compiègne aurait pu augurer de l'avenir, lorsqu'elle lui en donna un qui fut l'objet de sa plus vive allégresse enfantine.

Cette marque de l'appel d'en haut ne fut pas la seule et son dessein s'affermissait de plus en plus. Mme Morsent, sa sœur, a bien voulu me renseigner et m'écrire à ce sujet. Avec empressement je copie ce touchant tableau de famille : « J'ai toujours entendu mes frères et mes cousins qui, aux vacances, se trouvaient ensemble, soit à Beauvais, soit chez Mme Signez, dont vous connaissiez l'usine de poterie à l'Italienne, près de Goincourt, répéter que rien ne pouvait distraire Léopold lorsqu'il faisait sa prière. Notre père avait consacré toute sa vie à l'éducation de ses enfants et s'était fait leur ami, en leur donnant l'exemple du travail assidu et de l'accomplissement de tous les devoirs religieux. Léopold se croyait sûr qu'il accueillerait volontiers l'expression de son plus tenace désir; néanmoins il lui demanda encore une année d'épreuve, afin d'apprendre à lire la vie, à la connaître sous son véritable aspect. Il fit de son mieux et, l'année achevée, le laissa libre de suivre l'appel du ciel. Quoique je

fusse alors peu âgée, il est resté dans ma mémoire le jour où mon père nous réunit tous les quatre, pour nous faire part de la décision de notre cher défunt. « Mes enfants, nous dit-il, « Dieu nous accorde une des plus grandes grâces qu'il puisse « nous donner sur cette terre. Votre frère a le désir de se « faire prêtre ; toute sa vie il sera pour nous un puissant pro- « tecteur par ses prières. Vous devrez l'aimer et toujours « respecter en lui son caractère sacré. » C'est ce que nous avons toujours fait. Ne pas l'aimer, eût été chose impossible. Pour nous, les réunions de famille sans l'abbé auraient été tristes. Du reste, elles n'ont jamais eu lieu sans mon frère, qui ne manquait pas d'y apporter son cœur et sa délicate note de gaieté. »

Lorsque, sans hésitation, Léopold Marsaux demanda l'habit ecclésiastique, ses parents espéraient le conserver auprès d'eux, à Versailles; mais Monseigneur l'Evêque ne pouvait le recevoir dans son Séminaire sans l'agrément de son collègue de Beauvais, diocèse d'origine du jeune séminariste. Sa mère était beauvaisienne et Mgr Gignoux ami de la famille; aussi ce vénérable prélat ne voulut-il point abandonner son enfant et l'admit avec la plus paternelle tendresse, en 1862-63, au séminaire de Beauvais, où l'abbé Marsaux venait faire l'offrande heureuse de ses vingt-et-un ans. Qu'il en soit béni! A partir de cette époque, sur les bancs de la théologie, nous eûmes le bonheur de goûter la fraternelle sympathie de son cœur plein d'aménité, de son esprit sans fiel et charmant. Pâle jeune homme au visage imberbe, dans un organisme d'aspect fragile, il portait une âme avenante, une nature singulièrement souple, presque féminine, et, comme nous le disions alors, une mélancolie tendre et chantante. Si, dans ses élans de gaieté, sa bonhomie allait jusqu'à faire des calembours, ils étaient toujours d'une impeccable charité. Sa placidité d'humeur. sa délicate obligeance et son intelligence ouverte, servie par une remarquable mémoire et une élocution nette et facile, furent les caractéristiques de cet aimable séminariste. Il fut vite apprécié de tous, professeurs et élèves. M. le supérieur Marthe et MM. les Directeurs, persuadés que le travail intellectuel est le meilleur auxiliaire de la piété du lévite, l'avaient en grande estime et, comme tous ses confrères, en sincère affection. D'ailleurs il ne leur donnait pas que

l'illusion de l'amitié, Il les aimait tout de bon ; aussi tous lui sont restés attachés. Partout et toujours M. Marsaux s'est montré le même : son cœur ne pouvait pas changer plus que sa foi. Nul n'aura été plus vrai dans son langage, plus sûr dans les rapports de la vie, plus constant dans ses attachements ; aussi n'aura-t-il pas à craindre ce terrible lendemain qu'on appelle l'oubli.

Que l'on veuille bien me pardonner ces détails ; il s'agit des belles années de notre jeunesse studieuse et de maîtres vénérés qui ne sont plus, dont le nom se presserait sous ma plume, et du souvenir déjà si lointain, ou qui s'évanouit, du printemps de la vie, dans cet asile aujourd'hui vide et désolé....

Le Grand Séminaire de Beauvais avait eu, le premier en France, l'appréciable et particulier honneur de posséder une chaire d'archéologie. Vous savez avec quel éclat elle fut occupée par le chanoine Barraud ; après lui vinrent M. l'abbé Renet et M. Gustave Desjardins, archiviste de l'Oise, qui marchèrent ensuite sur ses traces, dans l'enseignement approfondi de la science des vieux monuments, des divers styles de l'architecture sacrée ou profane, et de tout l'héritage artistique que nous ont légué les siècles passés. Dans la vive ardeur de s'instruire, l'abbé Marsaux éprouvait déjà, au Séminaire, de la passion pour l'étude des édifices anciens, et son esprit était emporté vers les recherches de l'antiquité, des traditions locales et de l'histoire de la petite patrie.

Il en fournit des preuves variées, en même temps que de ses connaissances acquises et de son talent plus que naissant, dans les conférences faites au réfectoire, au lieu et place de la lecture ordinaire, et que nous nommions des *Racontés*. Je crois l'entendre encore, entr'autres remarques critiques et observations judicieuses bien présentées, comparer la peinture marbrée des colonnes du chœur de la cathédrale à des panneaux de salle à manger. Un autre jour, il décrivait les vieux ornements des sacristies de Beauvais, qu'on exhibait aux grandes fêtes, montrait leur titre d'art véritable et souhaitait qu'on puisse restituer le prestige de leur fraîche beauté de jeunesse, que les siècles ont enlevée. C'était dénoter un esprit observateur et un goût pur. « Le goût n'est rien qu'un bon sens délicat », a dit Marie-Joseph Chénier. Notre belle cathédrale, il appela la poésie à la chanter, alors

que déjà l'archéologie a été pour lui ce qu'on peut qualifier de « lieu théologique », car dans le séminariste le poète ne sommeillait pas. On en jugera par la pièce de vers suivante composée au Grand Séminaire, et qu'il se décida à publier longtemps après dans la *Semaine religieuse* (4 novembre 1885) :

A SAINT-PIERRE DE BEAUVAIS

Salut, temple de Dieu, monument d'un autre âge !
Tu racontes bien haut l'antique piété
Et ton sublime essor étonne et décourage
Notre temps d'incrédulité.

Dans ce siècle où la foi transportait les collines,
Où des temples partout proclamaient l'Eternel,
Nos aïeux t'ont posé sur tes larges racines
Comme un hommage solennel.

Et ces bras qui s'armaient du glaive des Croisades
Et chassaient en vainqueurs le Croissant des Saints-Lieux,
Ces bras avec audace ont jeté tes arcades
Qui semblent défier les cieux.

Ils ont lancé ta voûte au milieu des nuages.
Comme sur l'Océan on lance un frêle esquif,
Tendu tes arcs-boutants, comme autant de cordages
Pour retenir le fugitif.

Ils ont mis dans les airs tes sveltes pyramides,
Tes clochetons hardis, tes murailles à jour,
Pour porter en montant nos prières timides
Jusqu'au seuil du divin séjour.

Mais le temps a passé, couchant dans la poussière
D'antiques monuments, des remparts orgueilleux ;
Toi seul, bravant son cours, ô vieux géant de pierre,
Tu lèves ton front radieux !

Et depuis six cents ans, dressant ta haute cîme,
Tu vois la ville entière à genoux devant toi ;
Tu restes dans nos jours comme un défi sublime
Jeté par les siècles de foi !

Sa muse alerte et spirituelle sera toujours en éveil, pour rimer en chacune des fêtes de circonstance, où il s'agira

d'honorer un héros du jour. Que de couplets délicats, d'improvisations familières et chaleureuses, goûtées dans le cercle d'intimes amis, ses cartons ne renferment-ils pas, avec tant de notes, qu'il recueillit dans ses volumineux dossiers!

Mais n'anticipons pas. Le 6 avril 1867, c'était le sacerdoce qui, par l'imposition des mains de Mgr Gignoux, descendait sur cette âme d'élite. Son père, hélas! avait quitté ce monde le 2 janvier 1866, sans avoir la joie de le contempler gravissant les degrés successifs de la cléricature. Le lendemain de son ordination, M. Marsaux offrait son premier sacrifice, je l'ai dit plus haut, dans la chapelle de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph. Il eut l'heureuse faveur d'être guidé à l'autel par Mgr Claverie, qui a laissé, à Beauvais comme au loin, un nom vénéré et la mémoire d'un saint. Je ne veux point passer sous silence une particularité de ce jour béni et de cette fête pour le Pensionnat des Frères : l'orgue, dans une entrée triomphale, chantait le jeune prêtre, sous les doigts habiles de son cousin, M. Bouctard, une des figures artistiques inoubliées de notre ville.

Voilà résumée la première étape de la vie de M. Marsaux, ou mieux le point de départ de son *curriculum vitæ* et la préparation à ses études favorites dont il nous reste à parler.

II.

Quatre stations marquent les années de notre savant confrère : Hondainville, Senlis, Chambly et Beauvais. — La première fut Hondainville, en 1867, dans la modeste sphère du curé d'une paroisse rurale. Il y resta cinq ans à peine, faisant promptement l'apprentissage des fonctions pastorales; c'est là qu'il vécut, au milieu de ses ouailles, l'année terrible de l'invasion allemande, suivie de la Commune. Toutes les fois qu'il en parlait, « il ne pouvait se défendre d'une émotion et d'une angoisse, tant avaient été grandes les souffrances par lesquelles il était alors passé avec la patrie vaincue et mutilée. » (Mgr Douais.)

Est-il besoin de le dire, tous l'aimaient et son grand moyen de se concilier les cœurs était la bonté, cette douce et suave vertu que ne suscite pas l'intérêt et que le devoir n'a pas besoin de prescrire. Justement populaire, il déployait le zèle,

l'activité et la charité d'un bon pasteur et s'attira rapidement d'abord le respect, puis l'attachement de ses paroissiens, vivant de leur vie simple et partageant leurs sentiments patriotiques. Il n'est pas surprenant que, parmi les nombreuses plaquettes de M. Marsaux, nous possédions une monographie de Hondainville. Le contraire nous étonnerait.

En 1872, il devint vicaire de Notre-Dame, ancienne cathédrale de Senlis; à cette fonction, on adjoignit, en 1877, l'aumônerie du Pensionnat des Religieuses de Saint-Joseph. A Hondainville comme à Senlis, villageois et citadins apprécièrent bien vite les qualités de cet excellent prêtre tout à ses devoirs avec une grande ponctualité. On aimait la distinction avec laquelle il donnait ses instructions, la simplicité originale et l'atticisme de son langage, la lucidité de pensée et la déduction des raisonnements, qui en faisaient le charme et le profit. Ingénieux à employer des divisions neuves dans ses discours éloquents et simples à la fois, il acceptait toujours de donner un sermon, et même on le trouvait apte et prêt à remplacer un absent; enfin, l'on pouvait croire les vérités qu'il enseignait, en les entendant si bien exposer. Ses dix années de séjour à Senlis furent douces; il y comptait, parmi ses collègues du Comité historique, d'excellents amis qui honoraient l'archéologie et la pratiquaient avec éclat, comme MM. l'abbé Müller et J. Gérin.

Mais, en 1882, appelé par Mgr Dennel à la cure décanale de Chambly, il fera là une étape de trois lustres, ajoutant aux labeurs de son ministère la publication de nombreuses études déjà partout si appréciées. Il était en même temps un liturgiste et un artiste, avec cela un voyageur sachant bien employer ses journées, en Belgique spécialement et en Suisse, sans parler de la France. Que de Congrès et d'Expositions il a fréquentés, même lorsqu'il avait encore le fardeau de la charge pastorale sur les épaules, mais soulagé dans ces circonstances par un confrère voisin tout dévoué! Il a décrit les ornements de l'Exposition de Reims en 1896, donné le compte rendu du Congrès de Tournai (1897), un aperçu de l'Exposition rétrospective d'Angers (1895), de Château-Thierry (1896), et un article sur celle d'Arras. Il nous mène au Congrès de Gand et montre le département de l'Oise à l'Exposition rétrospective du Petit-Palais (1900), dépeint l'Exposition des

primitifs de Bruges (1902) et celle des primitifs français au pavillon de Marsan (1904). Bref, le travail intense a été la vie de ce savant archéologue, qui fut un prêtre de son temps, n'ignorant rien des besoins des âmes modernes, pasteur rompu à toutes les difficultés et à toutes les vertus de son ministère.

Ami de M. Louis de Farcy, d'Angers, l'auteur du magnifique ouvrage *La Broderie du XIXe siècle jusqu'à nos jours*, M. Marsaux trouva un grand charme à étudier ce travail si remarquable et fixa désormais son attention sur les anciennes peintures à l'aiguille, pour lesquelles, en homme de goût, il avait déjà un attrait marqué.

Il s'avouait volontiers le disciple de Mgr Barbier de Montault, dont le *Traité d'iconographie chrétienne* était son livre de chevet, ou son manuel quotidien. Aussi, en faisant relier ces précieux volumes, avait-il pris le soin d'intercaler des pages blanches, afin de les couvrir de notes personnelles au fur et à mesure de ses trouvailles (1).

Tout près de Chambly, la commune de Ronquerolles (Seine-et-Oise) avait pour maire un véritable artiste, aujourd'hui bien connu par sa collection de sept mille clichés et ses projections si utiles et si intéressantes, M. Martin-Sabon, archéologue, photographe de toutes les richesses artistiques de notre pays. Cet agréable voisinage et les liens de camaraderie qui unissaient M. Martin-Sabon et M. Anatole Marsaux, frère de l'abbé, ingénieur des plus distingués, depuis leur passage commun à l'Ecole centrale, créaient au doyen de Chambly les relations faciles d'une heureuse amitié, basée sur une grande similitude de goûts et le même respect éclairé du passé. *Amicitia pares invenit vel facit.* (Sénèque.)

Il serait long de suivre ou de montrer les traces de M. Marsaux à Chambly, de le voir restaurer la très belle église de cette petite ville et remettre en honneur les anciennes œuvres d'art dont elle est parée, notamment les beaux volets consa-

---

(1) « Sa méthode précise et scientifique rappelait celle de feu Mgr Barbier de Montault; ses recherches furent beaucoup moins vastes, mais également pénétrantes et se présentaient sous une forme plus sympathique. » (*Revue de l'Art chrétien*, juin 1907.)

crés à la *messe de saint Grégoire;* nous avons eu plusieurs fois le plaisir d'entendre M. Marsaux la comparer à celle du Musée de Beauvais. Un autre tableau sur bois représentant *la Vierge à la licorne,* malgré la multiplicité des détails allégoriques, s'harmonise agréablement avec les antiques volets. On a cru que le pasteur fut l'inspirateur du peintre rémois, M. Namur, qui le restaura fort habilement. Nous ne risquerons pas un démenti.

Un autre talentueux artiste beauvaisien, Georges Roussel, lui fit aussi des tableaux délicats de sainte Marthe, de saint Louis et spécialement la *Vierge de Mai,* fraiche et gracieuse comme les fleurs, d'une teinte éthérée, diaphane, dont la mode est venue à pas lents, depuis que les coloristes ont disparu. Ce genre rappelle les fresques. Les poètes ont souvent inspiré les peintres; ici, c'est l'inverse que nous voyons se produire. Devant la composition de l'artiste beauvaisien, le curé de Chambly, poète à ses heures, écrivit une pièce de vers qui ne vaut pas le tableau, sans doute, mais qui en est l'agréable description et qu'on lit avec plaisir:

LA VIERGE DE MAI

Après un rude hiver, la terre dépouillée
Attendait le soleil :
Point de feuillage aux bois, de fleurs dans la vallée,
Bien long est le réveil.

Dans ce temps, une enfant cachée, au fond du temple,
Modèle de douceur,
Que maintenant encor la jeunesse contemple
Comme une aimable sœur,

Toute à son Dieu, brodait la robe des lévites,
Traçant d'un fil pieux
Ses miracles divins pour les Israélites,
En tableaux gracieux.

Parfois s'interrompant, de la sainte montagne
Elle jette un regard :
Tout, hélas! du printemps au loin dans la campagne
Trahissait le retard.

Sur le sol désolé c'était grande misère...
La Vierge d'Israël,
Comme pour s'essayer à son rôle de mère,
Parle tout bas au ciel.

De son cœur virginal une ardente prière
Monte au trône de Dieu.
Douce enfant, Dieu le veut, pour féconder la terre,
Oui, quittez le saint lieu.

Oh ! qu'elle est belle à voir, légère en robe blanche,
Au sein des prés, des bois.
Mais, prodige charmant ! de fleurs une avalanche
S'échappe de ses doigts. .

Dans l'espace voltige une adorante neige,
Parure de nos champs.
Tout renait, tout sourit sous les pas de la Vierge,
Image du printemps.

Et la terre, plus riche encor que d'habitude,
Comme un temple embaumé,
Redit dans son langage un chant de gratitude
A la Vierge de Mai.

M. Marsaux fit appel au ciseau de notre compatriote le sculpteur Maniglier et à des artistes gantois, les frères Blanchaert, afin d'avoir des statues d'après les meilleurs types archaïques. Les ornements brodés au passé par la maison Grossé, de Bruges, et Husson, de Paris, les reliquaires de M. Chertier, toutes ses autres richesses marquent sa prédilection pour l'art médiéval; en toute occasion il savait « en révéler les doux mystères et les saintes traditions. » (Fr. Rio.)

Toujours soucieux de ressusciter les souvenirs du passé, il fit placer dans sa chère église une inscription soigneusement exécutée par Ollivier fils, de Beauvais. Elle relate les dates et faits principaux de son histoire (1). Qui n'éprouverait le désir de retrouver une inscription analogue dans chaque église importante?

Nul, comme M. Marsaux, n'a fouillé les archives de la petite ville de Chambly, qui eut son rôle et son importance; nul n'en a étudié autant que lui la vie locale, telle que les

(1) En haut, les armes de la ville : *De gueules à trois coquilles d'or.* Ce sont celles de Pierre, seigneur de Chambly, chambellan de saint Louis, mort en 1309, qui sauva la vie du roi en parant de son corps le coup porté à son auguste maître. Les coquilles indiquent bien le pèle-

contemporains l'ont vécue. Il a souvent conduit les archéologues, ses amis, dans la vallée d'Esches, rêvant de faire l'épigraphie du doyenné de Chambly; le loisir lui en a manqué.

L'un de ses prédécesseurs, M. Thierry, natif de Saint-Just-en-Chaussée, avait laissé une notice descriptive de l'église et des chapelles de Chambly au XVIII[e] siècle. Ce journal est son point de départ dans l'histoire de sa belle église. Tous les hommes ont le désir naturel de savoir, disait Aristote, et la sagesse de l'Imitation après lui : *Omnes naturaliter scire desiderant*. Mais il est des intelligences privilégiées, chez lesquelles ce désir est plus vif et plus insatiable : tel M. Marsaux, merveilleusement doué pour le travail et que son activité et son inclination portèrent davantage sur le terrain de l'investigation des hommes et des monuments disparus, des recherches sur les origines, les inspirations et le milieu historique, condition indispensable pour bien juger les choses et les gens. Que de chapitres, dont la variété égale l'intérêt, il aurait pu réunir, à travers les mille curieux détails de ses écrits, dans un ouvrage d'ensemble, pour en former un tout complet sur Chambly ! Chacun aime son clocher; aussi ne laissait-il rien échapper dans ses glanes de documents divers sur les anciens usages dont il explique le symbolisme, sur les deux paroisses avant, pendant et après la Révolution, les anciens établissements de charité et d'instruction chrétienne, le prieuré de Saint-Aubin, les transformations successives en

---

rinage d'outre-mer et la participation aux croisades. L'inscription porte en lettres vermillonnées de forme gothique :

FONDATION DE L'ÉGLISE N. D.
ATTRIBUÉE A SAINT LOUIS.
LE 20 SEPTEMBRE 1742
M[re] THIERRY, BACHELIER ÈS-LOIS, CURÉ DE CHAMBLY,
BÉNIT QUATRE CLOCHES.
LA SEULE RESTÉE DEPUIS LA RÉVOLUTION
A EU POUR PARRAIN
LE C[te] DE LA MARCHE
ET POUR MARRAINE
M[lle] LA PRINCESSE DE CONTY.
OUVERTURE DU CHŒUR RESTAURÉ
LE 6 X[bre] 1885.

tout genre, même dans les manières de voyager en diligence ou en chemin de fer, sans oublier les jeux antiques comme les tournois brillants, au XVIe siècle, des gentilshommes du voisinage, aux mœurs guerrières, et les parades moins belliqueuses de la fête toujours traditionnelle du *Bois-Hourdy*, de *la Folie;* car il passe aisément du sacré au profane et les moindres vestiges des ruines, ou des coutumes qu'il rencontre, s'animent sous sa plume facile. Le mercredi des Cendres, on va chercher dans le bois un arbre et des fagots. L'arbre est planté sur la place du marché, entouré de bourrées, de paille et garni de pièces d'artifice suspendues dans les branches. Le premier dimanche de Carême a lieu une cavalcade, terminée à l'approche de la nuit par l'embrasement de l'arbre; la flamme en s'élevant fait partir les pièces d'artifice. Autrefois, c'était le syndic de la commune qui mettait lui-même le feu. La fête du Bois-Hourdy a survécu aux Révolutions, et, si elle n'a plus le même éclat qu'au siècle dernier, si on ne va plus à cheval et au son du tambour et des trompettes chercher l'arbre qui en est le motif, elle persiste toujours. La muse de M. Marsaux, caressée souvent, ne craignait pas d'en compléter l'annonce, dans le *Journal de l'Oise* du 1er mars 1895, par ces rimes agréables :

LE BOIS-HOURDY

Notre église est vaste et bien belle,
Bien campée au bord du chemin,
Et ses rosaces de dentelle
Au soleil brillent au lointain.
Elle est à moitié démolie,
D'étais le chœur est enlaidi ;
Qu'importe, enfants de la Folie !
N'avons-nous pas le Bois-Hourdy ?

Un long hiver, c'est la misère ;
Chambly possédait autrefois
Pour assister le prolétaire,
De nombreux et riches bourgeois ;
Ils vont tous à la capitale,
Chercher un ciel plus attiédi.
Mais la recette triomphale
A tous nos maux... c'est le Bois-Hourdy !

Notre bureau de bienfaisance
Ne peut plus donner de secours ;
Plus d'un peut-être, sans finance,
Chez lui grelotte tous les jours ;
Mais baste ! pourvu qu'on ripaille,
On est bien vite dégourdi.
Demain le revers de la médaille,
Fêtons toujours le Bois-Hourdy !

L'abbé Marsaux a beaucoup écrit ; on n'a cependant de lui aucun livre, ni même aucun volume ; mais le nombre des brochures qu'il a signées (et je les compte seulement dans ma collection) est supérieur à 120. L'énumération en serait longue ; je donnerai néanmoins ce catalogue en terminant. Il montrera assez clairement, sans analyse, combien est importante et variée l'œuvre de notre regretté collègue, en même temps qu'elle fut le calme et la sérénité de sa vie. Par là encore on pourra juger si jamais récompense honorifique a été plus méritée qu'une médaille de vermeil, que la Société française d'archéologie fut heureuse de lui décerner, lors du Congrès de Beauvais en 1905. Son ambition d'ailleurs était fort au-dessus des distinctions de la terre.

Si chacune de ses nombreuses plaquettes prise isolément présente un intérêt restreint, classées et coordonnées, elles acquièrent une réelle importance pour l'histoire des choses et des personnes de notre région et au-delà. On dirait d'un somptueux musée d'art rétrospectif, où l'érudit cicérone fait ouvrir d'un mot, devant nous, l'exposition la plus complète des moindres objets religieux de marbre, de bronze ou de pierre : diptyques savamment fouillés, retables richement sculptés, spécimens précieux et rares de l'art en divers pays, où il savait voir des points de contact, joyaux, ivoires, vitraux, étoffes, émaux, gravures et desseins des « ymaigiers » émules de Phidias ou de Raphael. « Les plus fines broderies surtout l'attirent, et semblent en parfaite harmonie avec sa nature. » (Baron de Bonnault, secrétaire de la Société historique de Compiègne. — *Procès-verbal de la séance du 18 janvier 1907.*) En nous guidant dans ce domaine immense, il sait tout expliquer et montre, avec un goût exercé, des connaissances techniques qui surprennent. Entr'autres chefs-d'œuvre de la statuaire, combien de Madones de diverses époques servirent

de thèmes iconographiques à sa filiale sagacité! Il en découvre partout, même en dehors des églises : une au château de Betz, semblable à la Vierge de l'hôpital de Tonnerre; celle du Buisson ardent, à Amiens, qu'il rapproche de deux autres, à la cathédrale d'Aix-en-Provence et à Beaumont-le-Roger; celle de Champlieu, dont la Société historique de Compiègne va publier sa description. « En la lisant, ajoutait M. de Bonnault, vous éprouverez comme moi cette émouvante tristesse des voix d'outre-tombe. » A Bornel, à Saint-Martin-aux-Bois, ailleurs encore, il contemple l'Enfant-Jésus entre les bras de sa mère tenant un oiseau; c'est la fin du moyen âge. Au XIIIe siècle, l'Enfant-Jésus est toujours grave, nous dit notre observateur avisé. A dater du XIVe siècle, il devient un enfant ordinaire qu'il faut amuser; aussi tantôt il tient un fruit et tantôt un oiseau. Il cite comme exemple de ce dernier amusement, une statue à Gasny (Eure), un vitrail de Nonancourt, enfin une charmante statuette de la collection du chanoine Müller. (V. *Journal de l'Oise*, 14 août 1892.)

A notre Musée de Beauvais, l'*Ecce homo* lui paraît un Christ au Calvaire avant le crucifiement, par comparaison avec celui de la cathédrale, et surtout avec celui de Bellegambe, conservé à la cathédrale d'Arras. Il avait ainsi devancé l'idée que M. Mâle vient d'énoncer dans son cours de la Sorbonne.

Si j'en avais l'espace, j'aimerais à signaler quelques pensées où s'affirme une fine psychologie de notre caractère et de notre tempérament. « L'esprit français n'est pas mystique à la façon de celui des Allemands et des Flamands ; il lui faut des données concrètes et nettement définies, raisonnables et pondérées, approuvées et propagées par une autorité. » M. Marsaux a donné le branle ou imprimé le mouvement pour le renouveau du mobilier des églises, combattant du reste le mercantilisme, fléau de l'art religieux. Au jugement de Mgr Douais, ratifié de tous, il devint un maître en la matière. Notre regretté Mgr Péronne n'avait-il pas formulé la même appréciation, quand il reçut, le 31 décembre 1891, comme souhaits et compliments de nouvelle année, la description de sa crosse, dans ce charmant sonnet qui nous rappelle exactement le tempérament de l'Evêque et la finesse du poète :

A SA GRANDEUR MONSEIGNEUR PÉRONNE

De votre crosse d'or j'aime le beau symbole,
Ce n'est pas seulement l'insigne du pouvoir;
Au métal façonné l'art donne une parole,
La matière elle-même enseigne le devoir.

Le dragon terrassé dessine la volute,
Et foulant le maudit de son pied dédaigneux,
La lance en main, l'Archange est maître dans la lutte.
L'Enfer rugit, le ciel reste victorieux.

Le bâton pastoral, en votre main vaillante,
Inspire le courage au sein de la tourmente.
Un poète breton l'a dit avec bonheur :

« Dans le sang de la croix divinement trempée,
Pour faire un peuple fort la crosse vaut l'épée ».
Je répète le mot ; il vous sied Monseigneur.

L'année précédente, 31 décembre 1890, de son Parnasse de Chambly, il prenait la confiance d'écrire :

A LA MITRE DE MONSEIGNEUR PÉRONNE

Sous tes brillants dehors, mitre, tout n'est pas rose;
Le vulgaire ne voit que l'or et les rubis;
Mais au front, avec toi, l'épine hélas! se pose :
Ta couronne n'est pas celle du Paradis.

O mitre, cependant, j'en fais l'aveu sincère,
Je voudrais bien un jour — un seul jour — te porter:
De l'éminent prélat confidente ordinaire,
Que de pieux desseins tu pourrais raconter!

Au front de Monseigneur resplendis sans épine :
Il mérite l'honneur, épargne-lui le poids ;
Insigne de pouvoir, de majesté divine,
Inspire le respect et l'amour de ses lois.

Chez M. Marsaux, le savant ne faisait qu'un avec le poète. Tous ses écrits revêtent un caractère exclusif et très tranché d'utilité religieuse et d'études sacrées (1). L'archéologie est essentiellement une science d'analyse et de comparaison,

(1) « Il affectionnait les beaux sujets de l'iconographie mariale de l'Immaculée-Conception, surtout du mystère eucharistique ; par l'esprit et par le cœur il se complaisait autour du tabernacle. » *Revue de l'Art chrétien*, n° de juin 1907.

et, pour y obtenir quelque compétence, il faut avoir beaucoup vu et beaucoup comparé, comme notre cher ami, dont l'esprit soigneux des moindres bribes d'histoire locale s'inspirait de cet adage de l'Ecriture : *Particula boni doni non te prætereat.* Dans le même sens, il réalisa parfaitement ce vœu du cardinal Dom Pitra, présidant une conférence archéologique donnée au Séminaire français de Santa-Chiara, par le commandeur de Rossi, et disant aux élèves : « Il ne faut rien négliger de ce qui tombe sous la main ; souvent on trouve à glaner des épis superbes oubliés par de vigilants moissonneurs, et le grand plaisir est de faire une découverte dans un chemin où tout le monde a passé. » (1).

Que de particularités ignorées, que d'indications intéressantes, que de détails précieux, au point de vue de la liturgie et des usages locaux, ne renferment-elles pas les monographies spéciales de M. Marsaux !

A la fin de l'année 1896, après le départ des RR. PP. du Saint-Esprit, il est nommé, par Mgr Fuzet, directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph, établie dans la chapelle des Frères, à Beauvais, On y rencontre toujours le saint prêtre élevé à l'école de Mgr Claverie, et il est vrai de dire que, dans chacun de ses postes, on voit en lui un modèle accompli. « Il partage son temps entre l'accomplissement de ses nouvelles fonctions, parmi lesquelles se trouve la rédaction du *Messager de Saint-Joseph*, bulletin mensuel dans lequel il s'efforce, tout en lui maintenant son caractère de pieuse vulgarisation, d'introduire un caractère de véritable érudition, — et la publication de nombreux articles insérés dans les recueils les plus importants de l'Oise et des départements voisins. » (M. de Marsy, à la séance de la Société historique de Compiègne, en juin 1897.)

Trois ans plus tard, le 24 avril 1900, Mgr Douais lui offre une stalle de chanoine titulaire à la Cathédrale. M. Marsaux considère sa nomination au canonicat comme un grand honneur, car c'est la preuve de la haute estime de son Evêque; c'est aussi pour lui une réelle satisfaction, parce qu'il va échapper ainsi aux responsabilités redoutables du prêtre qui

---

(1) *Le cardinal J.-B. Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la Sainte Eglise,* par Mgr Battandier, in-4°, p. 745. Paris, 1893.

a charge d'âmes. « Il se plaisait aux cérémonies, dit la lettre de Mgr l'Evêque à son clergé (janvier 1907), non pour la part active qu'il y prenait — car il ne savait ni chanter, ni se mouvoir avec grâce — mais parce que son âme prenait une nourriture suave dans les prières liturgiques. Pour ne parler que de ses dernières années, il se rendait chaque dimanche à la cathédrale, qu'il sentait toute remplie de Dieu, avant d'y voir *le Parthénon de l'architecture chrétienne.* »

Et le prélat ajoute : « Quand je lui parlai des fonctions de vicaire général, il se récria et protesta ; il essaya même d'y échapper ; il alla jusqu'à me dire que si je persistais à les lui confier, je le regretterais. Il obéit cependant, car je crus que ses qualités d'esprit et de cœur, reconnues de tous, convenaient justement au vicaire général qui m'était nécessaire (1). Et aujourd'hui, si j'ai un regret, c'est que la mort nous l'ait ravi. Sympathique à tous, il a fait du bien au diocèse ; voulant la paix, il l'a entretenue ; *amator fratrum*, il a contribué à resserrer les liens étroits qui doivent exister entre les membres du clergé. A la bonté de l'âme, à la loyauté du caractère, à la réserve des jugements, qui était souvent de la justice, il joignait un dévouement à toute épreuve.... »

Aussi nous l'aimions tous, puisque, si agréable dans ses relations, dans ses paroles et ses procédés, il apportait toujours, malgré une certaine apparence de timidité parfois, l'aménité la plus vraie et du meilleur aloi. On le savait serviable, gracieux, de belle humeur, de gaieté spirituelle. Son rire était tout empreint de bonhomie. L'obstination au labeur sérieux n'éteignait pas en lui les fusées des traits amusants. Dans sa pure et modeste bonté, inspirant l'estime pour la droiture de son âme, il n'avait de préventions contre personne et n'a jamais cherché qu'à faire plaisir à tous ceux qui l'approchaient. Il faut avoir connu, surtout aux heures tristes de l'existence, les délicatesses de son amitié pour en proclamer la valeur.

III.

Sans doute ses vertus devaient recevoir bientôt leur récompense dans la béatitude sans fin. Mais n'est-ce pas le

---

(1) La nomination fut agréée par décret présidentiel du 20 juin 1901.

moment de poser de nouveau cette mélancolique question du poète ancien : Pourquoi la mort prématurée frappe-t-elle ainsi? pourquoi si tôt? pourquoi tant de hâte à nous priver d'un tel confrère? *Quare mors immatura rogatur?* Elle le guettait pour l'abattre avec rigueur, à soixante-cinq ans, et voici au milieu de quelles cruelles surprises

Le mercredi 9 janvier 1907, devant passer cette journée auprès des siens, à Paris, M. Marsaux partait joyeusement de Beauvais avec l'intention de rentrer le soir même. Dès le changement de train, à Creil, il éprouva une fatigue aigüe. Néanmoins, au lieu de revenir, il continua courageusement sa route et arriva très souffrant, sans se douter de la gravité de son état. La fâcheuse infirmité dont il souffrait fit prononcer soudain, dès son arrivée chez l'un de ses neveux, le mot d'opération. M. Marsaux avait toujours reculé devant cette extrémité, qui parut alors le seul moyen de le soustraire au trépas...

Un souvenir personnel me soit permis ! Après la cérémonie de confirmation au Meux, le mardi 3 mai 1905, il fut obligé de renoncer à poursuivre, avec son évêque, la tournée pastorale et rentra, non sans difficulté, le vendredi ou le samedi à Beauvais, victime déjà d'un mal qui ne devait pas pardonner. Quand j'allai m'informer de sa santé, j'oserai citer son mot, il serait plaisant s'il n'était si grave et si triste : « Je n'aime pas, me dit-il, dans un épanchement tout amical, qu'on ouvre mon armoire... et ma succession ! » Se défiant de semblable accident, par mesure de précaution et de prudence, durant les dernières vacances de septembre, il s'était fait accompagner de M. l'abbé Beaudry, secrétaire de la Société historique de Clermont, dans un voyage archéologique à Troyes et en Champagne, qu'il redoutait d'entreprendre seul.

On ignorait à Beauvais ce qui se passait à Paris, la veille du dénouement fatal. Il télégraphia à M. le Secrétaire de l'Evêché de le remplacer pour sa messe du lendemain, à la maison de retraite des Dames de la Compassion. Soumis à l'épreuve qu'il avait continuellement repoussée, M. Marsaux envisagea, des yeux de sa foi sacerdotale, sa fin prochaine, sans illusion et avec sérénité. Dans la plénitude de ses facultés, il reçut les derniers sacrements, pénétré d'une piété vive et résignée, édifiant le prêtre appelé en toute hâte et auquel, en

cet instant si poignant d'ordinaire, il indiqua lui-même le surplis dont il devait se revêtir pour faire les onctions saintes sur son corps ruiné. C'est un autre trait de caractère.

Hélas ! à trois heures du matin, le vendredi 11 janvier, il s'éteignait pour l'éternelle vision des réalités célestes.

On juge de la douloureuse émotion qui nous étreignit tous à la sinistre nouvelle de cette perte si grande et si prématurée ! Sa mort a causé de sensibles et unanimes regrets à ceux qui l'ont connu. Les Sociétés savantes des quatre arrondissements de l'Oise lui ont payé aussitôt leur juste tribut de regrets, en rendant les plus élogieux témoignages à une aussi pure et vénérable mémoire.

Les obsèques eurent lieu à Paris le 15 janvier. Le *Moniteur de l'Oise* en a donné le compte-rendu, dont voici un large extrait :

« ..... Mgr Douais n'avait pu, à son grand regret, y assister, retenu qu'il était à la troisième assemblée de l'Episcopat français.

« Un certain nombre de prêtres du diocèse avaient tenu à conduire à sa dernière demeure le prêtre dévoué, si sympathique à tous qu'était M. le vicaire général Marsaux (1).

« Parmi la nombreuse assistance qui se trouvait en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, où était célébré le service funèbre, nous avons particulièrement remarqué :

« MM. les chanoines Dumont, Pistorius, Letellier et Josset, M. le curé de la cathédrale, M. le curé de Saint-Etienne et ses vicaires ; M. Leblond, président de la Société académique, M. le chanoine Pihan et plusieurs membres du bureau de cette Société; MM. Régnier, Martin-Sabon et de nombreux membres de la Société des Antiquaires de France et de la Société française d'Archéologie; MM. Molle, Gosse, A. Chevallier, conseiller municipal; d'Aubigny ; les RR. PP. Limbour et Pillu, de la Congrégation du Saint-Esprit, etc.

« Après l'office mortuaire, le corps fut transporté à travers Paris au cimetière du Père-Lachaise, où M. le docteur Leblond, au nom de la Société Académique de l'Oise, adressa

---

(1) Un service solennel, présidé par Monseigneur l'Evêque, fut célébré le lundi 21 janvier, à la cathédrale. Un grand concours de prêtres du diocèse, de fidèles et de membres de la Société Académique entourait Sa Grandeur qui prononça l'éloge du regretté défunt.

le dernier adieu à l'infatigable et éminent membre de cette Société.

DISCOURS DU DOCTEUR LEBLOND

La Société Académique de l'Oise est aujourd'hui frappée d'un deuil particulièrement sensible. Un de ses meilleurs collaborateurs, M. le vicaire-général Marsaux, lui est ravi en quelques heures.

Sans doute, chaque fois que la mort fauche dans nos rangs, un sentiment naturel fait repasser à nos yeux les qualités et les mérites de celui qui n'est plus; cette impression d'une perte irrémédiable, nul mieux que notre excellent confrère ne pouvait la laisser à notre Compagnie, et toutes les Sociétés savantes qui le comptaient pour associé partageront notre douleur: la Société des Antiquaires de France et la Société française d'Archéologie, les Antiquaires de Picardie, les Sociétés Historiques de Compiègne, de Noyon, Senlis, Clermont, de Pontoise et du Vexin, etc.

Doué d'un goût très vif pour l'archéologie, servi par une mémoire remarquable et une facilité peu commune d'assimilation, M. Marsaux concentra sa vie de savant sur le Moyen-Age et la Renaissance, pour en connaître parfaitement les multiples manifestations artistiques. Attiré de préférence vers l'architecture religieuse et le mobilier des églises (statuaire, tableaux, vitraux, ornements religieux), il y appliqua toute sa sagacité, sa connaissance des procédés techniques et sut employer la précision de son esprit et la sûreté de son érudition à l'étude des types et à la détermination de leurs dates.

Nos séances n'avaient point d'assistant plus utile, et dans nos discussions sa science, toujours prête, lui avait donné une place que nul autre ne saura prendre. Sans doute les bouleversements récemment imposés à la tranquille existence du diocèse avaient altéré sa santé : il avait su, parmi ses agitations, vite reprendre une entière sérénité, puisée dans le commerce de l'antiquité, au milieu de sa chère bibliothèque. Indifférent à toute distinction honorifique et reposant sa pensée sur les questions d'art, il s'était voué à ses travaux avec la passion de la vérité : celui qui possède un tel amour se console aisément de n'avoir ici-bas d'autre récompense.

La mort de M. l'abbé Marsaux ne pourra briser le souvenir éternel que la Société Académique de l'Oise conservera d'un confrère si digne de nos regrets; et, si quelque chose d'humain peut adoucir la douleur de sa famille, c'est la pensée du bien qu'il a fait, des travaux qu'il nous a laissés et qui demeurent de vrais modèles d'érudition et de sagacité.

« L'inhumation eut lieu ensuite dans le caveau que la famille possède dans la grande nécropole parisienne. »

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

DES

PUBLICATIONS DE M. L'ABBÉ MARSAUX

1887. — Panneaux de l'église de Chambly. Beauvais, D. Pere. In-8° 11 pages.

Extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XIII, p. 411.

Ces tableaux, de style flamand, représentent des scènes de la Passion et la messe miraculeuse de saint Grégoire, sur deux revers. Des notes complémentaires ont été lues par M. Marsaux à la séance du 20 février 1888.

— Article nécrologique sur sœur Angèle, Jeanne Layre, supérieure de l'hospice de Chambly.

Journal de l'Oise, 26 octobre 1887.

1888. — Chapelle et pèlerinage des Saintes Hosties, à Marseille-le-Petit (Oise). Bar-le-Duc, typ. de l'Œuvre de Saint-Paul. In-8° 15 p.

Rapport lu au Congrès eucharistique de Paris, 4 juillet 1888.

— La Vierge à l'émeraude, légende [en vers], Bar-le-Duc, typ. de l'Œuvre de Saint-Paul. In-8°, 7 p.

— Le Reliquaire de Saint-Vivien, à Bruyères (Seine-et-Oise). Pontoise, imp. A. Paris, une photogravure. In-8°, 8 p.

Extrait des *Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin*, t. XI.

1889. — Monographie de l'église de Chambly (Oise). Beauvais, imp. D. Pere. In-8°, 19 p., une lithographie.

1889. — Chapelle et pèlerinage des Saintes Hosties, à Marseille-le-Petit (Oise). Paris, imp. Dumoulin. Grand in-8°, 18 p. avec illustrations.

La planche « Invention des saintes Hosties » (p. 7) reproduit un vitrail moderne de M. Roussel, de Beauvais. — Extrait de l'*Annuaire du Congrès dee Œuvres eucharistiques, années 1888* (1).

— La messe de saint Martin. Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. In-8°, 8 p., une pl.

Extrait de la *Revue du Très Saint Sacrement,* sept. 1889.

---

(1) A Rome, dans sa séance du 20 juin 1892, l'Académie pontificale Tibérine a entendu une conférence du chevalier de Rossi relative aux miracles eucharistiques. Au cours de sa conférence, il a présenté la plaquette de M. le chanoine Marsaux ayant pour titre : *Chapelle et pèlerinage des Saintes Hosties à Marseille-le-Petit.* Il en a fait l'analyse, et a vivement intéressé les auditeurs pour qui le miracle des Saintes Hosties était tout à fait inconnu. Séance tenante, le professeur Giacinto de Vecchi-Pieralice a improvisé un sonnet, dont nous sommes heureux de pouvoir donner la traduction. Elle est, nous devons le dire, au-dessous de l'original, qui a été publié avec le compte rendu de la séance dans l'*Amico del Popolo* du 3 juillet 1892.

Le cardinal de Chastillon, évêque de Beauvais, et son vicaire l'abbé Boutiller, persécuteurs de la très sainte Eucharistie (Sonnet improvisé)

« Un Caïphe français et un nouvel Anne,
Gonflé du venin calviniste,
Veulent ensemble par ruse et par force
Détruire le miracle eucharistique.

Et la sainte chapelle est rasée au niveau du sol,
Et le Christ est exterminé dans son sacrement.
Insensés! Contre Dieu luttent en vain
Toute ruse humaine et toute audace.

Là où l'artifice tressaille de joie, comme un géant,
Le prodige jaillit sous mille formes et il dure,
Et les saintes murailles s'élèvent.

Mais Caïphe?... Mais Anne?... Ils brûlent sous terre,
Et désespérés, ils s'écrient : Malheur
A ceux qui font la guerre au Christ! »

1889. — Représentations allégoriques de la sainte Eucharistie. (Pressoir mystique 1 pl.; messe miraculeuse de saint Grégoire-le-Grand.) Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. In-8°, 27 p.

— Vitraux de l'église Saint-Martin de Groslay. Pontoise, imp. A. Paris, in-8°, 12 p.

Extrait des Mémoires de la Soc. histor. de Pontoise et du Vexin. Tome XII.

— Stalles de l'Isle-Adam et de Presles. Pontoise, imp. A. Paris, in-8°, 12 p.

Extrait des Mémoires de la Soc. histor. de Pontoise et du Vexin. Tome XIII, avec une addition.

— Reliquaire de Villers-Saint-Sépulcre (Oise), gr. in-4°, 3 p.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, tome VII, 4e livraison, 1889.

1890. — Sculptures de Recloses (Seine et-Marne), gr. in 4°, 6 p. avec planches.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*. M. Marsaux y met en lumière leur symbolisme eucharistique.

— Messe de saint Grégoire le Grand, musée de Beauvais; dans le *Magasin pittoresque* du 30 juin 1890, petit in-f°, p. 204 à 206.

V. Compte-rendu des séances de la Soc. acad. de l'Oise, 17 juin 1889.

— Consécration du maître-autel de Chambly, 17 avril 1890. Impr. D. Dumoulin et Cie, à Paris. In-8°, 4 p.

1891. — Etude sur les vitraux de Triel. Pontoise, imp. A. Paris, gr. in-8°, 24 p.

Extrait des Mémoires de la Soc. histor. de Pontoise et du Vexin. Tome XIV.

— Article paru dans le *Journal de l'Oise*, 26 mars 1891, sur le tableau de bois *La Vierge et la licorne*, dans l'église de Chambly.

1891. — Instrument de paix de l'église de Champagne (Seine-et-Oise), 2 phototyp. In-8°, 3 p.

Extrait du *Bulletin monumental*, Caen. Années 1891-92.

— Comment on voyageait autrefois.

Impartial de Méru, 1er décembre 1891.

— Bénédiction de la chapelle des Vosseaux (à Chambly), appartenant au prince Murat. Compte-rendu et texte de l'allocution prononcée par M. Marsaux.

Moniteur de l'Oise, 2 décembre 1891.

— Acte notarié attestant l'orthodoxie de Pierre Hémet, bourgeois de Chambly (1578).

Publié par M. Marsaux dans les *Mém. du Comité archéol. de Senlis*, 3e série, t. IV et V, années 1889-90 (Senlis, 1891), p. LXXXVII.

— Anciens « Aournemens » conservés dans le diocèse de Beauvais. Beauvais, imp. D. Pere, in-8°, 32 p.

Procédés usités en broderie. Cathédrale et Saint-Etienne de Beauvais, Bureau des pauvres, Musée de Beauvais, Evêché, Notre-Dame-du-Thil, Villers-Saint-Barthélemy, Fresnes-Léguillon, Clermont, Chevincourt, Noyon, Saint-Léonard, Pimprez, Monneville, Autrèches et Collection de l'auteur. — Extrait de l'*Annuaire de l'Oise*, 1891.

— Les Testaments eucharistiques, in-8°, 8 p. Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul.

Extrait de la *Revue du Très Saint Sacrement*, décembre 1890.

— Articles sur les tableaux exécutés pour l'église de Chambly : *La Vierge à la licorne*, par M. Namur, et *la Vierge de Mai*, par M. Georges Roussel, publiés dans le *Journal de l'Oise*, 26 mars et 30 mai 1891. — Sur François Chambel, curé de Morangles, guillotiné à Besançon, en 1796, *ibidem* 16 juillet 1891.

— Une corporation sous le patronage du Saint Sacrement. [Les potiers de Savignies.] In-8°, 12 p. Bar le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, avec 2 pl. lithog.

1891. — Une description de l'église de Chambly au XVIII[e] siècle. Beauvais, imp. D. Pere, in-8°, 16 p., une lithog.

Extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XIV[e]. De la p. 18-30, la monographie décrit l'extérieur et l'intérieur de l'édifice, avec ses objets d'art. De la p. 568-581, le journal de l'abbé Thierry (1740-1754) est reproduit, analysé et commenté.

— Chambly pendant la Révolution. Beauvais, typog. D. Pere, in-8°, 62 p.

Composé pour l'*Annuaire de 1892*. Le tirage en brochure a précédé celui de la publication.

— Tapisseries de l'église de Vernon. In-4°, 7 p.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, t. II, 4[e] livraison, 1891.

— Notes pour l'histoire de Chambly. Diligences et chemins de fer (1842-1892). Beauvais, typog. D. Pere, In-8°, 19 p.

Composé pour l'*Annuaire de 1893* (1).

— *La Fontaine de vie*. Paris, J. Mersch, imprimeur. In-8° carré, 6 p.

Extrait des *Notes d'Art et d'Archéologie*, décembre 1891.

1892. — Articles publiés dans l'*Impartial de Méru :*

2 février 1892 : Sandricourt, notes d'histoire locale.
2 août 1892 : Chambly, sonnerie.

---

(1) Nous y lisons un souvenir de la prime enfance de M. Marsaux et de l'impression qu'il ressentit sur l'ignominie de la peine de l'exposition à Compiègne. « Le 18 juin 1846, la cour d'assises condamnait Harlaut (Joseph-Jules) aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition pour assassinat d'une jeune fille de 17 ans, Adèle Dupré, dans la forêt de Compiègne. L'exposition se fit sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Nous étions encore tout enfant, mais ce spectacle nous frappa si vivement que nous ne l'avons pas oublié. Le nom même d'Harlaut est resté dans notre mémoire. »

1892. — Deux églises de Paris dédiées à saint Joseph (rue de Vaugirard et faubourg du Temple).

Article paru dans le *Messager de Saint-Joseph* de l'Archiconfrérie de Beauvais, juin 1892, p. 171-175. Beauvais, imp. D. Pere.

— Les Religieuses de Nevers à Chambly avant la Révolution.

Dans l'*Almanach de la Croix de l'Oise*, 1re année, 1892, p. 93-95.

— Tournois de Chambly et de Bailleul-sur-Esches, 1519. Beauvais, imp. D. Pere. In-8°, 17 p.

Extrait des *Bulletins* (sic) *de la Société Académique de l'Oise*, t. XV, 1re partie. Il a été fait un tirage spécial que la Société Historique de Pontoise et du Vexin a distribué à ses membres, en ajoutant au titre et sur la couverture : « Hommage de la Société Historique de Pontoise. »

— Les Confréries du Saint Sacrement et du Sacré-Cœur dans le diocèse de Beauvais. Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. In-8°, 8 p.

Extrait de la *Revue du Très Saint Sacrement*, numéro d'avril 1892.

— Notes d'un voyage en Touraine. Paris, imp. A. Quelquejeu. In-8°, 40 p.

Lu à la Société Académique de Beauvais le 17 octobre 1892.

— Divers articles du *Journal de l'Oise* :

12 mai 1892. Sur les débats relatifs à la fixation du doyenné à Chambly après le Concordat.

14 août 1892. Une excursion archéologique à Chambly, Belléglise, Bornel, Méru, Anserville et Puiseux.

4 septembre 1892. Sur le centenaire de Mme Delacour, à Chambly, avec un charmant sonnet. Dans le numéro du 20 décembre 1895, une notice nécrologique sur la même.

1er novembre 1892. Conférence des Dames de la Croix Rouge française, par le docteur Bailly, de Chambly.

— Inscriptions de l'église de Bailleul-sur-Thérain. Beauvais, typog. D. Pere. In-8°, 20 p.

Composé pour l'*Annuaire de 1893*.

1893. — Dais d'autel de Sérifontaine (Oise). Caen, Henri Delesques, imp.-lib. In-8°, 13 p., une phototypie.

Extrait du *Bulletin monumental*, LVIIe volume, 1892.

— Messe de saint Grégoire-le-Grand (Musée de Beauvais).

Almanach de Saint-Joseph, 1893. Beauvais, imp. Orphelinat Saint-Sauveur.

— La Ceinture de saint Joseph conservée en l'église de N.-D. de Joinville-sur-Marne, au diocèse de Langres.

Article paru dans le *Messager de Saint-Joseph*, décembre 1893, p. 393-398.

— Les Religieuses de Nevers à Chambly avant la Révolution.

Dans l'*Almanach de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph*, 1893, p. 93 à 96. Imp. professionnelle à Beauvais. (Avec une vue de l'église de Chambly.)

— L'Abbé Longue-Epée, curé de Beaumont. In-8°, 16 p. Pontoise, imp. d'Amédée Paris, Lucien Paris, successeur.

Né à Nourard-le-Franc le 2 juin 1744, mort à Versailles le 11 novembre 1804.

Extrait des *Mémoires de la Soc. Hist. de Pontoise et du Vexin*.

— Un Retable eucharistique au Musée de Cluny. Bar-le-Duc, imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, petit in-8°, 8 p.

Extrait de la *Revue du Très Saint Sacrement*, décembre 1893.

— Notice sur Claude-Gaspard Maignien, curé de La Ville-neuve-le-Roy, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. Beauvais, typ. D. Pere. In-8°, 31 p.

Composé pour l'*Annuaire de 1894*.

— Henri IV à Chambly. Paris, imp. du Commerce. In-8°, 14 p.

Fantaisie humoristique sous le pseudonyme H. Beronne. La scène se passe à la fin du XIXe siècle dans le bureau du greffier de la mairie.

1893. — Bénédiction d'un coq pour le clocher de l'église de Chambly. Allocution de M. le Doyen. Méru, imp. Eug. Saudax. In-12, 8 p. non chiffrées.

— Le coq et la girouette du clocher, dialogue aérien. Paris, imp. du Commerce. In-8°, 8 p.

Pièce humoristique sous le pseudonyme Lacroix.

— Divers articles de M. Marsaux ont paru dans le *Journal de l'Oise,* au commencement de l'année 1893, relativement à l'affaire du coq donné par S. A. le prince Murat, pour le clocher de l'église de Chambly; et d'autres, en février et mars, au sujet de la fête du Bois-Hourdy.

— Le château de Chang-Li-Fou, ou les Folies les plus courtes sont les meilleures. Senlis, imp. Eug. Dufresne. In-8°, 15 p.

Dialogue intime à propos de l'histoire du coq de l'église de Chambly, entre M. Gérin, M. et M[me] Dufresne, de Senlis, et le doyen de Chambly.

— *Journal de l'Oise,* 14 mars 1893, article nécrologique sur une religieuse, sœur Cécile, victime de son dévouement. Allocution du docteur Bailly.

— *Ibidem,* 2 décembre 1893. Notes prises aux Archives nationales sur des souvenirs de la Révolution.

1894. — *Antependium* de l'Hôtel-Dieu de Pontoise (S.-et-O.). Caen, Henri Delesques, imp. In-8°, 11 p., une phototypie.

Extrait du *Bulletin monumental,* année 1893.

— Article paru dans le *Journal de l'Oise*, 13 mai 1894, sur l'abbé Charles Gueudet, qui fut doyen de Chambly pendant trente ans (1835-1865). — Un autre sur la restauration d'un calvaire monumental à Chambly.

— Autour de Dammartin. Notes de voyage avec additions par M. L. Régnier. Lemarié, libraire-éditeur, Dammartin (Seine-et-Marne). In-8°, 15 p. à deux colonnes, une planche.

Extrait de la *Petite Gazette de Dammartin et des environs.*

1894. — Voyage archéologique en Suisse. Paris, imp. A. Quelquejeu. In-8°, 38 p.

— Un vitrail à Attainville (Seine-et-Oise). In-4°, 3 pages à deux colonnes.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, 3me livraison.— Belle étude sur l'Immaculée Conception.

1895. — De la place des Apôtres dans les monuments. Caen, Henri Delesques, imp.-édit. In-8°, 18 p., une phototypie.

Extrait du *Bulletin monumental*, année 1894.

— L'Exposition rétrospective de Reims. Paris et Caen, 1895. In-8°, 20 p.

Réunion dans la même brochure de deux articles : 1° l'*Exposition rétrospective de Reims*, signé : Comte de Marsy; 2° les *Ornements religieux, la broderie* et *l'orfèvrerie à l'Exposition de Reims*, signé : L. Marsaux. — Extrait du *Bulletin monumental*, année 1895.

— Anciens usages de Chambly. Pontoise, imp. d'Amédée Paris. In 8°, 7 p.

Extrait des *Mémoires de la Société Hist. et Arch. de Pontoise et du Vexin* t. XVII, p. 59 à 63.

— Testament de Nicole de la Mare, reçu par Jehan Mahiet, curé de Saint-Martin de Chambly, 1576. Beauvais, imp. D. Pere. In-8°, 8 p.

Extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XVI, 1895.

— Un coin inconnu de Seine-et-Oise. Pontoise, imp. de Amédée Paris In-8°, 15 p.

Extrait des *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. XVII, pages 27 à 37. Limetz, Gommecourt, Bennecourt, la Roche-Guyon, Vétheuil.

— Broderies conservées à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. Tribune de l'orgue de l'église de Château-Thierry. Imp. Lacroix, Château-Thierry, in-8°, 13 p.

Extrait des *Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry*.

1896. — Variétés liturgiques. Beauvais, typog. D. Pere, s. d. In-8°, 158 p.

L'énumération ci-dessous suppléera à l'absence d'une table.

Les O de l'Avent.
La fête de Noël.
Fête des saints Innocents.
Fête de la Circoncision.
L'Epiphanie.
Fête du saint nom de Jésus.
Sainte Agnès (21 janvier).
Sainte Martine (30 janvier).
Fête de la Purification.
Temps de la Septuagésime.
Les Cendres.
Le Carême.
Fête du saint Suaire.
Les cinq plaies de Notre Seigneur.
La Rose d'or.
Dimanche de la Passion.
Dimanche des Rameaux.
La Semaine Sainte.
Pâques.
La Pâque annotine.
Procession de saint Marc.
Les Rogations.
L'Ascension.
La Pentecôte.
La Fête-Dieu.
Fête du Sacré-Cœur.
Notre-Dame des Neiges.
Assomption de la Sainte Vierge.
Fête de Notre-Dame du St Rosaire.
Fête de la Toussaint.
Commémoration des morts.

Tous ces articles ont paru d'abord dans le *Bulletin religieux* du diocèse.

— Trésor d'Antoing (Belgique), in-4°, 4 pages. (Etude de pixydes.)

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, 1re livraison, 1896.

— La chasuble de Viry-Châtillon. Corbeil, librairie historique. In-8°, 7 p., deux phototypies.

Extrait du *Bulletin de la Soc. histor. et archéol de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 2e année, 52-56.

— Guérison miraculeuse d'Angélique Imbault, le 2 juin 1768, à la procession du S. Sacrement de N. D. de Chambly. Paris, impr. A. Quelquejeu. In-8°, 8 p.

Rapport lu au Congrès eucharistique de Reims, juillet 1894.

— Exposition rétrospective d'Arras. In-4°, 4 p. à 2 col.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1896. 5e livr.

— Congrès de Tournai et Exposition rétrospective d'Angers. Château-Thierry, impr. Lacroix. In-4°, 15 p.

Extrait des *Annales de la Soc. hist. et archéol. de Château-Thierry*.

1896. — Canons d'autel et chasuble de S[t]-Nicolas-du-Chardonnet. à Paris. Caen, Henri Delesques, impr. édit. In-8°, 13 p., 2 pl.

Extrait du *Bulletin monumental*, année 1895.

1897. — La chasuble de Saint-Joseph. In-8°, 3 p., s. l. n. d.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, n° du 1[er] février 1897.

— Le numéro de mai relate la fondation par M[gr] Choart de Buzanval, 15 mars 1659, d'une Confrérie de Saint-Joseph, au Bureau des Pauvres de Beauvais.

— Pèlerinage au tombeau du Bienheureux de la Salle. In-8°, 6 p., s. l. n. d.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, n° du 1[er] juin 1897.

— Icones russes du baron de Baye (exposées au musée Guimet). In-8°, 6 p., s. l. n. d.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, n° du 1[er] juillet 1897.

— Le Congrès de Gand. Château-Thierry, impr. Lacroix In-8°, 12 p.

Extrait des *Annales de la Soc. hist. et archéol. de Château-Thierry*, année 1896.

— Le retable de Thourotte. Compiègne, impr. Henry Lefebvre. In-8°, 15 p., 1 pl.

Extrait du Tome IX du *Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne*.

— Promenades archéologiques dans la vallée de l'Aunette. Beauvais, typog. D. Pere. In-8°, 19 p. (Boutencourt, Enencourt-Léage, Trie-la-Ville, Trie-Château, Le Vaumain).

Extrait des *Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*.

— En Belgique. Notes iconographiques et liturgiques. In-8° 15 p., s. l. n. d.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, octobre 1897.

— Guide Memento. *Société académique de l'Oise*. Cinquantenaire, 11 et 12 octobre 1897. Beauvais. Imp. typo.-litho, Duputel, A. Dumontier, successeur. In-18 de poche.

1897. — La quenouille de la Sainte Vierge. La *Mater admirabilis*, s. l. n. d. In-8°, 7 p.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, novembre 1897.

— La rosière de Salency. Beauvais, typogr. D. Pere. In-8°, 6 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. XVI, 1897.

1898. — L'ornement mortuaire de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons (Belgique). Caen, Henri Delesques, imprimeur-éditeur. In-8°, 17 p., 2 pl.

Extrait du *Bulletin monumental*. Année 1897.

— Une statue de Flamine transformée en saint Joseph. Beauvais, impr. A. Dumontier, in-8°, 7 p., une planche.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, 1er janvier 1898.

— IVe exposition de la Société Saint-Jean. In-8°, 7 p., s. l. n. d.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, avril 1898.

— La Vierge à l'Emeraude. Légende [en vers]. In-8°, 7 p.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, mai 1898.

— La grande procession de pénitence de Furnes (Belgique).

Article paru dans le *Messager de Saint-Joseph*, n° du 1er octobre 1898. 29e année, p. 315-322.

— Excursion dans le canton de Grandvilliers, par le chanoine Marsaux et M. Thorel-Perrin. Beauvais, impr. du *Moniteur de l'Oise*, gr. in-8°, 20 p.

Extrait du *Bulletin* (lisez : *Mémoires*) de la *Société académique de l'Oise*, t. XVII, 1re partie.

— Article sur le prince Joachim Murat, d'après l'*Almanach du Troupier français*, librairie Paul Dupont. *Journal de l'Oise*, 25 novembre 1898.

1899. — Anciens « Aournemens ». Supplément. Beauvais, imp. G. Tholomé. In-8°, 15 p.

C'est la suite de l'inventaire descriptif paru dans l'*Annuaire* de 1891. Ce second travail a été publié dans l'*Annuaire* de 1900. Il y est question des paroisses suivantes : Cathédrale et la chapelle du Bureau des Pauvres, à Beauvais ; Airion, Litz, Lormaison, Saint-Martin-aux-Bois, Wacquemoulin, Nointel, Cires-les-Mello, Bulles. Un appendice signale, d'après les inventaires, des ornements qui ont disparu à Beauvais, à Compiègne et à Senlis.

— Excursion annuelle de la Société Historique de Pontoise et du Vexin, à Neuville, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise.

V. Compte-rendu des séances de la Société Académique, 1899, p. 62-69.

— *Varia*, 1898-1899. 1re série. Société de Saint Augustin, Desclée et Cie, à Lille. In-8°. 96 p., 10 gravures

Extraits du *Messager de Saint-Joseph.*

Fête de N.-D. du Saint Rosaire.
La grande Procession de pénitence.
Les Stigmates de S. François d'Assise.
Hosties miraculeuses de Bruxelles.
Sainte Catherine.
Saint Nicolas.
Une icone byzantine.
Manteau de saint Joseph et voile de la Sainte Vierge.
L'agneau de l'Enfant-Jésus (Légende)
Annonciation de la Sainte Vierge.
La Basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem.
Un vitrail de saint Joseph.
Notes pour servir à l'Iconographie de saint Joseph.
La B. Julienne et la fête du Saint-Sacrement.
Saint Joseph dans l'art byzantin.
Montdidier et Péronne (Variété).
Anciennes Confréries de S. Joseph à Beauvais.
Visite des sept églises et des sept autels privilégiés.
Souvenirs de Béthanie, dans le Morvan.

— L'Eglise St-Jacques à Beauvais. — Congrès de Mâcon.

Compte rendu de la séance de la Société Académique du 17 juillet 1899, p. 74 à 79.

1900. — *Varia*, 1899-1900. Deuxième série. Trois planches. Desclée, de Brower et Cie, Lille. In-8°, 32 p.

Extraits du *Messager de Saint-Joseph.*

1. Nazareth.
2. Sainte Geneviève.

3. Pèlerinage à Aigues-Mortes.
4. Giusseppe ou le gondolier de la Petite-Venise.
5. Du culte de saint Joseph dans le diocèse de Beauvais.
6. Le calvaire du Vauroux.

1900. — Variétés archéologiques. Beauvais, imp. du *Moniteur de l'Oise*. In-8°, 99 p.

Articles parus dans ce journal, et réunis en volume.

1. Confrérie des sonneurs de Bulles.
2. Œuvres complètes de M[gr] Barbier de Montault, t. XVIII. (S[t] Martin, S[t] Maurice et S[t] Nicolas.)
3. Marseille-le-Petit. Nouvelles verrières de la chapelle des Saintes Hosties.
4. Excursion dans la vallée de la Celle (Croissy, Monsures, Conty).
5. Eglise Saint-Jacques. — Congrès de Mâcon.
6. Excursion d'un bourgeois de Beauvais : Gerberoy. *Moniteur de l'Oise*, 15 septembre 1899.
7. Le couvent des Jacobins, *Moniteur de l'Oise*, 7 octobre 1899.
8. La vallée du Thérain.

8 *bis*. Vieux Hôtels et Hôtelleries de Beauvais.

9. Anciennes Statues à l'extérieur des maisons.
10. Vieux Paris, vieux Beauvais. *Moniteur de l'Oise*, 23 juin 1900.
11. Une visite à Tillart.
12. A propos de l'éclairage électrique.
13. Deux monuments funéraires au Musée de Beauvais. *Moniteur de l'Oise*, 18 octobre 1900.
14. Les processions à Beauvais au siècle dernier.

— Notre-Dame de l'Epine, légende [en vers]. Abbeville, imp. C. Paillart. In-8°, 3 p.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, novembre 1900.

— La statue de Tonnerre. La Vierge et le Buisson ardent. Beauvais, imp. Avonde et Bachelier. In-8°, 11 p. avec une photogravure.

— L'Oise à l'Exposition rétrospective. Beauvais, imp. Tholomé. In-16.

Lecture faite à la Société Académique de l'Oise sur divers objets d'art de Beauvais, Broyes, Chambly, Coudray Saint-Germer, Noyon et Noroy.

1900. — Procès-verbal de visites de paroisses au XVIII[e] siècle (dans le doyenné de Grandvilliers), édité par M. Thorel-Perrin, annoté par M. le chanoine Marsaux. Beauvais, imp. Avonde et Bachelier. In-8°, 11 p.

Extrait des *Mém. de la Soc. Académ. de l'Oise*, t. XVII, 3[me] partie.

1901. — Notre-Dame de Cléry. Abbeville, imp. C. Paillart. In-8°, 6 p.

Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, décembre 1901.

— Vitraux de l'église de Guignecourt. Beauvais, imp. D. Pere, G. Tholomé, successeur. In-8°, 22 p., deux planches.

Appendice. Inventaire dressé le 14 octobre 1792. — Extrait de l'*Annuaire de l'Oise*, 1901.

— Notice sur quelques broderies du diocèse de Versailles. Pontoise, imp. Lucien Paris. In-8°, 14 p., cinq planches.

Extrait des *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. XXIII.

— Fête du Bois-Hourdy à Chambly.

Article dans le *Journal de l'Oise*, 29 janvier 1902.

— Variétés archéologiques, 2[e] série. Beauvais, imp. du *Moniteur de l'Oise*. In-8°, 111 pages.

1. La Semaine Sainte au XVIII[e] siècle (à Beauvais).
2. Une Œuvre d'art au XVI[e] siècle (statue de sainte Marguerite à Méru).
3. Prieuré de la Trinité du Fay (Amblainville).
4. Promenade d'un archéologue à Crillon. *Moniteur de l'Oise*, 8 novembre 1901.
5. L'église de Warluis.
6. L'église de Therdonne. *Moniteur de l'Oise*, 7 décembre 1901.
7. Anciennes Confréries de l'église Sainte-Marguerite de Beauvais. *Moniteur de l'Oise*, 11 janvier 1902.
8. Fête de saint Sébastien à Auneuil (1902). *Moniteur de l'Oise*, 25 janvier 1902.
9. *Domine quo vadis?* Etude iconographique sur une tapisserie de la cathédrale.

10. Examen d'un registre de visites offert par M. Thorel-Perrin. (Lu à la séance de la Société Académique du 15 avril 1901.)
11. Une promenade à Marissel. Le retable de Bracheux. Vitraux. Le vin de Marissel. *Moniteur de l'Oise*, 8 mars 1902.
12. Pèlerinage à Montmille. (Légende des Roses. Les échaudés.)
13. Une excursion en Seine-et-Marne. Nangis et Rampillon.
14. L'église de Villotran.
15. Statue de la Sainte Vierge (de Nicolas Adam) à la cathédrale. *Moniteur de l'Oise*, 24 mai 1902.
16. *Chambliana*. Les cloches : le cliqueteur. V. *Journal de l'Oise*, 26 novembre 1902.
17. Nos primitifs (à Saint-Etienne, au Grand Séminaire, dans nos Musées et à Chantilly).
18. Prieuré de Saint-Aubin, à Chambly (Oise). V. *Journal de l'Oise*, 18 décembre 1902.
19. Le château de Vez. (Lu à la séance de la Société Académique du 21 juin 1902.)
20. Autour de Beauvais. (Goincourt, Saint-Paul, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Warluis.) *Moniteur de l'Oise*, 29 janvier 1903.
21. Une statue de la Sainte Vierge du XIVe siècle, provenant de Chevreville (Oise).

1902. — Allocution prononcée au mariage de M. André Midy et de Mlle Charlotte Marsaux, en l'église Sainte-Clotilde à Paris, le 3 février 1902. Paris, imp. A. Quelquejeu. Petit in-8°, 14 p.

— Glanes dans les Archives notariales de Chambly. Beauvais, imp. G. Tholomé. In-8°, 8 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Oise*, 1902.

— Le chanoine Brisse, de Beauvais, martyr des massacres de septembre 1792. Beauvais, imp. Georges Tholomé. In-8°, 16 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Oise*, 1902.

1903. — Exposition des Primitifs à Bruges, 1902. Notes iconographiques. In-4° à deux colonnes, 8 p.

Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, mars 1903.

1903. — Discours prononcé à la distribution des prix du Pensionnat de Saint-Thomas-de-Villeneuve, à Noyon, le 28 juillet 1903.

Ce discours a été reproduit par le *Journal de l'Oise* et publié en brochure in-8°.

— Deux oubliés. Beauvais, imp. du *Moniteur de l'Oise*. In-16, 15 p., s. d.

L'abbé Germont, curé de la Madeleine, à Beauvais, et l'abbé Pottier, curé de Sainte-Marguerite de la même ville.

1904. — Drames liturgiques et mystères au Moyen-Age. Beauvais, imp. Avonde et Bachelier. In-8°, 18 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Oise* pour 1904 (79e année).

— Le Retable de Maignelay. Clermont (Oise), imp. Daix frères. In-8°, 15 p., deux photogravures.

Extrait des *Mémoires de la Soc. Histor. et Archéol. de Clermont.*

— Inventaire de la Confrérie de Notre-Dame des Joies, de Noyon. (Dressé en 1616.) Chauny, imp. E. Ronat. In-8e, 27 p.

Extrait des *Mémoires du Comité archéologique de Noyon.*

— Notes historiques sur la paroisse d'Hondainville. Beauvais, Imprim. du « Moniteur de l'Oise », In-8°, 56 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Oise.*

— *Ampoule* de saint Mennas. In-8°, 3 p., 1 pl., s. d., ni nom d'impr.

Extrait du *Bulletin de la Soc. histor. de Laval.*

— Fers à Hosties. In-8°, 4 p., 2 planches.

Extrait des *Mémoires de la Soc. histor. et archéol. de la Mayenne*, 1er trimestre 1904.

— Exposition des Primitifs français. Notes iconographiques sur la Sainte Vierge. In-4°. 8 p à 2 col., 4 pl.

Extrait de l'*Art sacré*, Revue mensuelle illustrée. Versailles et Bruxelles, juin et juillet 1904.

1904. — Notre-Dame des Fleurs, à Ville-en-Bray (Oise). Beauvais, impr. Avonde et Bachelier. In-8°, 36 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Oise* pour 1905 (80° année).

1905. — Pèlerinage à Notre-Dame d'Evron, 11 septembre 1905 (Discours prononcé dans l'église d'Evron). Paris. Impr. A. Quelquejeu. In-8°, 12 p.

— Variétés archéologiques (Troisième série). In-8°, 76 p. Beauvais, impr. départementale, 15, rue des Flageots.

Articles publiés dans le *Moniteur de l'Oise*, en 1903, 1904, 1905.

Manquent les sous-titres ajoutés à la suite du titre principal dans le journal, pour donner l'analyse sommaire de chaque petite monographie.

1. Mausolée du Cardinal de Janson, à la cathédrale de Beauvais.
2. Le cloître du Chapitre, musée lapidaire de la *Société académique*. Article dans le *Moniteur de l'Oise*, 13 janvier 1904, paru sous le titre : AUTOUR DU MUSÉE. — L'archéologie locale. — Précieuse relique d'architecture ancienne. — Le cloître du Chapitre de la Cathédrale de Beauvais. — Beaux morceaux de sculpture ; les pierres tombales. Reproductions diverses ; le tableau d'Ernest Chevalier.
3. L'Horloge de la cathédrale (la vieille).
4. Beauvaisins ou Beauvaisiens.
5. Nouvelles Verrières de la chapelle des Saintes-Hosties (Marseille-le-Petit). Complément des Etudes et Descriptions de M. Marsaux sur cette chapelle du miracle. *Moniteur de l'Oise*, 20 mars 1904.
6. Les orgues de la Cathédrale de Beauvais (64 jeux). *Moniteur de l'Oise*, 17 avril 1904.
7. Saint-Etienne : la Roue de Fortune.
8. Trois tableaux rendus à l'Ecole française (du Musée de Chantilly).
9. Un Mystère à Chambly, vers 1716. Pastorale de la crèche de Noël.
10. Martyre de saint Pierre. Miniature au Musée de Beauvais.
11. Cathédrale de Beauvais : le Maître-Autel.
12. Les Très Riches Heures du duc de Berry, à Chantilly.
13. La chasse à la Licorne. Tableau mystique de l'église de Chambly.
14. Notre-Dame du Châtel, à Beauvais.
15. Deux Retables du XVIIe siècle (Chapelle du Bureau des Pauvres et Musée de Beauvais).

1905. — Curieux monument archéologique à Beauvais. La Roue de la Fortune de l'église Saint-Etienne. *Revue de l'Art sacré*, mars 1905, p. 7 à 9.

C'est la reproduction du chap. VII des *Variétés archéologiques*, 3me série.

— Guide du Congrès de Beauvais en 1905 : Société française d'archéologie. Caen, H. Delesques, impr. In-8°.

Partie composée par M. le chanoine Marsaux, p. 3 à 39, plans :

Beauvais. — Enceinte romaine. — Enceinte du Moyen-Age. — La Basse-Œuvre. — Cathédrale. — Eglise Saint-Etienne. — Anciennes églises. — Palais de Justice. — Musée. — Hôtel de Ville. — Place de l'Hôtel-de-Ville. — Manufacture nationale de tapisseries. — Evêché. — Anciennes maisons. — Marissel (église). — Allonne (église). — Saint-Lazare (église).

Réimpression avec planches, p. 1-38, dans : *Congrès archéologique de France*, LXXIIe session, tenu à Beauvais en 1905 (Paris et Caen, 1906, in-8°).

— Les très riches Heures du duc de Berry au château de Chantilly. Clermont (Oise), imp. du *Journal de Clermont*. In-8°, 16 p.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Clermont*, année 1905. Jusqu'à la page 11 le chapitre XII des *Variétés* (3me partie) est reproduit ; de la page 12 à la fin, une deuxième partie traite des châteaux du duc de Berry d'après les Très Riches Heures, reproduites dans les miniatures.

1906. — Statue de la Sainte Vierge du château de Betz. Beauvais, imp. départementale de l'Oise. In-8°, 12 p., une héliotyp.

Extrait des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XIX, 3me partie, p. 480 et suiv.; *ibidem*, compte rendu de la séance du 18 juin 1906, p. LXXII.

— Glanes iconographiques, in-4° à deux colonnes, 4 p.

A la Ferté-Bernard, Saint-Remy de Troyes, Saint-Florentin (Yonne), Gisors. — Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, mars 1906.

1906. — Fresneaux-Montchevreuil. Son château et son église. Beauvais, imp. départementale de l'Oise. In-8°, 10 p.

Extrait de l'*Annuaire de l'Oise* pour 1906 (81° année).

— Vitraux eucharistiques. In-8°, 6 p., s. d.

Extrait de l'*Art sacré*. — C'est la description des roses ou *oculi*, qui couronnent 24 verrières exécutées artistement par M. Koch, à Beauvais, pour l'église de Saint-Edouard, à Philadelphie.

— La Prédiction de la Sibylle et la vision d'Auguste. Caen, H. Delesques, impr. In-8°, 18 p., 1 pl.

Extrait du *Bulletin monumental*, année 1906.

— Le Buisson ardent du Musée d'Amiens. Amiens, impr. Yvert et Tellier. In-8°, 26 p., 2 pl., avec addition.

Extrait du *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*.

En m'adressant « l'hommage amical » de cette remarquable Etude iconographique, M. Marsaux ajouta ces mots de sa main : Cher ami, un petit envoi « le Buisson ardent ». Je vous le recommande. C'est mon sujet de prédilection, mon Benjamin (12 avril 1906).

Hélas! c'était l'avant-dernier travail important dont il a corrigé les épreuves. Nous ne pourrons plus recueillir que des œuvres tirées à part après sa mort, c'est-à-dire la deuxième série de ses Variétés liturgiques, son Etude sur les messes miraculeuses de saint Grégoire et sa dernière publication sur l'église et le prieuré de Champlieu. Celle-ci appartient au prochain *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, et à ce sujet, M. Plessier, son président, disait en séance du 18 janvier 1907 : « Grâce à l'obligeance de notre secrétaire (M. le baron de Bonnault), nous lui ménagions une surprise agréable, en ajoutant, aux deux vues qu'il signale, la reproduction d'une troisième vue inédite. La fatalité a devancé nos désirs, en le frappant dans la force de l'âge, en pleine maturité de talent. »

1907. — Variétés liturgiques. Deuxième série. Beauvais, Imprimerie départementale. In-8°, 31 p.

Elles contiennent les articles suivants, extraits du *Bulletin religieux* du diocèse du 30 décembre 1905 au 1er décembre 1906:

1. Les antiennes de la Circoncision.
2. Conversion de S. Paul (25 janvier).
3. Purification de la Ste Vierge.
4. Annonciation de la Ste Vierge.
5. Fête de N.-D. des Sept-Douleurs.
6. La fête de N.-D. Auxiliatrice.
7. Fête de l'Immaculée-Conception.

A la fin, une étude sur le pseudo *Ecce Homo* du Musée de Beauvais, lue par M. Marsaux à la *Société académique*, et reproduite dans le compte-rendu de la séance du 23 avril 1906.

Il est regrettable qu'on n'ait pas ajouté aussi bien la notice qu'il a consacrée à la maison canoniale de la *Belle-Image*, nouvelle résidence de Mgr Douais, depuis son expulsion de l'évêché. (V. *Bulletin religieux* du 5 janvier 1907) Ce fut comme le chant du cygne de M. Marsaux : il mourait six jours après.

— Les Messes miraculeuses de saint Grégoire, dans l'Oise. Caen, H. Delesques, impr.-édit., 1987. In-8°, 16 p. et une planche.

Extrait du Compte-rendu du LXXIIe *Congrès archéologique de France*, tenu en 1905 à Beauvais.

De nombreux articles parurent dans le *Journal de l'Oise,* comprenant des Ephémérides de tous les mois pour Chambly (publiées en 1891 et 1892), des notes sur la cure de Chambly, sur un vitrail de saint Piat, à Séclin (Nord), et dans le *Bulletin religieux*, v. g. notice biographique de M. le chanoine Trentelivres, 29 avril 1905; un glossaire des mots vieillis ou des usages indiqués dans l'Inventaire de la Cathédrale, de 1464; l'histoire de François Chambel, ancien curé de Morangles; notice sur Mésenguy de Beauvais. – Notes sur les timbres-poste, dans l'*Impartial de Méru*, etc.

A la fin des comptes-rendus des séances de la *Société académique* des années 1895 jusqu'en 1899 inclusivement, M. Marsaux, toujours attentif à recueillir les pièces qui intéressent ses collègues, a donné une *Revue des Autographes* concernant le département de l'Oise, mis en vente durant le cours de ces années. Souvent il y ajouta une courte notice explicative fort utile

Parmi les nombreuses communications qu'il a faites aux réunions mensuelles de la Société, on peut citer, en suivant l'ordre chronologique des procès-verbaux :

21 février 1887 : Les restaurations de l'église d'Amblainville et de la chapelle de Sandricourt. — **16 mai 1887** : Le Prieuré de Saint-Aubin, à Chambly, etc. — **22 novembre 1887** : Mémoire sur les fouilles faites à Beaumont-sur-Oise, par M. Lelaurain.

18 juin 1888 : Ancien Jubé de l'église de Chambly.

17 février 1890 : Glossaire des termes archaïques, etc., dans l'Inventaire de 1464, publié par G. Desjardins. — **16 juin 1890** : Découverte d'un cimetière mérovingien à Andresy (Seine-et-Oise). — **17 novembre 1890** : Inscription de la cloche d'Ully-Saint-Georges (1730) et écusson de Cuissart et du Lys.

21 avril 1891 : « Arrest de la Cour des Monnoyes » portant à quatre les orfèvres de Beauvais (1747). — **15 juin 1891** : Histoire de François Chambel, curé de Morangles. — **19 octobre 1891** : Notes sur les matériaux de l'ancienne église Saint-Martin, à Chambly. — **21 décembre 1891** : Notice sur Mésenguy.

25 avril 1892 : Notes sur les cinq premiers volumes des œuvres de Mgr Barbier de Montault. — **16 mai 1892** : Les sept Autels privilégiés de la Cathédrale de Beauvais. — **17 octobre 1892** : Pierre tombale de l'église d'Ercuis (1627). — **22 novembre 1892** : Fiches sur divers artistes (graveurs, musiciens, orfèvres, fondeurs de cloches, etc.) du département.

20 février 1893 : Office à l'usage des religieuses de Saint-Paul. — La famille des Lyons, à la Villeneuve-le-Roy. — **19 juin 1893** : Excursion archéologique à Chars, Sérifontaine et Gournay-en-Bray. — **16 octobre 1893** : Guillaume Rose et Antoine Rose; les Sibylles d'Etampes, de Château-Thierry, de Saint-Alpin de Châlons-sur-Marne, etc. — **18 décembre 1893** : La caractéristique des Corps de métiers, avec exemples.

20 février 1894 : Le Mesnil-Sainte-Honorine, écart de Chambly. — **21 mai 1894** : Enseigne de pèlerinage à Rocamadour. — **19 novembre 1894** : Reliques des martyrs Thébéens, de l'abbaye d'Agaune (Suisse), pour le Prieuré de Senlis; Statuettes du grand orgue de la Cathédrale de Beauvais ; Porte Renaissance de Saint-Martin-aux-Bois et chasuble mortuaire ; Saint Maur et saint Marcoul à Montigny ; Sculptures à Mello et à Rousseloy ; Poutre de gloire à Saint-Vaast-les-Mello, Airion et Jaux ; Statues et vitrail de sainte Maure et sainte Brigitte, à Nogent-les-Vierges ; Vitrail d'une Vierge en majesté, à Villers-Saint-Paul.

20 mai 1895 : Excursion dans le canton de Méru, puis à Arrouville et Berville (Seine-et-Oise), etc. — **17 juin 1895** : Analyse des volumes IX et X des œuvres de Mgr Barbier de Montault, spécialement consacrés à l'hagiographie. — Pièces concernant Yves de Mello et une de ses fermes

près de Saint-Leu-d'Esserent, dans le Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise, etc. — 15 juillet 1895 : Sur l'exposition rétrospective de Reims, et l'excursion archéologique de la Société de Senlis. — 21 octobre 1895 : Divers travaux du Congrès de Tournai, etc. — 16 décembre 1895 : Sur l'exposition rétrospective et la salle du Tau, de Reims et d'Angers.

17 février 1896 : Journal (1788-1792) de l'abbé Rudemare, ses impressions sur diverses villes du département de l'Oise. — 18 mai 1896 : Deux inscriptions tombales. — Sur le Conducteur français, route de Paris à Beauvais, 1776. — 20 juillet 1896 : Orfèvrerie, broderies, iconographie de l'exposition rétrospective d'Arras. — 19 octobre 1896 : Causerie sur Gand et son Congrès, Audenarde et son hôtel de ville, le château de Laerne, Courtrai et Mons.

15 novembre 1897 : Sur le Congrès de Malines, les fiches de classement, la polychromie des églises, plans de clochers, conservation des dentelles, jubé de Lierre, etc.

22 février 1898 : Tableau sur bois, représentant sainte Foy, dans l'église de Bailleul-sur-Thérain. — La Vénérable Louise de Marillac (Mlle Le Gras) et les Dames de Charité, à Beauvais. — 21 mars 1898 : Biographie du chanoine François Maucroix, ami de La Fontaine, né à Noyon, 1619, mort à Reims, 1708. — Arbre de Jessé, dans le retable de Maignelay. — 16 mai 1898 : Excursion de vacances, dans la vallée de l'Andelle, puis à Pont-de-l'Arche et à l'abbaye de Fontaine-Guérard. — 20 juin 1898 : Fenêtres de l'église N.-D. du Hamel et de celle de Poix (Somme). Pouillé de 1707 et l'histoire du soldat Vadilier, duelliste pendu à Roye (Somme). Les sonneurs de Bulles en confrérie, au XVIIe siècle.

16 janvier 1899 : Deux instruments pour marquer l'heure la nuit. — 17 avril 1899 : Le tome XIII des œuvres de Mgr Barbier de Montault, étude sur le culte de saint Martin, de saint Maurice et de saint Nicolas. — 15 mai 1899 : Excursion dans la vallée de la Celle, Croissy, Monsures, Conty. — 17 juillet 1899 : L'église Saint-Jacques, à Beauvais ; Congrès de Mâcon ; Excursions à Tournus et Autun, puis Vézelay. — 18 décembre 1899 : De l'*Album Artistique et Archéologique de l'Eure* ; statues d'enfants dans l'église du Mesnil Jourdain, attribuées à Jacques Sarrazin, et dans celle d'Ecouis, monument funéraire de Jean de Marigny, archevêque de Paris, qui fut évêque de Beauvais, de 1313 à 1349.

16 janvier 1900 : Vitraux de Guignecourt et statues du Vauroux. — 19 février 1900 : Le culte de saint Nicolas, d'après le tome XIV des œuvres de Mgr Barbier de Montault. — 23 avril 1900 : Fiches relatives aux anciens usages de Beauvais, aux fêtes des Rois, de l'Assaut, de saint Jean, etc. — 16 juillet 1900 : Vitraux comparés de la région beauvaisienne.

21 janvier 1901 : Le chanoine Brisse. — 15 avril 1901 : Examen d'un registre de visites (copie des Archives du Chapitre d'Amiens), offert

par M. Thorel-Perrin. — 19 juin 1901 : Prieuré de la Trinité-du-Fay, à Amblainville. — 18 novembre 1901 : Les têtes d'anges du Refuge de l'ancienne abbaye de Froidmont. — 16 décembre 1901 : Extrait de l'*Histoire de l'Abbaye du Bec*, par M. Porée, relatif à Guillaume de Blargies, au marché de Chambly.

16 juin 1902 : Le portrait de Gui-Drapier, curé de Saint-Sauveur, cuivre gravé. — 21 juillet 1902 : Visite au vieux château de Vez, d'architecture militaire, en compagnie de M. Bœswilwald. — Analogie du château de Rambures avec celui de Dameraucourt.

16 novembre 1903 : Voyage en Saintonge et rapprochement avec nos antiquités locales.

18 avril 1904 : Le Centenaire des Antiquaires de France, le 11 avril 1904, au Louvre.

20 février 1905 : « Les Très Riches Heures du duc de Berry » analyse de l'ouvrage de M. Durrieu sur ce merveilleux manuscrit du Musée Condé, à Chantilly.

23 avril 1906 : Un pseudo *Ecce Homo* au Musée de Beauvais. — 16 juillet 1906 : Notes sur Morel d'Arleux, peintre d'Abbeville.

Hoc opus, hic labor erat.

L. PIHAN.

ADDITION

1907. — La Madone d'Auvillers. *Mém. de la Société archéologique et historique de Clermont.* Fascicule II, 1907.

Bas-relief en marbre, de provenance italienne, placé dans l'église d'Auvillers par la famille de Bonnières et cédé à l'État, en 1903, contre une copie et une rente. L'original, aujourd'hui au Musée du Louvre, fut attribué par Courajod à Antonio di Duccio.

LES ORIGINES DE L'ART GOTHIQUE

Conférence faite à la Société Académique de l'Oise

LE 27 MAI 1907

PAR

M. E. LEFÈVRE-PONTALIS

Professeur-suppléant à l'Ecole des Chartes
Directeur de la Société française d'Archéologie (1).

M. Lefèvre-Pontalis signale tout d'abord la fâcheuse erreur commise par M. de Caumont et tant d'autres archéologues qui ont appliqué le mot d'*ogive* à l'arc brisé, au lieu de le réserver aux nervures diagonales des voûtes gothiques, comme au moyen âge. Les comptes du XIV[e] siècle, ou le mot d'*augive* est employé dans son véritable sens, permettent de rattacher son étymologie au verbe *augere*, parce que les croisées d'ogives *augmentèrent* la solidité des voûtes. La fausse acception du mot *ogive* au XIX[e] siècle eut de fâcheuses conséquences, car elle a supprimé le terme nécessaire pour désigner l'ossature des voûtes. Les archéologues s'imaginèrent que le caractère essentiel de l'architecture gothique fut la substitution de l'arc en tiers-point à l'arc en plein cintre, tandis que c'est l'invention de la voûte d'ogives qui fut le véritable germe de ce style.

Ce genre de voûtes était inconnu au XI[e] siècle, mais où les architectes de la première moitié du XII[e] allèrent-ils en prendre l'idée? Est-ce dans certaines voûtes d'arêtes romaines, où

(1) Ce compte rendu a été rédigé par M. E. Lefèvre-Pontalis.

des nervures diagonales étaient noyées dans le blocage, comme le suppose Quicherat? Est-ce en Espagne, où les architectes arabes avaient résolu le problème de monter une coupole sur des arcs saillants entrecroisés, comme en avant du mirhab de la mosquée de Cordoue, car on trouve des voûtes du même type à Almazan au XIIe siècle, à l'Hôpital-Saint-Blaise (Basses-Pyrénées) et sur la cuisine du prieuré de Durham (Angleterre), au XIIIe siècle. Le problème paraît insoluble.

Où sont les plus anciennes voûtes d'ogives? En Lombardie, suivant Rivoira, mais c'est une erreur. Celles de Saint-Ambroise de Milan, que Dartein faisait remonter au IXe siècle sont en réalité du XIIe. Les premiers monuments gothiques de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne furent élevés par les moines Cisterciens français dans la seconde moitié du XIIe siècle; mais ce qu'il faut rechercher ce sont les voûtes d'ogives antérieures à 1140, date de la dédicace du narthex de Saint-Denis par Suger.

En écartant l'Anjou dont les plus anciennes voûtes gothiques furent appareillées sur la nef de la cathédrale d'Angers entre 1150 et 1153, deux provinces peuvent se disputer l'honneur d'avoir fait les plus anciennes applications de la croisée d'ogives. Qu'importent les nervures diagonales à profil carré des porches de Moissac, de Saint-Victor de Marseille et du clocher de Saint Hilaire de Poitiers. Ce sont des essais non datés dont l'influence fut complètement nulle dans le sud-ouest, tandis que les voûtes d'ogives se multiplièrent sous les règnes de Louis VI et de Louis VII dans le nord et dans l'ouest de la France ainsi qu'en Angleterre M. John Bilson et M. de Lasteyrie ne sont pas d'accord sur les dates des voûtes de la cathédrale de Durham qui remonteraient au commencement du XIIe siècle, mais il est certain que les architectes normands firent un emploi précoce des ogives, soit pour voûter des nefs après coup, soit pour les appareiller au-dessus de certaines églises en construction dans le premier quart du XIIe siècle. En outre, on peut leur attribuer l'invention des voûtes sexpartites qui apparaissent à Saint-Étienne, à la Trinité de Caen, à Creully (Calvados) et sur les chœurs carrés de beaucoup d'églises rurales bâties vers 1150.

Revenons au Beauvaisis et au Valois et étudions tout d'abord les voûtes du bas-côté sud de Saint-Etienne de Beauvais qui semblent être les plus anciennes de la région, si l'on en juge par l'appareil grossier des compartiments de remplissage. Le profil carré des nervures se rencontre dans la dernière travée, comme sous le clocher d'Acy-en-Multien, tandis que les boudins des premières travées, taillés dans une seconde campagne, forment queue dans l'épaisseur des voûtains comme dans le déambulatoire de Morienval.

M. Lefèvre-Pontalis explique ensuite la difficulté de dater les voûtes par le profil des ogives qui varie beaucoup et il recommande de classer plutôt les nervures suivant leur épaisseur, car la section des claveaux tendit sans cesse à se réduire sauf quelques exceptions.

Ainsi les ogives carrées et toriques des chœurs de Cauffry et de Noël-Saint-Martin (Oise), sont encore très grosses bien que les feuillages des chapiteaux annoncent une époque avancée du XIIe siècle. D'autre part, les ogives lancées sur de vastes espaces, comme le transept et le chœur de Saint-Germer, sont plus larges que celles du déambulatoire par une raison de solidité. On peut faire la même remarque dans le porche de Saint-Leu-d'Esserent et dans la tribune qui le surmonte, bien que la portée des voûtes soit identique.

Ce qui est frappant, c'est l'inexpérience des architectes qui appareillèrent des voûtes d'ogives jusqu'au milieu du XIIe siècle. Ces voûtes étaient bombées parce que la clef des doubleaux ne se trouvait pas au même point que celle des ogives: elles étaient dépourvues de formerets, la taille des lits d'assises dans les compartiments de remplissage porte la trace d'erreurs constantes qui sont bien visibles dans la curieuse voûte du chœur de Morienval où les tailloirs des chapiteaux sont placés en biais sur la retombée des nervures, suivant une disposition très fréquente.

Il fallut modifier le plan des piliers romans pour l'adapter à la retombée des doubleaux des ogives et des formerets. C'est ici qu'on peut saisir sur le vif l'influence normande dans le Beauvaisis. En effet, les architectes de la Normandie et de l'Angleterre avaient déjà monté, au XIe siècle, des piles cantonnées de huit colonnettes, ou plus, dans des nefs non

voûtées, pour recevoir les moulures des grandes arcades. Les constructeurs de l'Ile-de-France s'inspirèrent de ces piles, mais la restauration de Saint-Etienne de Beauvais a fait toucher du doigt leurs défauts de construction. Au lieu de tailler les colonnettes dans la même assise que l'angle rentrant du pilier, les premiers maîtres gothiques les soudèrent à une queue en les superposant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Il en résulte qu'on peut passer une lame de couteau entre le fût et l'angle rentrant. Ce bizarre appareil, que M. Lefèvre-Pontalis a signalé le premier à Saint-Germer et à Cambronne, a le grave défaut de diminuer la résistance des piles à l'écrasement : il pouvait faire supposer que les colonnettes avaient été relancées après coup, mais cette hypothèse doit être abandonnée aujourd'hui et sauf quelques très rares exceptions, notamment à Saint-Vaast-les-Mello et à l'église des Minimes de Compiègne, les voûtes d'ogives des plus anciennes églises gothiques de l'Oise, comme celles de Bury, de Cambronne, de Foulangues, de Saint-Germer, d'Acy-en-Multien, ont été prévues par les premiers architectes.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, les progrès sont très rapides, car les premiers tâtonnements avaient servi de leçon. Les moulures des ogives sont plus fines, les voûtains, moins bombés, sont mieux appareillés : l'emploi des formerets se généralise. C'est alors qu'apparaît la voûte sexpartite, importée de Normandie, dans les cathédrales de Senlis et de Noyon et qui s'accorde avec l'alternance des piles dans la nef de ces deux édifices. En outre, les chœurs sont voûtés à l'aide de nervures rayonnant autour d'une clef centrale, comme à Saint-Germer, à Noyon, à Saint-Leu-d'Esserent, à Saint-Gervais de Pontpoint, mais dans le Soissonnais les architectes restèrent longtemps fidèles au cul-de-four, renforcé par deux nervures pour voûter les absides arrondies. Ce procédé, qui était employé à Morienval dans l'origine, se rencontre à Chelles (Oise), puis à Berzy et à Vauxrezis près de Soissons. La croisée d'ogives permit de résoudre le problème du voûtement des déambulatoires, en lançant sur chaque travée en trapèze quatre nervures qui se rencontrent au centre sans être dans le prolongement les unes des autres.

Si la croisée d'ogives est le principe générateur de l'archi-

tecture gothique, l'arc en tiers-point est un de ses éléments les plus frappants, mais il ne suffit pas à caractériser les églises gothiques. Ainsi la cathédrale d'Autun, avec sa voûte en berceau brisé et ses grandes arcades en tiers-point est un édifice roman et Saint-Etienne de Beauvais est une église gothique à cause de ses voûtes d'ogives et malgré ses arcades. son portail et ses fenêtres en plein ceintre. Ce qu'il faut démontrer, c'est que l'arc brisé ne fut pas adopté par une raison d'élégance ou par une pure fantaisie, mais parce que son emploi était indispensable autour des voûtes d'ogives. Après avoir cité les hypothèses les plus invraisemblables des premiers archéologues qui ont été chercher les origines de l'arc brisé dans tous les pays du monde, sauf en France, M. Lefèvre-Pontalis explique pourquoi il fut adopté dans l'architecture romane dès les premières années du XII[e] siècle, notamment en Bourgogne et en Poitou.

Dans le bassin de l'Oise, l'arc en tiers-point apparait tout tout d'abord dans les doubleaux qui encadrent les voûtes d'ogives par suite d'une nécessité de construction. En effet, comme les ogives sont les diagonales d'un rectangle et décrivent généralement une courbe en plein cintre, les arcs construits sur les côtés d'une travée ont une moindre ouverture et leur clef ne peut arriver au même niveau que celle de la voûte si on les trace d'un seul coup de compas Les architectes de la région eurent d'abord recours au plein cintre surhaussé pour résoudre le problème, comme on peut le constater dans les bas-côtés de Saint-Etienne de Beauvais et dans le déambulatoire de Morienval; mais l'arc brisé offrait les mêmes avantages et son emploi se généralisa pour les grandes arcades, les doubleaux et les formerets, dès le premier tiers du XII[e] siècle. Un troisième expédient, visible dans le narthex de Saint-Denis et dans la tribune de la façade à Saint-Leu-d'Esserent, consistait à mettre les chapiteaux destinés à soutenir les ogives plus bas que ceux des doubleaux et des formerets, mais l'effet produit était disgracieux.

L'arc en tiers-point n'était pas nécessaire dans les autres membres de l'architecture gothique, mais il se substitua peu à peu au plein cintre par une simple raison d'harmonie. Pendant tout le XII[e] siècle, les deux formes sont juxtaposées et caractérisent une période qu'on a eu tort d'appeler *la tran-*

sition, parce qu'elle implique l'idée fausse de monuments intermédiaires entre les églises romanes et les églises gothiques. L'apparition successive de l'arc brisé dans les portails, comme dans la façade de Saint-Leu-d'Esserent; dans les baies des tribunes, comme à Saint-Evremont de Creil et à la cathédrale de Senlis: dans les baies des clochers, comme à Saintines et à Tracy-le-Val; dans les fenêtres, comme au chevet de la cathédrale de Noyon, et enfin dans les arcatures, comme à Cambronne, est facile à vérifier et s'opéra très lentement, car au XIII[e] siècle on trouve encore des portes en plein cintre, en Champagne et en Bourgogne, par exemple à Montéral, et des arcatures de la même forme dans l'église de Mareuil-sur-Ourcq.

Le troisième élément de l'architecture gothique fut l'arc-boutant qui fut tout d'abord un expédient destiné à prévenir la ruine des chevets. En effet, les absides de Saint-Leu-d'Esserent, de Saint-Germain-des-Prés, de Notre-Dame-en-Vaux à Chalons, de Saint-Remi de Reims et le croisillon sud de la cathédrale de Soissons, qui est un chef-d'œuvre de légèreté, avaient été conçus sans arcs-boutants. Il fallut en appareiller après coup vers la fin du XII[e] siècle, comme le prouvent l'examen des culées et la façon maladroite dont ces arcs viennent buter entre les fenêtres en cachant les moulures de leur archivolte, mais au commencement du XIII[e] siècle les arcs-boutants du chœur de la cathédrale de Soissons, datés de 1212, et du chœur de l'église abbatiale de Longpont consacrée en 1227, avaient bien été prévus par les architectes.

La naissance de l'architecture gothique ne fut donc pas une éclosion spontanée; elle est le fruit du génie des architectes du XII[e] siècle et la conséquence de l'invention de la voûte d'ogives, complétée par celle de l'arc boutant qui fut plus tardive. Les premières églises gothiques de l'Ile-de-France et de la Normandie servirent de champ d'expérience aux constructeurs qui devinrent de plus en plus hardis Voilà pourquoi l'étude des églises rurales de l'Oise est si instructive, parce qu'elle fait comprendre les progrès accomplis pendant un demi-siècle, jusqu'au jour où s'élevèrent de grandes cathédrales comme celles de Noyon et de Senlis.

NOTICE-ÉTUDE

SUR DES

RECHERCHES ET DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

dans le département de l'Oise en 1907

ÉPOQUES ROMAINE ET FRANQUE

ÉPOQUE ROMAINE

QUINQUEMPOIX (1)

Quinquempoix est une modeste commune qui se trouve à 6 kilomètres de Saint-Just-en-Chaussée. Sur l'invitation de notre confrère, M. le docteur Delalande, nous nous sommes rendus avec lui chez M. Pellieux, propriétaire-cultivateur dans ce pays. En labourant une de ses pièces de terre située à environ 100 mètres du cimetière, M. Pellieux avait recueilli des fragments de poteries en terre rouge vernissée ; des monnaies romaines, des tuiles à rebords et différents autres objets de l'époque romaine.

M. Pellieux s'est mis très obligeamment à notre disposition et nous a fait obtenir l'autorisation de faire des fouilles sur les terres des principaux propriétaires de la commune (2).

La première pièce que nous avons fouillée est l'emplacement d'une ancienne exploitation agricole.

(1) Continuant nos fouilles et recherches des anciens lieux habités, nous en présentons une partie du résultat.

(2) Nous remercions sincèrement toutes ces personnes.

Dans les ruines de cette ancienne habitation nous avons trouvé, parmi des défenses de sangliers et d'écailles d'huîtres, des tuiles à rebords et une meule de moulin à bras percée au centre pour recevoir l'axe destiné à lui imprimer le mouvement de rotation. Elle est d'un beau modèle et bien conservée. Son diamètre est de 42 centimètres et son épaisseur de 5 centimètres. Nous avons recueilli contre cette meule une petite monnaie de Constantin II (né en 316 mort en 340).

Poteries. — Nous avons trouvé au même endroit des débris de vases ornés et sigillés, entre autre un fragment de coupe rouge « patina », poterie de l'Allier dite Samienne du IIe ou IIIe siècle. Apollon assis à droite, au centre d'un double cercle, dans une cathédre à dossier à jour, la main droite élevée par un geste inspiré, se préparant à toucher les cordes d'une lyre *(Fig. 1).* Hauteur de la figure, 3 centimètres.

Un second fragment représente Vénus tenant un bouquet *(Fig. 2),* hauteur 4 centimètres. Le troisième représente un Dauphin, un vase à deux anses, et une tête de Gaulois *(Fig. 3).* Un autre fragment fort bien conservé, reproduit un « Genius » bon génie ou ange gardien, du sexe masculin représenté nu. A ce que l'on croyait, il naissait avec chaque mortel et expirait avec lui après avoir veillé à son bien-être.

C'est un amour avec des ailes d'oiseau, assis à gauche, entouré d'étoiles au milieu de décorations du genre pompéïn.

La hauteur de l'ange est de 23 millimètres *(Fig. 4).*

D'autres débris représentent : l'un une chasse (deux levriers poursuivant un lièvre, à gauche) au-dessous, une double bande. Le chien du bas a 5 centimètres de longueur.

Une autre figure un faune, [à sa droite un animal courant vers lui. Nous en avons vu de semblables à Pompéï.

Avec ces fragments se trouvaient deux fonds de vases portant des sigles figulins que nous avons communiqués pour le *Corpus inscriptionum latinarum.*

Toutes ces poteries représentent des dessins en relief (1).

---

(1) Un dolium à large ouverture, rond, à ventre plein, de moyenne capacité, félé en plusieurs endroits a été trouvé sur cet emplacement. Il est chez M. Pellieux.

FIGURE 1.

FIGURE 3.



FIGURE 2.

FIGURE 4.

Monnaies. — De nombreuses pièces de monnaie romaine ont été recueillies non seulement dans les endroits fouillés mais aussi sur tout le territoire de la commune. Ce sont principalement des monnaies frappées sous Constantin Ier (né en 274 mort en 337) et sous ses fils. Plusieurs portent à l'avers VRBS . ROMA — Buste de Rome. Au revers : la louve allaitant Romulus et Remus. —Au-dessus, deux étoiles. A l'exergue TRP : *Treveris percussa* (Atelier de Trèves). — Un petit bronze de l'époque constantinienne ou un peu postérieure. — Un autre petit bronze de Julien le philosophe, dit aussi l'apostat, proclamé Auguste à Paris où il vécut de 360 à 363. — DN IVLIANVS NOB CAES. — Revers : *Felicis temporis reparatio* (1), soldat debout frappant de sa lance un vaincu à terre (2).

Les Muches. — En faisant des sondages à quelques mètres du cimetière, le hasard nous a fait découvrir l'entrée d'un puits en pente inclinée. Le conduit est si étroit qu'on ne peut y pénétrer que sur les genoux. Au bout de ce puits, d'une longueur d'environ 6 mètres, se trouve une chambre ronde de 3 mètres de haut sur 4 mètres de diamètre. Elle communiquait à d'autres chambres et à des galeries souterraines comblées par l'affaissement du sol supérieur. Sur les parois on voit des inscriptions et des noms d'époques différentes. Elle ne contenait aucun vestige de l'industrie.

Ce sont des retraites « ou caves de guerre » creusées sous terre pour servir de refuge à la population. Elles sont nommées « forts », expression qui signifie : un lieu caché. On les connaît généralement en Picardie sous le nom de « muches » qui, en vieux Picard, veut dire également lieu caché (3).

Quelques auteurs pensent que ces muches ont été pratiquées au IXe siècle pour soustraire les populations aux cruautés des Normands (4). D'autres soutiennent qu'elles ne remontaient pas au-delà du XVe siècle, et que selon toute

---

(1) J. Barthélemy : *Numismatique ancienne*, 1866.

(2) Description de M. le docteur Leblond.

(3) Du verbe mucher « cacher ».

(4) L'abbé Lebœuf : et Cf. *Graves*, 1856, 2e édition.

probabilité on devait les considérer comme contemporaines des dernières guerres de la France contre l'Espagne (1). Des troupes espagnoles brûlèrent le village de Quinquempoix, on les désignaient dans le pays sous le nom de « Polacres ». Un de ces souterrains avait déjà été retrouvé en 1636. L'entrée en était près du cimetière, sur le chemin de Trémonvillers; il se prolongeait au loin dans la direction de l'est. L'éboulement des terres empêche aujourd'hui d'y pénétrer (2).

Il se trouve plusieurs de ces excavations autour du cimetière de Quinquempoix et sans doute les galeries doivent communiquer entre elles et passer sous le cimetière.

L'établissement de ces souterrains-refuges paraît avoir dépendu principalement de la nature du sol ; on en rencontre non seulement dans beaucoup de villages de Picardie, qui est une région crayeuse, mais également aux environs de Beauvais (3) et de Clermont où l'on ne cesse pas d'être sur la craie. Le motif déterminant de leur formation est la facilité avec laquelle on peut pratiquer des cavités dans la craie sans causer d'éboulement. On n'en rencontre pas dans les parties sablonneuses et argileuses des cantons de l'Oise.

A Nourard-le-Franc, où presque tout le village est bâti sur des souterrains, nous avons également vu un puits assez profond mais à descente perpendiculaire.

Objets en os. — Nous avons extrait de la terre une aiguille en os dont la pointe est légèrement ébrêchée. Elle est longue de 12 centimètres et assez épaisse.

Une épingle à cheveux à grosse tête d'une longueur de 6 centimètres. Une autre plus forte et très bien conservée de 12 centimètres de long. Une troisième épingle avec tête d'une longueur de 11 centimètres. Il en a été recueilli différentes autres également en face du cimetière actuel.

Sur toute l'étendue de la commune on rencontre, à la sur-

---

(1) Cf. Bouthors : *Mémoires de la Société d'Archéologie du département de la Somme*, t. I, p. 287.

(2) Graves : *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 1856, 2e édition.

(3) Cf. De La Fontaine : *Histoire de Beauvais*, t. I, p. 255.

face du sol, de nombreux silex taillés de l'époque paléolithique, de même que des pièces polies de l'époque néolithique. C'est un témoignage certain de la longue occupation des hommes primitifs dans ce pays à une époque très reculée.

A Nourard-le-Franc nous avons fait la même remarque sur ces stations préhistoriques.

BURY

A droite de la route de Bury à Mouy, au-dessus de l'endroit où MM. Hamard et Sivi firent, sur le territoire de Bury, des fouilles d'une nécropole gallo-romaine, nous avons continué des recherches dans une pièce de terre qui n'avait pas été explorée; six tombes à incinérations se trouvaient à cet endroit.

On sait que les Romains avaient apporté avec eux l'usage de brûler leurs morts, ce qui avait été pratiqué par plusieurs peuples gaulois.

M. Boulanger, dans l'introduction de son ouvrage (1), écrit que : « l'influence du christianisme aidant et les usages reprenant le dessus, la crémation disparut vers la fin du IIIe siècle».

Ce n'est pas le cas dans notre contrée, car les poteries que je signale sont bien du IVe siècle, et il n'y a aucun doute en ce qui concerne ces incinérations.

La première tombe du haut, au bas d'un rideau, contenait trois vases et une grande quantité d'objets en fer. Le premier est un vase en verre; c'est une ampoule sans anse d'un vert foncé avec une belle irisation. Sa hauteur est de 9 centimètres et le tour de panse de 23 centimètres.

Le second est une urne en terre rouge.

Les dimensions de ce vase donnent : hauteur totale 10 centimètres; circonférence de la panse, 26 centimètres

Le troisième vase est un *ex-voto*, *pocula*, de terre grise à bord en bourrelet.

La seconde sépulture ne contenait que des objets en fer :

---

(1) *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois.*

des anneaux, une grande quantité de petits clous à tête ronde, une clef en fer et une petite faucille très oxydée.

Dans la troisième, il ne se trouvait que des ossements calcinés, d'immenses clous encore entourés de bois que nous avons conservés.

La quatrième tombe renfermait un grand plat en terre rouge orangé. (Diamètre, 25 centimètres.)

La cinquième ne renfermait que des objets en fer, très oxydés et calcinés.

La sixième nous fournit une cruche à anse en terre rouge mat, de 22 centimètres de hauteur avec un tour de panse de 45 centimètres.

Comme ornementation, il se trouve sur la panse des rondelles de couleur rouge foncé de 14 millimètres de diamètre avec une double bande au-dessus et au-dessous.

Le caractère de ces poteries nous reporte au IVe siècle. Elles sont de l'époque de la Décadence.

Ce n'est plus la fine poterie vernissée et sigillée, dite Samienne, comme celles qui ont été découvertes à 8 kilomètres d'ici, à Hermes.

Monnaies. — Nous n'avons trouvé aucune monnaie dans ces quelques tombes, mais nous en avons recueillies sur terre. Peu en argent, aucune d'or. Elles sont de Gallien, Constantin, Antonin, etc., etc.

ÉPOQUE FRANQUE

LE CIMETIÈRE MÉROVIGIEN DE DURY-SAINT-CLAUDE

Ce hameau qui dépend de la commune de Bury possède aussi son petit cimetière franc. Il est de peu d'importance et pas très riche en mobilier funéraire, car il n'a donné que peu d'objets de valeur. Cependant la plus grande partie des inhumations a été faite dans des sarcophages de pierre. Cela s'explique facilement, car à une centaine de mètres plus loin se trouve une carrière.

Ces cercueils de pierre qui étaient employés au VIe siècle mais plus fréquemment au VIIe, ont été violés suivant la règle générale et ont servi à plusieurs générations successives. Les ossements des premiers occupant ayant été refoulés aux pieds. Un de ceux-ci contenait trois crânes.

Les corps étaient orientés comme dans tous les cimetières de cette époque, les pieds à l'est et la tête à l'ouest. Plusieurs tombes ont parfois une légère déviation.

Quelques archéologues doués d'une grande expérience, tels que l'abbé Cochet, MM. Th. Eck, J. Pilloy, L. Coutil et C. Boulanger estiment que : « Les fossoyeurs se guidaient sur le soleil levant ou le soleil couchant, ayant l'habitude de faire leur travail le matin ou le soir, et comme pendant la bonne saison l'écliptique décrit un plus grand arc de cercle sur l'horizon, les tombes, dont l'orientation s'éloigne de la direction est-ouest, seraient celles qui auraient été creusées pendant l'été (1).

En août 1907 nous avons exploré les tombes qui sont presque toutes à fleur de terre. La plus profonde n'est pas à 0^m 50 centimètres.

Aujourd'hui c'est un terrain boisé, mais il y a une cinquantaine d'années ce sol était en culture et le soc de la charrue mettait de temps à autre des sarcophages au jour, ce que nous avons constaté. Les tombes ont été fouillées maladroitement et les ossements rejetés sans ordre.

Ce cimetière date, d'après l'étude des objets recueillis, de l'occupation franque au VIe et VIIe siècles. Il se trouve au-dessus du hameau, au lieudit « les Luzeaux », que nous avions relevé sur le plan cadastral mais qui ne correspondait pas à l'endroit précis, de sorte que nous avons dû sacrifier plusieurs jours pour retrouver l'emplacement exact. On y parvient par un chemin nommé « la Cavée des Dames ».

Les trois premiers jours nous avons exploré dix-huit tombes, dont huit sarcophages et dix fosses. Quatre sarcophages avaient été spoliés, les autres étaient intacts. Un très petit

---

(1) C. Boulanger : *Trois cimetières Mérovingiens*, dans *Bulletin Archéologique*, 1907, 1re liv.

sarcophage d'enfant ne contenait rien que le squelette et une petite urne en terre noire.

Les sarcophages sont pareils à ceux du cimetière franc de Bury; l'exposition en est la même (1).

Le mobilier des dix-huit premières tombes se composait principalement d'objets en fer très oxydé. Des couteaux, à la ceinture, étaient accompagnés de petits clous en cuivre qui provenaient du ceinturon, de même que des anneaux de fer. Des gros clous de fer à grandes têtes. Des crampons. Ce qui prouve que les cercueils de bois étaient également usités. Le bois a naturellement disparu, mais il en reste des traces sur les objets.

Enfin, nous avons relevé une quantité de débris de vases.

Continuant nos fouilles, nous avons ouvert une fosse dans laquelle il a été recueilli : aux pieds du squelette, un vase en terre rouge sans ornementation. A la ceinture, un anneau de bronze et une boucle de ceinturon en fer, un couteau en fer très oxydé avec un manche en corne, ce qui est assez rare (*Fig. 5*)



Figure 5

M. Pilloy, qui en a fait le dessin, pense que cette lame emmanchée dans un andouiller de cerf ou plutôt de chevreuil (peu commun), est plus probablement un outil qu'un couteau. Une cuillère en fer (sans aucun doute ces deux objets étaient passés à l'anneau de bronze). Cet objet également rare, quoique très oxydé, indiquerait d'après Cochet (2) la tombe d'une nourrice.

(1) Cf. *Les fouilles de Bury*. Cimetière franc. *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, t. XIX, 2e partie, 1905.

(2) Cf. *Sépultures franques*, p. 196, 1857.

Une autre tombe renfermait un couteau de fer, accompagné d'une boucle de ceinturon en bronze recouverte d'une jolie patine verte.

D'autres de ces boucles, dont quelques-unes en potain, ont été recueillies dans des fosses déjà remuées. Elles sont du modèle de celles reproduites sur les planches concernant le cimetière franc de Bury (1). Les pareilles ont été trouvées dans toute la France ; dans les cimetières anglo-saxons, notamment à Kent (2), de même que sur les bords du Rhin.

Elles sont rondes, ovales ou carrées et affectent d'innombrables variétés. Plusieurs de ces boucles sont accompagnées de ferrets.

Les autres sépultures, très maltraitées par la pioche des laboureurs, ne nous ont laissé que des débris de vases. Six vases intacts ont seulement été recueillis. Ils sont des mêmes modèles que ceux décrits dans les notices sur Escames (3) et Bury (4).

Le cimetière franc de Saint-Claude nous a livré une petite monnaie gauloise en bronze. Ce denier, dû à Caron pour le passage du Styx, se trouvait à la tête d'un squelette. Nous avons plusieurs fois recueilli des monnaies gauloises dans des tombes franques, de même que nous y avons rencontré assez fréquemment des monnaies et des objets de l'époque romaine, entre autres à Bury, une fort jolie bague en argent avec chaton, intaille, en cornaline, très bien conservée.

Cette pierre gravée représente un guerrier précédé d'un chien tourné à droite ; elle est ovale et longue de 13 millimètres.

En ce qui concerne la monnaie de Saint-Claude, suivant l'avis de MM. Adrien Blanchet et Paul Bordeaux, nos éminents confrères auxquels nous l'avons soumise, cette petite pièce gauloise émane des Senones. Une monnaie analogue

---

(1) Houlé, loc. cit.

(2) Cochet : *Le tombeau de Childéric*, p. 27, 1859.

(3) *Le cimetière franc d'Escames*, dans *Mémoires de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. XIX, 3e partie.

(4) Houlé, loc. cit.

est dessinée à la page 360, fig. 320, du Traité de M. Adrien Blanchet sur les *Monnaies gauloises* (1).

Notre pièce, quoique un peu fruste, est assez bien conservée. La monnaie semblable, reproduite par M. Blanchet, porte VLLVCCI et on peut voir les deux dernières lettres sur la nôtre. M. le docteur Leblond, dans son Etude sur 202 monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Clermont, c'est-à-dire au pays des Bellovaques, cite aussi ces monnaies à la légende VLLVCCI avec l'oiseau picorant et attribuées aux Senones (2).

Notre pièce était du premier siècle avant l'ère chrétienne. On croit qu'elle aurait été originairement frappée entre 50 et 100 ans avant Jésus-Christ, mais ces pièces ont longtemps circulé même jusqu'au temps des premières invasions franques, surtout lorsqu'elles sont aussi usées avant d'avoir été enfouies.

Dans une autre tombe, nous avons recueilli une seule grosse perle ronde en pâte de verre jaune clair et attachée à un mince filet de bronze. — Un petit bronze de Constantin : au revers, GLORIA EXERCITVS. — Un autre recueilli à la surface du sol, de Claudius, dit le Gothique ....VDIVS AVG (215-270). Deux ferrets de forte taille ; le troisième introuvable.

CIMETIÈRE FRANC DE LA NEUVILLE-ROY

Le 26 février 1907, sur l'indication de notre confrère M. le docteur Delalande, de Saint-Just-en-Chaussée, nous nous sommes rendus à la sucrerie agricole de La Neuville-Roy afin d'obtenir de MM. les directeurs l'autorisation de faire des recherches sur leurs terres, ce qui nous a été accordé de suite très obligeamment.

A environ 200 mètres de la gare de Montiers, au lieudit les Luiziers, se trouve le cimetière franc : il est exposé au midi sur une pente légèrement inclinée.

Malgré la neige qui tombait à gros flocons, nous avons commencé nos fouilles. Ce jour-là nous n'avons pu visiter

(1) Leroux, éditeur, Paris, 1905.

(2) *Revue numismatique*, p. 32, 1906.

que quatre sarcophages. Ceux-ci se rencontrent à environ 50 centimètres du sol. Ils sont d'une grande dimension et fort bien conservés. Malheureusement les tombes avaient été remuées par les cultivateurs.

Les morts avaient. comme toujours, les pieds à l'Orient et la tête à l'Occident. Le mobilier funéraire n'est pas abondant et peu luxueux.

Nous avons découvert de nombreux ossements humains



FIGURE 6.

qui avaient été dérangés, des couteaux, des clous en fer: quelques boucles de ceinturons soit en fer, soit en bronze. Parmi ces dernières, une belle petite boucle d'un modèle très gracieux, dont une semblable est reproduite dans Cochet (1) mais en plus grand.

Il a été recueilli aussi un vase en terre cuite noirâtre, à l'arge ouverture *(Fig. 6)*.

---

(1) *Normandie souterraine*, p. 215, fig. 3, 1855.

La panse forme au milieu un angle saillant ce qui lui donne une forme bi-conique qui est la caractéristique des vases de l'époque mérovingienne-franque. Nous les rencontrons dans tous nos anciens cimetières du nord de la France et on les trouve en Angleterre, en Belgique et sur les bords du Rhin.

Presque toujours, c'est aux pieds des morts qu'on les relève. Nous en avons cependant trouvé à la tête; mais par exception.

On ne trouve des vases de cette forme que dans les contrées où les peuples d'origine Germanique ont séjourné (1).

Ce qui caractérise aussi ces vases de l'époque franque, ce sont les ornements géométriques qui occupent la zone supérieure de la panse, ornements qui, lorsque la terre était encore fraîche, ont été obtenus par la pression d'une roulette de bois ou de métal, sur laquelle étaient sculptés en relief les motifs qui devaient se reproduire en creux

Ces motifs sont très variés; sur une centaine de vases que nous avons conservés, aucun n'est pareil.

TOMBES ISOLÉES DU CIMETIÈRE FRANC DE BURY

Le 30 décembre 1906, à environ 200 mètres au-dessous du cimetière franc de Bury, nous découvrons neuf tombes isolées dans le bois Charpentier, lieudit Derrière-l'Eglise. Cette pièce de terre est sablonneuse; elle se trouve au bas de la colline. Dans le sable, sur une roche, nous relevons un petit vase en terre noire aux pieds d'un squelette d'enfant, dans un petit sarcophage de pierre sans couvercle.

La seconde tombe est un sarcophage de femme dont les ossements sont bien conservés. Nous recueillons, à la tête, une seule boucle d'oreille en bronze, verdie par l'oxyde de cuivre. C'est un simple fil recourbé à grosse tête creuse, dans laquelle le bout aigu s'emboîtait. A la ceinture, un petit

(1) J. Pilloy : *Note sur un vase funéraire carolingien*, dans *Bulletin Archéologique*, 1907, 1re livraison.

anneau en fer et un couteau ; aux pieds, des débris de vases en terre noire.

La troisième sépulture contenait des débris de fer (couteaux) à la ceinture, de même qu'un anneau de bronze. Une contre-plaque de plaque-boucle en bronze du VIII[e] ou IX[e] siècle.

La gravure, quoique très bien faite et régulière, est la reproduction par un orfèvre, ou plutôt par un forgeron maladroit, du motif de deux têtes d'oiseaux latérales. Cette contre-plaque, d'une conservation parfaite, est d'une longueur de 3 centimètres 4 millimètres Sa patine est d'un beau vert foncé (1). Nous en donnons le dessin *fig. 7.*

M. Boulanger, de Péronne, en a reproduit de semblables, mais entières, c'est-à-dire avec leurs boucles et leurs plaques accompagnées de ferrets ou aiguillettes (2). « C'est une garniture de chaussures que l'on rencontre sur le cou-de-pied. »

La quatrième est une fosse entourée de pierres ; elle renfermait un style en bronze à la ceinture avec le traditionnel couteau de fer, et un vase en terre grise aux pieds, sans ornements.

La cinquième tombe est la plus importante comme mobilier funéraire, quoique ce ne soit pas un sarcophage. Le corps reposait sur le sol et, suivant la coutume, la tête tournée vers l'Orient. A la ceinture, nous avons trouvé une boucle en fer qui provenait d'un ceinturon de cuir disparu et qui servait à attacher le couteau.

En outre, une belle et grande plaque-boucle en fer avec contre-plaque et plaque carrée ayant constitué la fermeture de la ceinture d'une femme. Elle doit être du VIII[e] siècle. On remarque qu'elle a été damasquinée d'argent. Les hommes avaient la même garniture de ceinturon, mais plus forte.

---

(1) Voir l'*Album Caranda.*

(2) Cf. *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, pl. 46, fig. 2 et 4. Explication, p. 171.

Elle est garnie de grosses têtes de clous très saillantes en bronze *(Fig. 8)*.

Des petits clous de bronze ornaient cette ceinture. Elle est longue de 22 centimètres. Nous en avons rencontré une semblable à Escames, mais plus forte (1). Notre agrafe, dont l'ardillon a disparu, est également pareille à celle décrite et reproduite par Cochet (2). Nous avons aussi



FIGURE 8 (22 centimètres).

recueilli une quantité d'objets en fer, comme toujours très oxydés.

Dans cette même tombe, une grande urne en terre noire se trouvait aux pieds.

Dans la cinquième sépulture nous avons rencontré : à la ceinture, une plaque de boucle de ceinturon en fer, un couteau, un anneau en bronze et un fer recourbé. Aux pieds, un petit vase ordinaire en terre rosâtre.

La sixième fosse avait été visitée, malgré cela elle contenait à la ceinture du corps une plaque-boucle de femme *(Fig. 9)* en bronze et entière, nous lui assignons le VIII[e] siècle ; mais, pour ne pas être trop affirmatif, nous dirons qu'elle peut aussi bien être de la fin du VII[e] ou du commencement du IX[e], cela sans aucun doute.

A 30 centimètres environ plus bas nous recueillons, parmi des pierres et des ossements, une contre-plaque sans la plaque-boucle malgré nos recherches *(Fig. 10)*.

---

(1) *Le cimetière franc d'Escames*, dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, p. 616, 1906.

(2) Cf. *Sépultures gauloises, romaines et franques*, p. 151, 1857.

Le premier de ces objets dans ces deux tombes spoliées *(Fig. 9)* est long de 7 centimètres sur 5 centimètres de largeur.



Figure 9.

Sur le talon de l'ardillon est gravée grossièrement une croix pattée, de même que sur la seconde plaque qui est de 4 centimètres de largeur sur 4 centimètres 1/2 de longueur *(Fig. 10)*.



Figure 10.

Ces dessins nous dispensent d'une plus ample description.

Cette dernière plaque est semblable à celle qui est décrite et reproduite par M. Boulanger *(Fig. 115)* — LVII — provenant d'Andernarch (Hesse-Rhénane) et qui se trouve au Musée de Bonn.

Cette contre-plaque a sans doute aussi appartenu à une femme. On pourrait croire que nous avons laissé la plaque-boucle dans la tombe, mais il n'en est rien. Car, sachant que l'un ne va pas sans l'autre, nous avons vainement recherché la plaque-boucle (1).

Dans la même fosse s'est trouvée une contre-plaque carrée en fer, de 5 centimètres, garnie à chaque coin de têtes de clous et des gros crampons en fer qui, à en juger par leurs longueurs, nous prouvent que le cercueil était confectionné avec un bois très épais.

Nous avons également recueilli, dans une autre tombe sans entourage, une boucle de ceinturon portant gravé au burin sur le plat de l'ardillon une croix de Saint-André que l'on rencontre surtout au VIII[e] siècle.

Ces tombes sont plus récentes que celles de la partie haute du cimetière franc de Bury, car les croix nous indiquent qu'elles étaient chrétiennes.

Il résulte de ces comparaisons que nous nous trouvons en présence des dernières inhumations faites à cet endroit à l'époque carolingienne.

A. HOULÉ.



FIGURE 7.

(1) Il nous est arrivé souvent de recueillir des objets dépareillés, surtout lorsque les tombes avaient été spoliées.

NOTICE-ÉTUDE

SUR

UNE PLAQUE-BOUCLE

DE L'ÉPOQUE FRANQUE

Provenant des fouilles d'Escames.

Parmi les objets composant le mobilier funéraire du cimetière franc que nous avons exploré à Escames, près Songeons (Oise) (1), se trouve une plaque-boucle de bronze d'une conservation parfaite et fort belle. Elle est intéressante, surtout à cause de son ornementation et, en outre, c'est une nouveauté.

Les dessins, très grossiers, ne permettent pas de formuler une opinion affirmative sur les sujets qu'ils représentent.

M. Pilloy, de Saint-Quentin, qui m'a très obligeamment fait le dessin de cette pièce rare, pense que « sur le talon de l'ardillon de la boucle, c'est probablement une tête que l'orfèvre a voulu représenter, car au-dessous servant de bordure à cette tête d'ardillon, on voit les ondulations du serpent, et quand ce serpent existe, il y a toujours une tête humaine au-dessus. Mais l'orfèvre avait tellement peu le sentiment du dessin que la forme est à peu près incompréhensible. »

---

(1) Voir le *Cimetière franc d'Escames*, dans *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, année 1906, t. XIX, A. Houlé.

Cette boucle est au Musée de Beauvais dans une vitrine spéciale. (Description inédite.)

La gravure du centre de la plaque elle-même serait, d'après l'avis de M. Pilloy, la représentation du cheval, il ajoute :

« Quant à l'époque où elle a été fabriquée, je la crois de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe siècle. C'est surtout au VIIIe siècle que deviennent communes les plaques-boucles arrondies; au VIIe siècle ce sont les plaques-boucles ogivales qui dominaient; ici c'est une transition entre la forme ogivale et la forme arrondie. Les représentations du cheval à cette époque sont très rares. »

Je trouve dans un travail de M. Pilloy, « l'équitation aux époques franques et carolingiennes » (1), des dessins de chevaux, tout aussi mal faits que celui de notre boucle. Dans ce travail, M. Pilloy dit : « La plaque d'une boucle en bronze (fig. VIII qui, par son style appartient à l'époque carolingienne, a été découverte en 1818 à Saint-Jean-de-Losne (Bourgogne), et publiée par M. Baudot dans son intéressante étude sur les *Sépultures barbares de l'époque Mérovingienne découvertes en Bourgogne* » (2). Le dessin du cheval ressemble beaucoup au nôtre.

Dans la période de transition (deuxième moitié du VIe siècle et peut-être première moitié du VIIe siècle) qui existe entre le VIe siècle et l'époque Carolingienne, on trouve extrêmement peu de représentations d'animaux, et par conséquent de chevaux avec ou sans cavalier.

On sait que M. Pilloy fait remonter l'époque Carolingienne de suite après cette période de transition, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle (3). Je citerai deux plaques ajourées au type du cheval sans cavalier, provenant du nord de la France, l'une a été trouvée à Beautour, canton de la Fère (4), l'autre recueillie au cimetière de Saint Nicolas d'Arras (5).

---

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, p. 152 (1894).

(2) Paris 1860 et *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or*, t. V, années 1857 à 1860.

(3) Cf. J. Pilloy : *Chronologie des Cimetières barbares des départements de la Somme et de l'Aisne*, t. III, 2e fasc., p. 201, Saint-Quentin, 1903.

(4) J. Pilloy : *Etudes sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, pl. II.

(5) Terninck : *L'Artois souterrain*, 4e v., pl. LXI, n° 12.

Sur le plat de l'ardillon d'une boucle, dit M. Pilloy (1), es représentée une tête barbare dans laquelle il faut voir l'effigie du Christ.

Il n'a émis cette hypothèse que lorsque M. Max Werly a publié dans le *Bulletin des Antiquaires de France* une boucle où cette tête était représentée avec, autour, l'inscription EMMANUEL. Cela est un fait.

M. Léon Coutil dans son travail n'insiste pas sur cette hypothèse fortuite, émise également par lui. Dans son *Etude sur les boucles, plaques bagues, fibules et bractéates ornées de figures humaines* qui accompagne son travail sur le *Cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure)* (2), il a émis en effet l'hypothèse que les têtes humaines ornées d'une barbe comme la nôtre pouvaient être la représentation de la tête du Christ, parce que, sur certaines plaques, celle-ci est entourée de croix et de damnés essayant de demander leur pardon? Sur notre plaque il ne se trouve aucune croix. Cependant nous voyons au-dessus de la tête un dessin qui pourrait bien être la couronne d'épines mal gravée.

M. Coutil voit sur cette pièce une dégénérescence de tête humaine sur la plaque opposée à l'ardillon et recouvrant les charnières. Cette plaque diffère un peu de la série de la Haute-Normandie comme forme de plaque. La boucle s'en rapproche plutôt.

Nous voyons une boucle avec tête humaine, au centre de la plaque, dans son ouvrage. Elle provient de Bueil, et M. Coutil en rapproche d'autres trouvées en Normandie sur deux planches spéciales A et B. Nous citerons parmi celles-ci les plaques où l'on voit une tête barbue.

1° Chicheboville (Calvados); 2° Muids (Eure), surtout celle-ci, et Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure), Les Grandes-Ventes (Seine-Inférieure), ainsi que Mainneville-sur-Risles (Eure).

Toutes ces gravures sur plaques sont beaucoup plus nettes que celle de la nôtre, quoiqu'elles soient des plus sommaires.

---

(1) *Etude sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, pl. II p. 154, et *Bulletin archéologique*, 1891, p. 21, pl. VI.

(2) Evreux, Ch. Herissey, édit., 1905.

Pour en revenir au *cheval? griffon?* qui se trouve sur la plaque elle-même, M. Coutil fixe notre attention sur la TÊTE; « CE N'EST PAS UNE TÊTE DE CHEVAL, dit-il, l'animal est tout ce que l'on voudra. On peut citer des animaux reproduit grossièrement, MAIS DONT L'ATTRIBUTION PEUT SE PRÉCISER. Votre animal est apocalyptique ».

M. Barrière-Flavy qui en a reproduit deux semblables (1), me communique les observations que l'examen de cette pièce lui a suggérées. Il ne partage pas absolument la manière de voir de MM. Pilloy, Boulanger et autres, qui n'hésitent pas à faire remonter ces pièces au VIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque carolingienne, et il ne pense pas qu'on puisse assigner à ces plaques une aussi basse époque. Il lui semble raisonnable de placer notre boucle au VII[e] siècle, mais comme M. Pilloy désigne la fin du VII[e] siècle ou le commencement du VIII[e] et que l'on ne doit pas se montrer trop affirmatif à cet égard, cette dernière époque est toute indiquée.

M. Barrière-Flavy écarte toute hypothèse tendant à y reconnaître la figuration du cheval. « Si l'artiste a eu souvent en vue la reproduction d'un sujet qu'il avait sous les yeux, la plupart du temps aussi il a manifestement voulu représenter des animaux fantastiques. Pour l'exécution de ces dessins il a été généralement plus heureux dans le second que dans le premier cas, où l'image est grossière et trahit une main inhabile, et où l'imitation n'a que de très lointains rapports avec le modèle ».

Dans la plaque qui nous occupe, serait-ce le griffon, plus ou moins symbolique que le graveur a eu l'intention de reproduire? Je serais assez porté à le croire, si l'on considère la tête de l'animal qui s'allonge et se termine plutôt en forme de bec que de museau. Il y a aussi sur la croupe du quadrupède un petit appendice qui pourrait bien être l'extrémité de la queue relevée sur le dos et maladroitement gravée. Je rapprocherai donc, mais seulement au point de vue de la tête, le monstre de cette plaque des griffons des plaques ajourées

---

(1) Barrière-Flavy : *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901.

reproduites dans l'album de l'ouvrage (Pl. L) de M. Barrière-Flavy et aussi de l'animal à pose rétrospective de la fig. I, pl. LIV.



M. Barrière-Flavy indique bien sur la pointe de l'ardillon la tête du serpent et sur le talon la figure humaine encadrée de barbe, telle que nous la voyons dans le dessin de ce genre sur la plaque de Charnay (1) (Saône et-Loire), de même que sur la plaque découverte à Angy (Oise).

(1) Voir son album, pl. XLIX.

M. Boulanger dans son volume prétend voir dans ces reproductions animales, *non un griffon ni l'hippogriffe, ni même un cheval ailé, mais un cheval défiguré, fantastique, monstrueux, auquel le bijoutier a parfois ajouté une tête d'oiseau de proie, et formant un emblème ayant un caractère religieux* (1). Il donne comme type une plaque ajourée de Ratcha (Caucase) où le cheval est parfaitement reconnaissable quoique les formes en soient empâtées. La tête, l'encolure surtout sont assez naturelles. C'est de là qu'il fait venir toutes les représentations d'animaux monstrueux. C'est la dégénérescence du cheval de l'époque scytique.

Comme conclusion, je dirai qu'il n'est pas facile de déterminer à quelle espèce de quadrupède appartient l'animal gravé au milieu de la plaque.

Il serait bien difficile d'y voir un griffon. En effet, le griffon est bien connu dans l'antiquité Grecque, Romaine, etc.

Tout a été dit là-dessus. Le griffon classique avait une tête d'aigle et le corps d'un lion.

Il y a bien l'hippogriffe, mais c'est un corps de lion à tête de cheval. Si la reproduction du griffon est incontestable sur la plus grande partie des agrafes, on peut concéder que l'image du cheval peut avoir été gravée intentionnellement sur notre plaque, comme nous la voyons sur d'autres. La figuration d'animaux plus ou moins fantastiques est plutôt rare dans le Nord, on la trouve plus fréquente en Bourgogne, dans l'Ouest, dans le Maine (2).

En ce qui concerne l'ardillon de la boucle, la pointe se termine évidemment en tête de serpent.

Le talon est orné d'une très grossière figure humaine aux petits yeux surmontés d'énormes sourcils barrés.

Les ondulations qui vont de gauche à droite, et encadrent la partie inférieure du visage, représentent une barbe hirsute. Comme époque, nous lui assignons la seconde moitié du VII[e] siècle ou la première moitié du VIII[e] siècle.

---

(1) Voir C. Boulanger : *Le Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, p. 166-168.

(2) Cf. M. de Baye : *Antiquités longobardes*, pl. VIII, Paris, 1888.

En archéologie, surtout franque, il serait téméraire de faire des affirmations, c'est pourquoi ces différentes appréciations ne sont que des suppositions qui cependant nous donnent un certain résultat.

Dans la même fosse du cimetière franc d'Escames, 65e fosse, nous avons recueilli, à 60 centimètres du sol, une petite framée; aux pieds, un grand vase de terre noire en forme de cruchon, sans anse et sans ornements.

A. HOULÉ.

LE
MAUSOLÉE DU CARDINAL DE FORBIN-JANSON
à la Cathédrale de Beauvais

CROQUIS ET DEVIS ORIGINAUX
DE NICOLAS COUSTOU.

La Société Académique vient d'enrichir sa collection de documents de trois pièces du plus haut intérêt, au triple point de vue artistique, historique et local.

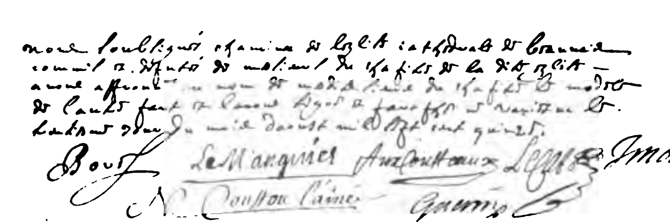
Il s'agit de l'esquisse originale, tracée de la main de Nicolas Coustou, du beau monument que celui-ci éleva dans la cathédrale, à la mémoire du cardinal de Forbin-Janson, à la demande du Chapitre, et aux frais du neveu du cardinal. Cette esquisse est accompagnée d'un devis et d'une lettre de Coustou.

Diverses particularités sur ce monument et sur les incidents qui ont marqué son érection, ont été rapportées par l'abbé Barraud, dans une notice publiée dans nos *Mémoires* (Tome VI, p. 577, année 1867). Nous n'y reviendrons pas, nous nous contenterons d'étudier nos trois documents.

L'esquisse du monument est assez bien conservée, malgré les plis du papier : c'est un dessin au trait, rehaussé de lavis, avec une partie de socle nuancée de rouge pour imiter les veines du marbre.

Au dos, se lit une attestation signée des chanoines, de Coustou et du mandataire du neveu du cardinal, acceptant





Mausolée du Cardinal Forbin Janson à la Cathédrale de Beauvais.

(Esquisse originale de Nicolas Coustou)



Mausolée du Cardinal Forbin Janson à la Cathédrale de Beauvais.

(Exécution définitive du Monument).

Cliché LL

ce modèle comme devant servir à l'exécution du monument du cardinal de Forbin-Janson.

Le devis qui est reproduit intégralement ci-après, comporte deux conventions : la première est du 31 juillet 1715, et passée entre Coustou et le sieur Guérin, mandataire de M. le marquis de Janson, « maréchal des camps des armées du roy, gouverneur d'Antibe, et neveu de Monseigneur le cardinal de Janson ».

Il y est convenu des détails de l'exécution du monument, sous réserve de l'approbation de Messieurs du chapitre. Le prix en était fixé à 7,600 livres, payables en trois termes : 2.500 au 15 septembre 1715, 3.100 livres dix mois après, et le solde de 2.000 livres après l'exécution complète du travail qui devait être fourni dans un délai de deux ans.

Bien que ce terme de deux ans soit expressément indiqué et même souligné dans le texte, en réalité ce fut seulement vingt-trois ans après que le monument fut terminé et définitivement mis en place dans le chœur de l'église.

Sur les raisons de ce retard, nous sommes, comme l'abbé Barraud, réduits aux conjectures. Le sculpteur avait cependant reçu exactement les deux premiers versements stipulés, comme en fait foi la lettre que nous possédons.

Le devis se termine par une seconde convention passée le 30 août 1715 entre Coustou et le Chapitre de la cathédrale. Le Chapitre approuve le devis, et adopte le dessin envoyé par le sieur Coustou. Mais les chanoines eurent bien soin de stipuler qu'ils ne pourraient être aucunement inquiétés pour le non-paiement des sommes convenues. Ils se réservèrent la rédaction de l'épitaphe, et exigèrent que le travail du sculpteur fut fini (au sens artistique du mot) avec autant de soin dans les détails des draperies que dans la figure principale.

Si l'on regarde avec attention ce dessin, on constate un fait qui semble, au premier abord, un peu surprenant : c'est que l'œuvre d'art définitive présente, avec l'exquisse, d'assez sensibles différences.

Nous n'insisterons pas sur l'exécution de la tête : évidemment elle a été fort négligée dans le premier croquis. Chose très compréhensible du reste, l'artiste n'ayant dû chercher la res-

semblance du visage et l'expression de la physionomie que dans son œuvre définitive.

La draperie de la chape a été profondément remaniée : le pan qui est relevé par le bras gauche a été ensuite ramené, en retombant, devant le corps jusqu'aux genoux en prêtant ainsi à des développements plus amples et plus imposants.

Enfin, le geste des bras a été profondément modifié. Dans l'esquisse, l'attitude à peu près symétrique des bras étendus semble exprimer la crainte. Crainte de la majesté divine? peut-être, mais des esprits malicieux rapprochant de ce geste la situation de la statue sur son piedestal pourraient y voir la crainte d'une chute possible.

Ce défaut n'a probablement pas échappé à Coustou qui a sur ce point profondément modifié sa première conception.

Le bras droit, tenant la barette est ramené sur la poitrine, tandis que le bras gauche s'étend dans un geste traduisant l'émotion et l'humilité.

L'ensemble de l'attitude a ainsi gagné une grande noblesse et une beauté d'expression qui manquent un peu à l'esquisse que nous avons en mains.

Remarquons enfin que sur notre dessin, l'orientation de la statue par rapport au piédestal est différente de celle qu'on trouve dans le monument définitif.

En effet, si nous regardons ce dernier en nous plaçant face au milieu du piédestal, nous trouvons la statue dans une position presque de profil; notre dessin nous la montre au contraire presque de face. Il est regrettable que cette disposition n'aie pas été conservée : probablement la difficulté de placer la statue dans cette position sans élargir outre mesure son socle, a-t-elle été pour quelque chose dans ce changement qui nuit un peu à l'effet du monument, surtout à sa place actuelle où l'éclairage est défectueux.

Somme toute, les modifications apportées au projet original sont heureuses et concourent grandement à augmenter l'effet produit par le monument.

L'abbé Barraud, il y a quarante ans, terminait son étude en se félicitant que ce beau mausolée ait échappé au vandalisme révolutionnaire. Il ignorait cependant, probablement qu'il avait été tout particulièrement menacé. En effet, un

renseignement obligeamment communiqué par M. Thiot nous apprend que la Société populaire de Beauvais, le 14 octobre 1793, avait réclamé que le tombeau du cardinal Janson soit renversé. Nous devons, nous aussi, nous féliciter qu'il n'en ait rien été.

H. BATAILLE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — DEVIS.

Deuis de ce que coutera vn mausolé fait en pierre et marbre à la memoire de monseigneur le Cardinal de Janson pour être placé dans le santuaire de l'Eglise S[t] Pierre Cathédrale de Beauvais.

PREMIEREMENT

Le premier socq sera fait d'une belle pierre de sanlis, ou de lierre, et sera de deux pieces et auront les deux pieces ensembles sept pieds et demy de longueur, et de hauteur vn pied, et de saillie deux pieds cinq pouces six lignes.

Plus sera fait le second socq de marbre de Languedoc faisant retraite de quinze lignes étant posé sur led. socq de pierre, et aura un pied de haut, sera orné d'une gorge, et aura de saillie à proportion dud. socq de pierre et conformément au dessein.

Le corps du pied d'estail fait en forme de console par les deux bouts, suivant le dessein, aura de longueur sept pieds deux pouces, et de saillie à proportion du socq de pierre d'en bas ce qui ira enuiron a deux pieds vn pouce six lignes, et la longueur de la moulure ou corniche du haut dud. pied d'estail y compris la pleinte ou base aura cinq pieds huit pouces, et le pourtour dud. pied d'estail sera fait de marbre blanc vainé, et la table où sera grauée l'epitaphe de mond. seigneur le cardinal de Janson sera fait de marbre noir, et les lettres seront grauées en lettres Romaines Capitales, et doré, et lad. table aura de long enuiron cinq pieds, sur deux pieds deux pouces de haut, et tout le susd. pied d'estail sera posé et adossé contre la cloison qui renferme aujourd'huy led. santuaire.

Plus, sera fait la statuë de Mond. seig[r] le Cardinal de Janson à genoux sur un carreau de grandeur au naturel, d'un seul bloc de marbre excepté la queuë du manteau qui retombera sur le bout du pied d'estail, et dont les joings seront mis à couvert autant que lart pourra permettre, et sera isolé, excepté le bas des draperies qui toucheront par

endroits a la susd. cloison, et la susd. statuë aura de dessous le carreau jusqu'au dessus de la tête quatre pieds deux pouces, ce qui fera en tout, du rez de chaussée du santuaire audessus de la tete de lad. figure neuf pieds dix pouces de hauteur, le tout bien et duëment fait conformément au dessein, vû et approuué par Messieurs du Chapitre de S[t] Pierre de Beauuais, et de Monsieur le Marquis de Janson, Maréchal des Camps des Armées du Roy; Gouverneur d'Antibe, et Neveu de Monseig[r] le Cardinal de Janson, pour le prix et somme de sept mil six cens liures, dont il sera payé au s[r] Coustou sculpteur ord[re] du Roy, entrepreneur du susd. ouvrage la somme de deux mil cinq cens liures au quinze septembre prochain, et celle de trois mil cent liures, dix mois aprés, et les deux mil liures restant a la fin dud. ouvrage, qui sera dans deux ans a commencer du premier Aoust prochain, Ce que moy Jean bap[te] Guérin bourgeois de Paris ayant procuration de Monsieur le Marquis de Janson m'engage et promets payer et faire payer aud. s[r] Coustou les sommes susd. dans leurs echeance fait double à Paris ce dernier juillet mil sept cens quinze.

N. Coustou laine Guerin

Controllé a Paris le six juin 1727.
R. quarante six livres quatre sols.

Nous soussignés chanoines de l'Eglise Cathedrale de Beauvais, commis et deputés de messieurs du Chapitre de ladítte Eglise avons, pour et au nom dudit Chapitre approuvé le devis cy dessus et consentons audit nom que le mausolee de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Janson soit fait par le sieur Coustou l'aisné conformément audit devis et suivant les dessein et modèle que ledit sieur Coustou a envoyé et qui luy a esté renvoyé depuis appres avoir esté signé et paraphé de nous ne varietur, lesquels approbation et consentement nous n'avons néanmoins donné qu'aux conditions suivantes :

1° Que mesdits sieurs du Chapitre ne seront aucunement garands et et ne pourront être recherchés ni inquietez pour le payement de la somme portée audit devis et convenûe par le marché fait entre le sieur Guérin et ledit sieur Coustou, même que lesdits sieurs du Chapitre ne seront tenus ni obligés en aucune façon de contribuer a la dépense quil conviendra faire pour placer ledit Mausolée ;

2° Que ledit sieur Coustou ny aucun autre ne pourra graver sur ledit mausolée d'autre Epitaphe que celuy qui sera convenu et arresté par mesdits sieurs du Chapitre;

3° Que ledit sieur Coustou travaillera le bas des draperies du manteau de la figure dudit mausolée de meme que le hault pour estre veu tout autour ainsi qu'il sy est obligé par sa lettre du dix neuf[e] de ce mois

addressee à mesd. sieurs du Chapitre de S[t] Pierre de Beauvais. fait audit Beauvais ce trentiesme jour d'aoust mil sept cent quinze.

Bour, Le Manguier, Aux Cousteaux, Lecat, Motte.

Con[lle] à Paris le six juin 1727.
R. douze sols.

II. — ATTESTATION FIGURANT AU VERSO DU CROQUIS ORIGINAL.

Nous soubsignés, chanoines de leglise cathedrale de Beauuais commis et deputés de messieurs du Chapitre de ladite eglise avons approuvé au nom de mesdits sieurs du chapitre le modele de lautre part et lavons signe et paraphe ne varietur le trentiesme mois daoust mil sept cent quinze.

Bour, Le Manguier, Aux Cousteaux, Lecat, J. Motte,
N. Coustou laisné, Guerin.

III. — LETTRE DE COUSTOU.

A Monsieur
Monsieur Guerins
intendant et secretraire
de messieurs le marquis et chevalier de Janson
aux Croix de Jerusalem, près les Cordeliers, à Paris.

Monsieur, quand jay dit au eritiers de feun ma femme que jay receu de Monseigneur le Marquis de Janson par vos mains la somme de 3600[l] il ne veulent pas me croire et comme je suis en proses auec eux a ce sujet auec dautre articles je vous prie très humblement monsieur de vouloir bien me donner vn certificat comme vous mavez paye ceste somme et les dates de mes recus a compte j'espere que vous ne me refusere pas cela et que me ferez lhonneur de me croire, monsieur votres humble et tres obéissant serviteur.

Coustou laisné

ce 8[e] juin 1722
Cela presse extremement.

H. B.

BILLETS DE CONFIANCE

CRÉÉS EN 1791 ET 1792

DANS LE DISTRICT DE GRANDVILLIERS (OISE)

NOTES ET DOCUMENTS

Dans une étude très documentée sur les billets de confiance locaux créés en 1791 et 1792, parue l'année dernière dans nos *Mémoires* (1), M. Paul Bordeaux s'est occupé en particulier des papiers-monnaies émis à Méru. A cette occasion, notre savant collègue a rappelé les circonstances qui amenèrent la création de ces valeurs fiduciaires et les dispositions légales, qui furent prises par l'Assemblée nationale et la Convention pour en réglementer, puis pour en arrêter la circulation.

Nous n'avons pas à revenir sur ces données d'un intérêt général; mais, une heureuse circonstance nous ayant mis entre les mains un certain nombre de pièces concernant les billets de confiance émis dans le district de Grandvilliers, il nous a semblé qu'il ne serait pas sans utilité de faire connaître ces documents, en publiant les principaux d'entr'eux et en donnant des autres une courte analyse (2).

---

(1) Paul Bordeaux : *Etude sur les Billets de confiance locaux créés en 1791 et 1792. Les papiers-monnaies émis à Méru (Oise)*, dans *Mém. Soc. Acad. de l'Oise*, t. XIX, p. 565-611; — Paris et Beauvais, 1907, in-8°.

(2) Nous devons la plupart de ces documents à notre collègue, M. Paul Bénard, qui, après les avoir soustraits à une destruction certaine, les a généreusement offerts à la Société Académique de l'Oise.

Le 26 juillet 1791, dans une *requête adressée « à Messieurs les maire, officiers municipaux, procureur de la commune et notables de Grandvilliers »*, à l'effet d'obtenir la création dans cette localité d'une caisse de confiance, « les marchands, fabriquants et artisans de cette ville » faisaient observer que « leurs marchandises façonnées ne leur » étant « payées qu'en assignats et surtout en assignats de cinquante livres, soixante, soixante dix, quatre vingt livres » et au-dessus, il leur était « devenu impossible », par suite de la disette progressive du numéraire, « de payer leurs ouvriers et de continuer leur commerce. »

« Vous êtes instruits, Messieurs, ajoutaient-ils, que nombre de municipalités du royaume... ont pris des mesures et des arrangements, avec l'approbation des départements, qui ont mis les commerçants par l'établissement de caisses de confiance à portée de subdiviser les assignats de cent livres et au dessous en petits billets, connus sous le nom de billets de caisse de confiance des prix de 3 livres et de 2 livres... »

« Connoissant votre zelle et votre intention de coopérer au rétablissement du commerce » nous ne doutons pas « que répondant aux vues de l'Assemblée nationalle et du département qui protègent ces établissemens, vous ne mettiez tout en usage pour » nous « mettre à portée de jouir incessamment de la même ressource... Cet établissement nous donnera, Messieurs, une nouvelle preuve de votre patriotisme, si bien connu aux habitants de Grandvilliers » (1).

Avant de faire droit à cette requête, à laquelle avaient adhéré les juges du tribunal et les maires et officiers municipaux de la plupart des paroisses du district, la municipalité de Grandvilliers, désireuse de s'entourer de toutes les garanties, convoqua pour le 15 août une assemblée plénière, à laquelle devaient prendre part pour chaque canton trois commissaires, préalablement désignés par les officiers municipaux des communes qui en dépendaient, au cours de réunions préparatoires, qui se tiendraient la veille dans les divers chefs-lieux de canton.

Nous avons sous les yeux les procès-verbaux de plusieurs

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

de ces réunions cantonales : leur uniformité et le peu d'intérêt qu'ils présentent nous dispensent d'en donner la teneur. Presque partout, l'assemblée se borna à désigner les commissaires chargés de se rendre le lendemain à Grandvilliers à l'assemblée générale (1). A Formerie et à Sommereux cependant, les délégués reçurent le mandat spécial de ne consentir à l'émission projetée, les premiers, que si cette émission n'entraînait pour le canton « *aucune contribution d'intérêts ou d'indemnité pour fonds de caisse et impression des susdits billets* » (2), les seconds, qu'à la condition que ces billets seraient « *reçus et pris en payement par M. le receveur des contributions du district* » (3).

Le procès-verbal de la réunion plénière ne nous dit pas qu'un débat se soit élevé à ce sujet. Ce procès-verbal est intéressant à reproduire ici, parce qu'il nous fait connaître, avec les noms des commissaires qui prirent part à cette assemblée, les divers articles du règlement qui fut finalement adopté.

Cejourd'huy quinze août mil sept cent quatre vingt onze, fête de l'Assomption de la Vierge, à l'issue de la grand'messe, en l'assemblée de MM. les commissaires des cantons du district de Grandvilliers, nommés pour arrêter définitivement l'émission de billets de confiance à échanger contre des assignats, présidée par MM. les officiers municipaux et notables composant le conseil général de la commune dudit Grandvilliers, à qui a été présentée requête le vingt six juillet dernier par la commune dudit Grandvilliers, à laquelle a accédé une grande partie des autres communes du district, et les officiers du tribunal, à l'effet de ladite émission pour suppléer au défaut de numéraire et faciliter le commerce, ladite assemblée tenue en l'auditoire dudit tribunal et composée sçavoir :

Pour le canton de Grandvilliers, par MM. Nicolas-Antoine-Victor Suleau, maire dudit Grandvillers (4), André-Joseph-Gennevièvc Buteux,

(1) Il en fut ainsi à Grandvilliers, au Hamel, à Sarcus et à Songeons. (Cf. Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.)

(2) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Documents Renet.

(3) *Ibid.* : Papiers Bénard.

(4) Le maire de Grandvilliers était le père du fougueux royaliste François-Louis Suleau, l'un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, massacré le 10 août 1792, sur lequel nous préparons une étude biographique.

maire de Thieulloy-Saint-Antoine et Pierre-Antoine Delarche, maire d'Halloy.

Pour le canton de Feuquières, de MM. Henry Deladreue, maire dudit lieu, Nicolas Hamille, maire de Saint-Arnoult et Charles Deladreue, maire de Haubos.

Pour le canton de Formerie, MM. Pierre Francastel, juge de paix et négociant audit lieu (1), Pierre-Alexis Derivière, maire de Mureaumont et Etienne Bourdon, secrétaire-greffier du juge de paix dudit Formerie.

Pour le canton de Sarcus, MM. Louis Boulnois, négociant et officier municipal de Saint-Thibault, Ange Duponchel, président du district de Grandvilliers, demeurant audit Saint-Thibault et Bernard Prévost, marchand et officier municipal à Sarcus.

Pour le canton de Songeons, MM. Charles Ducrocq, maire de Songeons, Jean-Baptiste Devergie, marchand de bas à Morvillers et Charles Davesne, maire d'Ernemont.

Pour le canton du Hamel, MM. François Lanctin, fermier à Rieux et Thomas Portebois, laboureur à Grez, le sieur Jean-Baptiste-Joseph Deblois, laboureur à Gaudechart, l'un des trois commissaires de ce canton, ne s'étant point présenté.

Pour le canton de Sommereux, MM. Jean Vasseur, notaire et administrateur du directoire, demeurant à Cempuis, Claude Buteux, laboureur à Sommereux et François Belhomme, laboureur à Dargies,

tous commissaires pour lesdits cantons,

ne s'étant présenté personne pour les cantons de Marseille et de Romescamps,

Lecture a été faite de la susditte requête; et la matière sur laditte émission de billets de confiance en échange d'assignats, mise en délibération, il a été arrêté à la majorité des voix ce qui suit, sçavoir:

Qu'il sera établi des billets de confiance à l'effet de faciliter au public dans l'étendue de ce district l'échange des assignats;

Que *ces billets de confiance seront de quarante sols, vingt sols et dix sols;*

Que *l'échange* de ces billets ne sera fait que *contre des assignats de cent livres et au dessous, jusqu'à cinquante livres inclusivement;*

Que ces billets seront conformes aux modèles annexés à la minutte;

Que *la première émission sera d'une valeur représentative de cent mille livres, dont cinquante mille livres en billets de dix sols, vingt cinq mille livres en billets de vingt sols et vingt cinq mille livres en billets de quarante sols;*

Que les signataires de ces billets seront au nombre de six, dont deux

(1) Oncle du conventionnel Marie-Pierre-Adrien Francastel.

signeront les billets de quarante sols, deux autres signeront ceux de vingt sols et les deux autres signeront les billets de dix sols et tous seront contresignés par le caissier (1);

Que ces six personnes signataires seront de Grandvilliers et seront nommées par le conseil général de la commune dudit lieu et le tableau de ces six personnes, avec leurs signatures au bas, sera déposé dans la caisse et le bureau du caissier et envoyé à chaque municipalité du district pour la connoissance et la publicité ;

Que les billets seront en papier semblable aux assignats de cinq livres et de même format ;

Que ceux de dix sols seront blanc, ceux de vingt sols bleu et ceux de quarante sols rouge et les signatures de tous seront en noir (2) ;

Que la planche qui aura servi à l'impression des billets sera toujours déposée aux archives de la municipalité de Grandvilliers, et n'en sortira que par une nouvelle délibération, tant du conseil général de la commune dudit lieu que des commissaires de chaque canton susnommés ou duement appellés ;

Deux commissaires assisteront à l'impression et fabrication et seront choisis et nommés par le conseil géndral de la commune de Grandvilliers ;

Que tous les billets seront déposés à mesure de leur fabrication et signature dans une caisse fermant à trois clefs, lesquelles seront confiées à deux commissaires nommés *ad hoc* par le conseil général de la commune de Grandvilliers et au caissier, et seront lesdits commissaires chargés de remettre lesdits billets au caissier par compte jusqu'à la concurrence de dix mille livres par chaque fois;

Que tous les assignats seront déposés dans la caisse pour y être constamment représentatifs des billets de confiance en circulation ;

Que le bureau sera ouvert deux jours par semaine, sçavoir le lundy depuis neuf heures jusqu'à midy et depuis deux heures jusqu'à six, et le mardy depuis huit heures jusqu'à midy;

Qu'il n'entrera au bureau qu'une seule personne à la fois;

Qu'à l'époque à laquelle cet établissement pourra devenir inutile aux

(1) Cette dernière clause ne fut pas observée : les deux billets de dix sols et de quarante sols, dont nous donnons plus loin le fac-simile, ne portent que deux signatures, le premier celles de Antoine Suleau, maire de Grandvilliers, qui fut nommé caissier, et de Lemaire, secrétaire-greffier; le second, celles de Le Besgue, commissaire du roi auprès du tribunal du district et de Cardon, procureur de la commune.

(2) Encore un article qui semble être demeuré lettre-morte; à en juger par les deux billets précités, les billets émis alors furent uniformément de couleur blanche.

citoyens, la cloture de la caisse sera annoncée par affiche publique, et le tems auquel les billets de confiance devront rentrer sera déterminé;

Que la forme de ces billets sera déterminée par le conseil général de la commune de Grandvilliers;

Qu'une expédition du présent procès-verbal sera envoyée à chaque chef-lieu de canton du district, lesquels chefs-lieux en enverront une copie collationnée à chaque municipalité du canton;

Qu'il sera perçu par le caissier un pour cent pour droit de change;

Que ce droit de change sera employé aux frais d'impression, de bureau et autres;

Que M. Suleau, maire de Grandvilliers sera le caissier, à quoy il a été nommé à l'unanimité, lequel se choisira un ou plusieurs adjoints, s'il en est besoin;

Et dans le cas, où il viendrait à donner sa démission, le conseil général de la commune de Grandvilliers demeure autorisé à nommer un nouveau caissier, auquel elle fera donner bonne et suffisante caution.

Fait et arrêté ledit jour quinze août mil sept cent quatre vingt onze.

Signé : A. SULEAU ; BUTTEUX-DESTOURNELLE ; DELARCHE ; A. DUPONCHEL ; Nicolas HAMILLE ; F.-Henry DELADREUE ; BOURDON ; VASSEUR ; Charles de LADREUE ; FRANCASTEL ; P.-A. DERIVIÈRE ; L. BOULNOIS ; B. PRÉVOST ; DUCROCQ ; J.-B[te] DEVERGIE ; DAVESNE ; Fr. LANQUETIN ; Th. PORTEBOIS ; Claude BUTEUX ; BELHOMME ; LE SECQ ; PATIN ; POISSONNIER ; ISEMBART ; Louis HEU ; BARBIER ; BOULLANGER ; Théodore ROGEAU ; Alexis SULEAU ; J.-B[te] GODIN ; ROGEAU ; J.-B[te] de CAGNY ; ROUSSEL ; LEMAIRE, sec[re]-greffier de la justice de Grandvilliers (1).

Les articles de ce réglement s'inspiraient pour la plupart de celui qu'avait élaboré, le 24 mai précédent, le conseil général de la commune de Beauvais (2). Les officiers municipaux envoyèrent quelques jours plus tard aux administrateurs du district la supplique suivante, pour les informer des décisions prises :

A Messieurs les Administrateurs du district de Grandvilliers

Les maire, officiers municipaux, procureur de la commune et notables de la ville dudit Grandvilliers ont l'honneur de représenter, que par

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

(2) Cf. D[r] Voillemier : *Essai sur les monnaies de Beauvais*, dans *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. III, p. 526-527.

procez verbal des commissaires représentants les communes du district, du quinze août dernier, dressé en présence de la dite municipallité, il a été arrêté à la pluralité des voix, qu'il seroit fait une émission de cent mille livres de billets de confiance à échanger contre des assignats de cent livres et au dessous jusqu'à cinquante livres inclusivement, pour faciliter le commerce et remplacer le manque et la disette de numéraire dans l'étendue du district qui si fait ressentir depuis longtems.

Les représentants n'ont rien tant à cœur que de mettre ces billets de confiance en circulation ; mais, *il leur faut préalablement l'autorisation de l'administration, même celle du département*, s'il en est nécessaire, *pour rendre cette émission plus confiante* et le caractère de ce papier monnoye ayant un cours utile dans l'étendue de ce district ; et c'est pour obtenir cette autorisation que les représentants vous donnent cette requette :

A ce qu'il vous plaise, Messieurs, vu le procez verbal susdatté, ensemble la requette tendante à ladite émission en datte du vingt six juillet dernier, autoriser les représentants et les communes du district, à faire ladite émission de cent mille livres de billets de confiance de dix sols, vingt sols et quarante sols à échanger contre des assignats de cent livres et au dessous jusqu'à cinquante livres inclusivement, Et vous ferez bien.

Présenté le vingt un août mil sept cent quatre vingt onze.

Signé : Suleau, maire ; Barbier ; Poissonnier ; J.-B[te] Godin ; Delarche ; Lesecq ; Louis Heu ; Cardon, p. d. c. ; Lemaire, secr[e] greffier (1).

L'autorisation sollicitée ne se fit pas attendre : dès le lendemain, les administrateurs du district prenaient la délibération suivante destinée à être transmise à l'administration départementale :

Vu le mémoire présenté le 26 juillet dernier par les marchands, fabriquants et artisans de Grandvilliers à MM. les maire et officiers municipaux de cette ville, afin d'établissement de billets de confiance de trois livres et de quarante sols, pour faciliter l'échange des assignats de cent livres et au dessous et par là ramener le commerce :

Vu aussi l'adhésion des juges du tribunal de ce district ainsy que des officiers municipaux de toutes les paroisses de son arrondissement, étant à la suite dudit mémoire ;

Vu pareillement le procès verbal de l'assemblée des commissaires des cantons de ce district, en datte du quinze du présent mois, portant

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

entr'autres choses qu'il sera établi des billets de confiance à l'effet de faciliter au public, dans l'étendue de ce district l'échange des assignats, que ces billets seront de quarante sols, vingt sols et dix sols, que l'échange n'en sera fait que contre des assignats de cent livres et au dessous, jusqu'à cinquante livres inclusivement;

Vu enfin la requête des officiers municipaux de Grandvilliers du jourd'hyer, afin d'émission de cent mille livres de billets de confiance de dix sols, vingt sols et quarante sols,

Considérant que l'établissement proposé ne peut être que très avantageux au public, en ce qu'il suppléera au numéraire dont la rareté se fait sentir plus que jamais et est portée à un tel point, que sans le secours des billets de confiance les fabriquants seraient hors d'état de continuer leur commerce,

M. le procureur sindic entendu,

Le Directoire est d'avis que le procès verbal fait le quinze du présent mois d'août, par les commissaires des cantons de ce district, en présence des officiers municipaux de cette ville contenant divers arrêtés pour l'émission de billets de confiance, dans l'étendue du ressort, jusqu'à concurrence d'une somme de cent mille livres, soit approuvé et autorisé par MM. les admistrateurs composant le Directoire du département de l'Oise, pour être entièrement suivi et exécuté.

En Directoire à Grandvilliers, ce 22 août mil sept cent quatre vingt onze.

Signé : DURAND, p[t]; VASSEUR, v. p[dt]; BAZIN; LEROUX; COUVERCHEL, s[re] (1).

Le directoire du département ne pouvait que se ranger à cet avis : l'arrêté porte la date du 30 août :

Le Directoire du département de l'Oise qui a pris connoissance du mémoire présenté par les marchands, fabriquants et artisans de Grandvilliers, tendant à ce qu'il soit créé des billets de confiance de 3 et 2 livres pour faciliter l'échange des assignats de 100 livres et au dessous,

Vu le procès verbal d'assemblée des commissaires des cantons de ce district en date du 15 de ce mois, portant qu'il sera fait une émission de billets de confiance, que ces billets seront de 40 sous, de 20 sous et de 10 sous, que l'échange n'en sera fait que contre des assignats de 100 livres et au dessous,

Vu aussy la requête des officiers municipaux de Grandvilliers du

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

21 même mois afin d'émission de billets de confiance de 10, 20 et 40 sous pour une somme de cent mille livres,

Ensemble l'avis du district du 22 portant que le procès verbal des commissaires soit aprouvé,

Le Directoire du département de l'Oise,

Oui M. le procureur général sindic,

Considérant que le procès-verbal des commissaires du 15 de ce mois *exprime le vœu de tout le district de Grandvilliers* pour une émission de billets de confiance de 10, 20 et 40 sous dont l'objet est de faciliter l'échange des assignats de 100 livres et au dessous jusqu'à 50 livres inclusivement, et de ranimer le commerce du pays qui souffre de la rareté du numéraire,

Autorise l'émission des billets de confiance de 10, 20 et 40 sous jusqu'à concurrence de cent mille livres aux conditions exprimées dans le procès verbal de l'assemblée des commissaires, représentant les communes du district de Grandvilliers,

Et *à la charge par le caissier de rendre compte du produit du droit de change fixé à un pour cent,* lequel compte sera rendu dans une assemblée des mêmes commissaires, présenté ensuite au visa du Directoire du district et arrêté par le Directoire du département.

Délibéré à Beauvais le trente aoust mil sept cent quatre vingt onze.

Les administrateurs composant le Directoire du département de l'Oise,

Signé : L. Stanislas GIRARDIN ; GUIBERT ; SIMON ; BUDIN ; Michel d'ANSERVILLE ; THIBAUT ; PORCHON ; DUBOURG, p. g. s. (1).

L'affaire, on le voit, avait été rapidement menée ; il dût en être de même de la préparation des planches et de l'impression des billets, et, dans le courant de septembre ou au commencement d'octobre, 100,000 billets de 10 sols, 25.000 billets de 20 sols et 12,500 billets de 40 sols étaient mis à la disposition des diverses communes du district de Grandvilliers.

Les deux billets de 10 et de 40 sols que nous reproduisons ici, et dont les originaux font partie de la riche collection de M. Edmond Couriot, appartiennent à cette première émission, comme nous l'indique la lettre A, sous laquelle ils ont été créés (2).

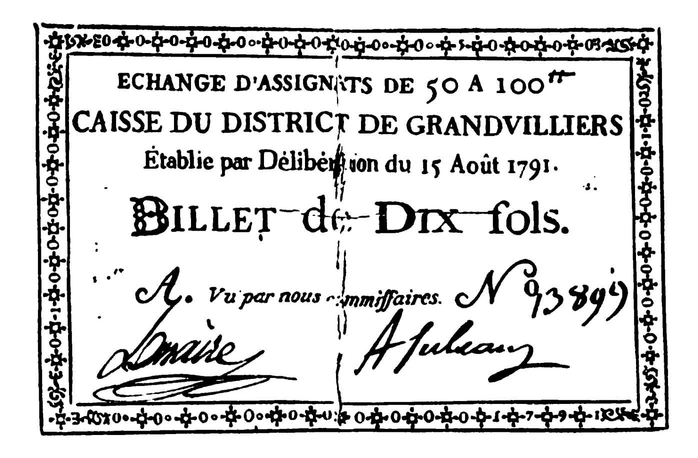
---

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

(2) Nous ne saurions trop remercier M. Edm. Couriot d'avoir bien voulu nous permettre de prendre le dessin de ces deux billets, les seuls que nous ayons pu découvrir de ceux qui ont été émis dans l'étendue

Ils portent l'un et l'autre dans les rinceaux de la bordure certains signes à l'aide desquels il était facile aux initiés de discerner les billets vrais des billets faux.

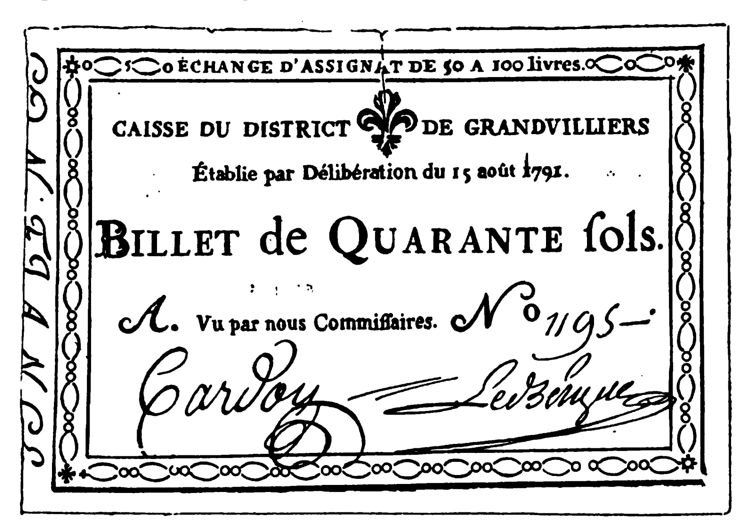
C'est ainsi que le billet de 10 sols offre avec la date d'émission 1-7-9-1, assez mal dissimulée, il faut l'avouer, parmi les fleurons de la bordure inférieure, le chiffre 10 répété dans les bordures de droite et de gauche qui en marque la valeur. Quant au nombre de 50,000 inscrit dans la bordure supérieure, nous aurions été volontiers disposé à croire qu'il indiquait la somme représentée par la totalité des billets de 10 sols, faisant partie de cette première émission, si sa présence sur le billet de 40 sols avait été susceptible d'une explication analogue.


ECHANGE D'ASSIGNATS DE 50 A 100[tt]
CAISSE DU DISTRICT DE GRANDVILLIERS
Établie par Délibération du 15 Août 1791.
BILLET de Dix sols.
Vu par nous commiſſaires. N° 93899

Le billet de 40 sols a été détaché d'un registre à souche, comme l'indique la partie supérieure du mot confiance, qui se lit en dehors de la bordure de gauche. Si cette mesure était insuffisante pour arrêter les faussaires, elle devait du moins permettre, lors du remboursement, de reconnaître

du district de Grandvilliers. Qu'il partage l'expression de notre respectueuse gratitude avec M. Paul Bordeaux, l'éminent président de la Société française de numismatique, à l'obligeance duquel nous devons les fac-simile reproduits ici.

facilement la fraude : car alors il devenait nécessaire, pour qu'un billet fut reconnu valable, qu'il y eut non seulement identité de numéro sur le billet et sur la souche, mais encore correspondance parfaite du billet avec le talon. La valeur du billet est représentée ici par les chiffres 4-0 que l'on voit l'un au bas, l'autre au haut de la bordure de gauche. Le nombre 50,000, dont les deux premiers chiffres sont séparés des trois derniers par les mots : « Echange d'assignat de 50 à 100 livres » se lit dans la bordure supérieure. Nous ignorons qu'elle en est la signification.


ECHANGE D'ASSIGNAT DE 50 A 100 livres.

CAISSE DU DISTRICT DE GRANDVILLIERS

Établie par Délibération du 15 août 1791.

BILLET de QUARANTE sols.

A. Vu par nous Commissaires. N° 1195

Quant au billet de 20 sols, nous n'en avons rencontré aucun spécimen.

D'autres émissions de billets de confiance eurent lieu ultérieurement, non seulement à Grandvilliers, mais dans plusieurs autres localités du district. Les quelques renseignements, que nous possédons sur ces diverses émissions, nous sont fournis par la correspondance, échangée en 1792 et en 1793, entre l'administration départementale et les corps administratifs chargés, en vertu de la loi du 1er avril 1792, de la vérification des caisses patriotiques (1).

(1) Arch. départ. de l'Oise, série L 2 p. : District de Grandvilliers.

A Grandvilliers, les premiers billets avaient été rapidement enlevés. La chose n'a rien d'étonnant, si l'on songe que le district ne comprenait pas moins de soixante-quatorze paroisses où le commerce était fort actif et les transactions nombreuses. Une nouvelle émission devint bientôt nécessaire. Nous ne saurions préciser la date à laquelle elle eut lieu; mais, le 7 juillet 1792, Nicolas-Antoine-Victor Suleau déclara aux administrateurs du district, venus pour constater l'état de sa caisse, qu'indépendamment de l'émission de cent mille livres de billets de confiance, autorisée le 30 août 1791 par le directoire du département « *il avoit été fait une seconde émission d'autres billets de 100 sols et de 10 livres jusqu'à concurrence d'une somme de quarante mille livres* (1).

Il n'est aucunement question, dans les deux émissions précédentes, de billets de 2 sols, signalés cependant par M. Ach. Colson comme ayant été émis à Grandvilliers (2); mais, les sommes de 9 livres 5 sols, 7 livres 13 sols, 4 livres 3 sols et 51 sols, retournées aux officiers municipaux de cette ville, en billets émis par eux, par les directoires des départements de la Somme et de la Meuse et les municipalités de Péronne et de Montdidier (3) ne sauraient s'expliquer que par l'existence, non seulement de billets de 2 sols, mais de billets de 1, voire même de 3 et de 5 sols. Ces constatations nous amènent à penser qu'il dut y avoir, postérieurement au 7 juillet 1792, une *troisième émission* de coupures de minime importance (4).

A FEUQUIÈRES, ce fut un particulier, *Nicolas-Théodore Chrétien*, tout à la fois laboureur et marchand dans cette localité, qui ouvrit un bureau d'échange d'assignats. A la fin

---

(1) Arch. départ. de l'Oise, série L 2 p. : District de Grandvilliers.

(2) Ach. Colson : Tableau des billets de confiance émis dans les 83 départements et qui ont eu cours de monnaie de 1790 à 1793, dans *Revue numismatique* (1852), p. 440.

(3) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

(4) La prohibition portée par la loi du 1er avril 1792, qui interdisait la fabrication et l'émission de nouveaux billets, ne s'appliquait pas aux caisses établies par les municipalités et les autres corps administratifs. (Cf. P. Bordeaux, ouv. cité dans *Mém. Soc. Acad. de l'Oise*, t. XIX, p. 576-577.)

de 1791 ou dans les premiers mois de 1792, il créa des billets de 3 et de 2 livres, de 50, 20, 10, 5, 3 et 2 sols. Nous ne savons si cette création donna lieu à une ou à plusieurs émissions ; ce qui est certain c'est qu'à la date du 18 mai 1792 *le montant des billets, mis par lui en circulation, s'élevait à la somme de 6,298 livres*, se décomposant ainsi :

100	billets de	3 livres	300 l.
100	—	2 livres	200 l.
100	—	50 sols	250 l.
862	—	1 livre	862 l.
1.346	—	10 sols	673 l.
8.026	—	5 sols	2.006 l. 10 s.
8 026	—	3 sols	1.203 l. 18 s.
8.026	—	2 sols	802 l. 12 s.

Les officiers municipaux de Feuquières constatèrent en outre une encaisse de 20,247 l. 16 s. 9 d., savoir : 3,630 l. en assignats, 238 l. 5 s. en bons de la caisse de confiance de Beauvais, et 16,379 l. 11 s. 9 d. en effets de commerce.

Aux questions qui lui furent posées, le s[r] Chrétien répondit qu'à la suite de la loi du 1[er] avril 1792, il avait « supprimé par le feu » les billets « qu'il avoit encore » et « qu'il promettoit de rembourser ceux émis, aussitôt qu'il lui seroit possible et ce à fur et à mesure qu'ils rentreroient, déclarant au surplus que *les planches, qui ont servi à imprimer lesd. billets, avoient été détruites aussitôt l'impression* » (1).

La rentrée ne dut s'opérer que très lentement : elle n'était pas encore terminée le 23 janvier 1793, lorsqu'à la demande du procureur de la commune de Feuquières, les officiers municipaux se rendirent de nouveau chez le citoyen Chrétien à l'effet de vérifier où en était cette opération (2). Malheureusement nous n'avons pas retrouvé le procès-verbal de cette seconde visite, qui nous eut renseigné sur la situation financière du s[r] Chrétien à cette époque.

---

(1) Arch. départ. de l'Oise, série L 2 p. : District de Grandvilliers, Procès-verbal de la vérification de la caisse de Nicolas-Théodore Chrétien, dressé le 18 mai 1792, par les officiers municipaux de la commune de Feuquières.

(2) Arch. mun. de Feuquières : Reg. de délibérations de la municipalité, 23 janvier 1793.

Deux caisses de confiance fonctionnèrent simultanément à FORMERIE : l'une sous le nom de *Caisse du Commerce*, émit des bons de 3 et 4 sols (1), l'autre fut établie par un s[r] *Bourdon*. Dans une lettre adressée, le 12 fructidor de l'an II (29 août 1793), à l'agent national du district de Grandvilliers, ce dernier déclare qu'il « *a émis 3,151 billets de 2, 3, 4 et 6 sols* et qu'il a pris tous les moyens possibles pour les retirer de la circulation...; que le 14 août précédent il en avoit remboursé 2,278... »; que depuis lors ceux qui lui ont été présentés étaient en si petite quantité, qu'il n'en a pas tenu compte et qu'il est prêt à déposer la valeur de ceux qui pourraient rester en circulation (2).

FOUILLOY eut également une caisse patriotique : une lettre adressée le 17 juillet 1792 par les administrateurs composant le directoire du département de l'Oise à la municipalité de cette commune, pour lui rappeler les prescriptions de la loi du 1er avril (3), ne nous laisse aucun doute à cet égard, bien que par ailleurs nous ne sachions rien, ni sur le fonctionnement de cette caisse, ni sur la quotité ou la quantité des valeurs émises par elle.

Enfin, nous ne sommes guère mieux renseigné sur la caisse de CAMPEAUX : tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que parmi les billets sortis de cette caisse se trouvaient des billets de 9 sols (4).

Le remboursement et l'échange des billets de confiance donnèrent lieu, pendant la plus grande partie de l'année 1793, à une correspondance des plus actives entre les administrations départementales et communales. Nous avons retrouvé un certain nombre de ces *lettres d'échanges*, adressées aux mois de mai, juin, juillet et août à la municipalité de Grandvilliers par des départements et des corps administratifs, en possession de billets qu'elle avait émis.

La simple nomenclature des localités d'où ces lettres émanent, *Château-Thierry, Chartres, Rennes, Bar-le-Duc, Lan-*

(1) Ach. Colson : ouv. cité, p. 440.
(2) Arch. départ. de l'Oise, série L 2 p. : District de Grandvilliers.
(3) *Ibid.*
(4) Ach. Colson : ouv. cité, p. 440.

drecies, *Cambrai*, *Saint-Omer*, *Lille*, *Le Mans*, *Melun*, *Bosrocourt*, *Amiens*, *Montdidier* et *Péronne*, nous montre combien grande avait été la diffusion de ces billets (1).

Le libellé de ces lettres est presque toujours identique : on y trouve d'ordinaire avec la mention du nombre et de la valeur des billets expédiés, la demande de leur remboursement en assignats ou en billets nationaux à bref délai et la prière de joindre à l'envoi la note ou le bordereau produit à l'appui de la réclamation.

Nous allons donner, à titre de spécimen, l'une de ces lettres provenant du directoire du département d'Ille-et-Vilaine. Nous la choisissons préférablement aux autres, parce que la note, dont elle était accompagnée et qui régulièrement aurait dû faire retour au district de Fougères, y est demeurée annexée.

Rennes le 24 juin 1793.
L'an second de la République Française.

Le Directoire du département d'Ille-et-Vilaine à la Municipalité de Grandvilliers

Nous vous envoyons la somme de 1 livre en billets de confiance émis par votre municipalité, qui nous ont été adressés par le directoire du district de Fougères.

Nous vous prions de nous en faire passer la valeur en billets nationaux par le premier courrier, même les billets faux, s'il s'en trouve et d'y joindre la note ci-annexée. Nous ne pouvons trop vous engager à adopter cette mesure, qui facilitera votre travail et le nôtre.

Nous vous observons que les troubles qui ont eu lieu dans notre département ont retardé l'envoi de ces billets de confiance.

Signé : BECHEN ; SCHANNE (2).

Voici le texte de la note dont il est question dans la lettre que nous venons de reproduire :

La Municipalité de Grandvilliers envoye au Directoire du département d'Ille-et-Vilaine la somme de 1 livre en billets nationaux, pour échange de pareille somme en billets de confiance que ce Directoire

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.
(2) *Ibid.*

lui a adressés le 24 juin sous le numéro 142; lesquels ont été retirés de la circulation par celui de Fougères.

A ce 1793, l'an deuxième de la République Française (2).

Tels sont les renseignements, malheureusement incomplets, que nous fournissent sur les différentes émissions de billets de confiance, dans le district de Grandvilliers pendant la Révolution, les trop rares documents qu'il nous a été donné de rencontrer.

Halloy, le 1er septembre 1907.

L'Abbé L. MEISTER.

(1) Arch. de la Soc. Acad. de l'Oise : Papiers Bénard.

DON PAR LE ROI LOUIS XVI

AUX HABITANTS DE BEAUVAIS

D'UN TABLEAU

Représentant la défense de la ville par Jeanne Hachette

L'hôtel de ville de Beauvais contient, à la hauteur du palier d'escalier du premier étage, un tableau rappelant l'épisode de Jeanne Hachette défendant la cité. Le cadre porte sur la partie inférieure la mention : « Donné par Mgr de La Rochefoucauld, évêque et comte de Beauvais, pair de France, pour être placé à l'Hôtel de Ville. 9bre 1788. » Cette indication est inexacte en partie, et, de plus, elle est différente de celle qui a été apposée à l'origine. Cette peinture, qui fut à l'époque première, considérée comme une œuvre de valeur, a été donnée aux habitants de Beauvais non par l'évêque Mgr de La Rochefaucauld, mais par le roi de France. Le prélat a seulement servi d'intermédiaire pour la demande et ensuite pour la transmission. Ce seigneur ecclésiastique fut à ce moment en assez mauvais termes avec la municipalité pour refuser de recevoir les conseillers chargés de lui adresser les remerciements destinés à Louis XVI. Les événements, qui sont survenus bientôt après, c'est-à-dire les péripéties mouvementées de la Révolution française ont eu une importance tellement considérable, que donation, donateur, peintre et rivalités d'évêque à corps municipal sont tombés immédiatement dans l'oubli. L'infortuné Mgr de La Rochefoucauld paya de sa vie les questions politiques qu'il se trouva avoir imprudemment soulevées.

Les documents d'archives étudiés permettront de préciser :

1° La personnalité du véritable donateur de l'œuvre, qui est le roi de France;

2° La rédaction exacte de l'inscription apposée en 1788 sur le cadre, et qui est distincte de celle actuelle;

3° La lutte qui exista entre l'évêque et le corps municipal au moment de la donation;

4° L'importance de la peinture et la valeur de l'artiste qui en fut l'auteur.

Au mois d'août 1788, une statue équestre de Louis XIV avait été inaugurée au milieu de la grande place de Beauvais sur l'emplacement du pilori de la justice de l'évêque. Des lettres patentes de Louis XVI de février 1785 avaient permis de démolir ce témoignage pénible d'un droit féodal et de le remplacer par une simple colonne tronquée aux armoiries épiscopales (1). Le monument de bronze représentant le grand roi était l'œuvre de Girardon. Il avait auparavant figuré comme premier modèle sur la place de la Feuillade, actuellement place des Victoires, de Paris. Il avait ensuite été donné par Louis XIV au maréchal de Boufflers en récompense de sa belle défense au siège de Lille, pour orner son château de Crillon, près de Beauvais. Finalement, après des complications longues et nombreuses qu'il est inutile de relater ici, cette statue équestre venait d'être élevée sur un piédestal dans une grande cérémonie d'installation avec troupes, cortèges et discours. Ces faits sont rappelés parce qu'ils furent la cause première du conflit qui exista entre l'évêque et la municipalité beauvaisienne au moment de la donation dont nous avons à nous occuper. La fête, qui venait d'être célébrée eut, en outre, pour conséquence d'amener les habitants et la municipalité à procéder à l'inauguration du tableau en recommençant une deuxième cérémonie avec cortège et discours.

Paris possédait déjà, à cette époque, des expositions annuelles des Beaux-Arts, qui avaient lieu au grand Salon du Louvre. Dans celle de 1781, le peintre Le Barbier avait exposé

---

(1) Archives communales de l'Oise conservées à la préfecture de Beauvais. Série G. Evêché de Beauvais. Liasse 16.

un immense tableau (10 pieds sur 13 pieds, 4m22 sur 3m25) représentant Jeanne Hachette devant les murailles de Beauvais, défendant la ville contre les soldats bourguignons et leur enlevant un drapeau.

Le livret du Salon de 1781 le mentionne sous le n° 201, en indiquant qu'il représente l'acte courageux d'une femme « nommée Jeanne Achette (1), à l'attaque de la porte dite Brulée à cause du feu horrible, que l'on y alluma. » Il ajoute que le site de ce tableau est pris sur les lieux mêmes, ce qui est assez contestable (2). Cette peinture avait été très appréciée. Louis XVI l'avait acquise comme l'une des toiles les plus remarquables de l'année. Le peintre commençait à être connu officiellement. Il venait d'être chargé d'un certain nombre de missions artistiques en pays étranger et notamment en Suisse. Il jouissait à ce moment d'une notoriété suffisante pour devenir, en 1788, membre de l'Académie de peinture. Il était estimé susceptible d'occuper une situation des plus notables dans son art. Ce tableau de la défense de Beauvais par Jeanne Hachette faisait ainsi partie de la collection royale depuis sept ans, quand on remarqua que le sujet, qui y était représenté, intéressait plus spécialement les habitants de Beauvais.

La lettre que nous allons reproduire et qui a été ensuite anéantie et supprimée d'ordre supérieur, apprend que Mgr de La Rochefoucauld a, en octobre 1788, demandé au roi de donner cette peinture à la ville de Beauvais. Ce prélat dut avoir la pensée qu'il parviendrait à apaiser le différend qui existait entre lui et la municipalité, grâce à cette munificence royale, dont il aurait été l'obligeant intermédiaire. Il adressa

---

(1) A la fin du XVIIIe siècle, l'orthographe Achette fut momentanément acceptée par certaines personnes, parce qu'une famille Achette, de Pont-Sainte-Maxence, prétendit qu'elle avait des liens de parenté avec l'héroïne. L'épithète Hachette n'a jamais été qu'un surnom, puisque la femme, qui a combattu à Beauvais, portait le nom de famille de Lainé.

(2) Livret ou explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale, dont l'exposition a été ordonnée suivant l'instruction de Sa Majesté. A Paris, rue Saint-Jacques, de l'imprimeri de la veuve Hérissant. 1781.

donc aux maire et pairs de Beauvais, composant le Conseil de la ville, la lettre ci-après à la date du 19 novembre 1788 :

Messieurs,

Ayant demandé au Roy le tableau de Jeanne Hachette peint par le Sr Le Barbier, pour être placé dans l'hôtel de ville de Beauvais, Sa M. a daigné me l'accorder. Je m'empresse de vous en instruire et vous marquer la satisfaction que j'ai de pouvoir vous donner une nouvelle preuve de l'affection que je conserverai toujours. »

Le 23 novembre, le Conseil délibéra sur cette proposition. La lettre ci-dessus fut d'abord transcrite sur le registre des délibérations municipales. Puis elle en fut effacée, et il fut simplement mentionné que :

La matière mise en délibération, et sur ce que quelqu'un de la Compagnie a dit que Mr l'Evêque allait arriver incessamment, et que la lettre de remerciements que la Compagnie est dans l'intention de lui écrire se croiserait infailliblement, il a été arreté à la pluralité des voix qu'aussitôt l'arrivée de Mr l'Evêque, il lui sera envoyé des députés pour lui témoigner la reconnaissance de la Compagnie de cette nouvelle preuve de sa bonté pour la Ville (1).

L'évêque sut probablement que sa lettre avait été rayée sur le registre. Il fut en outre mécontent de ce qu'aucune réponse officielle ne lui eût été transmise par écrit. Ses susceptibilités étaient vives parce que le Corps municipal de Beauvais faisait imprimer à ce moment même, en dehors de lui et malgré lui, un récit détaillé ou procès-verbal de la cérémonie d'installation de la statue équestre de Louis XIV, ainsi que les discours prononcés à cette occasion. Le Corps municipal était de son côté assez excité. Il avait été blessé par un rescrit de l'évêque qui, en faisant grâce aux habitants de Beauvais de l'annualité d'un certain nombre de prestations féodales à raison de l'érection de la statue de Louis XIV, avait été rédigé en forme d'ordonnance souveraine, commençant par : « A Nos Amez et Féaux les Maire et Pairs, commune et habitants de notre ville de Beauvais » Ces expres-

(1) Archives communales de Beauvais conservées à la mairie. Série DB, 63e registre.

sions avaient paru à tous empiéter sur la situation de Beauvais, ville et commune royale. Les conseillers avaient cru devoir protester contre ces termes : « En tant que l'on voudrait en induire que les évêques de Beauvais sont seigneurs de l'universalité de ladite ville et que Beauvais est ville et commune seigneuriale. » Le Corps municipal avait décidé l'impression de ses protestations, pour qu'il fut acquis que le rescrit de l'évêque ne constituait pas un précédent. Il entendait établir que la ville dépendait surtout du roi de France, l'évêque n'en étant que seigneur partiel.

Dans la séance du 30 novembre 1788, deux conseillers, MM. de Nully de Levincourt et Legrand furent nommés pour : « se transporter demain au palais épiscopal afin de témoigner à M. l'évêque combien le Corps municipal est sensible à cette nouvelle preuve de sa bonté pour la ville. » (Le don du tableau.)

Mais, le même jour, les conseillers avaient reçu à l'hôtel de ville les premiers exemplaires imprimés de ce que l'on appelait le procès-verbal de l'inauguration de la statue de Louis XIV, mais de ce qui était en fait la protestation contre le rescrit épiscopal. L'imprimeur du temps avait estimé cet écrit assez compromettant pour ne point y faire figurer son nom. La Compagnie, tout en remarquant cette particularité avec surprise, avait mis un exemplaire dans la poche du conseiller Legrand, qui venait d'être chargé par elle d'aller remercier l'évêque du don du tableau, dans le but de parler de cet imprimé au prélat, si celui ci ne paraissait pas trop irrité et avec mandat de garder le silence en cas de réception orageuse.

Ces malices, cousues de fil blanc, sont toujours percées à jour par les intéressés. Mgr de La Rochefoucauld connaissait à Beauvais nombre de personnes dévouées qui le renseignaient exactement sur les agissements intérieurs du Conseil de la ville. L'évêque reçut le 1er décembre MM. de Nully de Levincourt et Legrand. Au début de l'entretien, il fut d'abord question du tableau de Le Barbier. Mais évêque et envoyés étaient surtout préoccupés des droits de souveraineté ou d'émancipation, qui leur tenaient le plus à cœur.

La scène fut assez violente pour que, dès l'après-midi de ce même jour 1er décembre 1788, MM. de Nully de Levincourt

et Legrand aient tenu à la consigner sur le registre des délibérations municipales dans les termes suivants :

MM. de Nully et Legrand se sont aujourd'hui ce matin transportés chez M. l'évêque pour lui témoigner combien la Compagnie était sensible à la nouvelle preuve de bonté qu'il venait de donner à la ville, *en obtenant du roi* le tableau de Jeanne Hachette, qu'il lui avait annoncé par lettre du 19 novembre dernier ;

Qu'arrivés au palais épiscopal, ils ont été introduits dans le salon, et le domestique leur a dit qu'il allait prévenir M. l'évêque de leur arrivée ;

Qu'un instant après le prélat entrait, que l'ayant salué, ils lui dirent qu'ils étaient députés de l'hôtel de ville pour lui témoigner combien la ville était sensible,

Qu'à ces mots et sans attendre qu'ils se fussent plus étendus, M. l'évêque leur a dit : *Je ne veux pas entendre parler de la ville jusqu'à ce qu'elle ait répondu à mes lettres.* Je lui en ai adressé deux et c'est peut être la première fois que mes lettres sont restées sans réponse.

Les deux conseillers cherchèrent à expliquer la conduite du Corps municipal en s'occupant du tableau. Mais l'évêque les interrompit encore en leur parlant du procès-verbal d'inauguration de la statue de Louis XIV et de son impression que l'on prétendait effectuer malgré lui. Le récit de la discussion ne comporte pas moins de deux ou trois grandes pages et contient finalement les énonciations suivantes :

L'évêque répondit : Non Messieurs, *vous ne pouvez imprimer sans ma permission, et vous ne le ferez pas.* J'ai formé mon opposition et en outre j'ai pris mes précautions ; qu'alors *il tira de sa poche* une lettre qu'il leur dit être de M. le garde des sceaux par laquelle on lui mandait qu'on allait donner ordre à la Chambre syndicale de Paris de ne permettre l'impression que de sa permission, et faire la même défense à tous les libraires de province par lettre circulaire ;

Que, comme ils s'étaient aperçus que cette discussion avait été peu agréable à M. l'évêque, et qu'ils appréhendaient qu'en lui déclarant l'existence du procès-verbal imprimé, comme ils avaient été priés seulement de faire si l'occasion se présentait, ils prirent le parti de lui en taire l'existence, *quoique M. Legrand en eut alors un exemplaire dans sa poche,* et de se retirer.....

Les deux partis en lutte s'étaient, comme on le voit, munis par avance dans leurs poches des armes nécessaires pour

discuter tout autre chose que le don du tableau, qui aurait du être le véritable sujet de l'entretien.

Pour chercher l'apaisement, le Corps municipal décida l'envoi d'une lettre officielle datée de ce même jour, 1er décembre, pour remercier Mgr de La Rochefoucauld du tableau. Le 5 decembre, cet évêque y répondit en assignant la municipalité pour : « voir dire que le procès-verbal d'inauguration de la statue de Louis XIV, imprimé sans nom d'imprimeur et sans permission, sera supprimé *comme libellé injurieux.* »

Ces discussions n'empêchêrent pas que le tableau, emballé à Paris et sorti de la collection du roi, n'arrivât à Beauvais chez l'évêque le 14 décembre. Le peintre Le Barbier accompagnait son œuvre pour la faire placer sous le jour le plus favorable. Le registre du Conseil municipal rend compte de toutes les dispositions prises et du cérémonial suivi pour cette installation :

Le 16 décembre 1788, M. le maire a dit qu'ayant été informé par une lettre de M. l'évêque du 14 de ce mois, que M. Le Barbier, auteur du tableau du siège de Beauvais *accordé par le roi* sur la demande de M. l'évêque pour être placé à l'Hôtel de Ville de Beauvais, était arrivé, à l'effet d'en diriger le placement dans le jour et de la manière les plus convenables. Il s'est transporté au Palais épiscopal le même jour 14 pour annoncer à M. l'évêque que le Corps municipal se trouverait réuni le lundi 16 à midi à l'hôtel communal pour y recevoir M. l'abbé de La Rochefoucauld de Puis Rousseau (1) et M. Le Barbier, et déterminer avec eux l'emplacement qui paraîtrait le plus favorable au tableau ;

Que M. l'abbé de La Rochefoucauld et M. Le Barbier s'étant rendus hier à l'hôtel de ville à l'heure indiquée, la Compagnie leur a observé que le seul emplacement, qui convînt au tableau, était en face de la cheminée, ce que ledit Sr Le Barbier reconnût ;

M. le maire a ajouté que, dans la visite qu'il fit à M. l'évêque, le prélat lui ayant témoigné qu'il désirerait que le tableau fut placé le mardi 16, il l'avait prié de vouloir bien différer au mercredi à raison de quelque arrangement préliminaire que le Corps municipal était dans le cas de prendre ; que ce délai a été agréé par M. l'évêque et qu'il a été convenu que le tableau sera transporté demain en l'hotel commun

(1) Cet abbé de La Rochefoucauld de Puis Rousseau devait être un parent éloigné de l'évêque, élevé par lui aux fonctions de secrétaire particulier.

sur le midy; qu'en conséquence il priait la Compagnie de s'occuper des mesures convenables pour cette cérémonie;

Sur quoi la Compagnie délibérant, il a été arrêté que deux de MM. les échevins en charge seront députés pour aller recevoir le tableau au palais épiscopal et prendre M. l'abbé de La Rochefoucauld et M. Le Barbier pour les accompagner à l'hotel de ville. MM. de Nully de Levincourt et Legrand ont été nommés pour cette députation qu'ils ont acceptée;

Arrêté en outre qu'attendu la rigueur de la saison (1) et la misère qui en résulte, il n'y a lieu à aucune cérémonie;

Qu'il sera seulement donné ordre aux tambours de se trouver à l'hotel de ville pour battre la caisse, au moment où MM. les députés arriveront;

Que MM. de La Rochefoucauld et Le Barbier seront reçus à la porte de l'hotel commun par le Corps municipal en habits de cérémonie, et que, immédiatement après le placement du tableau, la Compagnie se transportera en corps chez M. l'évêque pour lui réitérer ses remerciments.

Le 17 décembre, le Corps municipal s'assembla en habits de cérémonie pour la réception et le placement à l'hôtel de ville *du tableau* du siège de Beauvais *accordé par le roi.* Les conseillers, chargés de ce mandat, se transportèrent au palais épiscopal, précédés du Corps des sergents de ville de Beauvais, qui est mentionné déjà sous ce nom dans la délibération. Puis :

A midi la Compagnie, avertie par les tambours que les députés et MM. de La Rochefoucauld et Le Barbier arrivaient sur la place, descendit pour les recevoir à la principale porte de l'hotel commun. M. le maire, après avoir remercié au nom du Corps de ville M. l'abbé de La Rochefoucauld de ce qu'il avait bien voulu accompagner le tableau, l'invita à monter. Le cortège précédé des tambours étant parvenu dans la salle d'honneur, le tableau fut mis *dans un cadre doré également donné par le roi,* et sur lequel on lit l'inscription suivante : DONNE PAR LE ROY A MGR DE LA ROCHEFOUCAULD EVEQUE ET C[te] DE BEAUVAIS PAIR DE FRANCE POUR ETRE PLACÉ A L'HOTEL DE

(1) On était dans le grand hiver de 1788-1789, où le froid commença le 25 novembre et dura cinquante-deux jours avec abaissement de la température jusqu'à 21 degrés au-dessous de zéro pendant la seconde quinzaine de décembre.

VILLE. 9bre 1788. Il fut ensuite élevé à la place qui lui avait été destinée (1).

En ce moment l'entrée des salles fut permise à tous les citoyens qui vinrent en foule voir le tableau et réunirent leurs suffrages et leurs applaudissements à ceux du Conseil municipal.

M. le maire (2), adressant la parole à M. Le Barbier, lui dit : Monsieur, nous ne jetterons jamais les yeux sur ce tableau sans nous rappeler avec plaisir son auteur et sans admirer la perfection de son ouvrage. Veuillez en recevoir mon compliment, celui de ma Compagnie et de tous mes concitoyens.

Le tableau placé, MM. de La Rochefoucauld et Le Barbier furent reconduits au bruit du tambour par le Corps municipal jusqu'à la porte de l'hotel de ville, et MM. les députés les accompagnèrent au palais épiscopal.

La Compagnie, rentrée dans la Chambre du conseil, délibérant sur les moyens de témoigner à M. Le Barbier sa reconnaissance du sujet et de l'exécution du tableau a arrêté de lui offrir comme un faible gage de ses sentiments des *lettres de citoyen de Beauvais.*

Deux conseillers furent chargés de prévenir aussitôt M. Le Barbier de ce nouveau témoignage honorifique qui venait de lui être conféré par la Ville.

En même temps MM. de Nully de Levincourt et Legrand, les conseillers, précédemment choisis, furent chargés de s'entendre avec l'Evêché pour que tout le Corps municipal vînt remercier M. l'évêque du tableau à l'heure que celui-ci voudrait bien leur indiquer. Lorsqu'ils se présentèrent, le suisse leur répondit que Mgr l'évêque n'était pas visible. Puis l'abbé de La Rochefoucauld, auprès duquel ils se rendirent pour renouveler les mêmes instances, déclara : « Que M. l'évêque serait occupé toute la journée et ne serait pas visible. »

Finalement au sujet de cette question, le registre des délibérations municipales porte à la date du 28 décembre 1788 la mention ci-après :

En l'assemblée convoquée, M. le maire a dit qu'en remettant à M. l'évêque l'expédition du procès-verbal relatif au placement du

---

(1) C'est à dire dans la grande salle d'honneur de la mairie en face de la cheminée.

(2) Qui était M. Wallon.

tableau du siège de Beauvais *dans la principale salle de l'hotel de ville*, il l'avait prié, ainsi qu'il s'en était chargé, de vouloir bien lui indiquer les jour et heure auxquels il pourrait recevoir la Compagnie qui se proposait de venir en corps lui réitérer ses remerciements;

Que M. l'évêque lui avait répondu : *Qu'il ne le pouvait pas*.

On constate ainsi à quel point la mésintelligence s'était accentuée pour des susceptibilités malheureuses entre l'évêque et le Corps municipal au moment de la réception du tableau dont le roi avait gratifié la ville.

La municipalité s'occupa néanmoins de la rédaction des lettres de citoyen de Beauvais dont le peintre Le Barbier devait être gratifié. Ce contexte, qui est des plus rares, car il n'a presque jamais été concédé de titre de citoyen de Beauvais, est intéressant à reproduire :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, les maire et pairs de la ville et commune royale de Beauvais, salut.

Le tableau du siège de Beauvais par les Bourguignons en 1472, placé le 17 décembre 1788 dans la principale salle de l'hotel de ville est un monument qui retracera perpétuellement à nos concitoyens la gloire de nos ancêtres et l'héroïsme des femmes de Beauvais. Un sujet si intéressant était bien digne du pinceau brillant de M. Le Barbier l'aîné. Le choix qu'il en a fait et les talents qu'il a développés dans l'exécution lui ont acquis les plus justes droits à notre reconnaissance.

Pourquoi désirant lui en donner une marque ainsi que de notre estime et de nos sentiments, ouy et ce requérant l'avocat procureur syndic, nous avons accordé et accordons à mondit S[r] Le Barbier l'aîné le titre de citoyen de la ville et commune royale de Beauvais, le priant de le prendre dans ses qualités, et avons arrêté qu'il sera fait registre des présentes, et qu'expédition d'icelles certifiées véritables par le greffier secrétaire de l'hotel de ville sera adressée à mondit S[r] Le Barbier.

Fait et arrêté en l'hotel commun par nous maire et pairs susdits à Beauvais le 28 décembre 1788.

Ces événements eurent à cet instant un retentissement supérieur à ce qu'il est possible d'imaginer maintenant. Le *Journal de Normandie*, paraissant à Rouen, publia dans son numéro du mercredi 21 janvier 1789 sous la rubrique : Beaux-Arts, un assez long article sur : « l'inauguration du tableau du siège de Beauvais par M. Le Barbier l'aîné. » Ce dernier était natif de Rouen et la feuille locale célébrait l'illustration du concitoyen en ces termes :

Ce tableau de notre compatriote, *qui fit une si grande sensation au salon du Louvre en 1781*, représente la belle action de Jeanne Hachette par laquelle le duc de Bourgogne fut forcé de lever le siège de Beauvais en 1472. L'artiste a exprimé l'instant où cette héroïne, à la tête des emmes de la ville, enlève sur la brèche même un drapeau aux assaillants.

Ce beau tableau de 12 pieds de long sur 9 de large *appartenait au roi*. M. l'évêque de Beauvais l'a demandé à S. M. et l'a obtenu pour sa ville comme un monument propre à rendre toujours présent le souvenir d'un trait aussi honorable et à entretenir dans l'âme des habitants le même feu qui anima jadis leur illustre concitoyenne.

Mais M. l'évêque de Beauvais, incapable d'oublier ce qui était du à l'habile artiste, dont le génie l'a fait revivre sur la toile, a invité M. Le Barbier à se rendre à Beauvais pour assister à l'inauguration de son ouvrage, *qui devint une fête patriotique*.

On en a fait la cérémonie le 17 octobre (1). Le tableau a été *enlevé en triomphe* du palais épiscopal, accompagné d'officiers municipaux et reçu à l'hôtel de ville au bruit des tambours et des applaudissements du peuple. Notre compatriote a été accueilli par tout le Corps municipal et complimenté par le maire de la ville, qui au nom de la municipalité et de tous les habitants a prié M. Le Barbier d'accepter des lettres de citoyen de Beauvais, qu'il a reçues en exprimant sa juste et vive reconnaissance.

Cet événement fait honneur à notre province, qui a donné naissance à M. Le Barbier, et assimile honorablement cet artiste à Dubelloy, qui fut créé citoyen de Calais pour sa belle tragédie du siège de Calais.

La Normandie verra sans doute avec intérêt le triomphe flatteur d'un de ses enfants, et nous le consignons ici dans ces annales avec d autant plus d'empressement qu'il peut devenir un exemple pour ceux de nos concitoyens qui courent la carrière dans laquelle Le Barbier se distingue avec tant d'éclat (2).

D'autre part dans la capitale, le *Journal de Paris* publiait en son numéro du jeudi 5 février 1789 un compte rendu extrait du *Journal de Normandie* contenant la majeure partie des énonciations qui précèdent (3). La gloire et la célébrité de Le Barbier étaient proclamées aussi bien à Paris qu'en province.

---

(1) Par suite d'une faute d'impression, on a imprimé dans le *Journal de Rouen*, octobre au lieu de décembre.

(2) *Journal de Normandie*, n° 6, du mercredi 21 janvier 1789, p. 28.

(3) *Journal de Paris*, n° 36, du jeudi 5 février 1789, p. 159.

Le jour d'après, c'est-à-dire le 6 février 1789, le même *Journal de Paris* fit paraître les lettres du roi du 24 janvier 1789 convoquant les Etats-Généraux. Les esprits des Français eurent à envisager des événements autrement graves que des questions d'art. Le 18 février, la délibération du Corps municipal de Beauvais contient mention de la « notification à la Ville des lettres, réglements et ordonnances pour la convocation des Etats-Généraux ». Il ne fut plus question ni de Le Barbier, ni de son tableau. L'évêque continua d'être à l'écart, et, lorsque l'Assemblée des Etats fut convoquée pour nommer des députés aux Etats-Généraux, la présidence, qui jusqu'alors avait toujours appartenu à l'évêque, fut déférée au doyen d'âge (1).

La tourmente révolutionnaire fit disparaître successivement.

1° Cet évêque, comte de Beauvais ;

2° La statue équestre de Louis XIV, cause de l'étrange différent survenu au moment de la donation du tableau.

Mgr François-Joseph de La Rochefoucauld, après avoir été arrêté et emprisonné, fut massacré à l'âge de 58 ans dans la prison des Carmes à Paris, le 2 septembre 1792. Il paya chèrement de sa vie l'âpreté qu'il put montrer à certains moments pour défendre ce qu'il estimait être les droits de son siège épiscopal. Il avait cherché à combler la ville de bienfaits et il n'avait fait que déchaîner des irritations respectives.

La statue équestre de Louis XIV, chef-d'œuvre de bronze du fondeur-sculpteur Girardon, s'il faut en croire les documents du milieu du XVIIIe siècle, fut vendue comme métal bon à faire des canons au mois de mai 1793. Les deux extraits suivants de délibérations municipales en justifient :

Du 10 mai 1793.

Le citoyen Borel a rendu compte des dèmarches qu'il a été chargé de faire relativement à la disposition du *métal composant la statue équestre qui existait sur la place de Beauvais*. Il en résulte que le citoyen Lépine, commissaire du pouvoir éxécutif pour l'armement offre

(1) *Histoire du diocèse de Beauvais depuis son établissement au IIIe siècle jusqu'au 2 septembre 1792*, par l'abbé Deletre. Beauvais, 1843, p. 548.

de ce métal 42 sols la livre, dégagé de tout ce qui est plomb, fer ou sable, autant qu'il sera possible et sans fusion, et sans réclamer aucun déchet pour la perte que la frétion pourra établir *pour la conversion en canons*, et le paiement complet. Les citoyens Perrier n'ont offert et n'offrent encore que 40 sols, en réclamant 4 % de déchet et des termes pour le paiement.

Extrait de la séance du 11 mai 1793.

On s'occupe de vendre le bronze de la statue le plus avantageusement possible, mais pas au dessous de 42 sols la livre, rendu dans Paris, sans que le déchet sur la refonte puisse donner lieu à aucune diminution sur le poids, néanmoins après que le bronze de ladite statue aura été séparé de toute matière étrangère comme fer, plomb et terre, à la charge par la Municipalité de prendre tous les moyens pour *terminer la vente dans le plus court délai*, et notamment d'adresser au citoyen Portier, député à la Convention les pouvoirs nécessaires pour traiter avec le citoyen Lépine.

Autorise pareillement la Municipalité à *vendre au plus offrant et dernier enchérisseur tous les autres objets autres que le bronze susdit provenant des débris de la statue* (1).

Ainsi disparut cette œuvre qui servait à l'ornement de la ville.

Le tableau de Le Barbier eut un sort plus heureux parce que les violents, qui siégeaient dans la grande salle de la mairie, firent aussitôt enlever cette toile comme rappelant des faits remontant à la royauté. L'inscription : « Donné par le roi », leur parut surtout odieuse, et ils ordonnèrent qu'elle fut effacée au moins en partie, si ce n'est peut-être en totalité.

Il n'a pas été possible de découvrir l'endroit retiré, où l'on parvint à reléguer ce tableau, dont la dimension devait être gênante. Ce point n'a du reste qu'une importance minime. Des documents établissent seulement qu'en 1815, vraisemblablement par suite d'une remise en place, le tableau exista dans la grande salle de la mairie à l'endroit qu'il occupait primitivement. Rien n'a permis de discerner si cette remise en place ne date que de 1815, ou bien si elle ne serait pas antérieure de quelques années aussi bien que l'inscription nouvelle apposée sur le bas du cadre en remplacement total

(1) Archives municipales de Beauvais conservées à la mairie Registre des délibérations municipales de 1792 à l'an II.

ou partiel de celle figurant à l'origine. Les délibérations municipales ne semblent pas avoir conservé la trace de ces modifications intérieures, que l'on préfère passer sous silence pour ne pas faire allusion à ce qui est survenu pendant les régimes déchus Nous ne serions pas éloignés de croire que la toile de Le Barbier fut rétablie à sa place primitive au cours des années prospères du premier Empire. On aurait peint en même temps sur la partie inférieure du cadre une inscription nouvelle supprimant tout souvenir de Louis XVI, ce qui était généralement jugé préférable sous le règne de Napoléon Ier. Mais une semblable pensée ne serait venue à l'esprit de personne au début ou au cours de la Restauration. On a pu estimer habile entre 1807 et 1812 de mentionner comme donateur un évêque de Beauvais, justement parce qu'il n'en existait plus. Car le Concordat ne réinstalla sur l'antique siège épiscopal aucun prélat. Ce fut seulement en 1822 que Louis XVIII et la papauté s'entendirent à ce sujet.

Ce qui est certain, c'est que l'inscription nouvelle et actuelle commence par : DONNÉ PAR Mgr DE LA ROCHEFOUCAULT, etc., alors que l'inscription originaire relatée dans la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 1788 était ainsi conçue : « DONNÉ PAR LE ROY A Mgr DE LA ROCHEFOUCAULT, etc. On trouva cette différence de rédaction sans intérêt, parce qu'au début du XIXe siècle on n'attachait plus qu'une minime importance à ce tableau. Tout souvenir était effacé des conditions dans lesquelles cette peinture avait été donnée et accueillie.

Ce tableau eut cependant encore, à l'époque de Louis-Philippe, une vogue momentanée. Les éditeurs Goupil et Cie, de Paris, et Tremblay, de Beauvais, le firent copier par Ladiré, lithographier en noir d'abord, puis reproduire en couleurs. Mais ces copies effectuées dans le goût du gouvernement de Juillet sont malheureusement dénuées de tout intérêt artistique et ne sont susceptibles de donner qu'une idée matérielle et imparfaite de l'original.

Le Barbier (Jean-Jacques-François), suivit jusqu'au 7 mai 1823, date de sa mort, un *cursus honorum* des plus enviables. Ce peintre, né à Rouen le 11 novembre 1738 sur la paroisse Saint-Maclou, débuta par remporter deux premiers prix de dessin à l'école spéciale établie dans sa ville natale. Venu à

Paris en 1758, il travailla chez le célèbre graveur Le Bas et ensuite dans l'atelier de Pierre, peintre du roi. Après un séjour en Suisse, où il fit les dessins du tableau topographique de la Suisse de Zurlauben, et ensuite à Rome, il devint en 1788 membre de l'Académie de peinture et fit de nombreux tableaux à l'huile, notamment *Aristomène,* qui se trouve au château de Compiègne, — le *Courage des femmes de Sparte,* qui figure au musée de Rouen.

Au début de la Révolution, il sut se maintenir en bonnes relations avec les pouvoirs nouveaux, en se faisant charger d'exécuter les peintures du plafond de la salle des Etats-Généraux à Versailles. Pour flatter les goûts de l'époque, il fit le portrait de *Henry Dubois*, soldat aux gardes françaises, qui serait entré le premier dans la Bastille, dit-on, lors de la prise de cette forteresse, mais qui dans tous les cas fut décoré par le peuple de la croix de Saint-Louis au cours même de la mémorable journée du 14 juillet 1789 (1). Puis l'Assemblée constituante confia à Le Barbier le soin de représenter l'action héroïque du jeune officier Desilles, blessé à mort dans les troubles survenus à Nancy, le 1er septembre 1790, à l'occasion du régiment suisse de Châteauvieux. Le député Le Camus fit à cette occasion la motion suivante :

Que M. Le Barbier soit chargé d'exécuter en grand aux frais de la Nation un tableau national représentant l'action éclatante de M. Desilles et destiné à servir de pendant à celui que la Société des Amis de la Constitution a confié au pinceau de M. David pour immortaliser le célèbre Serment du Jeu de Paume.

Cette proposition avait été adoptée avec enthousiasme et décrétée à l'unanimité (2).

Le tableau du *Serment du Jeu-de-Paume* de David est suffisamment connu et apprécié pour que ce ne soit pas un mince éloge pour Le Barbier que ses contemporains l'aient estimé capable de peindre un pendant. Toutefois, nous devons à la vérité de dire, que l'on ignore si Le Barbier exécuta jamais cette peinture.

---

(1) Réimpression de l'ancien *Moniteur,* vol. I, p. 193, col. 2.

(2) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. V, p. 556, 560, 567. Vol. VII, p. 264.

A la réorganisation de l'Institut par Bonaparte, Le Barbier en fut nommé membre dans la section des Beaux-Arts. Il fit partie de l'Académie de Rouen. Enfin, ce qui, pour les archéologues, constitue certainement encore un titre de gloire important, il fut, dès l'origine, membre résidant de l'Académie celtique, qui est actuellement la Société des Antiquaires de France. Il effectua diverses communications, une notamment où il recommande la vérité et la fidélité dans la reproduction des monuments antiques (1).

Il obtint une médaille d'or au Salon de 1808 pour son tabbleau d'*Antigone* ou la *Piété fraternelle*. Il fit naturellement partie de l'Académie des Beaux-Arts lors de sa réorganisation en 1816. Mais il avait à cette époque, 78 ans, et il commençait à renoncer à peindre.

En résumé, cet artiste est loin d'être sans mérite. Il servit de transition entre l'école de Greuze et celle de David. Certains connaisseurs l'ont comparé au Dominiquin. Mais son plus beau titre est peut-être d'avoir été jugé digne par l'Assemblée constituante d'être l'émule de David, et de faire un pendant au *Serment du Jeu-de-Paume*, l'un des chefs-d'œuvre du maître.

P. BORDEAUX.

(1) Académie celtique, vol. III, 1808, p. 178.

CRÈVECŒUR-LE-GRAND

pendant la Révolution

d'après les Registres de délibérations de l'Assemblée municipale (1787 à 1795)

1787. — Dès l'année 1787, l'ancienne monarchie avait compris qu'il était nécessaire de modifier l'organisation des paroisses dont les assemblées convoquées par le syndic n'avaient rien de régulier. Aussi, un réglement du 8 juillet 1787, ordonna de réunir, dans tous les pays d'élection, les assemblées de paroisse afin de nommer des officiers municipaux. A Crèvecœur, l'assemblée eut lieu le 12 août 1787 et élut les officiers municipaux dont les noms suivent : 1° François Lamy : 2° François Cadot ; 3° François Feuillet ; 4° Charles Delavaquerie ; 5° François Auger ; 6° Jean Baptiste Dupont ; 7° Pierre-François Delavaquerie ; 8° François-Isaac Leroux ; 9° Adrien Leroux ; Antoine Ansiaume, syndic, et Charles-Jean Poitevin, greffier.

1788. — En 1788, une seule réunion eut lieu dans la grande salle de l'hôtel de *l'Ecu de France,* donnant sur la grande place, on résolut d'écrire au bureau intermédiaire du département de Montdidier afin de réclamer comme étant indûment imposés pour contribuer à l'agrandissement de l'église de Rotangy, en raison des terres possédées par les habitants de Crèvecœur sur le territoire de Labbye (25 mars 1788).

1789. — Le 8 mars 1789, à l'issue de la grande messe paroissiale, la publication du rôle de la taille et impositions accessoires a été faite à la porte de l'église devant les habitants du dit lieu, sortant *en grand nombre,* par le greffier de

l'assemblée municipale. Le rôle a été remis au collecteur Louis Prévost qui l'a signé avec les membres de la municipalité et le greffier, en conformité du mandement du 30 octobre dernier.

Le 19 mars 1789, l'assemblée municipale procède à la nomination de deux gardes messiers pour veiller jusqu'au 1er novembre à la conservation des grains, fruits et prairiers artificielles. Ont été nommés : Roch Poitevin, soldat invalide, et Pierre Gaudefroy, serger. Leurs appointements seront de 2 sols pour eux deux par chaque mine de terre chargée de tel grain que ce soit, de prairies artificielles, de jachères plantées d'arbres fruitiers. Ils se feront *recevoir à serment* afin que leurs procès-verbaux soient valables, ils empêcheront de cueillir de l'herbe dans les bleds, seigles, orges, avoine, ils veilleront à la garde des haies, etc.

Relativement à la nomination des Etats-Généraux, à la réunion de l'assemblée à la nomination de députés chargés de présenter le cahier des doléances à l'assemblée du baillage, le registre des délibérations ne contient rien.

Pour avoir quelques renseignements sur ce sujet, il faut nous adresser aux Archives de l'Oise, série B, et à l'ouvrage de M. l'abbé Seillier.

Nous voyons dans ces documents que, le 22 février 1789, « les habitants de cette paroisse composée de 400 feux, agés de 25 ans, compris dans le rôle des impositions se sont réunis et ont nommé pour porter au bailliage de Beauvais le cahier des Doléances antérieurement dressé par les sieurs Jean Crucifix, Louis Crucifix, Jacques Guillot et François Rogeau. »

Le cahier des doléances, comprenant vingt et un articles, demande la suppression ou la transformation de la dîme qui emporte la plus belle partie de leur récolte, note qu'il y a trop de communautés religieuses, qu'il y a trop de privilégiés exempts d'impôts — trop d'employés pour le recouvrement de ces impôts, que les aides et gabelles donnent lieu à à des inquisitions journalières vexatoires — que l'octroi de la ville d'Amiens qui n'avait été accordé que pour un temps, se proroge éternellement, que le sel, denrée de première nécessité est à un prix exorbitant. Il demande que tous les impots perçus sous la dénomination de taille, domaines, aydes, gabelles soient remplacés par un impôt unique qui

serait recouvré par un Collecteur nommé par les habitants, il signale que le commerce et la fabrique des serges sont tombés dans le plus grand discrédit par suite de l'inobservation des règlements, il demande que les meuniers puissent venir chercher le grain et rapporter les farines dans n'importe quelle paroisse, que l'on porte remède à la mendicité et au vagabondage par l'institution d'un bureau de charité dans chaque paroisse, que pour éviter les incendies les cendres de tourbe soient éloignées des habitations, etc., etc. »

Nous avons cru devoir abréger ce cahier des doléances, en raison de son étendue. Avaient été délégués pour le rédiger MM. Claude Gaudefroy, Charles Monnehaye, Jacques Drobecq, Leroux-Deau, Tavernier, Cossart, François Ricart, Prévost, Delavacquerie, Barbier, Jacques Maillard, J.-B. Gaudefroy, P. Mullot, F. Guillot, Leroux, Fr. Flandre, Pierre-François Dolhen, George Desuchy, Guillot, Jean Crucifix, Pierre Gaudefroy, Richard, Poitevin, Louis Crucifix, Cadot, Ansiaume, etc.

Le 10 mai 1789, M. Poirée, lieutenant de la justice de Crèvecœur, demande à l'assemblée municipale de désigner un terrain convenable et décent pour l'inhumation des protestants. Un terrain de deux verges trois quarts est désigné à côté du cimetière des catholiques.

Le 24 juin, les officiers municipaux décident de former pour le maintien de l'ordre, notamment au moment du marché, une garde bourgeoise de 30 hommes qui est portée à 60 hommes le 25 juillet suivant, son commandant sera M. de Lazowski. Elle formera plusieurs postes, les hommes porteront une cocarde blanche, bleue et rouge, ils se réuniront à dix heures du matin les jours du marché dans la cour du château.

Le 10 août, la municipalité décida de faire une *bourse commune;* chaque officier municipal et deux membres bénévoles : M. de Lazowski et M. Delavaquerie versent chacun 12 livres. Cet argent sert à payer les ouvriers employés à l'élagage des arbres, des haies, sur les *communications* vicinales, afin de faciliter le libre transport des grains.

La municipalité publie des règlements nombreux pour la police des champs, le glanage, elle interdit l'emploi abusif des cloches — recommande de ne pas donner à boire passé

l'heure de la retraite aux soldats du régiment de Conty récemment arrivés (18 août).

Le 20 août, elle taxe le pain à 28 sols le pain de 12 livres, et fixe l'uniforme de la milice bourgeoise le 13 septembre. Il sera formé d'un tricot bleu de roy parements, revers, collet et passe-poil aurore, culotte blanche. Les hommes de cette milice porteront les armes de Crèvecœur qui sont une gerbe de bled avec un cœur dans le milieu. « Quant à l'armement on aura l'honneur d'observer à Monseigneur le duc de Liancourt que le bourg de Crèvecœur n'ayant ni commerce ni revenus patrimoniaux, aurait besoin de sa protection pour solliciter du Ministre ou de tous autres en place 60 fusils de munition avec bayonnettes, gibernes. »

C'est pourquoi une copie de la présente délibération sera adressée par le courrier de ce jour à Mgr le duc de Liancourt, l'assurant au nom des habitants de ce bourg de leur reconnaissance. Le drapeau portera d'un côté l'écusson de France avec légende : « *J'aime la Patrie, le Roy et la Loy* », de l'autre côté le double écusson des armes de Crèvecœur et de La Rochefoucauld avec une couronne de laurier et cette légende « *Nous n'en faisons qu'un.* »

La municipalité remercie M. Delavaquerie aîné, receveur général de l'Évêché de Beauvais, du drapeau qu'il donne à la garde bourgeoise, et M. de Lazowski, l'honorable commandant, de la caisse en cuivre jaune avec ses attributs qu'il offre à cette même milice.

En remplacement de M. Charles-Jean Poitevin qui démissionne, la municipalité nomme, comme greffier, Charles-François-Marie Gaudefroy.

Le 15 octobre, arrivent à Crèvecœur les armes destinées à l'armement de la milice, tirées de l'arsenal d'Amiens, elles seront réparées et entretenues convenablement. Cette organisation de la milice était nécessitée par les délits nombreux, et les accidents qui peuvent naître de la stagnation du commerce, du défaut de circulation des espèces, du défaut de la collecte des impôts, de la gêne des particuliers.

Le 15 novembre, réception d'une lettre du Ministre des finances demandant l'aide de la municipalité pour favoriser la rentrée des impôts, pour réprimer la fraude sur les sels et les tabacs,

Le même jour, M. Auger donne lecture d'un contrat de déclaration du don patriotique de 40,000 livres par Mgr le duc de Liancourt, marquis de Crèvecœur, passé devant les notaires au Châtelet de Paris le 16 octobre dernier, somme versée le 17 octobre : « Très haut et très illustre seigneur Mgr François-Frédéric de La Rochefoucauld duc de Liancourt et d'Estissac, grand maître de la garde robe du roy, chevalier de ses ordres, maréchal de ses camps et armées, inspecteur général de la cavalerie, gouverneur de la ville et citadelle de Bapaume, marquis de Crèvecœur, comte de Manevillette, baron de Beloy, seigneur de Villersfaucon et autres lieux, demeurant à Paris en son hôtel, rue de Varennes, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, déclare avec vérité que la somme de 40,000 livres pour laquelle je contribue aux besoins de l'Etat, excède le quart de mes revenus nets. Le remboursement de cette somme aura lieu dans une époque plus heureuse en les mains de mon fils Gaétan de La Rochefoucauld, si je n'existais plus à cette époque. »

Le 31 décembre la municipalité adresse une requête à l'Assemblée nationale, afin que Crèvecœur soit érigé en district de préférence à Breteuil et à Grandvilliers. Elle rappelle que le bourg est distant de cinq lieues de Beauvais, trois lieues de Breteuil, trois de Grandvilliers, composé de 550 feux, de près de 3,000 habitants, entouré de quantité de paroisses considérables, centre de fabrication de serges, siège de marché, quatre foires pendant l'année, etc.

La taxe du pain est rappelée aux boulangers qui ne pourront vendre les douze livres de pain blanc plus de 30 sols, et le bis-blanc plus de 26 sols.

1790. — Le 5 janvier, la municipalité envoie à Paris M. de Lazowski et M. Dupont, notaire, afin d'appuyer sa demande à l'effet que Crèvecœur soit érigé en district.

Le 6 janvier, elle décide d'employer à la fondation d'un atelier de charité la somme provenant des contributions des privilégiés pour les six derniers mois de 1789, car le commerce des serges est beaucoup affaibli et plusieurs sont sans occupation. Le même jour, l'assemblée paroissiale et générale de la commune nomme les commandant, capitaine, lieu-

tenant, sous-lieutenant, sergents et autres bas-officiers de la milice bourgeoise.

Le 7 février, à l'issue des vêpres eut lieu la nomination des maire et officiers municipaux et autres membres qui devront composer le conseil général de la commune. — 270 citoyens actifs sur une population de 2,600 habitants convoqués par le syndic par annonce au prône le dimanche 31 janvier et par affiche à la porte de l'église, en exécution du décret du 29 septembre de l'Assemblée nationale. — 89 votants nomment M. le curé Auger président, Pierre-François Delavaquerie est élu maire par 34 voix sur 66 votants.

La nomination des cinq officiers municipaux, du procureur et des douze notables est remise au dimanche suivant.

Le 14 février, sont élus officiers municipaux dans l'ordre suivant : 1° Louis Crucifix avec 40 voix ; 2° Pierre-Charles Cossart, 35 voix ; 3° Jacques Guillot, 30 voix ; 4° Jean Crucifix, 25 voix ; 5° J.-B. Hennebert, 21 voix. — Procureur, Charles-Jean Poitevin ; substitut, J.-B. Bertin.

Le 15 février, ont été élus notables : 1° Claude Monnehaye; 2° Pierre Barbier ; 3° Jacques Maillart ; 4° Jacques Drobecq ; 5° Antoine Payen : 6° Adrien Leroux ; 7° Pierre Ricard ; 8° J.-B. Garbet ; 9° Louis Prévost ; 10° Nicolas Delaherse ; 11° François Flandre ; 12° Antoine Poitevin. Lesquels ont prêté, en présence du président, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume et de remplir fidèlement leurs fonctions. Ils ont nommé séance tenante pour greffier M. Charles-François-Marie Godefroy.

Le 25 février, la nouvelle municipalité réunie en l'auditoire de la justice du lieu, procède à la nomination d'un sergent de ville, décide que la municipalité se réunira le troisième dimanche de chaque mois, décide de louer une maison commune proche de la place, prend de nombreuses mesures relatives à la police, à la propreté des rues, aux armes à feu, etc.

François Adrien est nommé sergent de ville. La garde des grains est faite par les onze soldats du régiment de Conty infanterie, pour l'année 1790. Pour cela il sera payé à leur sergent 2 sols par mine de terre chargée de récolte. Pour chauffage, sel et chandelles, il sera ajouté à la haute-paye du détachement 15 livres par mois. Les soldats de ce détachement ne pourront arranger eux-mêmes aucun délit, ils

devront faire un rapport pour chaque cas au maire ou au procureur.

Le 7 mars, le rôle du vingtième est remis à M. J.-B. Delaherse, collecteur, qui le signe avec les membres de la municipalité et doit en poursuivre ultérieurement le recouvrement.

Le 15 mars, deux officiers municipaux sont députés pour prier Mgr le duc de La Rochefoucauld, en la personne de M. Auger son régisseur, de faire la déclaration de ses propriétés à Crèvecœur afin que la municipalité puisse procéder à la confection du rôle des ci-devant privilégiés pour le dernier mois de 1789 et celui des impositions ordinaires pour la présente année. Le 20 mars, M. Auger déclare qu'il refuse de faire cette déclaration.

Le 27 mars, le conseil général de la commune comprenant le maire, les officiers municipaux et les notables, s'assemble dans une salle du château pour délibérer sur ce que l'on pourrait faire pour favoriser la reconstruction des habitations incendiées dans ce bourg dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 mars. Elle prie M. Vasselle, fermier-receveur de l'Abbaye-Rotangis, de visiter les divers bois des communautés religieuses pour constater où pourrait se trouver une coupe de bois assez considérable pour fournir le bois nécessaire à cette reconstruction.

Le 4 avril, la municipalité fait agrandir l'argillière afin que chaque incendié puisse prendre l'argile dont il a besoin, et nomme M. Gaudefroy, greffier, trésorier pour recevoir les dons pour les incendiés et en tenir une comptabilité exacte. Les abbés Dubourg et Deslande sont nommés par le roi pour travailler à la formation du département de l'Oise et sa division en districts et cantons.

Le 8 avril, la municipalité décide que, vu l'intérêt du bourg, sa population, le rang qu'il tient dans le département, il importe que les maisons incendiées, qui seront rebâties sur rue, ne pourront être couvertes qu'en tuiles, que les bâtiments sur cour, couverts en paille, seront tenus à une distance convenable des maisons; que les maisons sur la grande place seront à double étage.

Le 14 avril, M. Delbarre, maire de Gerberoy, muni d'un acte du conseil général de sa commune, se présente devant le con-

seil général de la commune de Crèvecœur et dépose 300 livres sur le bureau. Il reçoit les remerciements chaleureux que mérite l'initiative de la commune de Gerberoy qui est inscrite en tête de la liste des secours aux incendiés.

Pour activer l'arrivée des secours, M. de Lazowski, actuellement à Paris, est prié d'intervenir près de l'Assemblée nationale et des ministres. Un officier municipal est envoyé à Montdidier et à Amiens pour solliciter des secours.

En raison de la stagnation du commerce, la journée de travail est fixé à 15 sols. Avis de cette délibération sera donné aux communes du canton afin qu'elles puissent se régler sur ce chiffre.

Le 16 avril, commence l'enquête relative à l'incendie du 23 dernier, elle montre que cet incendie a commencé chez le nommé Jean Doudel, habitant la rue du Boutgenet, lequel avait la mauvaise habitude de travailler à des récoltes sans lanterne, avec une lampe allumée. L'incendie a commencé à dix heures et demie du soir. J. Doudel, au lieu de s'écrier et d'avertir les voisins, déménageait ses meubles. 18 témoins appelés ont tous déposé dans le même sens, chacun d'eux a été taxé à 12 sols qu'ils touchaient de suite. 400 maisons ont été détruites, les dégats se sont élevés à la somme de 2 millions passés. Le total des secours s'est élevé à la somme de 29 mille livres, qui a été répartie entre les sinistrés. Les dons les plus élevés sont venus du duc de Liancourt, 6,000 livres; le bureau de Beauvais, 1,200 livres; Breteuil, 172; Bresles, 100; Bonneuil, 107; Viefvillers, 110; Haudivillers, 118; Warluis, 104; Saint-Paul, 131; Cauvigny, 105; Hétomesnil, 119; Nivillers, 110; Compiègne, 116; Reuil, 170; Noyon, 118; Ponchon, 110; Tillé, 130; Sainte-Geneviève, 120; Laversine, 120; Lihus, 600; Noyers, 200; Sainte-Eusoye, 130; Crèvecœur, 10,345 livres.

Le 27 avril, la municipalité, d'après le rapport du procureur de la commune, décide de confisquer le terrain où l'incendie a pris naissance, d'y ériger dans l'endroit le plus apparent un monument où sera gravé la date de l'incendie et un sommaire de ces circonstances avec un extrait de la présente ordonnance pour servir à perpétuité d'exemple à tous les citoyens qui, comme le dit Doudel, seraient coupables d'une négligence si criminelle. Ce dernier avait disparu du pays

depuis l'incendie. Le sergent de ville eut l'ordre d'élever à l'emplacement une poterne de six pieds de haut afin d'y fixer l'ordonnance.

Le 28 avril, la municipalité reçoit la lettre patente du roi divisant la France en 83 départements. Pour le département de l'Oise, il est arrêté que la première assemblée se tiendra dans la ville de Beauvais, et il est divisé en neuf districts, qui sont: Beauvais, Chaumont, Grandvilliers, Breteuil, Clermont, Senlis, Noyon, Compiègne, Crépy.

Le 29 avril, a eu lieu l'assemblée de 670 citoyens du canton de Crèvecœur, comprenant les paroisses de Catheux, Choqueuse, Conteville, Gallet, Saulchoy, Viefvillers, procédant à l'organisation du canton. M. Lévêque, de Catheux, a été élu président; Gayant, secrétaire; scrutateurs: Leroux, Gaudefroy, Maillart.

Le 17 mai, les incendiés, impatients de recevoir une répartition sur les secours reçus, font une démarche près de la municipalité. Celle-ci décide, pour que sa partialité ne soit pas suspectée, de faire opérer la répartition par des personnes étrangères à la commune. Sont désignées pour cet effet quatre commissions : Jean Bouteille, lieutenant de la justice, d'Auchy-la-Montagne; Joseph Roisin, laboureur de Rognonval, paroisse de Blicourt; Pierre Judenne, laboureur demeurant à Rotangis, et Antoine Maillart, maire de Conteville. Le roi, par une lettre de M. Necker, promet 4,000 livres pour les incendiés. L'intensité du sinistre s'explique par ce fait qu'à cette époque presque toutes les maisons étaient basses, couvertes en chaume, la plupart n'étaient même pas pavées, elles avaient des ouvertures très étroites, les rues également étaient étroites.

Deux soldats du détachement du régiment de Conty ayant été emprisonnés par suite de la mort d'un habitant, la municipalité demande leur élargissement et se loue des services de ce détachement, et demande qu'il devienne permanent.

M. de Lazowski continue ses démarches près l'Assemblée nationale. L'avis du département est demandé. 2 officiers municipaux sont envoyés à Beauvais afin de fournir les renseignements nécessaires.

Suppression de la gabelle. La ferme générale vendra le sel en dépôt dans les magasins à raison de 3 sols la livre.

Le 7 juin, M. le marquis de Corberon ayant envoyé du foin pour être distribué dans la cour du château aux laboureurs ayant des chevaux à nourrir, la municipalité s'oppose à cette distribution et décide que ce foin sera vendu et le produit versé dans la caisse des incendiés.

Le 20 juin, le conseil général de la commune délibère sur le sort des dames de charité (sœurs religieuses) pour leur assurer un établissement, leur procurer le moyen de remonter leur pharmacie qui a été totalement détruite dans l'incendie ainsi que leur maison. Reconnaissant les importants services que les pauvres reçoivent journellement de ces religieuses, le zèle qu'elles ont toujours montré pour le bien général, le conseil leur fait remettre une somme de 100 livres pour l'achat des objets nécessaires à la pharmacie. Le rétablissement de leur maison aura lieu ultérieurement.

Le 2 juillet, la municipalité décide de célébrer le 14 juillet prochain la fête de la Fédération.

Le 8 juillet, une nouvelle délibération est prise pour interdire de nouveau les couvertures en chaume, cause de la ruine presque totale de ce bourg. Malgré ces bonnes raisons, le public veut continuer quand même à couvrir en paille.

Le 11 juillet, la municipalité décide de se réunir deux fois par semaine, le dimanche entre messe et vêpres, le jeudi à quatre heures de relevée.

La municipalité reçoit la liste des administrateurs du département de l'Oise, au nombre de trente-six, dont le président est M. Girardin, d'Ermenonville, et le procureur général syndic l'abbé Dubourg. Communication pareille lui est faite des noms des administrateurs du district de Breteuil, qui sont au nombre de douze. Le directoire comprend cinq membres, un procureur syndic et un secrétaire. M. Poitevin, de Crèvecœur, procureur général de la commune étant élu administrateur du district, donne sa démission le 11 juillet. Les principaux membres de l'administration du district sont: M. Dhardivillier, président; M. Poirée, notaire de Hardivilliers; Leroux, de Vieuvillers; Bouteille, d'Auchy.

Le mercredi 14 juillet 1790, à l'issue de la messe solennelle chantée en actions de grâces de *l'heureuse* Révolution arrivée depuis la prise de la Bastille, les soldats nationaux, bourgeois ayant à leur tête MM. les officiers municipaux, ont prêté le

serment prescrit par l'Assemblée nationale. A l'issue des vêpres, avant de sortir de l'église, ce serment a été prêté par le greffier, les notables, le corps de la garde nationale, chacun ayant répété individuellement : « Je le jure. » Après quoi quatre demoiselles, députées par les dames de cette commune, ont prêté le même serment et témoigné leur zèle et leur attachement à la Constitution, à la loi et au roi. M. le curé Auger et le vicaire Richard se sont joints avec empressement à leurs concitoyens et ont également prêté le même serment, ainsi que M. Ansiaume, ancien syndic de ce bourg. Ces serments ont été interrompus par une acclamation générale de la garde nationale, qui a réclamé que M. le curé soit nommé aumônier en premier et M. le vicaire aumônier ordinaire de la dite garde.

Jusqu'à cette date, la municipalité a exercé la juridiction contentieuse de la police, en vertu des pouvoirs judiciaires qui leur ont été conférés par l'Assemblée nationale. Les jugements et ordonnances qu'elle rend, le sont dans l'intérêt public et sans aucune vue personnelle, ses membres ne peuvent donc pas être traduits devant le baillage de Beauvais pour leurs décisions et délibérations.

Le 5 août, pour la police de la moisson, la municipalité réitère des mesures sévères, des patrouilles de jour et de nuit, composées chacune de deux hommes, se renouvelleront incessamment pour empêcher les abus, les glaneurs seront surveillés étroitement,

Le 22 août, le directoire du département annule l'arrêté pris le 8 mars par la municipalité et permet de couvrir comme bon semblera les maisons reconstruites.

La municipalité proteste et montre les graves inconvénients de cette autorisation. 5 incendies graves ont éclaté à Crèvecœur depuis un siècle. Si le directoire avait voulu se donner la peine, soit d'entendre la municipalité, soit d'envoyer un ou deux commissaires, il aurait reconnu la sagesse de la délibération du 8 mars et le peu de difficultés de s'y conformer. Elle décide de transporter la question à l'Assemblée nationale et de faire intervenir Mgr le duc de Liancourt. M. Hennebert, l'un des membres, est envoyé à Paris pour hâter les secours promis et représenter respectueusement à l'Assemblée nationale que la municipalité a fait de grandes dépenses

en tuiles et en ardoises pour faciliter aux incendiés les moyens de se couvrir solidement. Ce regrettable conflit encourage malheureusement un grand nombre d'incendiés à continuer à employer la paille pour couvrir leurs constructions.

Nombreuses sont les difficultés que rencontre la municipalité pour faire mettre à l'alignement les maisons que l'on reconstruit.

M. Bertin, de la Houssoye, substitut du procureur de la commune, fait fonction de procureur en attendant la nomination d'un nouveau procureur.

1er octobre, l'Assemblée nationale, par son comité des finances, décide que les bâtiments ou maisons à reconstruire devront être couvertes en tuiles. Devant l'opposition que continue à faire nombre d'habitants aux décisions de la municipalité, M. Delavaquerie, fatigué de réclamations incessantes, donne sa démission le 22 octobre. M. Cossart le suit dans sa retraite.

Le 4 novembre, la municipalité décide d'affermer le mesurage des grains pour le marché pour six mois. Il ne sera payé que 2 sols par chaque sac de grain de quelque nature que ce soit. Le même jour on écrit aux paroisses du canton afin de convoquer tous les citoyens actifs à l'effet d'élire un juge de paix pour le canton.

Le 29 novembre, il est procédé à l'examen et à la vérification des pièces de comptabilité du secrétaire-greffier et trésorier. Des difficultés surgissent, on demande qu'un administrateur du district vienne à Crèvecœur trancher les questions en suspens qui divisent les citoyens et le corps administratif.

M. Godefroy est nommé juge de paix le 5 décembre, il résilie ses fonctions de trésorier des incendiés.

Le 14 décembre, le conseil général de la commune mettant en considération les peines et les soins qu'a occasionné l'incendie, a unanimement arrêté d'accorder à M. Godefroy 240 livres pour la charge de trésorier et 120 livres pour celle de greffier.

1791. — Le 20 janvier, M le curé et M. le vicaire déclarent qu'ils sont prêts à prêter le serment civique des fonctionnaires, en conformité des décrets du 27 novembre dernier.

Le 23 janvier, à l'issue de la messe paroissiale, en présence du conseil général de la commune et des fidèles assemblés dans l'église, M. le curé et M. le vicaire jurent de veiller avec exactitude sur les fidèles et sur la paroisse, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Le 30 janvier, M. Leverve, notaire, est élu secrétaire-greffier. Il reçoit des mains de M. Godefroy tous les exemplaires de décrets, lettres, papiers relatifs à la municipalité.

Le 6 février, deux officiers municipaux, MM. Jean et Louis Crucifix donnent leur démission. A l'issue des vêpres, la commune assemblée, il est procédé à l'élection de nouveaux membres : Louis Crucifix est élu maire; Antoine Payen, François Traversin sont élus officiers municipaux; Thomas Leblond est élu procureur de la commune. Mais plusieurs refusent. Plusieurs réunions sont nécessaires pour arriver à compléter la municipalité et les notables. Enfin, sont élus et acceptent les charges les citoyens dont les noms suivent : Louis Crucifix, maire; officiers municipaux : Jacques Maillart, Antoine Payen, François Traversier, François Flandre, Garbet. Notables : Ricard Bourgeois, Louis Prévost, Nicolas Delaherse, Poitevin meunier, Pierre Tillier, J.-B. Caron, Claude Pinchon, Pierre Prévost, François Belhomme, Guillot, Louis Caron, Pierre Judenne. Nouveaux refus de quatre notables qui sont remplacés par quatre autres citoyens actifs.

Le 20 mars, nomination d'un garde-messier pour la police des champs.

On écrit à toutes les communes du département pour presser l'envoi des secours pour les incendiés. Un citoyen actif sera envoyé à chaque district, il parcourra toutes les communes de ce district, s'adressera au maire de chaque commune pour réclamer les sommes provenant de la libéralité des habitants. On demande des instructions au district pour distribuer les 7,000 francs restant dans la caisse des incendiés. Le sergent de la commune, Adrien, recevra 48 livres par an.

Le 9 avril, M. Jacques Auger, entreposeur de tabacs (l'entrepôt siégeait au château), fait constater en application d'un décret de l'Assemblée nationale, la quantité de tabacs exis-

tant en magasins. L'inventaire des tabacs se continue chez les épiciers et débitants au nombre de quatre à cette époque.

La municipalité continuant à s'occuper des affaires de police, prononce un certain nombre d'amendes pour punir les délits commis.

A la date du 15 avril, le gouvernement avait promis 15,000 francs pour les incendiés, mais cette somme n'a pas été versée, 7,500 francs seulement ont été versés à Amiens par ordre du roi sur les impositions de 1790.

Le 26 avril, le directoire du district donne ses premières instructions pour l'établissement de la contribution foncière, et demande des renseignements sur l'origine de la maison des sœurs Grises. Cette origine sera recherchée dans les archives de la paroisse. La visite des fours et des cheminées prescrite par la municipalité, est faite par un officier municipal accompagné d'un maçon. Plusieurs habitants veulent s'opposer à cette visite. Le directoire du district consulté, répond qu'il faut punir les résistants, faire les visites de force avec l'aide de la garde nationale s'il est besoin.

Le 9 mai, M. Auger, agent des affaires de M. de La Rochefoucauld, se plaint de nombreux délits et vols commis dans les bois de M. le duc et demande que ces délits soient punis. Ce même jour a lieu, à la mairie, le dépôt des mesures de contenance servant pour le marché, afin qu'elles y soient contrôlées.

Le 9 juin, les marchands venus au marché refusent de recevoir les assignats en paiement. La personne chargée de mesurer les grains à chaque marché, recevait 26 sols pour ce travail. Une somme de 2,400 livres est distribuée à 100 incendiés ayant couvert leurs constructions en paille. Chacun de ceux-ci reçoit donc 24 livres.

Le 3 juillet, les premières mesures sont prises, d'après les instructions du district, pour l'établissement de la contribution mobilière. Au 21 janvier, la caisse des incendiés contenait 17,149 livres. M. Godefroy est sommé de verser le reliquat, c'est-à-dire 14,749 livres, et cette somme sera répartie au prorata de leur perte totale.

Le 5 juillet a lieu la première manifestation du sentiment patriotique. Douze garçons dont les noms suivent se présentent devant la municipalité et s'engagent pour marcher et

partir à la première réquisition à la défense de la patrie et au maintien de la Constitution contre les ennemis d'État, en conformité du décret du 15 juin : Nicolas Caron, âgé de 19 ans; Pierre Hoeppe, 23 ans; Jean-Baptiste Dizambourg, 19 ans 1/2; Louis Wallet, 21 ans; Jean-Baptiste Barbier, 18 ans; Joseph Vigne, 18 ans; Lucien Herbelot, 16 ans; François Mézelle, 17 ans; Jean-Baptiste Poitevin, 26 ans; Charles Poitevin, 21 ans; Charles Lamotte, 35 ans, ancien garde française; Joseph Hennebert, 18 ans.

Le 21 juillet, les citoyens composant la garde nationale, pour se modeler sur ce qui vient de se faire à Beauvais, demandent que les officiers et sous-officiers soient nommés de nouveau par tous les citoyens actifs et non actifs, âgés au moins de 18 ans, inscrits sur la liste et domiciliés dans la commune. Il est déféré à ce vœu, les élections ont lieu et M. Jacques Leroux est nommé commandant; François Rogeau, huissier et greffier de la justice de paix, capitaine en second; Jean Poitevin, lieutenant; Legendre, sous-lieutenant, etc.

Le 20 novembre, M. Graux est élu, en assemblée primaire du canton, juge de paix en remplacement de M. Godefroy, nommé membre du directoire du district de Breteuil.

Le 4 décembre, M. Adrien Leroux est maire de Crèvecœur. M. Georges Desachy, procureur de la commune.

Le 8 décembre, pour obéir au décret de l'Assemblée nationale du 23 novembre dernier, le territoire de la commune est divisé en vingt sections, dont les limites sont indiquées avec détail.

Le 11 décembre, la municipalité croit devoir interdire de vendre le blé par échantillon, mais croit devoir exiger qu'il soit apporté au marché, pensant que la hausse de cette denrée sera limitée de cette manière.

Le 18 décembre, le conseil général de la commune nomme dix-sept commissaires pour s'occuper de l'établissement de la contribution foncière; il fixe à 240 francs le traitement du secrétaire-greffier à condition qu'il fournisse un appartement, feu et lumière, pour les séances de la municipalité.

Le 29 décembre, le nouveau vicaire, M. François Mahart, prête le serment.

1792. — Le 30 janvier, la municipalité taxe la viande à

6 sols la livre de 15 onces. Les six bouchers de ce bourg ne doivent livrer que de la viande de bonne qualité, faute de quoi elle sera confisquée et jetée à la voirie.

Le 7 février, la municipalité décide de ne délivrer des passeports qu'aux personnes qui ont des affaires au dehors. Ils contiendront le signalement précis de la personne, l'itinéraire à suivre.

Le 4 avril, M. le curé Auger se présente devant la municipalité et offre la somme de 36 livres pour sa contribution patriotique, mais la municipalité estimant que le quart de ses revenus est de 325 francs, refuse de recevoir une somme aussi faible, et en réfère au directoire du district.

Le 12 avril, le rôle des impositions de 1790, visé et rendu exécutoire par le directoire du district et remis à M. Jean-Baptiste Delaherse, collecteur, qui devra en faire le recouvrement. Le même jour, le directeur de la poste aux lettres, M. Jacques Auger, et le facteur prêtent le serment civique.

Le 21 avril, la municipalité de Viefvillers demande un détachement de trente hommes de la garde nationale de Crèvecœur pour assister à l'installation du nouveau curé. Il est fait droit à sa demande.

Le 14 juillet, la fête de la Fédération ne se célèbre pas à Crèvecœur, mais au chef-lieu du district. Tous les citoyens inscrits sur les registres de la garde nationale sont invités à se rendre à Breteuil.

Le 19 juillet, la municipalité décide que, tant que la patrie sera en danger, les aubergistes seront tenus de déclarer les personnes qui seront logés chez eux, sous peine de 3 livres 15 sols d'amende.

Le 1er août 1792, à huit heures du soir, la loi du 22 juillet dernier, qui déclare la patrie en danger, est publiée par les officiers municipaux *au désir* de la lettre du directoire de ce jour.

Le 11 août a lieu la publication de la loi suspendant le pouvoir exécutif, et le 18 août celle de la loi qui convoque les assemblées primaires et électorales pour l'élection des députés à la Convention.

Le 5 septembre a lieu la première réquisition, le conseil du département a décidé que la communauté de Crèvecœur doit fournir et faire rendre à l'armée, sous trois jours, deux che-

vaux avec leurs harnais, un conducteur et une voiture. Pour l'année 1792, les charges de la commune s'élèvent à 1,974 fr., soit 430 francs pour la perception de la contribution foncière, mobilière et du droit des patentes, 185 francs pour frais à payer à Mme veuve Dupont pour le voyage de son mari à Paris accompagnant M. de Lazowski.

Le 21 septembre, la municipalité décide, le bureau des pauvres faisant maintenant partie de ses fonctions, de distribuer par semaine 55 livres de pain et 6 livres de viande aux pauvres dont la liste sera dressée incessamment.

Le 1er décembre, M. Poitevin, nommé juge au tribunal du district, remet les registres de l'état civil qui étaient entre ses mains et cesse ses fonctions d'officier public. Le droit de pesage de laine et fil au marché, qui était antérieurement un droit seigneurial, est mis en adjudication au profit de la commune, le 27 septembre 1792.

1793. — Le 20 mars, à l'issue des vêpres, a lieu dans l'église une assemblée générale des citoyens de cette communauté est réunie, on lui donne connaissance du mode de recrutement de l'armée fixé par la loi du 24 avril 1793. Un registre est ouvert où seront inscrits ceux qui volontairement voudront se consacrer à la défense de la patrie. Le contingent de Crèvecœur étant fixé à 30 hommes, le procureur de la commune et un autre citoyen sont députés au district afin de réclamer que ce contingent soit réduit à 24 hommes.

Le 14 mars, l'assemblée générale des citoyens de cette commune est convoquée aux sons de la cloche et du tambour. Comme depuis dimanche aucune inscription volontaire n'a eu lieu, il s'agit de désigner les 30 hommes du contingent, Les jeunes gens du contingent décident de les désigner eux-mêmes, mais demandent qu'une somme de 20,000 francs soit répartie entre eux, dont 15,000 francs au moment de l'enrôlement, et 5,000 francs en août prochain pourvu que jusque-là il n'y ait pas d'autre levée. Dans ce cas les 5,000 francs appartiendraient aux citoyens composant ces nouvelles levées. Plusieurs propriétaires offrent de verser une somme équivalente à leur contribution foncière, ce qui donnerait 10,000 francs. Il en est référé aux administrations supérieures à qui on demande des instructions.

Le 26 mars, dans une nouvelle assemblée générale, trente citoyens en état de réquisition permanente se présentent et déclarent s'enrôler volontairement pour le service de la République, à l'effet de défendre la Liberté et l'Egalité. Voici leurs noms : Simon Dupriez, 37 ans; Pierre Barbier, 31 ans; Antoine Payen, 21 ans; Pierre Feuillet, de la Houssoye, 27 ans; Jean-Baptiste Brille, 23 ans; Jean-Baptiste Dauteuil, 19 ans; Pierre Lejeune, 24 ans; Nicolas Crucifix, 22 ans; Nicolas Poitevin, 24 ans; François Caron, 24 ans; Théodore Thibaut, 21 ans; François Rohaut, 27 ans; Pierre-François Maillard, 19 ans; Nicolas Dauteuil, 27 ans; François Ricard, 19 ans; Nicolas Prévost, 30 ans; Pierre Ricard, 25 ans; Pierre Rohaut, 19 ans; Joseph Joly, écrivain, 34 ans; Jean-Baptiste Barbier, 21 ans; Charles-Antoine Poitevin, 20 ans; Antoine Leroux, 20 ans; François Lamy, 19 ans; Louis Moyencourt, 23 ans; Jacques Maillard, maréchal, 28 ans; Jean-Pierre Savotier (de la Savoye), 24 ans; Pierre Dupont, 23 ans; Jean-Baptiste Fauqueux (de la Borde), 26 ans; Baptiste Garbet (de la Borde, 26 ans; Baptiste Ricard. Ils déclarent, en outre, qu'ils se réservent le droit de se faire représenter et faire inscrire en leur lieu et place des hommes en état de porter les armes pour la défense de la patrie et, qu'en ce cas, leur présent enrôlement deviendra nul et sans effet. Le même jour, le procureur de la commune, J. Guillot, a déclaré à haute et intelligible voix que la municipalité avait pris les mesures nécessaires pour exciter la générosité des personnes de cette commune qui ne sont pas en état de réquisition. Une somme, dont le montant est resté inconnu, a été recueillie; elle a été répartie entre les volontaires qui ont été priés d'accepter cette somme, non comme le prix de leur enrôlement, mais comme tribut de la reconnaissance de la commune. Le volontaire qui ne serait pas accepté par l'agent de guerre, restituerait sa part à la municipalité.

Le 27 mars, le procureur de la commune démissionne.

Le 30 mars, neuf volontaires se font remplacer par Ch. Brille, 20 ans (de la Borde); Louis Le Gallet (de la Basse-Normandie), 27 ans; François Dumont, de Beaudéduit, 39 ans; François Lecomte (district de Péronne), 21 ans; Pierre-François Barbier, 26 ans; Joseph Bailly, (de la Borde), 18 ans; François Genest, 36 ans; Charles Gallet, 23 ans; Claude Mallet, 48 ans,

qui s'enrôlent au lieu et place des premiers, et s'engagent à se faire recevoir incessamment par l'agent militaire du district et rejoindre incontinent les bataillons qui leur seront désignés. Les jours suivants trois autres enrôlés primitifs se font remplacer par Charles-François Picard, natif de Crèvecœur, domicilié à Belleuse, âgé de 36 ans; Jean-François Tillier, du Mesnil-Conteville, Nicolas Delannoy, garçon marchand de chevaux.

Le 15 avril 1793, Pierre Roisin, âgé de 16 ans, se présente au secrétariat de la municipalité et déclare se consacrer à la défense de la patrie soit pour le service de terre soit pour celui de mer. Ce qui porte le contingent de Crèvecœur à 31 hommes.

Le lecteur a pu remarquer que, du 6 janvier 1792 au 15 avril 1793, date où nous sommes arrivés, les documents sont peu nombreux. Ce fait s'explique facilement, car entre ces deux dates le registre qui contenait les délibérations du conseil général de la commune, et ces délibérations ont du être nombreuses dans cet intervalle, où les évènements se précipitaient, a disparu des archives de la mairie.

Mais à partir de cette date, quatre administrateurs du district : MM. Anty, Dupuy, Devert et Fabre, étant venus à Crèvecœur, ont prescrit de porter sur le même registre les délibérations de la municipalité et celle du conseil général de la commune.

Le 13 mai a lieu la deuxième réquisition émanant du directoire du district. Elle demande deux voitures attelées de quatre chevaux chacune, chargées de paille, de fourrage et avoine pour cinq à six jours, conduite chacune par un conducteur intelligent, pour être rendues le 14 au matin à Roye en Santerre. Il sera payé 5 francs par jour au conducteur et la même somme pour chaque cheval, plus 2 francs par poste pour chaque cheval. Le cas requérant célérité, le maire, Jean Tavernier, et les officiers municipaux décident que Adrien Leroux, Pierre-François Delavaquerie, Baptiste Barbier, de la Houssoye, François Auger, régisseur, fourniront chacun un cheval, Jacques Leroux, d'Aux, une voiture. Qu'ils désigneront eux-mêmes le conducteur, que le citoyen Grugeon, marayeur, étant voiturier de profession, fournira une voiture et quatre chevaux.

Le 18 mai, les garçons et les hommes veufs sans enfants, de 18 à 40 ans, taille de 4 pieds 10 pouces, sont convoqués pour former un état nominatif à envoyer au district. Cet état comprend : six noms pour la Borde, quatre-vingt-dix noms pour Crèvecœur et neuf pour la Houssoye. L'état nominatif des volontaires levés en 1792 comprend dix noms, ce sont : Blatier, dit Mulot; Nicolas Caron, 19 ans; Jean-Baptiste Barbier, 17 ans; Jean-Baptiste Vigne, 18 ans; François Mézelle, 17 ans; Jean-Baptiste Hennebert; Jean-Baptiste Poitevin, 26 ans; Charles Poitevin, 21 ans; Dubrozelle, de la Houssoye; Jean-Baptiste Dufriez.

Le 14 juillet a lieu, en exécution d'un décret de la Convention du 25 novembre 1792, sur la place du bourg, la vente des effets mobiliers du ci-devant château, devant deux officiers municipaux désignés pour assister à cette vente.

Le 25 juillet, le C. Poirée, notaire à Hardivillers, commissaire du pouvoir exécutif du district, désigné pour suivre dans cette commune les opérations relatives à la levée de 450 hommes demandés au département de l'Oise pour aller combattre les rebelles de la Vendée et protéger les départements en danger, se présente devant la municipalité.

Le 26, la commune de Viefvillers a l'ordre de se réunir à celle de Crèvecœur pour désigner quatre hommes pour former le contingent.

Le 30 juillet a lieu le renouvellement des officiers et sous-officiers de la garde nationale, divisée en quatre compagnies : 1° de la Place; 2° de la Prairie; 3° de la rue de Bouresche; 4° de la rue d'En-Bas. Le canton doit former onze compagnies : 1° les grenadiers; 2° Viefvillers; 3° Catheux et Choqueuse; 4° la Houssoye; 5° le Gallet; 6° Saulchoy; 7° Conteville, etc.

A la vente du mobilier du château, la municipalité décide de racheter l'horloge, qui est un meuble trop utile à la commune.

Sur 108 inscrits, le contingent de Crèvecœur étant de trois, le sort désigne, pour aller en Vendée, les citoyens Ch. Grégoire, marchand de moutons; Jean-Baptiste Delaherse et Nicolas Bienaimé.

21 août 1793. Jusque là le commerce des grains était libre, mais comme l'approvisionnement du marché commençait à

rester insuffisant, les cultivateurs de la commune sont invités à apporter au marché un nombre de sacs déterminé, vingt, d'après un état nominatif dressé par la municipalité.

24 août, le citoyen Pautochin, commissaire de la municipalité de Paris, parcourt le canton et réquisitionne pour l'approvisionnement de Paris, avec l'appui des députés en mission dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, 4 quintaux par charrue ou 75 arpents de terre. Les grains réquisitionnés seront conduits au chef-lieu du district et réunis dans les greniers de la ci-devant maison conventuelle. Le battage des grains sera accéléré. Les grains de ceux qui, dans les vingt-quatre heures, n'auront pas satisfait à la réquisition, seront confisqués. Eux-mêmes seront arrêtés. Les municipalités seront responsables de l'inexécution de ces décrets. Le représentant du peuple en mission dans l'Oise signale M. Auger, régisseur de la terre de Crèvecœur, comme suspect, ordonne de l'arrêter comme agent d'émigré. Il est gardé à son domicile par deux citoyens qui en répondront. M. Auger réplique qu'il n'est pas agent de M. de Liancourt émigré, mais de la citoyenne de Lannion, divorcée et non émigrée. Pour la commune de Crèvecœur, la production annuelle du blé est de 6,000 mines, la consommation est de 24.000 mines, la réquisition ne devant se faire que quand il y aura excédant, la commune de Crèvecœur n'est pas dans le cas de contribuer. L'arrestation de M. Auger est pressée par le district, malgré la réclamation de la municipalité, et les scellés sont mis sur ses papiers (26 août). Le district charge également l'arrestation du commandant et du capitaine de la garde nationale parce qu'ils ont donné leur démission dans un moment de crise. Comme ils retirent leur démission quelques jours plus tard, l'arrestation n'est pas maintenue. Quant à M. Auger, il doit être conduit sous bonne garde à la maison d'arrêt de Beauvais (29 août).

Le dimanche 1er septembre, le directoire du département envoie à la municipalité l'ordre de dresser l'état nominatif exact des citoyens âgés de 18 à 25 ans, non mariés ou veufs sans enfants, susceptibles d'être réquisitionnés dans un bref délai pour marcher contre les ennemis de la République. Cette liste comprend soixante-dix noms. Ils doivent se tenir prêts à partir pour Breteuil trois jours plus tard, se pourvoir

de pain pour trois jours, se revêtir chacun de son meilleur habit, mettra un bon chapeau, placer dans un sac deux chemises, une paire de bas, une paire de souliers Le citoyen Lescot, envoyé de l'Assemblée primaire du canton, est chargé de s'occuper des subsistances des soixante-dix citoyens requis. Un pain de 12 livres est donné à chacun d'eux par la commune. Partis de Crèvecœur à sept heures du matin, ils se réunissent avec les autres, levés dans les autres communes du canton, à Viefvillers près de l'arbre de la liberté.

Le 3 septembre, M. Auger est relâché, il restera en arrestation à son domicile jusqu'à la vérification de son patriotisme. Il est impossible de répondre aux réquisitions pour Paris, en même temps qu'à celle de MM. Deslambes-Notté et Lecoulteux, membres de l'administration du département de l'Oise, demandant de transporter des grains à Beauvais.

Le 6 septembre, les boulangers ne peuvent plus faire de provision suffisante, car un décret de la Convention du 4 mars a interdit d'acheter chez les propriétaires, et les marchés sont peu fournis dans l'été. En plus des réquisitions de Paris et de Beauvais, les cultivateurs doivent apporter à chaque marché quatre quintaux par charrue jusqu'à nouvel ordre. Cependant le marché du 11 septembre ne contient que dix sacs de blé, car les communes de Lihus, Hétomesnil, Blicourt qui autrefois apportaient leurs blés au marché de Crèvecœur, ne l'ont plus fait depuis trois mois d'après l'ordre des administrateurs du district de Grandvilliers qui les ont invités à les porter à cette dernière ville. Les trois boulangers de Crèvecœur ne pouvant se procurer du blé, réclament l'intervention de l'administration supérieure. Un état nominatif fixe la quantité de blé que chaque cultivateur de Crèvecœur doit apporter au marché, en attendant que l'on puisse légalement forcer les communes étrangères et voisines à apporter leur contingent. La quantité fixée est de vingt-trois sacs (de 4 mines chacun).

Le 24 septembre, la 7e et la 8e compagnie du bataillon de réquisition du district de Breteuil séjournent à Crèvecœur et à Rothois; le citoyen Dupuis, administrateur du district, vient à Crèvecœur pour mettre en adjudication au rabais le pain nécessaire à ces deux compagnies. La fourniture est adjugée à deux des boulangers de Crèvecœur à raison de

3 sols 6 deniers la livre de pain en blé froment, mais ils craignent de ne pouvoir s'approvisionner de blé suffisamment. Les habitants doivent fournir aux soldats le logement, le sel et le feu.

Pour l'année 1792, le budget de la commune accuse une dépense totale de 960 francs dont 200 francs pour le traitement du secrétaire-greffier, 434 francs pour le receveur de la contribution foncière et mobilière, 66 francs pour députation et voyages divers, 110 francs pour annonces, poudre, papier, chandelles, 50 francs pour gages du sergent tambour, 36 francs pour confection des rôles des impositions, 20 francs pour une voiture envoyée à Roye en Santerre, 44 francs pour dépenses faites par les gendarmes de la brigade de Breteuil.

La perception des contributions mobilières s'élevant à 2,879 francs, celle des patentes devant produire 409 francs, le foncier devant donner 15,753 francs, est mise en adjudication. M. Gaudefroy (Jean-Baptiste), boulanger, se charge de cette perception moyennant une remise de 6 deniers par livre pour la contribution foncière et 3 deniers par livre pour la mobilière.

Le 28 septembre, la municipalité reçoit le décret de la Convention du 11 de ce mois fixant un *maximum* du prix des grains.

Le 6 octobre, le conseil permanent du district mande à la municipalité que Crèvecœur doit fournir 24 sacs de blé pour l'approvisionnement de Lille. Une liste est dressée immédiatement pour répartir équitablement cette réquisition.

Le 16 octobre, le département de l'Oise devant fournir à l'armée du Nord 200,000 quintaux de foin, 150,000 quintaux de paille et 120,000 sacs d'avoine, la contribution de Crèvecœur sera de 300 sacs d'avoine, 350 quintaux de foin et 467 quintaux de paille. La municipalité représente à l'administration du district que ce contingent est exorbitant, que la nourriture des chevaux qui resteront sera impossible. Malgré ces raisons très plausibles, le 20 octobre le directoire du district répond que la municipalité est déclarée responsable sur *sa tête* du défaut de départ instant du contingent de la commune. En exécution du décret de la Convention du 23 juillet, le district demande que la moyenne et la petite cloche soient descendues et envoyées à Breteuil dans le plus court délai.

En vertu d'un arrêté des Représentants du peuple en mission dans l'Aisne et l'Oise, du 17 août, tous les fusils existant dans la commune, seront réunis à la mairie dans les vingt-quatre heures.

Un décret de la Convention prescrivant une levée extraordinaire de chevaux, le canton de Crèvecœur doit en fournir dix, qui sont désignés et leur valeur fixée : quatre sont évalués 1,000 francs, quatre 840 francs, etc.

Le neuvième jour du deuxième mois an II, les officiers municipaux ne pouvant suffire à l'immensité des affaires diverses qui se présentent journellement, requièrent l'assistance permanente du conseil général qui se divisera en groupe de six, parce que dix-huit personnes ne peuvent pas travailler tous au même objet sans confusion.

Le même jour, le citoyen Leverve, secrétaire-greffier, a déposé, en qualité de notaire et en exécution du décret de la Convention du 17 juillet dernier, qui abolit les droits ci-devant seigneuriaux et féodaux actuels, casuels et fixes, au secrétariat de la municipalité dudit Crèvecœur les titres et pièces qu'il a trouvés en son étude, passés devant ses prédécesseurs au notariat de Crèvecœur et devant lui concernant les droits abolis qui dépendaient des ci devant seigneuries de Crèvecœur, Mannevillette, Conteville, La Neuville-sur-Oudeuil et autres. Ces titres devront être brûlés avec ceux existant dans le château.

Ordre est donné d'enlever tout le cuivre des églises, de l'envoyer à Amiens pour y être fondu.

Pour l'approvisionnement du marché, la municipalité dresse un tableau où on demande 84 sacs, à fournir : 16 sacs par Crèvecœur, 6 par Catheux, 6 par Saulchoy, 6 par Viefvillers, 4 par Conteville, 6 par Choqueuse, 8 par Hétomesnil, 8 par Lihus, 8 par Rotangy, 6 par Blicourt, 10 par Fancastel.

Le contingent des chevaux est augmenté de deux par canton, pour les charrois. Ces deux chevaux sont désignés et évalués l'un 400 francs, l'autre 650 francs.

On réquisitionne des brides et des selles qui sont estimées de gré à gré en moyenne 40 francs, des pistolets; pour la nourriture de ces chevaux, 108 sacs d'avoine doivent être livrés; en plus, on demande de nouveau 4 quintaux d'avoine par charrue pour Paris, mais il est impossible de fournir à

toutes ces demandes. Le citoyen Wacquelin est envoyé à Breteuil pour exposer la situation et démontrer qu'il est impossible d'obéir aux réquisitions pour Paris, pour l'armée du Nord et envoyer en plus à Beauvais 241 boisseaux d'avoine demandés par le directoire du département.

Quant aux prix des chevaux livrés par le canton, ils seront payés par le receveur de la commune et, en cas d'insuffisance, par le receveur du district. De même pour tous les autres objets livrés : selles, brides, bottes, pistolets, etc.

Le 19 brumaire, le citoyen Poitevin, juge au tribunal du district, est envoyé par le directoire pour s'assurer que les titres de féodalité, trouvés dans le château de Crèvecœur, sont brûlés comme le prescrit la loi.

Les boulangers ne pouvant plus trouver de blé, vont être obligés de cesser de cuire. La plupart des fonctionnaires réclament aux municipalités des certificats de civisme, des certificats de ce genre sont délivrés sur leur demande à M. Leverve, notaire, et à M. Bigant, receveur de l'enregistrement.

A cette même date, le conseil général de la commune fixe, conformément à la loi du 29 septembre, le maximum du prix des denrées de première nécessité, il fixe en outre le prix des salaires pour une année, savoir : la journée du charpentier, menuisier et maçon est évaluée à 36 sols, celle d'un manœuvre 20 sols, celle d'un couvreur en chaume, d'un bûcheron 30 sols, celle d'un charron 36 sols.

Le 23 brumaire, le citoyen Bayart ayant reçu mission du directoire du district, se présente devant la municipalité et accuse le maire, J. Tavernier, d'avoir reçu avec insouciance les réclamations des volontaires sur le défaut de subsistances, d'avoir défendu de payer les contributions, et d'avoir négligé l'approvisionnement du marché. Le maire répond qu'il a fait tout son possible pour assurer la subsistance des volontaires, malgré les difficultés, la commune n'ayant pas trop de ressourses pour ses propres habitants, qu'il n'a d'autorité que dans la commune de Crèvecœur, qu'il ne peut rien dans les autres communes, que d'ailleurs il n'a pas été prévenu de l'arrivée des 7e et 8e compagnies.

Pour les impôts, voici ce qui s'était passé : le sergent, sur l'ordre du procureur de la commune, avait annoncé qu'il y

avait un sursis pour payer en faveur des incendiés, car le district avait demandé la liste des incendiés, et comme un décret leur accorde des secours, le procureur avait pensé remplir son devoir en agissant ainsi. Pour l'approvisionnement du marché, c'est le district seul qui a autorité pour faire les réquisitions. Depuis trois mois de nombreuses réclamations lui ont été adressées à ce sujet, mais sans succès. Malgré ces raisons péremptoires, le citoyen Bayart fait mettre en arrestation le maire, le procureur et le sergent de la commune qui seront gardés à vue chez eux par les hommes de la garde nationale désignés à cet effet.

Le 27 brumaire, on reçoit une lettre du contrôleur de la réception des chevaux de Versailles, notant que sur douze chevaux fournis par le canton, sept ont été admis et cinq reconnus impropres au service. Pour compléter le contingent assigné au canton, tous les chevaux à partir de l'âge de cinq ans seront amenés sur la place du chef-lieu sous trois jours.

Le 28 brumaire, la Société populaire de Breteuil demande que trois commissaires soient envoyés, concurremment avec des commissaires de chaque commune du district, pour s'occuper des questions relatives au maximum gradué de denrées et objets de première nécessité. — Une grande quantité d'avoine, livrée par les populations de la Houssoye, a été expédiée à Breteuil pour la nourriture pendant un an des douze chevaux réquisitionnés et pour Paris, en plus, ont été envoyés à Breteuil, en même temps, sept pièces de plomb pesant 451 livres, quinze chandeliers et différents objets en cuivre enlevés à l'église. Pour trouver les cinq chevaux de cavalerie demandés, les citoyens Levesque, de Catheux, et Maille, de Croissy, sont désignés comme commissaires. Le citoyen Bayart met en état d'arrestation trois officiers municipaux en raison de leur manque de zèle et les fait garder à vue. La moyenne cloche est envoyée Breteuil sur l'ordre du district révolutionnaire. Le citoyen Waquelin, maître d'école, fait la descente de cette cloche comme secrétaire d'officier municipal, il reçoit 50 francs d'indemnité. Comme maître d'école, il sera payé d'après un rôle établi par la municipalité, en se reportant à son acte de réception — M. Caron est nommé maire. Malgré l'intervention du directoire, les communes foraines n'obéissent pas et n'apportent pas leur con-

tingent au marché. Aussi la disette est-elle très grande, des familles indigentes sont privées de toutes ressources par suite de la chute du commerce. Les ressources de Crèvecœur sont épuisées et les magasins des frontières regorgent de denrées. Les réquisitions continuent pour l'armée, pour Beauvais, pour Paris, le commerce ne peut plus que quatre sacs pour le marché. On organise une quête pour soulager la misère effroyable des indigents.

A cette date, les volontaires de Crèvecœur et du canton sont cantonnés à Maignelay, et les soldats de la première réquisition sont incorporés dans les anciens cadres.

Le 24 frimaire, le citoyen Marchand, commissaire de la commission des subsistances, demande qu'on livre chaque décade 2 quintaux d'avoine pour les magasins militaires, 9 sacs de blé pour arriver à faire les 750 sacs demandés au district pour l'armée du Nord, il faudra fournir en neuf décades 581 quintaux d'avoine, 1,600 quintaux de foin et 200 quintaux de paille.

Le même jour, la Société populaire de Breteuil engage la municipalité de Crèvecœur à ériger l'église eu Temple de la Raison.

Le 27 frimaire, le tribunal du district a absout les officiers municipaux mis en état d'arrestation, et leur donne l'ordre de reprendre leurs fonctions. M. Auger, curé, ne veut pas accepter la qualité de notable, il n'acceptera ce titre et n'en fera les fonctions que si les autorités supérieures le lui prescrivent.

1794. — Le 28 frimaire an II, on reçoit avis que les réquisitions de grains et de fourrages doivent être livrées de suite, sans quoi l'armée révolutionnaire viendra les faire exécuter militairement. Le citoyen Doby, commissaire envoyé par le district, réquisitionne tous les tissus, notamment les serges de Blicourt existant dans la commune. Tous les fusils et carabines que l'on pourra trouver, seront remis au commandant de la garde nationale et envoyés à Breteuil au nom du salut public. 18 marcs d'argenterie, provenant de l'église de Crèvecœur, sont expédiés à Breteuil sur la réquisition de l agent national du district.

Le 16 pluviôse. le représentant du peuple, Isoré, prescrit

de faire le recensement des habitants de la commune. Sept cavaliers du détachement de Breteuil viennent pour presser la livraison des 5 chevaux qui manquent pour former le contingent du canton. Ils n'ont pas été livrés parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises, notamment pour la taille. La veille, c'est-à-dire le 16 pluviôse, avait été planté un arbre de la liberté pour remplacer celui qui était auparavant et qui *commençait à se pourir.*

Le 23 pluviôse, le tableau de recrutement montre que la population de la commune est, à cette époque, de 1,977, les subsistances en farine de 22,737 livres, en blé 1,893 quintaux et en orge de 145 quintaux.

Le 24 pluviôse, des certificats de civisme sont délivrés aux citoyens Waquelin, 29 ans, ancien maître d'école, et Sylvain Jolly, 42 ans, écrivain, qui ont toujours manifesté en toutes circonstances leur attachement à la Révolution; ces certificats leur sont réclamés pour se faire enregistrer pour être nommés instituteurs.

Le 25 pluviôse, l'agent national de la commune est insulté au moment du marché par des citoyens d'Auchy, parce que, vu la pénurie, il veut faire mêler l'orge au blé.

Le 26 pluviôse a lieu l'estimation des cinq chevaux mis en réquisition par trois officiers municipaux des communes du canton : trois de Crèvecœur et deux experts. Ces cinq chevaux, estimés les trois premiers à 900 francs, le quatrième à 1,200 francs, et le cinquième à 1,300 francs, doivent être conduits à Versailles. Le conducteur retirera de ce dépôt les cinq chevaux refusés et les ramènera à Paris.

Le 27 pluviôse, un certificat de civisme est délivrà à Joseph Jolly qui désire aussi être instituteur. Le même jour, le citoyen Waquelin déclare qu'il est dans l'intention d'ouvrir une école dans cette commune pour enseigner aux enfants : 1° lire et écrire; 2° l'arithmétique en sa perfection; 3° la géométrie; 4° l'arpentage; 5° à dessiner. Sylvain Jolly déclare aussi être dans l'intention d'ouvrir une école.

A cette date, le pain est taxé 3 sols la livre de 15 onces.

Le district décide qu'à l'avenir le marché n'aura plus lieu le jeudi, mais le quartidy de chaque décade.

Le 29 pluviôse, le représentant Isoré prend un arrêté pour enjoindre aux autorités civiles de faire suivre régulièrement

les travaux champêtres et publics les ci-devant jours et dimanche, et de surveiller l'observation du nouveau calendrier. — Le district prescrit de faire partir chaque jour pour Roye une voiture chargée de foin, paille et avoine, et que la liste des émigrés de chaque commune soit affichée.

A l'instigation de la Société populaire de Breteuil, un comité de surveillance avait été institué en dehors de la municipalité, à la date du 3 pluviôse, il comprenait les trois citoyens Cadot, Delamorlière et F. Philippe.

Le 10 ventôse, la municipalité délivre des certificats de civisme au directeur de la poste aux lettres, G. Desachy, et à deux autres citoyens.

Le 17 ventôse, un nouveau directeur de l'enregistrement, le citoyen Lesueur, déclare venir s'installer à Crèvecœur.

Le 19 ventôse, paraît la première trace des centimes additionnels. En effet, une loi du 3 août dernier prescrit de porter les sols et deniers additionnels nécessaires aux municipalités pour leurs dépenses locales, par émargement sur la colonne du rôle à ce destinés. Les charges locales, pour 1793, sont évaluées à 1,564 francs, dont 43 francs pour la confection du rôle de contribution mobilière, 500 francs pour les gages du secrétaire-greffier, 450 pour le receveur de la contribution foncière, 70 francs pour voyages et députations, 25 francs pour la suppression de la croix du clocher et *l'arboration* de la *flame* tricolore, 126 francs pour la gendarmerie venue à Crèvecœur pour la police des marchés, 85 francs pour frais à l'occasion des chevaux levés, pour les conducteurs, 50 francs gages du sergent de la commune, 9 francs pour poudre à canon le jour de la fête de la reprise de Toulon, 100 francs papiers, chandelles et bois, 50 francs gages du secrétaire de l'officier public.

Le même jour, au soir, le citoyen Lemoine, agent national près le district de Breteuil, fait convoquer dans l'église une assemblée du peuple de cette commune, annonce qu'il vient comme délégué du représentant du peuple André Dumont, pour épurer le conseil général de cette commune. — N'ayant rien trouver à leur reprocher, il les continue dans leurs fonctions, leur fait prêter serment, et leur donne *l'accolade fraternelle.*

Le 23 ventôse, le citoyen Gaudefroy, député à la Conven-

tion, presse vivement les autorités de cette commune de lui donner satisfaction relativement à son compte comme trésorier des incendiés, compte qu'il a présenté dès le 2 août 1791. Les papiers relatifs à cette affaire ayant été envoyés à Breteuil, M. Dubois, de Bonneuil, et administrateur, a été chargé de l'éclaircir, des renseignements lui seront demandés. Un décret du 13 pluviôse de la Convention ayant voté une somme de 10 millions, à répartir comme secours entre les indigents, une liste de ces malheureux sera dressée incessamment.

Le 24 ventôse, le citoyen Bertin ouvre une école à la Houssoye, où il enseigne : 1° à lire ; 2° à écrire ; 3° l'arithmétique ; 4° l'arpentage.

L'ordre et la police du marché sont assurés par deux commissaires : les citoyens Fournier et Hanse, envoyés par l'administration du district avec 10 cavaliers de la brigade stationnés à Breteuil. 25 sacs de blé seulement ont été amenés au marché au lieu de 70 qui étaient démandés. Crèvecœur en a fourni 13 sacs alors que son contingent était de 4 seulement.

Le 1er germinal, le citoyen Lecoulteux, de Puy-la-Vallée, est envoyé par le district pour procéder à la découverte et à la confection du salpêtre. On lui adjoint, pour l'aider dans son travail, deux citoyens. Il reconnait qu'il y a beaucoup de terre salpêtrée dans le château, et décide d'y établir un atelier dans la grande remise de la cour. Deux ouvriers leur seront adjoints pour la fouille et le transport des terres.

Le district demande d'envoyer douze voitures à Breteuil, elles rapporteront de la farine qui sera distribuée aux citoyens de Crèvecœur. Elle sera gardée la nuit dans le *Temple de la Raison* par six hommes de la garde nationale.

Le pont rouge qui met en communication les communes de Conteville, Mesnil et Beaudéduit avec Beauvais, étant tombé en ruine, on fait des démarches auprès de l'administration centrale des ponts et chaussées pour le prompt rétablissement de ce pont.

Pour l'approvisionnement des armées en viandes, la Convention, avec raison, n'avait pas recours à des réquisitions directes, mais s'adressait au commerce, comme semble l'indiquer une commission adressée au citoyen François Grégoire, marchand de moutons, par le citoyen Pelletier,

régisseur des vivres de l'armée du Nord, portant que ce citoyen fera constater les achats de moutons par des certificats délivrés par les municipalités, indiquant le nombre de moutons, le poids, s'ils sont tondus ou en laine, etc.

Le 5 germinal, les grilles existant dans l'église sont demandées par le district et transportées à Breteuil.

Le 9 germinal a lieu, dans le Temple de la Raison (église), une réunion générale des familles des défenseurs de la patrie. 114 familles réclament les secours accordés par le décret de la Convention du 21 pluviôse dernier. Une indemnité de 5,305 livres est attribuée à la commune et répartie entre ces familles.

Le 15 germinal, les citoyens Tavernier et Delamorlière, directeurs de l'atelier de salpêtre, se rendent à Breteuil et y restent une décade pour suivre le cours d'instruction du citoyen Lecoulteux.

Le 19, le district se plaint de ce que l'on a porté un si grand nombre de familles sur la liste pour la répartition des secours. La municipalité maintient ce nombre.

Le 19 germinal, les cordonniers sont requis de faire des chaussures pour la défense de la patrie, mais ils protestent qu'ils n'ont pas de cuir convenable. On réquisitionne tous les sabres de 30 pouces de lame, ceux qui seront touvés après dix jours seront confisqués avec amende. — Un délégué du district se présente et ordonne de rechercher quatre citoyens de Crèvecœur de la première réquisition qui manquent à leurs corps militaires. Mais comme tout membre de la Société populaire est tenu, sous peine de radiation de la dite Société et d'être regardé comme suspect, de dénoncer aux autorités les défenseurs de la patrie retirés dans leur commune, ils sont découverts.

Le 28 germinal, on reçoit avis du district d'avoir à reviser la liste des familles réclamant des secours, de la limiter strictement à celles qui étaient réellement soutenues par les volontaires partis à l'armée. Le même jour, on demande quatre voitures attelées chacune de quatre chevaux pour le transport des denrées aux troupes. Mais la municipalité reconnait qu'il ne sera possible d'en fournir qu'une seule, elle se rendra à Clermont, comme le prescrit la lettre du district.

Le 30 germinal, il est procédé à l'adjudication au rabais

pour la perception des contributions foncières et mobilières de 1793. — Le citoyen Nicolas Delaherse accepte de faire ce recouvrement moyennant un denier et un obole pour livre de la contibution fonciére, il présente comme garant son frère Jean-Baptiste Delaherse.

Le 1[er] floréal, un état complet des chevaux existant dans le canton est demandé à chaque municipalité du canton. Il ressort de l'enquête faite à ce sujet, qu'il existe : 50 chevaux à Viefvillers, 30 au Saulchoy, 17 au Gallet, 126 à Crèvecœur, 23 à Catheux, 27 à Conteville, 24 à Choqueuse, total 287. Le contingent à fournir par le canton, en exécution du décret de la Convention du 21 du mois dernier, est de 11 chevaux de cinq ans, d'une taille de 4 pieds 6 pouces au moins. On devra fournir en plus trois harnais solides, une voiture pour le transport des fourrages. Ces chevaux sont désignés par les maires et les agents nationaux de chaque commune, le départ aura lieu le 11 floréal. Les municipalités devront employer même les voies de rigueur, afin que tout ce qui a été arrêté recoive sa ponctuelle exécution. Cette réquisition devra être conduite à Versailles.

Le 13 floréal, on reçoit l'arrêté du *Comité public* de la Convention (comité de salut public) du 2 floréal qui porte que le département de l'Oise doit fournir pour l'armée 751 voitures attelées de quatre chevaux, le district fixe le contingent de Crèvecœur à deux voitures et huit chevaux qui devront être rendus à Maignelay.

Le 19 floréal, des gens sans aveu étant cachés en grand nombre dans les bois de Mesnil et Conteville, une garde de vingt-quatre hommes sera montée la nuit pour empêcher leurs incursions.

Le 23 floréal, la municipalité de Francastel reconstituée (tous les officiers municipaux avaient précédemment donné leur démission), demande un détachement de 20 hommes de la garde nationale de Crèvecœur pour faire des perquisitions pour la recherche des sabres de cavalerie demandés, et dans le bois de l'Echart appartenant à la République. Sur l'invitation de la Société populaire, la ci-devant église de cette commune est érigée en Temple de la Raison et de la Vertu. Ces mots seront inscrits sur un tableau attaché au portail de ce temple. Huit prisonniers de guerre arrivent à Crèvecœur, ils

doivent être employés utilement à l'agriculture, et surveillés activement ainsi que ceux avec qui ils pourraient se lier. Ils seront gardés dans la ferme du ci-devant château.

Le 4 prairial, on constate que les ressources commencent à manquer. Malgré cela, l'administration du district envoie une commission pour presser le départ des réquisitions. Il ne reste plus assez de chevaux pour les travaux de la culture.

Le 18 pairial, arrive à Crèvecœur le citoyen Desaint, élève du district de Breteuil, au cours du salpêtre à Paris, il presse la lessivation des cendres. La commune doit fournir du fourrage pour 40 vaches et bœufs ayant passé la nuit à Crèvecœur et destinés à l'armée du Nord.

Après le citoyen Lefranc, de Breteuil, le citoyen Jodart, de Cormeilles, est envoyé par le district pour faire partir pour Amiens les pailles, avoine et fourrages demandés. On est obligé de faire des visites domiciliaires et de réquérir 24 hommes de la garde nationale.

Le 7 messidor, le citoyen Galopin, de Breteuil, vient faire des achats d'étoffe et de doublure pour l'équipement et l'habillement des troupes.

Le 12 messidor, des certificats de civisme et de résidence interrompue, sont réclamés et délivrés à Joseph Auger, ex-vicaire du Petit-Lihus; à Jean-Baptiste Lamy, ex-curé du Hamel; à Jacques-François-Nicolas Auger, ex-curé de Crèvecœur; à P.-V. Leverve, notaire; à Pierre Rogeau, greffier de la justice de paix; à François Graux, juge de paix. Il est reconnu qu'ils n'ont pas quitté le territoire français depuis 1792, que leurs biens ne sont pas sous séquestre, qu'ils n'ont pas été détenus ni pour cause de suspicion ni d'émigation, qu'ils ont payé leurs contributions de 1791 et 1792. Les rôles de 1793 n'étant pas encore en recouvrement.

Le 18 messidor, les citoyens domiciliés en cette commune et qui sont dans l'usage d'aller faire la moisson dans d'autres communes, seront tenus de continuer, sous les peines prononcées par la loi, et de partir sous trois jours à la première réquisition. Les prix des journées, du transport des récoltes, de la location journalière des animaux, voitures et instruments servant aux travaux de la campagne, sont prévus et fixés par une délibération du district du 15 du mois dernier,

en vertu d'un arrêté du comité de salut public ainsi qu'il suit : les batteurs en grange pendant la moisson auront 10 sols par mine et la soupe, hors la moisson 7 sols 6 deniers et la soupe ; les charretiers, journaliers auront, pendant la moisson, 30 sols et seront nourris ; les échardonneurs et ramasseurs de cailloux 14 sols et nourris ; les manœuvres 22 sols sans nourriture ; les maçons 30 sols et nourris ; le couvreur en chaume 45 sols ; le charpentier 45 sols ; le couvreur en tuiles 2 livres 10 sous ; la lessiveuse aura 1 livre et nourrie. Le fauchage de luzerne et trèfle sera payé 6 livres le journal, celui d'avoine 3 livres. Le sciage du blé étant payé d'habitude en nature, sera payé 1 mine 1/2 par journal ; le premier charretier aura 180 livres par an, le deuxième 135 livres, le troisième 108 livres ; le labour en quatre façons d'un journal de terre 30 livres ; pour charriage 3 livres par 100 bottes ou gerbes, une journée de 4 chevaux et une voiture 15 livres, pour loyer journalier d'un cheval 3 livres, pour pressoyage de pommes 3 livres par muid sans fournir de cheval. Le filage de 2 livres de laine de Maisoncelle 35 sols, le filage de 7 quarts et 1 once de laine de Haute-Epine 30 sols. La façon d'une pièce Blicourt étroite 3 livres, d'une large 6 livres. Les salaires des professions quelconques qui auraient été omis, seront payés la moitié en sus du prix de 1790.

Le 19 messidor, on est à la veille de manquer de subsistances. Le peu qui reste sera partagé entre tous les consommateurs qui auront extrême besoin. En exécution de l'arrêté de l'agent national du district de Breteuil, il y aura tous les décades, au Temple de l'Eternel, une assemblée du peuple de cette commune, à neuf heures du matin. Elle sera ouverte par la lecture du bulletin de la Convention. Il y aura chant d'hymnes patriotiques avec accompagnement d'instruments de musique. Tous les citoyens sont invités d'y assister le plus exactement possible. Les comptes de la précédente municipalité et ceux des précédents marguilliers de la ci-devant fabrique seront rendus et vérifiés pour le 10 du mois prochain.

Le 20 messidor a lieu la réunion des familles des défenseurs de la patrie, elle fixe le mode de distribution des secours.

Le 6 thermidor, une députation de deux citoyens de Crèvecœur est envoyée au district pour savoir si les dépenses des

cavaliers en station dans cette commune, logés en la ferme du château, sont à la charge de la commune.

Le 8 thermidor, cinq citoyens, dont le receveur de l'enregistrement, et trois garde-bois demandent des certificats de civisme et de résidence.

9 thermidor, chûte et mort de Robespierre, fin de la Terreur.

Le 14 thermidor, après enquête et affichage à la mairie, ces certificats leur sont délivrés.

Le 14 thermidor an II, 600 livres sont remis à l'agent national de la commune pour payer les ouvriers employés à la fabrication du salpêtre. On y a travaillé 165 jours à 38 sols pour les hommes, 17 sols 6 deniers pour les femmes, et pour 235 jours 1/2, 10 sols par jour pour les enfants pour 128 jours et 17 sols 6 deniers pour les adolescents. Le même jour, le district demande à la commune 6 muids de cidre, 25 quintaux de seigle qui doivent être conduits à l'étape de Breteuil. Le citoyen Godefroy, membre de la Convention, demande que son compte de trésorier des incendiés soit arrêté, mais la municipalité, après avoir entendu de nombreuses personnes, ne veut pas prendre de décision, mais renvoie l'affaire au district qui statuera après avoir convoqué, s'il est besoin, les personnes qu'il jugera utile pour l'éclairer à fond sur cette question.

Le 1er fructidor, il a été envoyé à l'administration les livres à l'usage de la ci-devant église, au nombre de 17, de divers formats et le plomb provenant des fonds baptismaux.

Le 3 fructidor, deux cavaliers de la troupe stationnée à Breteuil, ont amené en cette commune 25 prisonniers de guerre *hessois* qui ont été placés dans le ci-devant château. Mais on demande au commissaire de guerre à Breteuil de vouloir bien en envoyer un qui entende un peu le français et puisse servir d'interprête pour les autres.

Le 12 fructidor, la municipalité est invitée à faire visiter les défenseurs de la patrie en convalescence dans cette commune, afin de s'assurer s'ils ne peuvent pas rejoindre leurs corps. Quelques jours plus tard le citoyen Roisin, officier de santé de cette commune, de retour des visites qu'il a faites, a rapporté que l'un d'eux serait en l'état de partir sous dix jours, que quatre autres seront en état de partir sous peu,

mais que pour les autres il est impossible de fixer la date de leur départ, *leur maladie n'ayant pas encore opéré son effet.*

Le 10 vendémiaire, le citoyen Hermon, administrateur du district, vient pour mettre en location le ci-devant château et la ferme en dépendant.

Le 2 brumaire, trois officiers municipaux ne pouvant plus remplir leurs fonctions absorbantes, en raison de leur âge, de leur santé ou de leur commerce demandant des déplacements nombreux, la municipalité propose trois autres citoyens à l'agrément du représentant du peuple en mission dans le département. Trois autres soldats ayant été reconnus guéris de leur maladie, rejoindront sous huit jours. Les bancs de l'église avaient été pris par les deux instituteurs pour servir pendant les classes, on les met en demeure de les restituer. Dans un intervalle de quatre mois, il faudra fournir pour Paris 360 quintaux de blé. Un tableau est établi, il fixe la part de chacun des cultivateurs de la commune.

Le 7 brumaire, il faut envoyer à Amiens trois voitures attelées de quatre chevaux chacune, elles serviront à transporter des fourrages à Cambray.

Le 18 brumaire, il faut envoyer huit chevaux et deux charretiers à Breteuil pour transporter du blé jusqu'à Saint-Just. On demande sur le champ, pour l'approvisionnement des armées, à la commune de Crèvecœur 200 quintaux d'avoine, 500 quintaux de paille, 400 de foin.

Le 27 frimaire, les comptes du trésorier de la fabrique est déposé. Le reliquat des années compte 571 francs. Les arrérages (revenus accumulés des rentes de la fabrique) sont de 4,356 livres. Il reste dû au citoyen Roisin, chirurgien, sur les revenus des pauvres, 384 livres jusqu'au 10 octobre dernier; au boucher des pauvres 215; au boulanger 19 livres 17 sols 3 deniers.

Le 5 nivôse an III, le citoyen Desachy, ordinairement domicilié à Paris (jardinier-garde du château de Crèvecœur), est chargé d'acheter un timbre (cachet gravé) qui portera une déesse et ces mots : Commune ou Municipalité de Crèvecœur-le-Grand, ce timbre a coûté 39 livres.

Le 7 nivôse, l'administration du district avisée que 570 personnes venues au marché pour l'achat du blé, n'ont pu en avoir, décide que chaque décade 75 sacs y seront apportés,

savoir : 12 par Crèvecœur, 12 par Rotangy, 9 par Francastel, etc.

A cette époque, l'administration du district était composée ainsi : Richard, président; membres : Gallopin, Bayart, Carpentier, Labesse, Froissant, Beudin, Dubois, agent national, et Dubois, secrétaire.

Le 18 nivôse, on demande à la commune, pour le service de relais entre Breteuil et Saint-Just, sept voitures de quatre chevaux qui devront faire deux ou trois voyages pendant trois jours non compris l'aller et le retour.

Le 13 pluviôse, le citoyen Leverve, notaire, est nommé administrateur du district. Le citoyen Jacques Auger fils est nommé secrétaire de la municipalité.

Le 19 pluviôse, nouvelle réquisition de huit voitures à quatre chevaux pour le service des relais entre Breteuil et Saint-Just.

Le 19 ventôse, troisième réquisition ayant le même objet.

Le 1er germinal, la commune de Crèvecœur ne peut plus fournir que 6 sacs de blé au lieu de 12.

Le 9 germinal, se sont présentés devant les officiers municipaux plusieurs personnes qui ont déclaré avoir l'intention de se réunir chaque jour de dix heures du matin à une heure et de deux heures à quatre heures dans une des salles du château, afin d'y exercer la faculté qui leur est accordée par la loi du 4 ventôse, loi qui accorde le libre exercice du culte. Une protection légale pour leur rassemblement est demandée.

Le citoyen Bussy est nommé instituteur pour les deux sexes par le jury d'instruction publique; cette nomination est confirmée par l'administration du district.

Le 24 germinal, le citoyen Jacques Auger est délégué pour aller toucher à Breteuil 348 livres, somme qui doit être distribuée aux familles des défenseurs de la patrie dans le besoin.

30 germinal, un fait qui montre bien la pénurie des subsistances de cette époque, est raconté avec force détails dans le registre des délibérations. Un habitant d'Ormesson, entrepreneur de manufacture et fournisseur pour l'armée, occupant 90 personnes, ne pouvant plus trouver de blé dans la région, en achète à Rothois 4 sacs à 150 francs le sac, et 7 sacs dans d'autres communes comme il en avait le droit

depuis la loi du 4 nivôse qui avait aboli la réquisition et rétabli la libre circulation des denrées et subsistances, mais à son passage à Crèvecœur, le blé est déchargé par les femmes dans l'église, et gardé pendant la nuit. Devant les réclamations de l'acheteur, le district est obligé de déclarer que le convoi a été arrêté d'une manière illégale. Il ordonne de le rechercher et d'en protéger le départ.

Le 7 floréal, le budget des dépenses pour 1794 s'établit ainsi : loyer de la salle des séances, 15 francs ; traitement du secrétaire-greffier, 500 francs; fourniture papier, bois, lumière, 250 francs ; traitement du receveur des contributions foncières et mobilières, 553 francs ; sergent de la commune, 100 francs; cachet gravé, 39 francs. Total, 1,457 francs.

Le 10 floréal, le citoyen Guilbert fils, employé de l'administration du district, vient presser l'envoi du un dixième du contingent de la commune pour l'approvisionnement de Paris. Les subsistances étant à la veille d'être épuisées, il sera difficile de répondre à cette demande.

Le 7 prairial, le recensement montre que les habitants de Crèvecœur sont au nombre de 1,947, le recensement des grains demandé par le district, a été fait par les citoyens Bouteille, procureur de Luchy ; Malgret, maire de Croissy, et Morell, du Crocq; il montre qu'il n'existe plus que 377 quintaux de blé, 4 quintaux d'orge et 559 de farine.

Le 16 prairial, le citoyen Auger, ministre du culte catholique, demande à jouir du bénéfice de la loi du 11 courant sur les cultes.

Le 10 messidor, la municipalité envoie deux commissaires à La Grange pour traiter avec M. Budin, s'entendre sur le prix convenable pour fournir à la commune 75 quintaux de grains.

Le 16 thermidor, le citoyen Poitevin, commissaire national près le tribunal du district, vient procéder à l'installation des maire, officiers municipaux, procureur et notables, dont le corps est réorganisé par André Dumont; maire, Alexandre Caron; procureur, Jean-Baptiste Gaudefroy; cinq officiers municipaux et douze notables.

Le 26 thermidor est décédé, à Crèvecœur, le général de brigade Moret, qui, venu pour embrasser sa famille en se rendant à son poste, a été atteint d'une grave maladie. La

commune lui rend, en marque de reconnaissance, de grands honneurs; elle invite les administrateurs du district à assister à l'inhumation qui se fera le 28 thermidor, à sept heures du matin.

Le deuxième jour complémentaire de l'an III, des certificats sont délivrés à deux prisonniers de guerre allemands (de l'Etat de Hesse-Cassel) qui, depuis quinze mois à Crèvecœur, se sont toujours bien comportés, afin qu'ils puissent retourner dans leur patrie avec laquelle la paix signée.

Le 7 fructidor, la municipalité reconnait qu'il est très urgent de découvrir les titres concernant les revenus des pauvres, et nomme pour faire cette recherche, trois commissaires.

Le 14 fructidor, le coffre du banc d'œuvre contenant ces titres est ouvert, il contient, entre autres pièces : 1° une rente sur l'hôtel de ville de Paris, créée au profit du bureau des pauvres de Crèvecœur ; 2° un titre de 1703, établissant des sœurs de la charité des pauvres ; 3° un acte du 3 mai 1714, constituant au profit du curé et des marguilliers de Saint-Nicolas de Crèvecœur, une rente de 227 livres, au principal de 5,775 livres par le prévost des marchands et échevins de la ville de Paris, payable au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année. Cette rente a été réduite au denier 40, et n'a plus cours à compter du 1er avril 1720 que pour 141 livres 17 sols; 4° une grosse en parchemin d'un contrat du 12 décembre 1720, portant constitution au profit de l'Œuvre et fabrique de Crèvecœur, de 150 livres de rente payable le 1er janvier et 1er juillet, au principal de 6,200 livres; 5° une rente de 141 livres aux curé et marguilliers, acte du 23 août 1720; 6° acte du 3 avril 1766, également de 141 livres; 7° une rente de 140 livres par Marie Le Camus, acte du 28 septembre 1703; 8° une rente de 22 livres 10 deniers sur la généralité et élection de Paris, faite par une dame Hurel le 30 juin 1724. (La plupart de ces pièces existent encore dans les archives de la mairie.)

A la fin de fructidor an III, la pénurie des subsistances continue à se faire sentir, beaucoup de cultivateurs ne pouvant plus fournir le blé demandé pour les marchés, car la récolte a été médiocre. Les cavaliers en station à Crèvecœur manquent de tout pour eux et leurs chevaux.

En reprenant l'exercice du culte dans son local particulier, le citoyen Auger, curé de Crèvecœur, reconnait devant la municipalité que « l'universalité des citoyens français est le souverain » et il promet soumission et obéissance aux lois de la République.

La municipalité reconnaît d'ailleurs qu'il n'a jamais voulu *croiser* (contrecarrer) les magistrats du peuple dans leurs opérations, et qu'il s'est montré constamment l'ami de la paix et de l'ordre.

Arrêtant cette étude à la fin de l'an III (août 1795), nous avons pu constater que, durant cette époque troublée. toute la population de Crèvecœur s'est empressée de donner aux autorités tout le concours possible; elle a répondu aux réquisitions de denrées, de chevaux sans récrimination, et aux levées d'hommes pour les armées. Ainsi elle a contribué, dans une certaine mesure, aux succès de l'armée du Nord, à la conquête de la Belgique avec Dumouriez d'abord, avec Jourdan et Pichegru ensuite.

Dr ROISIN.

ÉPIGRAPHIE

DU

CANTON DE GRANDVILLIERS

Inscriptions relatives au XIXe siècle

Le recueil, que nous donnons aujourd'hui, est le complément nécessaire de celui qui a paru dans le dernier volume des *Mémoires de la Société Académique* (1). Il comprend toutes les inscriptions relatives au XIXe siècle ayant un intérêt historique ou documentaire.

L'épigraphie campanaire y occupe une place importante : parmi les cloches, que possède actuellement le canton de Grandvilliers, quarante-neuf datent du siècle dernier : il est d'autant plus utile de publier leurs inscriptions, que leur conservation, sous le régime de la séparation, est sérieusement menacée par la désaffectation toujours possible de nos églises.

Quant aux inscriptions cimétériales, leur multiplicité rendait nécessaire un travail d'élimination. Le petit nombre de celles que nous avons conservées, parce qu'elles nous ont

---

(1) Cf. t. XIX, p. 75-118 et 370-405. — *Epigraphie du canton de Grandvilliers :* Inscriptions antérieures au XIXe siècle, in-8°, Beauvais, 1905.

paru présenter un certain intérêt, s'explique par le déplacement, dans le cours du XIXe siècle, de la plupart de nos cimetières, relégués en dehors de toute agglomération. Bien des monuments intéressants ont alors disparu, dont nous ne saurions trop déplorer la perte.

Nous ne dirons rien de la méthode, que nous avons suivie ici : elle est en tout conforme à celle que nous avons précédemment adoptée.

Halloy, le 15 avril 1907.

L'Abbé L. MEISTER.

BEAUDÉDUIT

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE St-JEAN-BAPTISTE*

I

Grosse cloche (1822)

Diamètre : 0 m. 87 c.

LAN 1822 JAI ETE NOMMEE JOSEPHINE PAR MR PAUL DEBEAUVAIS ET PAR MARIE ANNE JOSEPHINE PECQUET SON EPOUSE MR LOUIS RAINSARD
☛ MAIRE ET SYLVESTRE DUVAL ADJOINT DE CETTE COMMUNE MARGUILLIERS EN CHARGE LOUIS PECQUET JEAN FRANCOIS PIOLLE (1) ALEXANDRE
☛ VICTOR QUERET TRESORIER AUGUSTE LEDOUX
MAIRE ET F^S CARTENET FONDEURS

Sur la panse, le Christ en croix, accompagné de deux médaillons, dans l'un desquels la Vierge et l'Enfant-Jésus et dans l'autre un saint dont le support de la cloche ne permet pas de distinguer les attributs et un écusson aux armes de France, surmonté d'une couronne (2).

Les Maire et les Cartenet n'apparaissent comme fondeurs qu'au commencement du XIXe siècle. De 1807 à 1824, Louis Maire, originaire de la Lorraine (3), fond tantôt seul, tantôt associé aux Cartenet un grand nombre de cloches dans le pays de Bray (4). En 1827, nous les trouvons établis ensemble

(1) Lisez : Piollé.

(2) On retrouve le même écusson sur les cloches de Conty et sur la grosse cloche de Saint-Désir, fondues à la même époque. (Dr Billon : Campanologie dans *Annuaire de l'Assoc. Normande,* t. XXXII, 1866, p. 99.)

(3) En 1818 et 1824, il demeurait à Pompierre, près de Neufchâteau. (D. Dergny : *Les Cloches du pays de Bray,* 2 vol. in-12, Paris, 1863-65, t. II, p. 267 et 320.)

(4) N. et P. Cartenet (1807), P. Cartenet (1811), L. et F. Cartenet (1818), F. Cartenet (1822 et 1824). (Cf. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 30, 37, 50, 155, 239, 267, 271, 320 et 366. — L. Régnier et J. Lebret : *Epigraphie du canton de Chaumont,* dans *Mém. Soc. Acad. de l'Oise,* t. XV, p. 185.

à Déville-les-Rouen (1); mais, cette association fut de courte durée : dès la fin de 1828, Louis Maire demeure seul (2), tandis que les Cartenet frères (1829-1852), puis François Cartenet père et fils (1855-1857) se fixent à Guetteville, près de Saint-Valéry-en-Caux (3).

II

Moyenne cloche (1860)

Diamètre : 0 m. 78 c.

JAI ETE BENITE LAN 1860 PAR MR AUGUSTE GRATENOIS (4) CURE ET NOMMEE MARIE LOUISE PAR MR ADOLPHE ☞ CAUCHOIS ET DE MARIE LOUISE CRIGNIER MM CYPRIEN CAUCHOIS MAIRE JEAN BAPTISTE QUERET TRESORR.

Sur la pause, le Christ en croix et deux médaillons : dans l'un, la Vierge et l'Enfant-Jésus; dans l'autre, un saint que nous n'avons pu identifier; puis la marque du fondeur consistant en un cartouche contenant la représentation d'une cloche autour de laquelle on lit :

CAVILLIER FONDEUR A AMIENS

La fonderie d'Amiens fut établie en 1814 par Constant-Apolinaire Cavillier (5). Dans le canton de Grandvilliers, nombreuses sont les cloches qui en proviennent : ce sont les trois cloches de Brombos (1841), la moyenne cloche de Saint-Maur (1847), les trois cloches de Lavacquerie, les trois cloches de Sarcus, la petite cloche de Laverrière, la grosse cloche du Hamel (1853), la grosse cloche de Sommereux (1856), la clo-

(1) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 56 et 108.

(2) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 49, 154, 230, 236, 264 et 341.

(3) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 97, 123, 169, 282, 283, 284, 341, 352 et 355.

(4) Curé de Saint-Arnoult (1833), puis de Beaudéduit (1858), où il mourut à l'âge de 64 ans, le 15 février 1871.

(5) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers*, Inscriptions antérieures au XIXe siècle, n° X.

che de la chapelle de La Viéville (1863), la moyenne cloche de Dameraucourt (1864) et les trois cloches de Hautbos (1867) (1).

III

Petite cloche (1824)

Diamètre : 0 m. 69 c.

LAN 1824 JAI ETE BENITE PAR MRE PIERRE LOUIS FRANCOIS DELAON (2) CURE DE LA PAROISSE DE BEAUDEDUIT MESNIL CONTEVILLE

☞ & OFFOY & NOMMEE ADELAIDE PAR MR JEAN FRANCOIS CYPRIEN CAUCHOIS CULTIVEUR (3) & PAR DAME ADELAIDE PECQUET SON

☞ EPOUSE

☞ MR LOUIS RAINSARD MAIRE & SYLVESTRE DUVAL ADJOINT

Sur la panse, le Christ en croix et un cartouche contenant la représentation d'une cloche autour de laquelle on lit :

CAVILLIER FONDEUR

Et au-dessous du cartouche :

BEAUVAIS

Louis-Nicolas Cavillier vint s'établir à Beauvais en 1814 (4): il fondit en 1826 les trois cloches de Sommereux, dont les deux dernières seules subsistent (5). Il y a, à la ferme du Bouleaume, une clochette qui est également l'œuvre de ce fondeur (6).

---

(1) Voir nos XIII, XIV, XV, XXV, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXXII, LXXXVI, XCVIII, CVIII, CIX, CX, CXI, CXXIV.

(2) Nommé en 1833 curé de Villers-Vermont, il y mourut à l'âge de 91 ans, le 29 juin 1888.

(3) Lisez : cultivateur.

(4) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers,* Inscriptions antérieures au XIXe siècle, no X.

(5) Voir nos CXXV, CXXVI et CXXXII.

(6) L. Régnier et J. Lebret, *Epigraphie du canton de Chaumont* dans rec. cité, t. XVI, p. 453.

IV

Construction de la sacristie (1825)

Pierre encastrée dans le mur extérieur de ce bâtiment.

Hauteur : 18 cent.: larg. : 27 cent.

D · O · M
ANNO-D 1825
PASTORE D.P L.F
DELAON. (1)

B. — *CIMETIÈRE* (2)

V

Tombe de J.-B. Debrye, ancien curé de Beaudéduit (1822)

Tombeau en granit, à main droite, dans l'allée conduisant à la chapelle de Notre-Dame de Délivrance. On lit sur la dalle horizontale :

Hic dormit tubam expectans
Piissimus ibi Pastor
Furente Republica fidei confessor,
J-Bta DEBRYE.
Vixit annos LXXXVII
Et migravit ad patriam.

Jean-Baptiste Debrye, aumônier du collège royal d'Amiens, mourut en cette ville, le 13 juin 1822, âgé non de 87 ans, comme le porte son épitaphe, mais de 77 ans. Il fut inhumé le surlendemain à Beaudéduit (3).

---

(1) Lisez : *Anno Domini 1825, Pastore Domino Petro-Ludovico-Francisco.*

(2) Au nord du village, sur le chemin de Thoix.

(3) Arch. mun. de Beaudéduit, reg. de l'état civil, communic. de M. l'abbé Leriche, curé de Lavacquerie.

VI

Tombe de C.-F. Héroux, curé de Beaudéduit (1858)

A gauche de la chapelle du cimetière, pierre droite arrondie à sa partie supérieure. Sous un calice, surmonté d'une hostie, on lit l'inscription suivante :

A LA
MÉMOIRE
DE M[r]
Charles Ferdinand
HÉROUX
ANCIEN CURÉ (1)
DE CETTE PARROISSE (2)
DÉCÉDÉ
LE 10 AOUT 1858
AGÉ DE
56 ANS.
DE PROFUNDIS.
Ce monument a été rétabli
en 1888 par la Fabrique
reconnaissante.

BRIOT

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MATHIEU*

VII

Grosse cloche (1818)

Diamètre : 1 m. 26.

FONDUE EN 1818 JAI ETE BENITE PAR M[R] J B[TE] EVRARD (3)

---

(1) De 1833 à 1858.

(2) *Sic.*

(3) J.-B[te] Evrard, né à Villers-Saint-Lucien en 1766, avait succédé dans la cure de Briot à son oncle Josse-François Tonnellier. Il fut inhumé à Briot le 9 avril 1834. (Arch. mun. de Briot, reg. de l'état civil.)

CURE DE BRIOT & NOMMEE DELPHINE PAR MR AUGUSTE CONSTANT DAMOYE FILS

☞ DE MR JACQUES DAMOYE ADJOINT & PAR DEMELLE DELPHINE ROBERT FILLE DE MR ADRIEN ROBERT MAIRE DUDIT LIEU.

Sur la panse, le Christ en croix et sur le socle de la croix, à l'arcature duquel est suspendue une petite cloche, le nom du fondeur :

EVROT

AUMALE

Cette cloche est la seule du canton de Grandvilliers qui porte la signature de ce fondeur; mais, M. Régnier a fait observer, après Dergny, qu'un grand nombre de cloches, sorties de cette maison, ne sont pas signées (1). Il en est ainsi des trois cloches de Feuquières (1837) (2) et, à en juger par la formule de son inscription, nous ne serions pas étonné qu'il en fut de même de la petite cloche de Thieuloy-Saint-Antoine (1834) (3). Nous ignorons la date précise à laquelle Evrot succéda à son beau-père, Jean-Baptiste Cavillier (4). Le pays de Bray possède un grand nombre de cloches provenant d'Aumale et fondues par Evrot et Evrot-Boudin de 1812 à 1849 (5).

VIII

Troisième cloche (1868)

Diamètre : 1 m. 02.

LAN 1868 SOUS LE PONTIFICAT DE PIE IX ET LE REGNE DE NAPOLÉON III JAI ETE BENITE PAR MR

☞ JOSEPH PRAQUIN CURE DOYEN DE MARSEILLE ANCIEN CURE DE BRIOT (6) ET NOMMEE NOEMIE PAR MR CHARLES

---

(1) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 347. — L. Régnier et J. Lebret, *Epigraphie du canton de Chaumont* dans rec. cité, t. XVI, p. 420.

(2) Voir nos XXXVIII, XXXIX et XL.

(3) Voir no CXXXIII.

(4) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers*, Inscriptions antérieures au XIXe siècle, no X.

(5) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 37, 89, 178, 182, 204, 279, 307 et 313.

(6) Curé de Briot (1850), puis d'Andeville (1859), doyen de Marseille (1867), où il mourut le 18 mars 1879. (Cf. *Semaine religieuse du dioc. de Beauvais*, 30 mars 1879.)

☞ CAMILLE ROBERT ET MELLE MARIE MARGUERITTE NOEMIE ROBERT MR THEODULE COLBEAU ETANT CURE (1)
☞ ET MR SYLVAIN ROBERT MAIRE DE BRIOT

Sur la panse, ornée de vases de fleurs et d'un semis d'étoiles, le Christ en croix ; deux médaillons ovales : dans l'un la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur le bras droit et un sceptre de la main gauche, dans l'autre un saint évêque bénissant ; enfin, la marque des fondeurs consistant en un cartouche surmonté d'une banderole et contenant la représentation d'une cloche avec l'exergue :

ANCNE MSON CAVILLIER ET LECULL LECULL ET DAPERON

Et sur la banderole :

A AMIENS

Lecull avait succédé à Apolinaire Cavillier (2). Dans le canton de Grandvilliers, on doit à la maison Lecull et Daperon, les trois cloches du Mesnil-Conteville (1874), la grosse cloche d'Offoy (1881), les trois cloches de Saint-Thibault, la cloche de Redderie (1887) et la petite cloche de Dameraucourt (1890). — A. Lecull et Daperon jeune ont également refondue en 1900 la grosse cloche d'Elencourt (3).

IX

Petite cloche (1868)

Diamètre : 0 m. 98 c.

LAN 1868 SOUS LE PONTIFICAT DE PIE IX ET LE REGNE DE NAPOLEON III JAI ETE BENITE PAR MR
☞ JOSEPH FRAQUIN CURE DOYEN DE MARSEILLE ANCIEN CURE DE BRIOT ET NOMMEE JULIA PAR MR
☞ GERARD ADOLPHE FORESTIER ET MELLE JULIA LUCIA DESQUENNOY MR THEODULE COLBEAU ETANT CURE
☞ ET MR SYLVAIN ROBERT MAIRE DE BRIOT

---

(1) Curé de Briot (1867), puis d'Abancourt (1873), où il est en exercice.

(2) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers*, Inscriptions antérieures au XIXe siècle, n° X.

(3) Voir nos XXVI, XXXVI, XXXVII, XC, XCI, XCII, XCIII, CI, CII, CIII.

Cette cloche sort comme la précédente des ateliers de Lecull et Daperon. Son ornementation est la même, à l'exception toutefois de l'un des médaillons, dans lequel la Vierge est remplacée par sainte Catherine, tenant une palme dans la main gauche, soutenant de la droite une épée et ayant à côté d'elle la roue symbolique.

X

Epitaphe de A. Savanne, instituteur à Briot (1837)

Pierre fixée sur la façade de l'église, à gauche du portail.

Hauteur : 68 cent.; largeur : 36 cent.

A LA MÉMOIRE DE M[R] SAVANNE (1)
LA COMMUNE DE BRIOT RECONNAISSANTE.
ICI REPOSE LE CORPS
D'AUGUSTE SAVANNE
DÉCÉDÉ INSTITUTEUR LE 16 JUIN 1837
AGÉ DE 32 ANS.
IL A TOUJOURS SU
PAR SA BONNE CONDUITE
ET SON EXACTITUDE
REMPLIR SES DEVOIRS
ET MÉRITER L'ESTIME GÉNÉRALE.
REGRETTÉ DE SON EPOUSE
DE SES ENFANTS
DE SES PARENTS
DE SES AMIS
ET DE TOUS CEUX QUI L'ONT CONNU.
PASSANS (2) *PRIEZ DIEU*
POUR LE REPOS
DE SON AME.

---

(1) Cette première ligne décrit un demi cercle à la partie supérieure de la pierre.

(2) *Sic.*

B. — *CIMETIÈRE* (1)

XI

Tombe de P. F. I. Chevalier, ancien curé de Briot (1900)

Dans l'allée latérale, non loin du chevet de l'église, croix en granit, sur le socle de laquelle on lit :

ICI REPOSE
MESSIRE
PIERRE FRANÇOIS ISIDORE
CHEVALIER (2)
1808-1900.
PERTRANSIIT BENEFACIENDO.
DECAUX-COZETTE.

XII

Tombe de P.-E Garcin-Duverger, ancien sous officier (1899)

Dans l'allée principale, pierre debout, sur laquelle est fixée une plaque de marbre noir, que surmonte une couronne d'immortelles, accompagnée de l'alpha et de l'oméga.

ICI REPOSE (3)
PAUL EMILE
GARCIN-DUVERGER
ANCIEN SOUS-OFFICIER,
AYANT ASSISTÉ A SEPT CAMPAGNES,
DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE MILITAIRE
DE CHINE, CRIMÉE ET D'ITALIE,
DÉCÉDÉ LE 14 7BRE 1899,
DANS SA 72E ANNÉE.
REGRETS.
WARGNIER

(1) Au chevet de l'église.

(2) Curé de Bailleul-sur-Thérain (1838), de Fay (1844), de Sainte-Eusoye (1849) et de Briot (1873), il prit sa retraite en 1889 dans cette dernière localité, où il mourut le 19 février 1900.

(3) Cette première ligne décrit un demi cercle à la partie supérieure de la plaque.

BROMBOS

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-HUBERT*

XIII

Grosse cloche (1841)

Diamètre : 1 m. 05.

LAN 1841 JAI ETE BENITE PAR MR OBRE (1) DOYEN DE GRAND-VILLIERS ASSISTE DE MR CARON (2) CURE DE BROMBOS ET NOMMEE
☞ HUBERT (3) PAR MR (4) & DAME VERONIQUE CHRETIEN VE D HUBERT LAIGNIER DONATRICE DE 1200 FCS
☞ & A LA GENEROSITE (5) DES AUTRES PIEUX FIDELES DE LA PAROISSE MRS CHRETIEN DELADREU MAIRE
☞ AUGUSTE CHRETIEN ADJOINT & LOUIS VAQUIEZ MARGER TRESER (6) DE LEGLISE ST HUBERT DE BROMBOS

Sur la panse, ornée d'un semis d'étoiles, le Christ en croix accompagné de deux médaillons : dans l'un, la Vierge et l'Enfant-Jésus, dans l'autre un saint évêque la crosse en main. La marque du fondeur consiste en un cartouche, surmonté

---

(1) Claude-Thierry Obré, né à Croissy en 1806, curé d'Ons-en-Bray (1831), puis de Halloy (1838), doyen de Grandvilliers (1839), vicaire général et archidiacre de Beauvais (1843), protonotaire apostolique (1862), évêque de Zoara et auxiliaire de Beauvais (1877), décédé le 4 septembre 1881. (Cf. L'abbé G. Philippet, *Notice biographique*, in-8°, Beauvais, 1882.)

(2) Jean-Baptiste Caron, né en 1811, curé de Verderel (1836), de Brombos (1838) et de Halloy (1849), quitta cette dernière paroisse (1853) pour se retirer chez les Franciscains d'Amiens, où il fit profession et mourut en 1866.

(3) *Sic.*

(4) Le nom du parrain a été effacé.

(5) *Sic.*

(6) Lisez : marguillier trésorier.

d'une banderole et contenant la représentation d'une cloche avec l'exergue :

CAVILLIER (1) FONDEUR

Et sur la banderole :

A AMIENS

XIV

Moyenne cloche (1841)

Diamètre : 0 m. 94 c.

LAN 1841 JAI ETE BENITE PAR MR OBRE DOYEN DE GRANDVILLIERS ASSISTE DE MR CARON CURE & NOMMEE
☞ COLOMBE PAR MR HECTOR ACHILLE DESRAMEES (2) & VIRGINIE CHRETIEN M^RS CHRETIEN DELADREU MAIRE AUG^TE
☞ CHRETIEN ADJOINT & FLORENTIN DELADREU MARG^ER SECRET^RE (3) DE LEGLISE S^T HUBERT DE BROMBOS

L'ornementation de cette cloche est la même que celle de la cloche précédente, à l'exception toutefois de l'un des médaillons dans lequel le saint évêque est remplacé par saint Pierre tenant une clef et du cartouche du fondeur, où la représentation de la cloche se trouve entre les branches d'un compas ouvert avec la signature en exergue :

APOLI^RE CAVILLIER FONDEUR

XV

Petite cloche (1841)

Diamètre : 0 m. 85 c.

LAN 1841 JAI ETE BENITE PAR MR OBRE DOYEN DE GRANDVILLIERS ASS^TE (4) DE MR CARON CURE & NOMMEE
☞ ROSALIE PAR MR THOMAS CAUX & ROSALIE ASPASIE CHRETIEN M^RS CHRETIEN DELADREU MAIRE

---

(1) Voir n° II.
(2) Lisez : Desramées.
(3) Lisez : marguillier secrétaire.
(4) Lisez : assisté.

☞ AUGTE CHRETIEN ADJT (1) & ARSENE CHRETIEN MARGER (2) PRESIDENT DE LEGLISE ST HUBERT DE BROMBOS

Même ornementation que pour les deux cloches précédentes. Dans l'un des médaillons, on voit un saint solitaire, probablement saint Hubert, devant une croix et un livre ouvert. Le cartouche, contenant la marque du fondeur, semblable à celui de la grosse cloche, porte en exergue :

CAVILLIER FONDR A AMIENS

Ces trois cloches, œuvre d'Apolinaire Cavillier, en remplacèrent trois autres, qui avaient été fondues en 1757 et dont les inscriptions ne nous ont pas été conservées (3).

B. — *CIMETIÈRE* (4)

XVI

Tombe de P. Chrétien, chevalier de la Légion d'honneur (1853)

Monument en granit en forme de tombeau, à main gauche de la croix du cimetière. On lit sur la pierre horizontale, légèrement inclinée :



PIERRE CHRÉTIEN
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
1778-1853

WARGNIER

---

(1) Lisez : adjoint.

(2) Lisez : marguillier.

(3) Cf. Arch. paroiss. de Brombos : Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la paroisse.

(4) A l'est du village, dans l'angle formé par la route de Feuquières à Thieuloy-Saint-Antoine et par le chemin de Brombos à Grandvilliers.

CEMPUIS

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS*

XVII

Epitaphe de M.-A.-A. Defay, épouse de F.-M.-C. de Laberquerie (1820)

Pierre rectangulaire, fixée sur la muraille de la chapelle Saint-Roch, vis-à-vis de l'autel.

Hauteur : 1 m. 62 c.; largeur : 72 cent.

ici
REPOSE NOBLE DAME MARiE
ANNE, ANGÉLiQUE, DEFAY. EPOUSE
DE MESSiR (1) FRANÇOiS MARiE CHARLES
CHEVALiER DE LABERQUERiE,
DÉCÉDÉE LE PREMiER NOVEMBRE
1820,
AGÉE DE 61 ANS.
PRINGUET

François-Marie-Charles de La Berquerie, né le 8 juin 1757 à Héricourt-Saint-Samson, était fils de Nicolas-Jacques-François-Philippe de La Berquerie, chevalier, sieur du Tronquoy et de Marie-Françoise de Haucourt (2). Il épousa Marie-Anne-Angélique Defay, née à Cempuis en 1759, et mourut dans cette localité, dont il était maire, le 22 décembre 1821 (3). Leur fille, Anne-Marie-Euphémie de La Berquerie, née à Héricourt en 1802, avait épousé à Cempuis, le 26 juin précédent, Gustave-Edouard Danzel, chevalier de Boismont (4).

---

(1) *Sic.*

(2) Cf. Hermanville, *Notice historiq. et archéolog. sur Héricourt-Saint-Samson* dans *Mém. Soc. Acad. de l'Oise,* t. XVIII, p. 593.

(3) Arch. mun. de Cempuis, reg. de l'état civil.

(4) Arch. mun. de Cempuis, *ibid.*

B. — *CIMETIÈRE* (1)

CHAPELLE DÉDIÉE A SAINT-MARTIN

XVIII

Cloche (1858)

Diamètre : 0 m. 57 c.

LAN 1858 LE 4 JUILLET JAI ETE BENITE PAR M^{R} L ABBE LEFEBVRE (2) CURE DOYEN DE GRANDVILLIERS
☞ ASSISTE DE M^{R} L ABBE ANDRIEUX (3) CURE DE CEMPUIS ET DE M^{R} L ABBE CARPENTIER (4) CURE DE N D (5) DU
☞ HAMEL APRES AVOIR ETE DONNEE EN PARTIE PAR M^{R} G ED^{D} (6) DANZEL CHEV^{R} (7) DE BOISMONT ET DEAM (8)
☞ EUPH^{E} (9) DE LA BERQUERIE PROPRI^{RES} (10) A LONGUEMORT MON PARRAIN A ETE M^{R} J B^{TE} MAGNIER MAIRE DE
☞ CEMPUIS MA MARRAINE DAME JULIE BOURDON EPOUSE DE MR SAVARY ADJOINT
☞ QUI M ONT NOMMEE JULIE LE CONSEIL DE FABRIQUE ETAIT REPRESENTE PAR M^{R} TH^{RE} DUBUS PRESIDENT ET LE
☞ CONSEIL MUNICIPAL PAR LES MEMBRES PRESENTS

Cette cloche n'est pas signée. Sur la panse, on voit le Christ en croix et la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur le bras droit.

La terre de Longuemort était entrée dans la famille Danzel par le mariage, en 1719, de Jean Danzel, vicomte de Boismont avec Marie-Françoise de Boulogne (11). Gustave-Edouard

---

(1) Au sud du village, à gauche du chemin de Sommereux au Hamel.
(2) Voir n° XLIX.
(3) Voir n° XXII.
(4) Voir n° LXXXVIII.
(5) Lisez : Notre-Dame.
(6) Lisez : Gustave-Edouard.
(7) Lisez : chevalier.
(8) Lisez : dame.
(9) Lisez : Euphémie.
(10) Lisez : propriétaires.
(11) L'abbé Jos. Hoin, *Longuemort et ses Seigneurs*, dans *Mém. Soc. Emulation d'Abbeville*, 4e série, t. I (1889), p. 521.

Danzel (1), chevalier, puis vicomte de Boismont, leur arrière-petit-fils, servit dans la vieille garde impériale et fut décoré de la médaille de Sainte-Hélène. Anne-Marie-Euphémie de La Berquerie ne lui donna pas d'enfant. Ils moururent l'un et l'autre à Longuemort et furent inhumés à Aigneville.

Les Danzel de Boismont portaient d'azur au daim contourné passant et ailé d'or et les La Berquerie d'azur à 3 étoiles d'or posées 2 et 1 (2).

XIX

Epitaphe d'A. Dheilly, curé de Cempuis (1820)

Plaque de cuivre rectangulaire fixée sur le premier contrefort à main droite de la chapelle Saint-Martin.

Hauteur : 11 cent.; largeur : 18 cent.

ICI REPOSE LE CORPS DE DEFUNT ANTOINE DELLY (3) DÉCÉDÉ CURÉ DE CEMPUIS A L'AGE DE 90 ANS LE 22 JANVIER EN 1820. REPOSE EN PAIX HOMME DE BIEN. QUE TA CENDRE SOIT BENIT (4) A JAMAIS...

Nommé curé de Cempuis en 1775, Antoine Dheilly ou Deheilly fut incarcéré à Chantilly le 10 floréal de l'an II (29 avril 1794). Transféré à Liancourt le 7 thermidor de la même année (25 juillet 1794), il ne tarda pas à recouvrer la liberté, revint à Cempuis et fut remis en possession de sa cure à l'époque du Concordat (5).

---

(1) Né à Aigneville le 23 mai 1794, fils de Charles-François-Marie, chevalier, vicomte de Boismont, capitaine de dragons au régiment du Dauphin, chevalier des Ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Marie-Rose-Françoise de Croutelle de Lignemarre. (Arch. mun. de Cempuis, reg. de l'état civil, 1821.)

(2) L'abbé Jos. Hoin, ouv. cité, p. 525.

(3) *Sic.*

(4) *Sic.*

(5) Alex. Sorel, *Le château de Chantilly pendant la Révolution*, in-8°, Paris 1872, p. 166.

XX

Tombe de F. Bulard, curé de Cempuis (1892)

Vis-à-vis la chapelle Saint-Martin, fixée sur un socle de pierre, croix en fer forgé, sur laquelle se trouve une plaque de fonte en forme d'écu. On lit sur cette plaque :

ICI
REPOSE LE CORPS DE
FRANÇOIS BULARD,
NÉ A OMÉCOURT, LE 11 NOVBRE 1810, (1)
CURÉ DE CEMPUIS PENDANT 25 ANS
DÉCÉDÉ DANS CETTE PAROÎSSE,
LE 30 JANVIER 1892.
REGRETTÉ DE SES NIÈCES
ET DE TOUTE SA PAROISSE.

DE PROFUNDÎS.



XXI

Tombe du capitaine Magnier, chevalier de la Légion d'honneur (1898)

Dans la première allée transversale à main gauche en entrant dans le cimetière, pierre couchée en granit, sur laquelle on lit entr'autres inscriptions :

PIERRE J. MAGNIER
CAPITAINE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
1821-1898.

---

(1) Curé de Cambronne-lès-Clermont (1837), de Coudun (1850), d'Orvillers-Sorel (1857) et enfin de Cempuis (1867). (Cf. *Bull. relig. du dioc. de Beauvais*, 13 février 1892.)

XXII

Tombe de L. Andrieux, curé de Cempuis (1867)

Chapelle funéraire en briques, dans l'allée latérale à main gauche. On lit, gravée en lettres dorées, sur une plaque de marbre noir placée sur la muraille du fond, l'inscription suivante :

ICI REPOSE
LE CORPS DE
LOUIS ANDRIEUX (1)
CURÉ DE CEMPUIS
DÉCÉDÉ LE 23 MAI
1867
DANS SA 77ÈME ANNÉE.
Regretté de sa famille
et de ses amis

De profundis.

C. — *ORPHELINAT PRÉVOST*

XXIII

Tombe de J.-G. Prévost, fondateur de l'orphelinat (1875)

Au rez-de-chaussée d'un pavillon, situé dans le parc de l'établissement, plaque de marbre arrondie à sa partie supérieure fixée sur la muraille.

Hauteur : 80 cent.: largeur : 46 cent.

---

(1) Né à Loueuse en 1790, il fut d'abord curé d'Achy, puis de Cempuis en 1825.

Joseph Gabrielle (1)
PRÉVOST
né le 22 août 1793
Fondateur de
l'Orphelinat Agricole
de CEMPUIS.
Il adorait DIEU
et aimait l'humanité,
décédé le 29 avril 1875.

J.-G. Prévost naquit à Cempuis. Partisan du Fouriérisme, il se rendit vers 1848 en Amérique pour y propager ses idées; mais sa santé le contraignit bientôt à revenir en France. Il se fixa à Paris et y acquit dans le commerce une fortune relativement considérable, qu'il résolut dès lors de consacrer à des œuvres philanthropiques. En 1857, il fit de la vaste propriété qu'il avait achetée dans son pays natal une maison de retraite pour des vieillards. Plus tard, ceux-ci furent remplacés par des orphelins, auxquels vinrent s'adjoindre, à partir de 1871, les pupilles de l'orphelinat de la Seine. La fondation avait trouvé dès lors son caractère définitif. Par son testament en date du 20 août 1871, M. Prévost instituait le département de la Seine son légataire universel, à charge d'affecter la totalité de sa fortune à l'entretien du plus grand nombre possible d'enfants des deux sexes dans sa maison de Cempuis. Le département entra définitivement en possession du legs le 30 juin 1880. L'orphelinat Prévost est placé sous l'autorité directe du préfet de la Seine, aidé d'une commission administrative, composée de dix membres, dont cinq conseillers généraux désignés par leurs collègues et cinq membres nommés par le préfet. Les enfants y sont admis à partir de quatre ans et y demeurent jusqu'à seize ans. Ils y reçoivent, en même temps que l'instruction primaire, un enseignement professionnel en rapport avec leur âge et leurs aptitudes. Le budget de l'établissement, qui comptait en 1900 près de 250 orphelins, s'élevait à cette époque à 204,301 francs (2).

---

(1) *Sic.*

(2) Cf. *Monographie de l'Orphelinat Prévost*, in-4°, Paris, 1900. — Une autre inscription nous fait connaître que Caliste Prévost, petite-

D. — *MONUMENTS DIVERS*

XXIV

Restauration de la chapelle de l'Ecce Homo (1865)

Sur l'une des places du village, au lieudit La Ville, petit édicule en briques. On lit sur une plaque de zinc, fixée sur la croix qui le surmonte, en chiffres faits à l'emporte-pièce, la date :

1865

DAMERAUCOURT

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-DENIS*

XXV

Moyenne cloche (1864)

Diamètre : 1 m. 04.

✠ LAN 1864 J AI ETE BENITE PAR MR CHARLES MILLIERE (1) VICAIRE GENERAL DE BEAUVAIS ASSISTE DE

☞ MR LEONARD DHERY (2) CURE DE DAMERAUCOURT ET NOMMEE JULIENNE EUGENIE PAR MR ISID^RE^ JULIEN

☞ ET M^ELLE^ ZELIE SENENTE MAIRE MR CELESTIN BOISDART ADJOINT EDOUARD SENENTE CON^ERS^ MUNICIPAUX

☞ PAUL DESGROUX MATHON FRANCOIS MATHON AUGUSTE DARGENT J^N^ B^TE^ ET SENENTE NICOLAS

---

nièce du fondateur, née le 14 octobre 1846, décédée le 23 novembre 1865, a été inhumée dans le même caveau.

(1) Né à Beauvais en 1820, professeur au Grand Séminaire (1850), vicaire général de Beauvais, archidiacre de Noyon (1852), puis de Beauvais (1878), protonotaire apostolique (1879), décédé le 22 novembre 1886.

(2) Né en 1827, curé de Villers-sur-Trie (1850), de Dameraucourt (1853), de Cuvilly (1865) et de Crillon (1878), où il est en exercice.

Sur la panse, le Christ en croix, accompagné de deux médaillons : dans l'un la Vierge et l'Enfant-Jésus, dans l'autre un saint évêque la crosse en main; puis la marque du fondeur, consistant en un cartouche contenant la représentation d'une cloche entre les branches d'un compas ouvert avec la signature en exergue :

CAVILLIER (1) FONDEUR A AMIENS

Cette cloche, œuvre d'Apolinaire Cavillier, a remplacé l'ancienne moyenne cloche fondue en 1788 par Jean-Baptiste Delarche (2).

XXVI

Petite cloche (1890)

Diamètre : 0 m. 93 c.

✠ LAN 1890 J AI ETE BENITE PAR M[R] FOUCAULT (3) CURE DOYEN DE GRANDVILLIERS ✠

☞ ASSISTE DE M[R] GARET (4) CURE DE LA PAROISSE DE DAMERAUCOURT ✠ M[R] DESGROUX PAUL ETANT MAIRE

☞ J AI ETE NOMMEE MATHILDE FRANCOISE PAR M[R] EUGENE MATHON MON PARRAIN ET MARIE MATHILDE LEOCADIE MARIELLE MA MARRAINE

Sur la panse, le Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean à sa droite et la Madeleine à ses pieds ; dans un médaillon, la Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur le bras droit et un sceptre de la main gauche : enfin, la marque du fondeur consistant en un cartouche, surmonté d'une banderole et contenant la représentation d'une cloche avec l'exergue :

LECULL & DAPERON A AMIENS (5)

---

(1) Voir n° II.

(2) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers*, Inscriptions antérieures au XIX[e] siècle, n° XX.

(3) Jules-Henri Foucault, né à Breuil-le-Sec en 1835, curé de La Boissière (1861) et de Neuilly-en-Thelle (1872), doyen de Grandvilliers (1879) et chanoine honoraire de Beauvais (1887), actuellement en exercice.

(4) Maximilien-Prosper Garet, né en 1812, curé de Rothois (1839), de Brombos (1849) et de Dameraucourt (1866), chanoine honoraire de Beauvais (1895), décédé à Domfront le 2 mai 1904.

(5) Voir n° VIII.

Et sur la banderole :

A AMIENS

Cette cloche a été fondue quatre fois en un siècle, en 1788 par Jean-Baptiste Delarche (1), en 1818 par Julien-François Morel (2), en 1864 par Apolinaire Cavillier (3) et en 1890 par Lecull et Daperon.

B. — *CIMETIÈRE* (4)

CHAPELLE DÉDIÉE A SAINT DENIS (5)

XXVII

Epitaphe de J.-F. Dabauval, curé de Dameraucourt (1824)

Pierre rectangulaire encastrée dans la muraille de la chapelle du côté de l'épitre.

Hauteur : 67 cent.; largeur : 92 cent.

in spem resurrectionis.
ICI REPOSE LE CORPS, de Mr JULES FRANÇOIS *DABAUVAL*;
NÉ A DOULLENS LE 4 8bre 1761, CURÉ de DAMERAUCOURT en 1787:
DÉCÉDÉ AUDIT LIEU, LE 19 JUILLET 1824.
il fut pendant 37 ans, le Pasteur et le père bien-aimé
de ses paroissiens; qui tous, confondus
avec ses parens et ses nombreux amis,
l'accompagnèrent jusques dans la tombe.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

---

(1) L'abbé L. Dhéry, Notice mss sur Dameraucourt, p. 25.

(2) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers,* Inscriptions antérieures au XIXe siècle, n° XVIII.

(3) L'abbé L. Dhéry, ouv. cité, p. 34.

(4) Dans la vallée, au sud-ouest du village.

(5) Cette chapelle date du XVIe siècle. On y voit deux écussons, l'un de Lannoy-Dameraucourt, l'autre parti échiqueté d'or et d'azur, qui est de Lannoy-Dameraucourt, parti d'or à 3 chevrons de sable, qui est de Rasse. (P. Anselme : *Hist. généal. et chronol. de la Maison de France*, IX, 112.)

Arrêté le 10 floréal de l'an II (29 avril 1794), J.-F. Dabauval fut incarcéré à Chantilly, puis transféré à Liancourt le 6 thermidor (24 juillet 1794) (1). Remis en liberté à la chute de Robespierre, il demeura quelque temps dans son pays natal, puis revint à Dameraucourt dans le cours de l'an III et y exerça les fonctions curiales, en attendant que le Concordat régularisât sa situation. M. Dabauval avait laissé sur Dameraucourt des notes manuscrites écrites en 1805, dont s'est servi M. l'abbé Dhéry pour la notice, qu'il a rédigée en 1858 (2).

XXVIII

Epitaphe de Mre C.-L.-J. de Grasse, maire de Dameraucourt (1810)

Plaque de marbre blanc, fixée sur la façade de la chapelle à main gauche de la porte d'entrée.

Hauteur : 1 m. 96 c.; largeur : 99 cent.

ICI REPOSE
DANS L'ATTENTE DE LA VIE BIENHEUREUSE
LE CORPS DE MESSIRE CORENTIN LOUIS JOSEPH DEGRASSE (3)
ANCIEN CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE
NÉ LE 24 SEPTEMBRE 1775 D'UNE FAMILLE ILLUSTRE
MAIRE DE SA COMMUNE DEPUIS L'AN 1802 *jusques à son décès.*
EPOUX DE MARIE HENRIETTE THÉRÈSE GABRIELLE DESADE (4)
IL REMPLIT SES FONCTIONS DE MAIRE
EN PÈRE TENDRE, EN MAGISTRAT ÉCLAIRÉ,
IL FUT DOUÉ DU CIEL DÈS SA PLUS TENDRE JEUNESSE
D'UNE CHARITÉ AUSSI ACTIVE QUE MODESTE
AU MILIEU DES REGRETS LES PLUS SINCÈRES ET LES MIEUX *mérités*

---

(1) Alex. Sorel, ouv. cité, p. 166.

(2) L'abbé L. Dhéry, ouv. cité, p. 7 et 36.

(3) Voir notre *Epigraphie du canton de Grandvilliers*, Inscriptions antérieures au XIXe siècle, no XXVII.

(4) *Sic.* — Un jugement du 31 août 1859, rendu par la première chambre du tribunal de première instance de Beauvais, a décidé que les noms Degrasse, Desade devaient s'écrire de Grasse, de Sade.

IL FUT ENLEVÉ A SON EPOUSE
A SES DEUX ENFANS
A SA FAMILLE
A SES AMIS
AUX PAUVRES
A LA RELIGION
LE 23 AVRIL L'AN DE JESUS-CHRIST *1810*
DANS LA 35me ANNÉE DE SON AGE.

Sur l'éclat d'un haut rang les modestes vertus
Obtinrent dans Son Cœur la juste préférence.
Orphelins, indigens, votre père n'est plus,
versez sur lui les pleurs de la reconnoissance.

Requiescat in pace.
G. par Omont.

DARGIES

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT MARTIN*

XXIX

Construction de la Sacristie (1867)

On lit autour de l'œil de bœuf, qui éclaire la sacristie, élevée au chevet de l'église :

ANNÉE
1867

B. — *CIMETIÈRE* (1)

CHAPELLE DÉDIÉE A SAINTE RESTITUTE

XXX

Epitaphe de J. Galmasse, curé de Dargies (1782)

Pierre rectangulaire, fixée sur la muraille de la nef, du côté de l'épitre.

Hauteur : 79 cent.; largeur : 49 cent.

---

(1) A l'est du village.

L'inscription suivante est tracée en lettres rouges :



DANS CETTE CHAPELLE REPOSE
LE CORPS DE PLUSIEURS
PRÊTRES, NOTAMMENT CELUI
DE J. GALMASSE (1), CURÉ DE
DARGIES DÉCÉDÉ LE 13 7bre
1782.

XXXI

Messes pour les bienfaiteurs de la Chapelle (1884)

Pierre rectangulaire, fixée sur la muraille de la nef, du côté de l'évangile.

Hauteur : 80 cent.; largeur : 50 cent.

L'inscription suivante est tracée en lettres rouges :



DEUX MESSES SONT DITES
ANNUELLEMENT POUR LES
BIENFAITEURS DE LA CHAPELLE
l'une, LE LUNDI QUI SUIT LE 1er
DIM. DE MAI, *l'autre,* LE 27 MAI
JOUR DE LA MORT DE
Ste RESTITUTE.

Décision du conseil de fabrique
du 20 avril 1884.

M. F. Carpentier, curé.

---

(1) Joseph Galmasse, né en 1716, fut curé de Dargies de 1743 à 1782 (Arch. munic. de Dargies, reg. paroiss.)

XXXII

Tombe de M.-F. Carpentier, curé de Dargies, Lavacquerie et Offoy (1889)

Dans la première allée, à main gauche de l'entrée principale du cimetière, grande croix en fer forgé, sur le piédestal en pierre de laquelle on lit :

A LA MÉMOIRE DE
MESSIRE MAXIME FERDINAND CARPENTIER, (1)
CURÉ DE DARGIES, LAVACQUERIE ET OFFOY,
NÉ A BACOUEL LE 29 MAI 1827.
PIEUSEMENT DÉCÉDÉ LE 6 JUIN 1889
APRÈS UN MINISTÈRE DE 37 ANS.

SA FAMILLE ET SES ÉLÈVES
RECONNAISSANTS.

PRIEZ DIEU POUR LUI.

XXXIII

Tombe de J.-B.-M. Lesecq, curé d'Agnetz (1876)

En face de la chapelle Sainte-Restitute, pierre couchée légèrement inclinée en forme de tombeau :

ICI REPOSE LE CORPS DE
Jean-Baptiste Maxime
LESECQ (2)
DÉCÉDÉ CURÉ D'AGNETZ
PRÈS CLERMONT (OISE)
LE 8 7BRE 1876
DANS SA 66ÈME ANNÉE
PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

Sur la partie antérieure du monument :

BERTIN A CEUR (3).

---

(1) M.-F. Carpentier, curé de Lavacquerie (1852), puis de Dargies (1861). (Cf. *Bulletin religieux du diocèse de Beauvais* du 22 juin 1889.)

(2) Né à Dargies, curé de Glatigny, puis de Domeliers (1837), d'Erquery (1845) et d'Agnetz (1849).

(3) Lisez : Crevecœur.

XXXIV

Tombe de H.-C. Groult, ancien curé de Dargies (1890)

Au chevet de la chapelle Sainte-Restitute, dans une enceinte fermée d'une grille de fer forgé, tombeau en granit. On lit sur le pied de la croix gravée sur la pierre couchée :

ICI
REPOSE LE CORS DE
HYPOLITE (1) CONSTANT
GROULT (2)
ANCIEN CURÉ DE DARGIES
DÉCÉDÉ DANS SA 83ÈME ANNÉE

REQUIESCAT IN PACE.
PAINTRÉ FONTAINE A BVAIS (3).

C. — *MONUMENTS DIVERS*

XXXV

Calvaire Allavoine (1862)

Au sortir du village, sur le chemin de Grandvilliers, grande croix en fer sur socle de pierre.

Sur une plaque de cuivre, fixée sur la croix, on lit en lettres faites à l'emporte-pièce :

DONNÉ PAR
ISIDORE
ALLAVOINE
DE
DARGIES
1862

---

(1) *Sic.*

(2) Curé de Dargies (1834), et d'Offoy (1861), il prit sa retraite en 1863 et mourut le 14 janvier 1890. (Cf. *Bull. relig. du dioc. de Beauvais*, 25 janv. 1890.)

(3) Lisez : Beauvais.

Sur le socle :

40 Jours d'indulgence
au fidèle qui récitera pieusement
un PATER et un AVE
devant cette Croix.
Erigé par les soins de Mr Carpentier
curé (1)
et de Mr C. Fortin exécuteur testamt.
du donateur.

D. — *HAMEAU DE REDDERIE* (2)

XXXVI

CHAPELLE DÉDIÉE A LA VIERGE

Cloche (1887)

Diamètre : 0 m. 77 c.

LAN 1887 JAI ETE BENITE PAR MR GARET (3) CURE DE DAMERAUCOURT DESSERVANT REDERIES MR LEOPOLD FORTIN ETANT MAIRE
☞ J AI ETE NOMMEE VICTORINE JULIA PAR MR CHRETIEN VICTOR MON PARRAIN ET MELLE JULIETTE LEROY MA MARRAINE ✝
☞ MM CHRETIEN MARTIN DUNEUFGERMAIN CLOVIS VITOUT THEOPHILE CONSEILLERS DE LA FABRIQUE
LECULL & DAPERON A AMIENS (4)

L'ornementation de cette cloche est la même que celle de la petite cloche de Dameraucourt (5).

---

(1) Voir n° XXXII.
(2) A l'ouest de Dargies. — Nous adoptons pour le nom de ce hameau l'orthographe du Dictionnaire des postes.
(3) Voir n° XXVI.
(4) Voir n° VIII.
(5) Voir n° XXVI.

ELENCOURT

CHAPELLE DÉDIÉE A SAINT LUCIEN (1)

XXXVII

Grosse cloche (1900)

Diamètre : 0 m. 60 c.

✠ J AI ETE BENITE EN LAN 1900 PAR M[R] MAURIER (2) CURE DE SARCUS

✠ J AI ETE NOMMEE MARIE EMILIE

✠ PAR M[R] MAURICE LEOPOLD D HALESCOURT ET PAR M[ELLE] MARIE EMILIE LECLERCQ

✠ MM VIEUBLED MAIRE CRAMPON TRESORIER D HALESCOURT ET LECLERCQ CONSEILLERS DE FABRIQUE

Sur la panse, le christ en croix, la Vierge et l'Enfant-Jésus et la marque du fondeur consistant en un cartouche, surmonté d'une banderole et contenant la représentation d'une cloche avec l'exergue :

A LECULL & DAPERON J[RF] (3)

Et sur la banderole :

A AMIENS

On voit également sur cette cloche, dans trois médaillons, les armes de Lyon, de Rouen et d'Amiens, où la maison Lecull-Daperon obtint, lors des expositions qui se tinrent dans ces villes, une médaille d'argent en 1894 et en 1896 et un diplôme d'honneur en 1898.

L'ancienne grosse cloche avait été bénite en 1834 par M. Loupil, curé de Sarcus.

---

(1) L'église d'Elencourt, autrefois paroissiale, est aujourd'hui une chapelle sans titre.

(2) Jules Maurier, successivement curé de Saint-Jean-aux-Bois (1894), de Vauciennes (1895), de Sarcus (1897), de Thieuloy-Saint-Antoine (1902) et de Boissy-Fresnoy (1904).

(3) Voir n° VIII.

FEUQUIÈRES

A. — *ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME*

XXXVIII

Grosse cloche (1837)

Diamètre : 1 m. 18.

FONDUE EN 1837 SOUS LA MAIRIE DE MR GRAVET ZEUDE J AI ETE BENITE PAR MR J BTE DUBOS DESSERVANT DE FEUQUIÈRES (1) & NOMMEE MARIE PAR MR

☞ P (2) ALEXIS HUET & PAR DAME VVE HENRI DELADREUE NEE MARIE ROSE BAZIN

XXXIX

Moyenne cloche (1837)

Diamètre : 1 m. 05.

FONDUE EN 1837 SOUS LA MAIRIE DE MR GRAVET ZEUDE J AI ETE BENITE PAR MR J BTE DUBOS DESSERVANT DE FEUQUIÈRES & NOMMEE

☞ ZELIE PAR MR GRAVET ZEUDE & PAR DAME CAUCHOIS NEE ZELIE HANOQUE

XL

Petite cloche (1837)

Diamètre : 0 m. 95 c.

FONDUE EN 1837 SOUS LA MAIRIE DE MR GRAVET ZEUDE J AI ETE BENITE PAR MR J BTE DUBOS DESSERVANT DE FEUQUIÈRES

☞ & NOMMEE LAURENCE PAR MR JOSEPH DELADREUE ZEUDE CHEF DE BATAILLON & PAR DAME GRAVET NEE LAURENCE

☞ CLOTILDE LENGLIER

---

(1) De 1833 à 1857.

(2) Pierre.

Ces trois cloches, sur la panse desquelles on voit simplement le Christ en croix, ne sont pas signées ; mais, elles ont été fondues par Evrot-Boudin d'Aumale (1).

XLI

Petite cloche des messes (1807)

Diamètre : 0 m. 65 c.

LAN 1807 GAY (2) ETE BENITE PAR MR L C H DESVIMES (3) CURE & GE (4) EU POUR PARAIN (5) ME HIPOLITE (6)
☞ BEAUCHAIN FILS DE ME HIPOLITE BEAUCHAIN EX CAPITAINE (7) & POUR MARRAINE MADEMOI
☞ SELLE ADELAIDE ZEUDE PETITE FILLE DE FEU NICOLAS LENGLIER ANCIEN MAIRE
☞ & ADMINISTRATEURS (8) & PROPRIÉTAIRE DU BOURG DE FEUQUIÈRES

Sur la panse, des branches de feuillage et sur le bord inférieur les noms des fondeurs :

AUBRY MORLET BECUS FONDEUR (9)

Destinée à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, cette cloche, la plus petite des quatre qui furent bénites le 22 dé-

(1) Arch. paroiss. de Feuquières, reg. du conseil de fabrique (7 thermidor an XI-3 avril 1853), fol. 63.

(2) *Sic.*

(3) Né en 1756, Louis-Charles-Honoré Desvimes, fut nommé curé de Feuquières à l'époque du Concordat et devint, en 1812, curé-doyen de Songeons.

(4) *Sic* ; lisez : j'ai.

(5) *Sic.*

(6) *Sic.*

(7) Né à Feuquières, Éléonord-Hippolyte Beauchain avait été capitaine de la 3me demi-brigade des grenadiers de ligne. Il mourut à l'âge de 41 ans, le 11 novembre 1814. (Arch. munic. de Feuquières, reg. de l'état civil.)

(8) *Sic.* — Nicolas Lenglier, ancien administrateur du département de l'Oise, mourut maire de Feuquières, le 13 frimaire de l'an XIV (4 décembre 1805).

(9) *Sic.*

cembre 1807 (1), a été, lors de la restauration de cette chapelle, placée dans l'église, où elle sert à tinter les messes.

Les noms des fondeurs qui l'ont signée ne sont pas inconnus. Les Aubry étaient établis à Levécourt à la fin du XVIIe siècle : Nicolas Aubry travailla à cette époque en Anjou (2) et dans le Poitou, où ses deux frères, nés à Levécourt, Pierre en 1681 et Louis en 1685, ne tardèrent pas à venir le rejoindre. En 1718 ils se trouvaient tous trois aux Aubiers. Demeuré seul dans cette localité, Pierre y mourut en 1744 et eut pour successeur son fils Charles décédé en 1788 (3). En 1732, Louis Aubry avait son établissement à Seiches (4).

Jean-Baptiste Morlet, qui travailla dans le Vexin et le pays de Bray de 1828 à 1847, était établi à Vesly (5).

J. Bécus fondit un certain nombre de cloches dans le pays de Bray, de 1832 à 1842. En 1841, il était associé avec Angot à Gamaches (6).

B. — *CIMETIÈRE* (7)

XLII

Tombe de L.-A. Martin d'Auvilliers, maire de Feuquières et conseiller d'arrondissement (1829)

Dans la première allée, à main gauche de l'entrée du cimetière, pierre couchée légèrement inclinée, sur la partie supé-

(1) Arch. paroiss. de Feuquières, reg. cité.

(2) C. Port : *Les Artistes Angevins*, in-8°, Angers, 1881 et A. de Champeaux : *Diction. des Fondeurs*, in-18, Paris 1886, art. Aubry.

(3) Jos. Berthelé : *Anciens fondeurs de cloches poitevines ou ayant travaillé dans le Poitou* dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiq. et scientif.*, 1889, p. 15 et 16, et *Essai sur l'art campanaire en Poitou du XIIIe au XIXe siècle, ibid*, p. 307.

(4) C. Port et A. de Champeaux, ouv. cités.

(5) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 223 ; — L. Regnier et J. Lebret : *Epigraphie du canton de Chaumont,* dans rec. cité, t. XV, p. 138, 162 et 837.

(6) D. Dergny, ouv. cité, t. II, p. 111, 183, 200 et 297.

(7) Au nord-est du bourg, sur le chemin de Sarcus

rieure de laquelle se trouve placé un socle de pierre, surmonté d'une croix en fer. On lit sur le socle :

LOUIS ANTOINE
MARTIN D'AUVILLIERS
1775-1829

IL A PASSÉ EN FAISANT LE BIEN.
LA MÉMOIRE DU JUSTE
DEMEURE ÉTERNELLEMENT.

Sur une plaque de marbre blanc encastrée dans la pierre couchée :

ICI SONT DÉPOSÉS LES RESTES
DE
LOUIS ANTOINE
MARTIN D'AUVILLIERS
DÉCÉDÉ A PARIS
LE 24 DÉCEMBRE 1829
DANS SA 54ÈME ANNÉE
MAIRE DE FEUQUIÈRES (1)
ET MEMBRE DU CONSEIL
DE L'ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS.

BON FILS, TENDRE ÉPOUX,
EXCELLENT PÈRE DE FAMILLE,
AMI DEVOUÉ,
IL FUT TOUJOURS PLUS OCCUPÉ
DES AUTRES QUE DE LUI MÊME,
IL EMPORTE TOUS LES REGRETS.

QU'IL REPOSE EN PAIX
DANS CE TOMBEAU QUE SA SAMILLE
ET SES AMIS VIENDRONT SOUVENT
ARROSER DE LEURS LARMES

---

(1) De 1816 à 1829.

XLIII

Tombe de P.-C.-D. Boillet, docteur en médecine (1891)

Dans l'allée, qui limite le cimetière au nord, sarcophage en pierre, en arrière duquel se dresse une haute pyramide sur laquelle sont gravées en lettres dorées plusieurs inscriptions:

On lit sur la face antérieure:

PIERRE CHARLES DÉSIRÉ
BOILLET,
DOCTEUR EN MÉDECINE,
OFFICIER D'ACADÉMIE,
OFFICIER DE L'ORDRE
DU NICHAM-IFSIKHAR,
NÉ A PIERRECOURT (*SEINE-INFÉRIEURE*)
LE 27 JANVIER 1827,
DÉCÉDÉ A PARIS
LE 4 MAI 1891.

Sur la partie antérieure du sarcophage :

HOMMAGE
DE LA COMMUNE DE FEUQUIÈRES
A SON BIENFAITEUR
1893

Beauvais archte — *Decaux-Cozette à Bvais*

Par son testament olographe en date du 25 avril 1891 (1), M. le docteur Boillet a laissé sa fortune, évaluée à 459,000 fr., à la commune de Feuquières, à charge par elle d'acquitter divers legs particuliers montant à la somme de 87,000 francs, pour le reste être employé « à des œuvres durables pour le soulagement des pauvres, des nécessiteux, des ouvriers, etc., et à l'établissement de jeunes filles recommandables. » Après l'acquit des legs et l'abandon aux héritiers, en vertu de

(1) Arch. départ. de l'Oise, Extrait du testament.

diverses transactions, d'un sixième de la succession (1), le conseil municipal, dans sa séance du 13 août 1892, décida que les arrérages de la somme de 220,000 francs environ, versés dans la caisse du Bureau de bienfaisance, sous le titre de Fondation Boillet, seraient employés : 1° à la création de trois bourses, l'une à l'école professionnelle de Rouen, l'autre à l'école de bonneterie de Troyes, la troisième à l'école d'agriculture du Paraclet; 2° à l'entretien de deux lits à l'Hospice et à l'Hôpital de Beauvais et le reste à l'entretien des immeubles laissés par le testateur et au soulagement des pauvres nécessiteux. Ces diverses dispositions ont été approuvées par décret le 23 novembre 1892 (2).

M. le docteur Boillet est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous signalerons : *Les Instincts des malades peuvent-ils servir à leur guérison?* in-18, Paris, 1870; *Du Matérialisme contemporain et de son remède,* in-8°, Paris, 1872; *Le Travail,* étude philosophique, morale et politique, in-18, Paris, 1874; *Mort apparente et victimes ignorées,* in-8°, Paris, 1876; *Les Habitations humides,* extrait du journal l'*Hygiène,* in-8°, Paris, 1877.

XLIV

Tombe de J.-B. Denoyelle, conseiller d'arrondissement (1875)

Dans la même allée, mausolée en pierre, surmonté d'un fronton triangulaire. On lit sur une plaque de marbre encastrée dans la corniche :

FAMILLE DENOYELLE-HEU

Sur une grande plaque de marbre blanc, entre deux colonnettes qui soutiennent le fronton, se trouvent gravées plusieurs inscriptions. On lit dans la seconde case à main droite:

---

(1) Arch. départ. de l'Oise, Transactions des 20, 30, 31 décembre 1891, 4 et 6 janvier 1892.

(2) *Ibid.*, Dossier des dons et legs.

JEAN-BAPTISTE
DENOYELLE
NOTAIRE HONORAIRE
ET CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT
DÉCÉDÉ A FEUQUIÈRES
LE 28 7bre 1875
DANS SA 75ÈME ANNÉE

XLV

Tombe de A. Lhotellier, ancien conseiller d'arrondissement (1867) et de M. R. Deladreue, son épouse (1847)

Dans la partie méridionale du cimetière, entouré d'une grille, se trouve un mausolée, qu'accompagnent deux pierres debout. On lit sur celle placée à main gauche :

ICI REPOSENT ;
AMABLE LHOTELLIER
ancien conseiller d'arrondissement.
DÉCÉDÉ LE 17 OCTOBRE 1867,
DANS SA 88ÈME ANNÉE.

MARIE ROSALIE
DELADREUE, SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 26 DÉCEMBRE 1847,
DANS SA 66ÈME ANNÉE.

(A suivre.)

L'Abbé MEISTER.

UNE FABRIQUE DE PASSEMENTERIE

AU XIXe SIÈCLE

A SAINT-JUST-DES-MARAIS

SA FONDATION

La manufacture de passementerie pour ameublements de Saint-Just-des-Marais, doit être citée parmi les établissements qui, non seulement illustrèrent la commune, mais contribuèrent puissamment aussi au bien-être de la population ouvrière et du commerce local après la disparition des blanchisseries et des manufactures d'impression sur étoffes.

Fondée en 1820, par M. Gaitas (Joseph), dit Morin, dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Saint Quentin, aujourd'hui la préfecture, cette fabrique ne produisit, au début, que des articles de coton blanc, fort en vogue à l'époque mais d'un prix relativement peu élevé. Grâce à la persévérance de son fondateur et aux aptitudes particulièrement remarquables de son épouse, après bien des essais et après avoir triomphé des plus grandes difficultés pour arriver à former de bons ouvriers, cet établissement qui n'en occupait d'abord qu'une centaine des deux sexes, progressa et augmenta graduellement d'importance.

Transférée à Saint-Just-des-Marais en 1823 dans l'immeuble occupé anciennement par M. Michel de Mazières, devenu propriété de la famille Morin, cette industrie continua d'y jouir de la plus grande prospérité.

Les dix premières années furent une lutte continuelle pour parvenir à la formation du personnel ouvrier et implanter dans la région les principes de l'industrie nouvelle, dont les

travaux étaient un perpétuel recommencement d'apprentissage par la grande variété d'articles de forme et de fabrication différentes.

Les événements de 1830 provoquèrent une accalmie relative des affaires, mais, lorsque fut apaisée la période d'agitation et que fut définitivement assise la Monarchie de Juillet, les frères Morin songèrent à donner une plus grande extension aux moyens de production jusqu'alors suivis dans l'établissement paternel. Ils s'efforcèrent surtout d'intéresser la population locale à l'avenir industriel de la passementerie, en faisant valoir tout l'intérêt qui pourra en résulter pour le bien-être de chacun et la prospérité générale du pays.

Leur préoccupation principale concernait surtout le recrutement du personnel ouvrier devant constituer l'atelier de tissage de leur manufacture. Ce recrutement était d'autant plus difficile, qu'une période de deux années d'apprentissage était imposée aux débutants afin d'acquérir le tour de main indispensable au maniement de la navette ou du sabot, instruments principaux de travail du passementier.

Par mesure d'ordre et pour définir les bases sur lesquelles pourraient s'établir les obligations réciproques entre patrons et ouvriers, un réglement portant la date du 1er septembre 1832 fut élaboré et afin de lui donner un caractère légal, un exemplaire fut déposé au greffe de chacune des justices de paix des deux cantons de Beauvais et affiché dans les différents ateliers de l'usine.

Voici les dispositions de ce réglement qui servait en même temps de contrat d'apprentissage :

RÈGLEMENT POUR LA FABRIQUE
DE G. MORIN ET Cie.

Article 1er

Tout apprenti ouvrier qui se présentera pour travailler dans la fabrique, devra être porteur : soit d'un certificat de la fabrique d'où il sort, soit du maire de sa commune ou de toute autre personne recommandable.

Il travaillera pendant huit ou quinze jours à l'essai pour pouvoir juger si l'état lui convient et s'il convient à l'état.

Article 2.

L'apprentissage de chaque ouvrier sera de la durée de deux années.

Article 3.

Pendant la durée de l'apprentissage, pour tout ouvrage bien fait et sans défaut de fabrication, il sera payé à l'apprenti le même prix de façon qu'aux autres ouvriers; tout ouvrage mal fabriqué entraînera la perte de la façon.

Article 4.

Il sera fait à chaque apprenti, sur le montant de la paie de la semaine, une retenue de 25 centimes, pendant la durée de son apprentissage, pour prix et indemnité du temps que les contremaîtres passeront à lui montrer à travailler.

Article 5.

Les ouvriers devront être porteurs d'un livret qui leur sera fourni par la mairie, et restera déposé dans les mains du contremaître.

Article 6.

Les ouvriers et apprentis sont responsables des outils qui leur sont confiés pour travailler, et seront tenus à les payer s'ils viennent à les briser ou à les perdre; à cet effet, ils seront marqués à leur nom et donnés en compte sur leur livret.

Article 7.

A chaque ouvrage commandé aux ouvriers ou apprentis, il leur sera donné une note indicative de fabrication qu'ils devront demander au contremaître, laquelle indiquera la hauteur du tissage, le nombre de bouts de chaîne et le nombre de bouts de trame.

L'ouvrier qui ne se conformera pas exactement à la note de fabrication et qui, de son chef, supprimera ou ajoutera, soit à la hauteur du tissage, soit au nombre de bouts de la trame, perdra en totalité la façon de la pièce.

Article 8.

Les ouvriers ou apprentis qui récidiveront trois fois dans la contravention à l'article ci dessus, seront renvoyés de la fabrique.

Article 9.

Aucun dégât ne pouvant être fait dans la fabrique sans que les ouvriers ou apprentis entre eux en aient connaissance, ils seront tenus d'en faire connaître l'auteur; dans le cas contraire, ils deviendront garants solidaires de la réparation.

Article 10.

Dans chaque atelier, les ouvriers et apprentis se fourniront de lumière et paieront, en outre, leur chauffage pour lequel il leur sera fait une retenue de 5 centimes par semaine pendant toute l'année.

Article 11.

La paie des ouvriers sera faite le samedi de chaque semaine, et il ne sera donné aucun à-compte sur les pièces qui ne seront pas entièrement terminées.

Article 12.

Chaque fois que les ouvriers livreront une pièce, il leur sera donné un bulletin de réception qui leur servira pour venir à la paie le samedi.

Article 13.

Tous les apprentis qui tiendront à quitter la fabrique de leur plein gré pendant leur apprentissage, s'ils viennent de nouveau à y rentrer, seront obligés de recommencer leur apprentissage et de fournir, pendant deux ans, à la retenue de 25 centimes par semaine, ainsi qu'il est dit à l'article 4.

Le présent réglement, pour avoir son exécution, à dater du 1er septembre 1832.

La retenue de 25 centimes par semaine, fixée par le réglement, était loin de compenser les charges supportées par l'établissement pendant la durée de l'apprentissage : pertes de matières premières, temps sacrifié pendant les démonstrations, travaux hors d'emploi, etc. Cette retenue fut cependant l'objet des plus violentes critiques dans une circonstance que nous relaterons plus tard.

Afin d'exciter l'émulation parmi les apprentis, les frères Morin avaient décidé que les fonds de garantie d'apprentissage, prélevés jusqu'à concurrence de la somme de 20 francs, seraient remboursés sous forme de gratification à chacun des intéressés, à l'expiration du temps déterminé pour l'apprentissage.

L'administration supportait donc seule les charges du contrat. Ces dispositions ne concernaient pas toutefois ceux qui disparaissaient de l'usine avant le temps fixé et les prélèvements restaient acquis, dans ce dernier cas, aux propriétaires de l'établissement.

Les fils du fondateur, MM. Adrien et Théodore Morin, ayant succédé à leur père en 1837, augmentèrent sensiblement le nombre de leurs ouvriers et élargirent considérablement le cercle de leurs relations commerciales en France et à l'étranger.

De nombreux perfectionnements furent apportés dans les procédés primitifs de fabrication. Des métiers à la barre, empruntés à l'industrie Stéphanoise, permettaient de tisser jusqu'à vingt pièces à la fois d'articles de nature et de formes différentes.

M. Morin père, après qu'il eut cédé à ses fils son établissement, se retira dans un immeuble du faubourg Saint-Quentin pour y jouir d'un repos relatif que lui imposait son état de santé gravement compromis.

Ayant décidé de joindre à leur production l'article de luxe, les frères Morin éprouvèrent encore les plus grandes difficultés pour la formation d'un personnel capable de répondre aux exigences d'une nouvelle fabrication, nécessitant d'autant plus de soins et d'application, qu'il s'agissait de l'emploi de matières premières d'un prix beaucoup plus élevé.

La difficulté principale, pour arriver à constituer le noyau de la fabrication nouvelle, résidait pour la plupart des ouvriers à faire un apprentissage dont la longueur était subordonnée aux aptitudes du sujet. Les uns et les autres, jeunes gens et jeunes filles, supportaient mal ces difficultés du début, où l'initiative personnelle avait sa meilleure part, et chacun d'eux rêvait un gain plus facile parmi des industries voisines, n'exigeant aucun effort intellectuel ou physique.

La persévérance n'a jamais été la qualité dominante du personnel manufacturier de nos régions. La diversité des industries locales et la proximité de Paris exerçaient une influence pernicieuse sur les plus résolus.

Dans un article qu'il publia dans le *Bien public de l'Oise,* le 13 avril 1848, en réponse à des critiques sur l'administration de sa manufacture, M. Morin aîné n'estime pas à moins de 6,000 les débutants qui tentèrent, sans succès, leur initiation à l'industrie de la passementerie. Toutefois, nous croyons ce chiffre de 6,000 quelque peu exagéré.

Désireux de parer aux inconvénients de ce défaut de persévérance et pour constituer le noyau principal de leur atelier de satinage, les frères Morin durent avoir recours à l'assistance publique, et une vingtaine de pupilles constituèrent ce personnel indispensable. Nourries, logées et entretenues dans l'établissement par les soins de Mme Morin mère, ces

jeunes filles se fixèrent dans le pays pour la plupart et firent souche de familles nouvelles.

C'est de cette époque que date la prospérité de cet atelier qui fut, par la suite, la partie la plus artistique de l'usine.

M. Théodore Morin, auquel étaient dévolus les détails et les soins de la fabrication, avait fait construire sur ses plans des mécaniques à dévider la laine, le coton et la soie, et aussi des métiers à retordre et à fabriquer les guipures.

Afin de pouvoir lutter avec succès contre les établissements rivaux de la capitale, les frères Morin installèrent successivement une blanchisserie pour le coton et un atelier de teinture pour toutes les matières premières en usage dans la fabrication.

M. Adrien Morin, aîné des deux frères, avait la charge des voyages; on sait qu'alors ces voyages étaient loin d'offrir les facilités actuelles, les chemins de fer n'existant pas; c'est en postes, en diligence ou en pataches, suivant les localités, que devait s'exécuter le tour de France des affaires, heureux lorsqu'on rentrait sain et sauf en ses pénates. D'autre part ces voyages n'étaient pas sans charmes dans leurs différentes péripéties, et lorsque la somme des inconvénients dépassait la mesure, la gaîté reprenait ses droits lorsque le fouet du postillon annonçait l'hôtellerie de l'étape où chacun trouvait le confort et le menu substantiel qui valaient bien, par le pittoresque, le luxe de nos hôtels modernes.

Doué d'une jovialité de caractère particulièrement heureuse, M. Adrien Morin avait d'emblée conquis une importante clientèle; sa bonhomie et parfois ses saillies lui assuraient un stock d'affaires offrant pour quelque temps des garanties sérieuses contre le chômage de l'usine.

Vers la fin de 1852, M. Adrien Morin, après une carrière laborieusement remplie, quitta les affaires, laissant son frère seul à la tête de l'établissement.

Cette séparation provoqua le transfert de l'usine dans l'immeuble actuel, ancienne manufacture de la famille Baron. Mais la dispersion des différents services dans des locaux séparés était aussi préjudiciable à la production qu'à la surveillance. C'est alors que M. Th. Morin conçut le projet du vaste vaisseau actuel destiné à réunir sur un même point

matériel et personnel. Ce vaste projet ne reçut cependant sa solution définitive que beaucoup plus tard.

L'inauguration des nouveaux ateliers, en 1853, fut consacrée par une cérémonie religieuse et un banquet offert à tout le personnel de l'usine.

Pour en perpétuer le souvenir, M. Morin (Théodore) institua une fête de la passementerie, placée sous l'invocation de saint Louis, patron déclaré de la corporation.

Chaque année, le lundi suivant le 25 août, la corporation entière, précédée de la bannière de l'usine, se rendait à la cathédrale où une messe était célébrée à son intention. Puis avait lieu le retour à l'établissement, suisse en tête, et M. et Mme Morin, sur une estrade improvisée, recevaient les hommages de leur personnel, s'informant avec la plus grande bienveillance des doléances de chacun, prodiguant, suivant les circonstances, les conseils et les encouragements.

Après le verre de vin et le gâteau traditionnels, un bal champêtre ouvert par les maîtres avec leurs plus vieux serviteurs, couronnait la cérémonie qui se terminait par les ébats les plus folâtres.

La bannière de la passementerie, véritable œuvre d'art, réunissant dans son ensemble les éléments généraux de la fabrication, était particulièrement remarquée lorsque la corporation prenait part, dans la cité beauvaisienne, aux manifestations publiques de la fête de l'Assaut.

Douze ans plus tard, M. Morin ayant remarqué que l'enthousiasme des premières années diminuait parmi son personnel, décida la suppression de la fête de saint Louis.

La bannière, par suite de deuil et de circonstances particulières, cessa aussi de prendre part aux différentes manifestations de la cité.

Industriel pratique et dessinateur excellent, désireux surtout de perfectionner l'œuvre paternelle et d'en conserver les avantages à la région, M. Théodore Morin donna de plus grands développements à la passementerie de luxe et conquit d'emblée les suffrages des meilleurs tapissiers, des architectes et de tous ceux qui sont compétents en matière de style et de décoration.

Les modèles de glands, les motifs décoratifs, les nombreux

dessins de tissage, par les procédés Jacquart, sont l'œuvre de M. Th. Morin qui les dessina et les fit exécuter sous ses yeux. Grâce aux soins minutieux apportés dans la fabrication, ses produits furent très recherchés, non seulement pour la beauté de leur forme, mais encore pour leur solidité et la stabilité des nuances.

Cette manufacture était la seule à cette époque qui fut ainsi constituée. Cette organisation était jugée nécessaire par M. Th. Morin afin d'assurer une exécution rapide des ordres pour lesquels les délais de fabrication étaient limités; en même temps elle offrait toutes garanties pour la teinture et la préparation des matières premières, obligations indispensables d'une exécution supérieure et irréprochable.

Ayant décidé de prendre part à l'Exposition universelle de 1855, M. Th. Morin réunit dans le cadre qui lui fut assigné tous les éléments de sa fabrication. Des ouvrages d'art, spécialement exécutés pour la circonstance, ont mis en valeur la facilité de création et la supériorité d'exécution des œuvres les plus parfaites et les plus remarquables dans ce genre d'industrie.

Une notice prise dans les procès-verbaux des Comités de l'Exposition de 1855, s'exprime comme suit sur l'établissement Th. Morin. Voici ce document :

La fabrique, fondée en 1820, occupait pendant les dix premières années 150 à 200 ouvriers et livrait à la consommation pour 250,000 fr. de marchandises. Exploitée, de 1837 à 1852, par MM. Morin frères, fils du fondateur, elle a atteint dans cette période le nombre de 350 ouvriers et le chiffre de 350,000 francs d'affaires.

Reprise en dernier lieu par M. Théodore Morin, elle occupe près de 500 ouvriers et produit pour environ 600,000 francs.

L'établissement se compose de :

Une petite pompe à feu force de quatre chevaux;

Un atelier de teinture pour la soie, la laine et le coton;

Un atelier de blanchisserie de coton;

Deux tours mûs par la vapeur pour la fabrication des moules de glands;

Des mécaniques pour dévider toutes les matières;

Des mécaniques à retordre, à fabriquer les guipures et les cordons dits de tirage;

Dix métiers à la barre;

Cent cinquante métiers à la Jacquard ou de basse lisse;

450 personnes (150 hommes, 320 femmes ou jeunes filles) ;

Cette fabrique est la seule qui teigne les matières, qui occupe un personnel si nombreux et qui, ne faisant que l'ameublement, atteigne un chiffre d'affaires aussi élevé.

On peut dire, qu'en France, aucune fabrique de passementerie pour meubles n'égale l'importance de celle de M. Morin.

Les ouvriers s'y distinguent par leur moralité.

L'établissement possède une caisse de secours contre la maladie.

Comme perfectionnement, la fabrique a toujours joui d'une réputation hors ligne pour la beauté du blanc de ses produits et la perfection du travail.

Elle a ajouté la teinture des matières pour pouvoir répondre de la solidité des nuances.

Tous les modèles sont créés dans la maison et leur bon goût est prouvé par la préférence des acheteurs.

Comme prix de vente, elle est en mesure de soutenir toute concurrence loyale, même pour les articles du plus bas prix.

Ce que nous avons vu, des préparatifs pour l'Exposition, nous assure que celle de M. Th. Morin sera remarquable.

Nous appelons donc l'attention de la Commission sur cet industriel et sur l'établissement qu'il dirige avec éclat. On resterait peut être au-dessous de la réalité en évaluant à 5 ou 6 millions de francs les salaires distribués aux ouvriers depuis la création de cette fabrique et les salaires dépassent actuellement 200,000 francs par an (1).

Une médaille d'argent de première classe fut la récompense obtenue à cette première Exposition.

M. Morin, à l'Exposition de 1867, se signala par des œuvres d'une valeur artistique encore supérieure. La richesse de conception et la haute valeur de ses produits lui valurent les plus chaleureuses félicitations de sa clientèle et des représentants autorisés de l'administration du garde-meuble.

Cependant, quoique cette Exposition fut unanimement et favorablement remarquée, la récompense attribuée ne fut pas, d'un avis général, proportionnée aux mérites de l'œuvre.

Complètement désabusé par ce déni de justice attribué à la présence dans le jury d'un de ses concurrents, M. Morin refusa sa récompense et décida de ne plus prendre part aux Expositions universelles.

---

(1) Archives de l'Oise, série M. - Industrie. — Exposition de 1855.

Une caisse de secours, fondée anciennement par MM. Morin frères, fut liquidée et partagée entre les intéressés lors de la Révolution de 1848. Cette œuvre philanthropique fut reprise depuis par M. Morin (Théodore), et, quoique ce dernier l'eut désirée obligatoire pour tous, elle ne fut jamais que facultative et limitée à la partie masculine de l'usine. Gérée par un conseil choisi parmi ses membres, sous la présidence du chef d'industrie, cette caisse a rendu aux participants les plus grands services, non seulement dans les cas de maladie, mais encore dans les circonstances particulières de chômage prolongé. La rigueur des événements de 1870 fut largement atténuée par des subventions aux intéressés, sagement distribuées et prélevées sur la caisse de secours.

Alimentée par une cotisation mensuelle de ses membres, la caisse était aussi subventionnée par M. Morin. Les secours comprenaient le médecin, les médicaments et une somme de 2 francs par chaque jour d'absence motivée par la maladie et la convalescence.

La fermeture de l'usine provoquera fatalement la liquidation de la caisse de secours et comme le nombre de participants est réduit, le reliquat attribuable à chacun sera d'autant plus favorablement accueilli qu'il constituera une ressource permettant à quelques-uns des intéressés de s'orienter vers des horizons nouveaux.

La partie mécanique de l'usine étant fort peu importante à l'origine, la force nécessaire était donnée au moyen d'un vaste tambour, mû par l'introduction d'un cheval à l'intérieur et par son propre poids; mais lorsque, vers 1846, eut lieu l'installation d'un générateur à vapeur pour la teinture, une machine verticale, de la force de quatre chevaux, remplaça cette organisation primitive.

L'accroissement successif d'un matériel plus important exigea l'installation d'une force supplémentaire. C'est en 1865, lors de l'inauguration du nouvel atelier qu'eut lieu l'établissement d'une nouvelle machine horizontale de la force de six chevaux et d'un second générateur de 14^{m}20 de surface de chauffe.

La guerre de Sécession d'Amérique, en 1861, fut cause d'un ralentissement important du commerce d'exportation

avec ce continent; d'autre part, la suppression de l'importation des cotons de ces contrées, jeta la perturbation dans la fabrication des articles de coton blanc qui se ressentirent de l'emploi de matières de toutes provenances et de qualité par trop inférieure.

Les événements malheureux de la guerre de 1870, l'invasion prussienne, l'insurrection de Paris portèrent également un coup funeste à l'activité commerciale de l'établissement.

C'est alors que M. Morin songea à prendre un repos devenu nécessaire; il céda la direction de l'usine à son beau-frère, M. Edouard Le Clerc, et fonda avec ce dernier une association sous la raison Th. Morin et Le Clerc.

En 1878, quittant définitivement l'usine, il associa les deux beaux-frères, MM. Edouard Le Clerc et Gustave Benoist, sous la raison Le Clerc, Benoist et Cie.

Quatre années plus tard, le 29 mars 1882, M. Théodore Morin mourait subitement dans son magnifique immeuble de la rue de Buzenval, à l'âge de soixante-seize ans, après avoir maintenu pendant près de vingt-cinq années le prestige de son établissement, malgré les difficultés suscitées par les événements économiques et politiques de l'époque.

Son frère aîné, M. Morin (Adrien), l'avait précédé dans la tombe le 3 octobre 1869, dans sa propriété de Saint-Just-des-Marais.

M. Edouard Le Clerc succomba à son tour le 26 juillet 1887, à l'âge de soixante-cinq ans, laissant son fils aîné, M. Théodore Le Clerc, en association avec M. Benoist (Gustave), son oncle par alliance, sous la raison sociale Benoist et Le Clerc.

En 1890, cette association ayant pris fin, M. Théodore Le Clerc resta seul à la tête de l'établissement. Il consacra tous ses efforts à reconstituer l'activité commerciale de l'usine.

Les fantaisies de la mode, les importantes modifications apportées à l'art décoratif par l'abandon des grands styles si favorables à l'emploi de la passementerie, le remplacement des riches tissus de l'industrie lyonnaise, damas de soie, brocatelles et brocarts par des articles simili-soie, la multiplicité des étoffes de toute valeur et de toutes nuances, l'accaparement de l'article ameublement par les bazars et les magasins de nouveautés avaient jeté la perturbation et ruiné

bon nombre de tapissiers, clientèle naturelle des manufactures de passementerie.

Toutes ces causes réunies avaient amené une modification du chiffre d'affaires. M. Le Clerc chercha une ressource supplémentaire, pour lui-même et son personnel, dans l'institution d'un atelier de broderies d'ameublement en activité jusqu'à ce jour.

L'usine est installée dans les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité; l'air et la lumière y sont répartis avec profusion; le personnel lui-même jouit d'une réputation morale parfaitement justifiée. Le travail y est exécuté aux pièces par le plus grand nombre et les prix parfaitement rémunérateurs.

M. Théodore Le Clerc prit part à l'Exposition commerciale de Moscou, en 1891, qui lui valut une médaille de bronze commémorative.

Il participa également à l'Exposition universelle de 1900. Cette Exposition qui comprenait, avec la passementerie, des travaux de broderie d'une conception artistique de grande valeur et d'une rare perfection d'exécution, fit l'admiration des visiteurs compétents.

Elle valut à son auteur une médaille d'argent, et à trois de ses collaborateurs une médaille de bronze.

L'établissement n'a jamais retrouvé la prospérité des anciens jours; le personnel, qui fut jadis plus de 400, en comptait 100 à peine en ces temps derniers. D'un autre côté, les espérances qu'on paraissait concevoir de l'adjonction d'un atelier de broderie, paraissent avoir donné des résultats peu appréciables.

Le prix moyen de la journée qui était, vers 1850, de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 pour les hommes et de 1 fr. 50 à 2 fr. pour les femmes, s'est élevé depuis de 4 fr. à 4 fr. 50 pour les hommes et de 2 fr. 75 à 3 fr. 25 pour les femmes lorsque les affaires sont actives.

Une pénible rumeur, colportée depuis quelque temps, faisait prévoir la fermeture prochaine de l'usine. C'est aujourd'hui, malheureusement, un fait accompli, et la passementerie, qui était une des principales ressources locales, ira dans quelques jours grossir de son appoint commercial un des établissements similaires de la capitale.

M. Théodore Le Clerc, propriétaire actuel, dont la santé

est compromise, s'est vu obligé de céder son industrie pour jouir d'un repos nécessaire.

Nous prenons bien sincèrement une part compatissante aux circonstances qui obligent ce sympathique industriel à un repos forcé; tous nos vœux lui sont acquis pour un prompt et complet rétablissement (1).

A titre personnel, je me permets d'adresser aussi un hommage ému aux ouvriers de l'usine que j'ai cotoyé et dirigé pendant plus de quarante années et de m'apitoyer sur le sort de ces vétérans de l'industrie, dont les plus jeunes comptent près de trente années et les plus âgés pas moins de soixante et soixante-cinq ans de services non interrompus (2). Toutes nos sympathies à ces amis du passé, ces braves serviteurs livrés à tous les hasards d'un avenir indéfini, à un âge où, pour la plupart d'entre eux, disparaît tout espoir de reconquérir une situation privilégiée.

Bientôt l'industrie de la passementerie d'ameublement aura vécu dans la commune de Saint-Just-des-Marais.

Un espoir cependant nous reste. Il est impossible que l'immeuble qui survit à sa destination primitive n'arrive pas à tenter, dans l'avenir, une société industrielle susceptible d'utiliser tous les avantages que présente, par son édification et sa situation, ce magnifique établissement aux dispositions si heureuses pour l'exploitation d'une industrie.

Nous en formons le vœu bien sincère dans l'intérêt de la population ouvrière et du commerce local.

LA FAMILLE MORIN.

La famille Morin, au cours de son existence parmi nous, a occupé une place trop importante pour que nous ne consacrions pas à la mémoire de ses membres une notice biogra-

(1) Ces espérances ne se sont malheureusement pas réalisées; M. Théodore Le Clerc a succombé, le 30 septembre 1907, à l'affection dont il était atteint, emportant dans la tombe les regrets unanimes de son ancien personnel et de tous ses concitoyens.

(2) Une ouvrière, entre toutes, Cécile Millet, femme Wacheux, âgée aujourd'hui de 81 ans, encore vaillante, comptait à l'époque de la fermeture 70 ans de bons et loyaux services.



TABLEAU D'ART INDUSTRIEL EN RELIEF
de Passementeries, emplissage soie, composé et exécuté
pour l'Exposition Universelle de 1900
PAR A. DAUBIGNY.

phique, aussi succincte que possible, relatant la participation de chacun d'eux aux différents événements économiques et politiques si fréquents pendant la durée du XIXe siècle.

Le chef de la famille, M. Gaitas (Joseph), dit Morin, naquit à Paris, rue Saint-Denis, le 18 janvier 1779. Le 22 floréal an XI (11 mai 1803) il épousait Emélie-Reine Poirée, née également à Paris, même rue, le 2 octobre 1779.

Depuis leur mariage, jusqu'à l'âge de 41 ans, les époux Morin exercèrent à Paris l'industrie de la passementerie. A quelles préoccupations obéirent-ils en venant fonder à Beauvais l'établissement que nous connaissons? La naissance de trois fils n'est pas étrangère, probablement, à cette détermination.

On conçoit aisément le but que poursuivait M. Morin en venant dans une ville de province, voisine de la capitale, y fonder une manufacture destinée à donner plus d'extension à son industrie Il trouvait là, à son choix, une série d'immeubles lui permettant de grouper un personnel ouvrier important et une installation beaucoup plus économique qu'à Paris; d'autre part, nos régions essentiellement manufacturières devaient aussi lui garantir le recrutement plus facile d'un personnel et d'une main-d'œuvre susceptibles de le favoriser dans sa concurrence avec les établissements rivaux de la capitale.

Ces prévisions trouvèrent leur justification dans les succès du début, malgré les difficultés d'assimilation du personnel ouvrier. M. G. Morin père, il faut le reconnaître, fut admirablement secondé dans ses efforts par son épouse, merveilleusement douée des connaissances spéciales à son art, avec les qualités de cœur et d'esprit les plus heureuses pour captiver l'affection de ses subordonnés.

M. G. Morin père, en dehors des préoccupations de sa manufacture, sut encore s'intéresser aux affaires municipales de son pays d'élection. Lors de la réorganisation de la garde nationale de Saint-Just, le 12 septembre 1830, il en fut nommé lieutenant, mais ne conserva ces fonctions que jusqu'au 12 juillet 1831.

Il entra au Conseil municipal de la commune lors des élections censitaires du 18 septembre 1831. Ces fonctions lui furent

renouvelées dans chacune des élections qui suivirent, jusqu'au 24 mai 1840, époque où il a cessé d'habiter Saint-Just.

Dans une séance du 30 avril 1834, l'assemblee municipale décida de faire l'acquisition d'un matériel complet d'incendie, mais les ressources ne permettant pas d'y faire face immédiatement, force fut de recourir à une souscription publique.

La souscription ouverte en séance du Conseil, atteignit la somme de 463 francs. Dans ce chiffre figure la part de M. G. Morin pour 300 francs, et il proposa de faire l'avance de 800 francs, sans intérêt, pour parfaire la somme nécessaire à cette acquisition. Il offre ensuite ses bons offices pour servir d'intermédiaire entre la commune et M. Guérin, fabricant à Paris; propose en outre à l'assemblée d'aménager dans son usine un local destiné à remiser la pompe et ses accessoires: avantages appréciables, puisque l'établissement, pourvu d'un concierge, permet à toute heure du jour et de la nuit la délivrance rapide des secours en cas de sinistre. Toutes ces propositions furent acceptées avec reconnaissance.

L'acquisition faite à cette époque fut des plus heureuses, puisque ce matériel, après trois quarts de siècle, rend encore de nos jours les plus grands services.

En 1839, M. G. Morin ne dût pas être en bonne harmonie avec le maire de l'époque, M. Brosser, car, contrairement à la légalité, il inscrivit lui-même sur le registre des délibérations de la commune qui lui fut communiqué à domicile, par suite d'indisposition, la protestation suivante :

Attendu que je n'ai pas assisté à la délibération du Conseil municipal, qu'il ne m'a été communiqué aucune des pièces y mentionnées, je proteste formellement contre la manière dont M. le maire de Saint-Just prétend délibérer désormais tout seul et sans Conseil, et qui s'est déjà plusieurs fois renouvelé sauf à recueillir ensuite la signature des conseillers municipaux bénévoles, déclare refuser ma signature et demande en outre que copie de ma protestation soit communiquée à M. le Préfet.

Saint-Quentin, ce 15 avril 1839.

Signé : GAITAS, dit MORIN.

Le même jour la réponse suivante à cette protestation fut signée par les membres du Conseil municipal en exercice :

Nous, soussignés, membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Just-des-Marais, attestons et certifions que depuis que M. Brosser exerce les fonctions de maire de la commune, il n'a jamais été pris ni

rédigé de délibérations du Conseil municipal sans que le nombre des membres présents soit en majorité et que les faits consignés cy-haut par le nommé Gaitas dit Morin ne sont qu'une calomnie de sa part et qu'il a profité d'une déférence que lui fit le garde champêtre en lui communiquant la lecture de la dernière délibération pour y insérer sur le registre des faits aussi faux que diffamatoires.

A la mairie de Saint-Just, ce 15 avril 1839 (1).

Suivent les signatures de sept membres du Conseil.

M. G. Morin ne paraît pas avoir conservé rancune de cet incident car, jusqu'en mai 1840, époque d'expiration de son mandat, on le voit figurer à toutes les séances du Conseil.

Après avoir cédé l'exploitation de sa manufacture à ses fils, M. Morin père se retira dans un immeuble de la rue du Faubourg-Saint-Quentin, portant aujourd'hui le n° 24 de la rue de Rouen. Frappé de paralysie des membres inférieurs, il demeura longtemps cloué dans un fauteuil; les habitants de cette époque ont conservé le souvenir de deux judas placés extérieurement d'un des appartements de son immeuble; enregistrant, par un jeu de glace bien combiné, la circulation de la rue et offrant ainsi au paralytique les distractions que lui refusait l'immobilité forcée de sa regrettable situation. Il mourut dans ce même immeuble le 21 juin 1851, à l'âge de 72 ans.

Son épouse avait continué jusqu'alors à rendre à ses fils les services de son exceptionnelle expérience et de son inaltérable dévouement aux orphelines de l'assistance publique employées dans l'usine, qu'elle ne voulut jamais abandonner même dans sa retraite.

Lorsque trahie par ses forces et condamnée au repos, elle ne manqua pas de faire promettre à chacune de ses pupilles de venir comme par le passé lui apporter, à chaque renouvellement d'année, leurs hommages de filiale gratitude, et toutes celles pour lesquelles l'éloignement n'était pas un obstacle, n'ont jamais voulu manquer à ce devoir de reconnaissance que Mme Morin récompensait suivant son habitude par un léger cadeau de circonstance.

---

(1) Registre des délibérations de la mairie de Saint-Just-des-Marais.

Elle mourut le 27 mars 1860, à l'âge de 81 ans, dans l'immeuble portant le n° 48 de la rue de Rouen.

De leur mariage, les époux Morin eurent trois enfants, l'un d'eux mourut jeune. L'aîné, Adrien, naquit à Paris le 14 messidor an XIII (2 juillet 1805). Le second, Théodore, naquit également à Paris le 8 janvier 1807 (1).

Lorsqu'ils succédèrent à leur père, en 1837, les fils de M. Morin ne se montrèrent pas seulement des industriels remarquables, transformant et modernisant l'industrie paternelle par les plus heureuses conceptions, ils suivirent encore l'impulsion donnée par leur père en se dévouant comme lui aux intérêts municipaux de la commune.

Lors de l'organisation de la garde nationale, le 12 septembre 1830, M. Théodore Morin fut nommé sous-lieutenant en premier, puis, plus tard, le 6 septembre 1836, les deux frères Théodore et Adrien entrèrent dans la composition de la première compagnie des sapeurs-pompiers de la commune, dont M. Théodore Morin fut pendant près de dix-huit années sous-lieutenant commandant la subdivision.

---

(1) Voici son acte de naissance :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

Sixième arrondissement.

Extrait du registre des actes de naissance de l'an 1807.

Du dix janvier mil huit cent sept, onze heures du matin acte de naissance de Théodore, né le huit de ce mois à onze heures du soir, rue Saint-Denis n° 358, Division des amis de la Patrie, fils de Joseph Gaitas, dit Morin passementier et de Emélie Reine Poirée, demeurant comme dessus, mariés à cette mairie le vingt-deux floréal de l'an onze en présence de Michel Théodore Poirée passementier même rue et division n° 362 et Pierre Alexandre Poirée passementier même rue n° 358, tous deux majeurs, sur la réquisition à nous faite par le père qui a signé avec les témoins après lecture faite.

Signé : GAITAS dit MORIN, POIRÉE, M. T. POIRÉE.

Constaté suivant la loi par nous adjoint du maire du sixième arrondissement soussigné.

Signé : BLUCOGNE.

Aussitôt en possession de l'établissement paternel, les frères Morin songèrent à se créer un intérieur, leur choix se fixa pour chacun d'eux sur des jeunes filles dont les familles étaient domiciliées dans la commune.

Le 5 février 1838, l'aîné, M. Adrien Morin épousait M[lle] Augustine-Joséphine Lefranc, fille de Augustin Lefranc et de Marguerite-Sophie Blandurelle, propriétaires à Saint-Just.

Un an plus tard, M. Théodore Morin épousait à son tour, le 17 mars 1839, M[lle] Marie-Scholastique-Aline Le Clerc, née à Beauvais le 25 octobre 1819, fille de Nicolas-Edouard Le Clerc, fabricant de drap à Saint-Just, et de dame Estelle-Dorothée Joly.

Au renouvellement triennal du 24 mai 1840, M. Théodore Morin fut élu membre du Conseil municipal et installé en cette qualité le 9 juin suivant.

A son tour, M. Adrien Morin entra au Conseil municipal au renouvellement triennal du 13 août 1846. Par arrêté préfectoral du 24 septembre suivant il fut nommé adjoint au maire de Saint-Just.

Ce fut en cette qualité qu'il prit la parole dans la cérémonie de la plantation d'un arbre de la liberté le mardi 4 avril 1848. Le maire, le conseil municipal, le clergé de la paroisse, la garde nationale assistaient à cette cérémonie. On sait que cet emblême patriotique de la liberté fut, à cette époque, planté au milieu du trottoir sud de la Grande-Rue, à l'angle, vers Beauvais, de la maison récemment construite par M. Duhamel, juge au tribunal de commerce.

M. Adrien Morin s'est exprimé en ces termes :

Chers Concitoyens,

Il y a 55 ans qu'à pareil jour, à cette même place, l'un de nos chers compatriotes battait le tambour pour célébrer la plantation de l'arbre de la liberté (1). Malheureusement il ne jeta pas d'assez profondes racines ; un grand capitaine profita de la misère et du découragement général pour le renverser. La gloire dont il combla la France l'éblouit

---

(1) C'est effectivement le citoyen Mosnier, qui, bien que jeune alors, battait le tambour pour la plantation de l'arbre de la liberté et qui a repris la caisse aujourd'hui pour une semblable solennité.

pendant un certain temps, et lui tint lieu pour ainsi dire de cette liberté qui se conserva du moins dans les grands cœurs.

Aujourd'hui notre digne concitoyen a repris sa caisse pour saluer encore le symbole de notre régénération définitive. Nous devons reconnaître qu'il n'y a plus de restauration monarchique possible, et nous devons nous rallier à la République. Nous la voulons cette fois de toute notre âme, mais pure des excès et des désordres de son aînée.

Il dépend de nous, il dépend de tous les Français de voir enfin se réaliser sans secousse cette sublime devise :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Il ne faut pour cela qu'envoyer à l'Assemblée nationale de braves et loyaux députés bien résolus à faire triompher la volonté du pays et à résister à toute oppression.

La fusion et la concorde sont d'autant plus faciles a établir qu'il n'y a plus à craindre de réaction, tous les bons citoyens reconnaissent l'indispensabilité de se rapprocher, de s'unir pour consolider notre République et la rendre immortelle. La religion vient joindre ses pompes et ses prières à nos vœux et prouver l'union de tous les enfants de la Patrie.

Aussitôt qu'un gouvernement fort et respecté aura été établi par l'Assemblée nationale, elle s'occupera des grandes questions qu'il ne serait pas d'ailleurs possible d'ajourner, à savoir : l'amélioration, la réorganisation de l'agriculture et de l'industrie; satisfaction sera donnée à tous les intérêts légitimes et vous pouvez être convaincus, chers concitoyens, que tout ce qui sera praticable, sera fait.

L'Assemblée nationale confondra, dans sa sollicitude, les intérêts des chefs d'industrie et ceux des ouvriers, car ils sont intimement liés les uns aux autres; si les ouvriers souffraient de la modicité des salaires, leurs chefs ne souffraient pas moins de la terrible concurrence qu'ils avaient à combattre et qui était la seule cause de la diminution de ces salaires.

Si l'on pouvait vous démontrer combien était modique le bénéfice final de la plupart des fabricants, et combien peu faisaient fortune, vous reconnaîtriez que lorsque les ouvriers étaient malheureux, les patrons n'étaient pas moins à plaindre.

Espérons donc qu'on trouvera d'efficaces remèdes aux maux des agriculteurs, des commerçants, des travailleurs en général, et qu'on assurera ainsi le repos et le véritable bonheur de la France.

Vive la République! (1)

Lorsque se produisirent les événements causés par la Révolution du 24 février 1848, une effervescence considérable

---

(1) Extrait du *Bien public de l'Oise* du 9 avril 1848.

s'empara de l'esprit public; l'exaltation fut à son comble lorsque le gouvernement provisoire eut proclamé déchu le régime monarchique et remplacé celui-ci par le gouvernement républicain.

M. Théodore Morin fut pris d'enthousiasme pour les idées nouvelles; il fonda, avec le concours de quelques citoyens, un nouvel organe de publicité sous le titre : *Le Bien public de l'Oise*, dont le programme répondait au principe d'affirmation du régime républicain.

Le premier numéro parut le 16 mai 1848.

Il fut ensuite un des organisateurs d'un Comité central provisoire, présidé par M. Donatien Marquis, chargé d'arrêter, avec le concours de délégués des cantons de l'arrondissement de Beauvais, la liste des candidats attribués au département de l'Oise pour sa représentation à l'Assemblée nationale.

Ce Comité, composé de cinq membres, comprenait M. Donatien Marquis, président; M. Flye, M. Leroux (Emile), tous trois membres du Conseil général; MM. Théodore Morin et Budin-Signez, manufacturiers, ce dernier comme secrétaire.

Dans une séance du 19 mars, au théâtre, M. Donatien Marquis prie l'assemblée d'adjoindre au bureau du Comité provisoire quatre nouveaux membres à prendre par moitié parmi les ouvriers et contremaîtres présents à la séance, dont les noms seront tirés au sort dans une liste de vingt noms dressée séance tenante.

Quelques instants après le sort désigne, comme ouvriers, MM. Guillaume Rendu et Athanase Chevallier, puis, comme contremaîtres, MM. Saint-Remy et Genou, lesquels prennent immédiatement place au bureau.

Après avoir fait valoir tous les avantages résultant de la première application du suffrage universel sur le suffrage restreint, le Comité fait l'exposé de son programme politique, lequel est adopté sans observation, puis s'ajourne à une prochaine séance pour la présentation et discussion des candidatures.

M. Théodore Morin posa définitivement sa candidature à l'Assemblée nationale dans la séance du 24 mars, au théâtre, à laquelle assistaient plus de trois mille personnes.

Après discussion de différentes professions de foi et l'adop-

tion des candidatures Flye et Emile Leroux, M. Donatien Marquis propose celle de M. Théodore Morin, manufacturier à Beauvais. *(Opposition dans l'assemblée.)*

M. Donatien Marquis — Formulez votre opposition.

Une voix. — Il faisait travailler dans les prisons de Clermont et laissait reposer le peuple en ville.

M. Donatien Marquis. — Permettez maintenant, Messieurs, la réponse puisque vous avez entendu l'accusation. Je regarde, comme un devoir personnel, moi, de vous faire bien connaître ce que nous devons à M. Th. Morin; c'est lui qui, pendant qu'on se battait dans les rues de Paris, a été délégué par nos amis auprès de moi pour m'apporter le témoignage de leur approbation, et pour les renseigner sur la marche des événements. C'est par son influence personnelle que M. Barrillon nous a été donné comme commissaire du gouvernement; c'est à lui que nous devons, M. Gibert (1) et moi, d'avoir obtenu les fonds nécessaires au service de la caisse d'épargne; il y a deux jours il obtenait encore de M. Garnier Pagès, ministre des finances, cinquante mille francs en espèces pour la fondation de notre comptoir d'escompte qui aidera notre commerce à occuper nos travailleurs.

La parole est ensuite donnée à M. Morin qui s'exprime en ces termes :

Citoyens,

On me reproche d'avoir fermé mes ateliers et d'avoir précédemment fait travailler dans les prisons au détriment de mes ouvriers; si j'ai fermé mes ateliers c'est avec la plus amère douleur; c'est forcé et contraint par la misère publique; c'est par l'impossibilité de me procurer de l'argent sur les meilleures valeurs. Ici, dans cette enceinte, se trouvent de nombreux ouvriers qui ont travaillé dans mes ateliers; je les adjure de dire s'il en est un seul parmi eux qui puisse me reprocher une injustice volontaire.

Voix nombreuses. — Non, non.

Si je n'ai pas été pour eux un ami, un père. *(Marques d'approbation.)*

J'espère bientôt les rappeler près de moi pour reprendre le cours de mes travaux, et pas un, pas un seul ne manquera à l'appel. Voilà ma justification, voilà ma réponse.

Si j'ai fait travailler dans la prison de Clermont, en voici la raison : dans mon genre d'industrie, il faut beaucoup plus de femmes que

(1) M. Gibert était, à l'époque, receveur général des finances.

d'hommes ; l'activité des affaires me poussait à produire, et, manquant d'ouvrières, malgré de nombreux appels, j'ai fait travailler à Clermont, parce que à côté de cent détenues occupées, je donnais du travail à trente pères de famille en plus à Beauvais. Eût-il mieux valu refuser les commandes et priver ici des ouvriers de travail ? Pendant quatre ans j'ai fait travailler à Clermont, ai-je réduit pour cela le prix du travail à Beauvais ? Non. En 1847, lorsque la cherté des subsistances ralentissait les affaires, n'ai-je pas ralenti, presque suspendu, mes travaux à Clermont. Je disais au ministre que, placé entre ma conscience et mon intérêt, je ne pouvais occuper des détenues et laisser chômer les ouvières honnêtes. On n'a rien voulu entendre. J'ai payé plus de 1,800 francs de chômage à l'État.

Ah ! vos reproches sont injustes. J'ai toujours compris qu'un fabricant n'était pas quitte envers ses ouvriers lorsqu'il avait rétribué leur labeur, qu'il devait oublier ses propres préoccupations pour s'inquiéter de leurs peines, de leurs besoins ; qu'il était leur conseil, leur appui naturel.

Touché de la position de ces jeunes mères obligées de confier à des soins mercenaires des enfants en bas-âge, j'ai voulu, en 1847, fonder une crèche dans notre établissement ; mon honorable ami, M. Flye, a bien voulu m'accorder l'appui de son expérience et de ses conseils. La pénurie des affaires, les lourdes charges personnelles m'ont seules forcé à ajourner ce projet.

M. Flye (de sa place). — Oui, c'est vrai, c'est vrai !

M. Bocquet. — Je viens sans hostilité contre M. Morin ; je veux lui fournir l'occasion de s'expliquer sur les idées de communisme qu'on lui prête.

M. Th. Morin. — Attaché à un travail assidu depuis vingt-cinq ans, si j'ai pu acquérir quelque fortune représentée par des immeubles et des outils, peut-on supposer que je ne sente pas autant que qui que ce soit combien la propriété est chose inviolable et sacrée ? Ces accusations se contredisent. Je ne puis en même temps être communiste et vouloir pressurer l'ouvrier. Je repousse cette qualification de toutes mes forces. Né dans le peuple, je suis du peuple par le sang et par le cœur. J'aime les ouvriers et je professe le plus grand respect de la propriété.

Entièrement livré au soin de mes affaires, j'ai été peu connu et mal jugé. C'est ainsi que les conservateurs d'autrefois m'ont traité d'anarchiste et de républicain avant que la République ne fut proclamée. Je livre ma candidature à l'examen de vos consciences.

M. Donatien Marquis, après avoir consulté l'assemblée, déclare que la candidature de M. Th. Morin est prise en considération à l'unanimité.

Désireux de voir sa candidature agréée par les classes

laborieuses, M. Morin se rendit le 9 avril suivant au club des travailleurs présidé par le citoyen Letemple. Il exposa là ses vues sur l'organisation du travail et développa, selon lui, la question si complexe des rapports entre le capital et le travail.

Il prit la parole en ces termes :

Citoyens,

C'est avec satisfaction que je me trouve devant vous. Si ma candidature a été annoncée d'abord par un autre Comité, ce n'est pas qu'il s'agisse d'exclusion, au contraire ; c'est ici que je devais m'expliquer avec les travailleurs sur la manière dont j'entends l'organisation du travail. C'est une question que j'ai dû étudier avec soin, par goût et par position. J'en reconnais la difficulté. A Paris, des hommes de cœur et de talent meurent à la tâche. C'est, qu'en effet, le travail ne se crée pas, mais il naît de la confiance et de l'ordre. Un moyen a été proposé par M. Louis Blanc. Ce moyen consiste à réunir dans la main du gouvernement tous les états, toutes les industries, petites et grandes, celles du manufacturier comme celles du constructeur. A côté de ces industries centralisées, soldées par l'État, M. Louis Blanc admet néanmoins la liberté. Il y aura donc, d'un côté, industrie du gouvernement : de l'autre, industrie privée. D'un côté, les ateliers entretenus, soldés par l'État et le budget ; de l'autre, des ateliers laissés au libre arbitre des citoyens. Eh bien, citoyens, est-ce là une expérience tout-à-fait nouvelle ? Non. On a déjà tenté souvent la fabrication par les mains de l'État, et toujours les résultats ont démontré que l'État privé du stimulant de l'intérêt particulier produisait moins bien et plus chèrement que les individus.

Un autre élément de ce système, c'est l'association entre le maître et l'ouvrier. Il faut s'expliquer sur l'association dans l'industrie. Je l'admets partout où elle est praticable. Ainsi l'association pour un journal, pour un chemin de fer, pour toutes les entreprises dont les bénéfices sont immédiats, je la comprends. Mais ce principe est-il applicable dans tous les cas ? Vous allez voir le contraire. Prenez un maître menuisier par exemple, son entreprise dure deux ou trois ans, au bout de ce terme, l'architecte vérifie ses mémoires et règle ses comptes. Eh bien quelle société peut-il exister en pareil cas entre le maître et les ouvriers ? Le maître, qui aura distribué une part de bénéfices, pourra-t-il la retirer devant une perte définitive quand ils l'auront consommée en mille petites améliorations dans leur existence ? Non. Il n'y a qu'une manière possible d'associer certains ouvriers aux bénéfices du maître, c'est de les bien rémunérer, et en même temps d'assurer au travailleur une retraite qui lui assure pour ses vieux jours l'existence avec la liberté.

M. Th. Morin établit ensuite un parallèle visant les établissements hospitaliers pour les vieillards, et ajoute :

. Voyez la répulsion que le pauvre éprouve ici pour un établissement richement doté. Pourquoi cette répulsion ? Parce qu'il n'a pas sa liberté. Et pourtant, il y a des abus possibles, contre lesquels il faut se prémunir. Il faut l'avouer, dans la classe ouvrière, il y a des faiblesses. On voit des vieillards qui s'oublient et se dégradent. On a voulu soigner leur santé et leur dignité. Mais ces précautions leur répugnent. Il est plus important que l'ouvrier puisse vivre en famille, et après un travail honorable trouve un repos assuré et digne. Je voudrais donc qu'au moyen d'associations comme celles que vous venez de fonder, et à laquelle je me propose de m'adjoindre, on parvint à assurer des pensions aux travailleurs. Et ce n'est pas une promesse vaine. J'ai parlé de ce projet à plusieurs manufacturiers. Ils sont tous d'accord sur ce point.

On a émis il y a quelques jours la pensée que le salaire est un reste d'esclavage ; je repousse cette comparaison fausse et injuste. Le salaire, noblement acquis, c'est ce que nous recevons tous pour le prix de notre travail, travail manuel ou d'intelligence, et quand il est gagné honorablement personne n'a à en rougir.

Je n'admets pas le salaire uniforme, ce serait injuste. A chacun sa capacité, sa moralité. C'est une règle d'éternelle justice. Eh quoi ! dans une manufacture un ouvrier capable et père de famille ne gagnera pas plus que le débauché, que l'homme qui n'ayant ni les mêmes besoins, ni la même intelligence, ne pourra rendre les mêmes services ! et il travaillerait pour ceux-là. Mais personne ne veut payer de sa sueur les défauts d'autrui.

Le point capital c'est d'économiser les dépenses des travailleurs. Je voudrais voir qu'à Beauvais, par exemple, on put trouver à un prix très minime les choses nécessaires à la vie.

Après une interruption causée par la sortie d'un certain nombre de travailleurs, le calme rétabli, M. Morin est invité à s'xpliquer sur la participation du travail aux produits du capital dans l'association.

M Th. Morin dit que le seul vrai partage dans l'état actuel des choses, c'est que l'ouvrier qui peut produire une quantité d'ouvrage supérieure en bénéficie et profite de son talent. Il est d'avis également que le travail peut s'affranchir de la domination du capital, c'est-à-dire que des travailleurs industriels pourraient s'associer sans que le capital participât aux bénéfices du travail.

Ici se place un incident qui produit un certain tumulte, un citoyen monte à la tribune porteur d'un écrit déclarant que,

selon lui, les ouvriers de M. Morin demanderaient la suppression de différentes retenues qu'il exercerait sur eux aux services du réglement de sa fabrique. M. Th. Morin y répond d'une manière à convaincre les plus incrédules qu'il n'agit dans aucune vue de lucre; qu'il n'a institué les retenues qu'après avoir tout exprès augmenté les salaires; le tout pour prévenir les inconvénients du gaspillage des matières premières. Il finit en proposant formellement que le bureau nomme une délégation pour vérifier son assertion d'après sa comptabilité (1).

Il est évident pour tous que cet incident n'est que l'existence d'une cabale organisée par de toutes autres personnes que les travailleurs. Le tumulte est tel que la candidature ne peut être mise aux voix et l'assemblée se sépare sans prendre aucune détermination.

Justement ému des calomnies propagées contre eux à propos du réglement administratif de leur manufacture, M. Morin aîné fit insérer dans le journal le *Bien public de l'Oise* du 13 avril la protestation suivante :

Sans me préoccuper de la candidature de mon frère et associé, j'ai dû prendre ma part des griefs qu'on lui a adressés, et je viens y répondre.

Si je suis bien informé, ces griefs consistaient à avoir exigé une garantie des ouvriers;

A avoir fait payer aux ouvrières le fil qu'elles employaient;

A avoir imposé d'effroyables amendes;

A avoir fait payer le chauffage et le balayage.

Ce n'a pas été une chose facile, que d'introduire à Beauvais l'industrie de la passementerie pour meubles. Voilà bientôt vingt ans que nous y travaillons, et pour compléter les 300 ouvriers et ouvrières que nous occupions avant la Révolution de février, nous n'exagérons pas en disant que nous en avons vu entrer et sortir plus de 6,000 dans notre établissement.

La persévérance, il faut l'avouer, n'est pas la qualité dominante des ouvriers de notre pays. La diversité des industries et surtout la proximité de la capitale sont des appas qui les attirent sans cesse, et qui les font renoncer aux professions qu'ils ont entreprises.

Pour les forcer à la persévérance, sans laquelle on ne réussit jamais,

(1) Extrait du *Bien public de l'Oise*.

et voyant qu'ils ne faisaient chez nous que paraître et disparaître, nous avions commencé par établir qu'on ne paierait pas un centime d'apprentissage, et que si au bout de huit jours d'essai, les ouvriers faisaient de la marchandise vendable, la façon leur en serait payée comme à leurs anciens camarades.

Ce moyen ne suffisant pas pour atteindre notre but, nous nous sommes imaginés de retenir à titre de garantie de persévérance une minime somme de 50 centimes par quinzaine. Nous avons affiché dans nos ateliers et déposé chez Messieurs les juges de paix des réglements où nous disions que, lorsque cette garantie aurait atteint 20 francs par individu, elle nous appartiendrait comme indemnité de l'infériorité de leurs premiers travaux et du temps passé à les instruire. Nous aurions donc pu en toute circonstance nous refuser à toute restitution de cette garantie et dire aux ouvriers : Vous avez connu les réglements de nos ateliers en y entrant, et vous n'avez rien à prétendre.

Cependant nous avions érigé en habitude et pour ainsi dire en principe, que tous les ouvriers ou ouvrières qui seraient restés avec nous deux années après avoir complété leur garantie en recevraient le remboursement, et nous ne pensons pas que personne au monde puisse nous reprocher d'avoir manqué à cette règle toute bénévole de notre part.

Lorsque les événements de février nous ont forcés, à notre grand regret, d'interrompre en grande partie la fabrication d'articles de luxe qui ne trouvaient plus d'écoulement et dont nos magasins étaient encombrés par suite d'une crise qui remonte à plus d'une année, nous nous sommes fait un plaisir, nous dirions presque un devoir, de rembourser à tous nos ouvriers toutes leurs avances pour garanties échues ou non échues.

Il va sans dire que cette mesure ne concernait pas tous ceux qui nous avaient quittés précédemment de leur plein gré, et qui avaient perdu par là toute espèce de droit à une restitution toujours bénévole.

Deux ou trois individus se plaignent, dit-on, que leurs enfants ont perdu une ou deux garanties, mais il est clair qu'ils doivent s'en imputer la faute. Si, au lieu de renoncer à notre état, ils avaient persévéré du moins jusqu'à l'époque où nous étions dans l'habitude de rembourser cette garantie, ils ne l'auraient pas perdue ; nous pensons donc avoir surabondamment répondu à ce premier grief. Nous passons au second.

Voyant depuis longtemps le gaspillage qu'une certaine quantité de frangières faisaient du fil qu'on leur donnait pour travailler, nous nous sommes imaginés de les intéresser aux soins et à l'économie, et après avoir largement calculé ce qui était nécessaire pour la fabrication de chaque modèle de frange, nous en avons *augmenté la façon* en proportion du fil à employer, et toutes les ouvrières raisonnables nous ont franchement déclaré que loin d'en éprouver une perte, elles y trou-

vaient un petit bénéfice. Nous avons la preuve de tout cela dans notre comptabilité et nous l'offrons à quiconque voudra venir la prendre. Enfin, on a avancé qu'on retenait par an pour 6,000 francs de fil, et l'année 1847 ne présente que le chiffre de 1,487 fr. 50 largement remboursé par l'augmentation sur les façons. Nous abuserions donc de l'attention en insistant à ce sujet.

On a dit que nous retenions 2,700 francs d'amende par année, le relevé de 1847 est de 169 fr. 25 avec preuve à l'appui, et encore faudrait-il en déduire des carreaux cassés, des outils brisés; et ce qu'on a rendu charitablement aux parents de ceux qu'on avait été forcé de punir. En présence de pareils faits incontestables et dont nos braves ouvriers rendraient tous témoignage, on ne se sent pas la force de rien ajouter.

L'usage de retenir pour le chauffage un sou par semaine et par personne, ne date pas d'hier, il y a 20 ans que nous l'avons établi, et si nous ne sommes pas en perte sur cet objet, on n'en saurait dire autant de l'éclairage. Nous avons substitué le gaz aux chandelles que nos ouvrières se procuraient. Mais la vérité est que nous avons payé 1,500 francs environ à M. Daniel en 1847, et que nous nous n'avons reçu que 500 francs. Il est vrai que nous comprenons là-dedans l'éclairage des magasins et du bureau, c'est à dire quatre becs.

Reste enfin le balayage.

Il avait été arrêté que chaque ouvrière devrait, à tour de rôle, nettoyer son atelier; pour s'affranchir de cette obligation, elles ont consenti à rétribuer une ou deux de leurs camarades, et nous ne sommes pour rien dans cet arrangement amiable.

Pour ajouter une preuve au défaut de persévérance de nos auxiliaires, nous rappellerons la nécessité ou nous avons été de prendre une vingtaine d'orphelines afin de faire le noyau de notre atelier de satinage. Nous les avons logées, nourries, entretenues, et l'on peut se rappeler les soins extraordinaires que Mᵐᵉ Morin, la mère, leur a prodigués; forcées à la persévérance, elles sont devenues d'habiles ouvrières et ont prouvé, par conséquent, aux autres le gain très raisonnable qu'elles pouvaient faire. Ce n'est que de cette époque que date la prospérité de cet atelier. Parmi les absurdes griefs qu'on a élevés contre nous, on n'a pas parlé de l'institution d'une caisse pour les malades; moyennant une très modique retenue, nous assurions une certaine somme à ceux qu'un certificat de médecin justifiait être retenus chez eux. Loin d'apprécier le bienfait de cette institution, elle excitait des plaintes et des murmures, on nous accusait de faire bonne chère avec le produit des retenues. Enfin, le découragement et le dégoût nous ont gagnés. Nous avons fait venir des délégués de tous nos ateliers. Nous leur avons établi le compte de cette caisse des malades depuis sa création, et, après avoir constaté la somme versée et celle

donnée à divers, nous avons trouvé environ 800 francs de disponibles, que nous avons rendu à chacun par portion égale.

C'étaient des cris de joie, de transports inexprimables. Les malheureux ne s'apercevaient pas qu'ils tuaient la poule aux œufs d'or.

L'antagonisme des travailleurs envers les chefs d'établissement est vraiment fâcheuse, et les nôtres peuvent voir cependant la simplicité de notre vie intérieure, car elle se passe sous leurs yeux. Ils savent que vingt minutes suffisent à nos modestes repas, et que notre table n'est pas somptueusement servie, puisque nous la défrayons pour 20 sous par jour et par tête.

Nous demandons pardon à nos concitoyens de les avoir entretenus de ces petits détails d'intérieur. Nous pensions nous être montrés paternels envers nos auxiliaires et avoir acquis des droits à leur sympathie; mais, puisque quelques-uns qui nous ont quittés depuis longtemps ont cru devoir élever des récriminations fausses et malveillantes, j'ai pensé, pour mon compte, que j'étais obligé à les détruire (1).

G. Morin aîné.

Violemment pris à parti par un groupement anonyme et réactionnaire, M. Th. Morin n'en persista pas moins dans le maintien de sa candidature, patronnée du reste par le Comité central républicain du département.

Les élections, fixées d'abord au 9 avril, eurent lieu définitivement le 23 du même mois. Malgré son échec, M. Th. Morin sortit néanmoins de l'épreuve dans un rang très honorable, soit le douzième sur vingt-trois concurrents, avec 33,826 voix, c'est-à-dire 12,000 voix de moins que le dernier des élus du département à l'Assemblée nationale qui comptait, comme on le sait, dix candidats.

Pour qui a connu M. Théodore Morin, on sent combien furent grossiers les moyens employés pour combattre sa candidature en le présentant comme un apôtre du communisme; mais en matière électorale les calomnies, même les plus invraisemblables, portent toujours leurs fruits.

Dans un entrefilet inséré dans le journal le *Bien public* du 30 avril, l'administration déclare que M. Th. Morin est depuis trois semaines resté étranger à la rédaction de ce journal.

Dans ce même numéro du 30 avril, M. Th. Morin adresse

---

(1) Extrait du *Bien public de l'Oise* du 13 avril 1848.

à ses électeurs ses remerciements dans les termes suivants :

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous connaissez tous les résultats des élections qui viennent d'avoir lieu : permettez-moi, avant de rentrer dans ma modeste obscurité, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour les suffrages dont vous m'avez honoré. Cette minorité, qui me place le douzième sur la liste est trop honorable pour moi, pour que je n'en sois pas vivement touché ; veuillez donc recevoir ici mes affectueux remerciements.

Je dois à cette honorable sympathie, je me dois à moi-même, aujourd'hui que la lutte est terminée, de réfuter les bruits calomnieux qu'on a répandu sur mon compte ; dans de certains cantons on a profité des nombreux voyages que j'ai faits à Paris sur l'invitation de M. Barrillon, soit pour assurer le service des caisses d'épargne, soit pour la fondation du comptoir d'escompte, pour m'accuser d'avoir coopéré à sa révocation ; son estime qui m'est acquise et dont je suis jaloux, répond suffisamment à cette imputation. Peut-on admettre que celui qui a le plus contribué à sa nomination de commissaire du gouvernement, ait ensuite travaillé à sa chûte ? Je repousse cette accusation de toute la force de mon indignation, et le témoignage de notre honorable concitoyen Barrillon ne me fera pas défaut au besoin.

Ailleurs, exploitant même un service rendu à la ville de Beauvais, pour le comptoir d'escompte de laquelle j'ai obtenu 50,000 francs, on a répandu le bruit que j'avais sollicité cette somme pour moi, à la charge de reprendre les travaux dans notre fabrique, et que, la somme reçue, j'avais laissé les ouvriers sans travail. Qu'on sache bien que c'est la ville de Beauvais qui reçut les 50,000 francs dont profitera son commerce et que, personnellement, je n'ai recueilli que des fatigues et payé de mes deniers tous mes déplacements.

Quant aux basses calomnies dont vous avez pu voir un échantillon dans le *Glaneur senlisien*, je croirais vous faire injure en les réfutant. Quand un honnête homme est insulté par de pareils gens, la seule réponse est le mépris.

Je me réjouis avec vous de voir des hommes honorables revêtus de votre mandat ; mes vœux et mon affection les suivront dans l'accomplissement d'une noble tâche qu'il ne m'est pas donné de partager ; je m'en consolerai si vous voulez bien me conserver votre estime.

TH. MORIN, *Manufacturier.*

Nous ne suivrons pas M. Th. Morin dans les différentes polémiques qui suivirent les élections du 23 avril.

Nous le retrouvons à Paris, dans la journée du 15 mai, en compagnie de quelques citoyens de Beauvais, se joignant à la

garde nationale pour lutter contre l'installation à l'hôtel de ville de l'équipée révolutionnaire provoquée par Barbès et autres contre l'Assemblée nationale (1).

Aux affaires de Juin; un détachement de gardes nationaux de Beauvais, au nombre de 240, sous les ordres de M. Cavrel-Bourgeois, est dirigé sur la capitale pour coopérer, avec la garde nationale de Paris et les troupes de ligne, à la répression de la plus grave des insurrections.

Parti de Beauvais, le samedi 24, le détachement fut rejoint à Clermont par M. Th. Morin qui le mit au courant du mouvement insurrectionnel et l'accompagna jusqu'à destination.

A leur arrivée, les gardes nationaux furent placés de service aux Invalides et à l'Assemblée nationale, avec mission d'assurer l'ordre et de s'opposer à la construction de barricades.

Quatre jours après, l'insurrection vaincue, le détachement rentrait à Beauvais indemne de toute blessure.

Fin novembre de cette même année, M. Th. Morin, sollicite de M. Célestin Lagache, un des élus du département à l'Assemblée nationale, son avis sur la question de l'élection à la présidence de la République, laquelle doit avoir lieu le 10 décembre suivant.

Dans une longue lettre qui n'occupe pas moins de trois colonnes du *Bien public* du 5 décembre, M. Lagache passe en revue les titres des différents candidats et conclut, suivant lui, d'accord avec ses collègues de l'Oise, que le seul candidat possible, c'est le général Cavaignac.

« Il me répugne, dit M. Célestin Lagache, à voir faire un Washington avec un Bonaparte.

« De tous le scandidats, dit-il, le seul qui mérite la confiance des républicains par son passé, par la grandeur de son caractère, par l'éclat de ses services et surtout par son patriotisme, c'est le géneral Cavaignac.

« Louis Napoléon, ce n'est qu'un nom et c'est un homme qu'il faut à la France.

« Bonaparte, c'est un moyen pour arriver à autre chose que

(1) *Bien public de l'Oise* du 18 mai.

ce qui existe, c'est la négation de la République, c'est l'inauguration d'une ère d'inquiétudes, de défiance, *d'attentes de coups d'État;* Cavaignac, au contraire, c'est un but qui s'appelle maintien de ce qui est, c'est une consécration de titres légitimes, c'est l'affirmation du gouvernement républicain ; ce sera l'ordre, la stabilité, le définitif porté au pouvoir pour descendre sur le pays en confiance dans le présent et en foi dans l'avenir. »

Telle fut, dans un résumé succinct, la lettre de M Lagache à M. Th. Morin.

Cette lettre rendue publique, par le désir de son auteur, M. Th. Morin y répond en la faisant suivre par un essai de réfutation et un plaidoyer en faveur de Louis Napoléon.

J'ai accepté la République, dit M. Th. Morin, mais je la voulais calme, modérée, pure par conséquent de tout excès. Comment nous l'a-t-on faite ?

Je déplore l'état d'anarchie qui règne en Europe, détruit tout commerce et provoque une détresse affreuse de l'industrie. J'ai le cœur déchiré de l'état d'extrême misère de la classe si intéressante de nos ouvriers.

Je vois les finances obérées et la banqueroute imminente.

Je reproche à Cavaignac mes amis tués à la porte Saint-Denis ; je le déclare inhabile à administrer et impuissant à ramener la confiance et le crédit.

Je préfère Louis Napoléon parce que en dépit des calomnies, *je le sais loyal, fidèle à tenir ses promesses ;* parce qu'il veut s'appuyer sur tout ce qu'il y a de sage et de modéré dans le pays ; parce que seul, il peut ramener l'ordre, la confiance et le travail pour les malheureux qui ont faim.

M. Th. Morin termine ainsi, s'adressant à M. Célestin Lagache :

Ma franchise ne vous déplaira pas, à vous, homme de cœur et de conviction ; vous plaindrez mon erreur, peut être, mais vous ne douterez pas de ma sincérité.

Nous ne suivrons pas nos deux contradicteurs dans les polémiques auxquelles s'associa, contre M. Th. Morin, la rédaction d'alors du *Bien public*, d'accord avec les déclarations des représentants de l'Oise.

Momentanément guéri de toute ambition politique et

profondément affecté des calomnies dont il fut l'objet, M. Théodore Morin s'appliqua dans la suite à reconstituer l'activité commerciale de son industrie si violemment ébranlée par les événements de l'époque.

Les intérêts municipaux ne le laissèrent pas indifférents; il leur consacra également tout le dévouement dont le rendait capable son exubérante activité.

Classé parmi les plus imposés de la commune, il fut en cette qualité convoqué à la séance du Conseil municipal du 2 décembre 1849, afin de donner son avis sur le projet de construction d'une maison d'école avec salle de mairie; projet en suspens depuis un demi siècle. Mis au courant de l'infériorité des ressources, M. Th. Morin, afin de hâter et de faciliter l'exécution des travaux, déclare souscrire personnellement pour un rabais de 10 % sur le chiffre du devis s'élevant à la somme de 12,794 fr. 34, sans préjudice de ce que pourra produire ultérieurement l'adjudication de ces travaux. C'est donc une somme de 1,279 fr. 40 que M. Th. Morin consacra gracieusement au profit de la commune en faveur du projet.

Afin de lui donner un témoignage de sa reconnaissance, le corps électoral appela M. Th. Morin au Conseil municipal dans les élections complémentaires du 31 août 1851.

Réélu aux élections générales du 12 septembre 1852, il fut, par arrêté préfectoral du 7 octobre suivant, nommé maire de Saint-Just et prêta serment en cette qualité le 12 du même mois.

Ses préférences, manifestées publiquement en faveur de Louis Napoléon, lors de l'élection présidentielle, ne sont pas étrangères au choix dont il fut l'objet de la part de l'administration préfectorale de l'époque.

Au mois de mars de l'année suivante, un dissentiment se produisit entre le maire et son Conseil municipal pour le réglement d'un reliquat dû sur la construction de la maison d'école.

La démission de la majorité du Conseil mit M. Th. Morin dans la nécessité de remplacer l'assemblée démissionnaire par une commission municipale de son choix : la nomination fut sanctionnée par arrêté préfectoral du 2 mai suivant.

Les causes du conflit se trouvaient dans l'opposition du

Conseil contre les propositions du maire tendant à l'aliénation par adjudication des immeubles provenant de l'ancienne école, bâtiments, jardins et prairie faisant suite, et dont les fonds étaient destinés au réglement définitif de la construction nouvelle.

M. Th. Morin n'eut guère plus de succès avec sa commission municipale dans une première réunion. Ses propositions furent dédaignées de la majorité et dans une réunion suivante il y eut partage égal des voix. Ce n'est qu'à la faveur de sa voix prépondérante de président qu'il put en agir suivant son bon plaisir.

Ce fut une faute du reste dont il ne tarda pas à mesurer la portée et dont sa mémoire supporte encore de nos jours tout le grief.

M. Th. Morin conserva ses fonctions de maire jusqu'au 29 juillet 1855, puis donna sa démission.

Libre désormais, M. Th. Morin s'adonna exclusivement aux soins de sa fabrication qui prit dès lors un mouvement ascendant de prospérité jusqu'en 1861, époque où surgirent les événements d'Amérique.

L'avenir lui apparut-il à cette époque sous un jour compromettant, et redoutait-il de nouvelles calamités commerciales, on peut le croire, car il prit la décision de céder son établissement en se donnant un associé qui devait, par la suite devenir son successeur.

A cet effet, il contracta des engagements avec le fils d'une des plus importantes familles de Beauvais. Mais avant l'expiration du terme fixé pour la prise de possession, M. Th. Morin, on ne sait pour quelle cause, revint sur sa détermination, paya les 50,000 francs de dédit stipulé et demeura désormais seul maître de sa manufacture.

Il est permis cependant d'expliquer, par des raisons de famille, les motifs qui guidèrent M. Th. Morin, car il appela auprès de lui, pour le seconder dans son industrie, M. Edouard Le Clerc, son beau-frère, lequel devint, par la suite, son associé puis son successeur.

C'est à cette époque qu'il réalisa le projet de construction du vaste atelier actuel, dont le but était de centraliser dans un vaisseau unique les services épars de sa manufacture.

M. Th. Morin, quoique sexagénaire, avait conservé toute

l'activité de l'âge mûr; il avait la conception large, la prévision sure, l'accueil sympathique. Il admettait, toutefois, difficilement la contradiction et ne pouvait supporter aucune résistance à ses ordres, dussent même ses intérêts en souffrir.

Très vif dans la répression des fautes contre la discipline et le bon ordre, il est jusqu'à la fin resté fidèle à sa maxime favorite : « Puisque j'ai prévu une place pour chaque chose, disait-il, j'exige de tous que chaque chose soit à sa place. »

Il n'était pas exclusif toutefois, et lorsque parfois une observation malencontreuse de sa part tombait à faux, il n'hésitait pas à reconnaître son erreur et à modifier par de bienveillantes paroles la mauvaise impression qu'avait pu produire la vivacité de son caractère. Un tel maître était bien digne de l'affection de ses subordonnés.

Aucune infortune ne le laissait indifférent, et c'est surtout à la classe ouvrière qu'il réservait ses plus bienveillantes sympathies. Lors de l'incendie de l'usine Tétard, le 28 juin 1869, M. Th. Morin consacrait une première somme de 200 fr. à la souscription ouverte en faveur des ouvriers de cet établissement livrés à un chômage prolongé. Quelques jours plus tard, son épouse et lui-même ajoutaient à leur première souscription une somme nouvelle de 800 francs.

Propriétaire du domaine de Marguerie, près Hermes, M. Th. Morin venait dans cette résidence d'été chercher le calme et le repos que lui rendaient nécessaires les fatigues de son extraordinaire activité.

Dans cette même année 1869, M. Th. Morin fut reconquis à nouveau par la politique. Avec le concours de notabilités de la ville et du département il fonda le *Messager de l'Oise*, organe libéral de décentralisation administrative.

Placé sous la gérance de M. Delacroix, et la direction politique de M. le baron de Bicquilley, cette feuille dirigée contre le pouvoir personnel et autoritaire du gouvernement bonapartiste, rendit pendant dix-huit mois les plus grands services à la cause du progrès dans l'Oise, en exerçant un contrôle vigilant sur les actes administratifs et en luttant vaillamment contre les candidatures officielles, marchant ainsi à l'avénement du régime constitutionnel du pays par le pays.

Le *Messager de l'Oise* contribua aussi avec énergie à l'extension des chemins de fer dans la région. On peut dire avec juste raison que cet organe, sous l'impulsion de ses fondateurs et la direction du baron de Bicquilley, fut à cette époque le précurseur et le promoteur du réveil public dans notre département.

En juin 1870, le *Messager de l'Oise* se fusionna avec l'*Indépendant de l'Oise,* fondé à cette époque par M. Noulens, publiciste du Gers, qui en eut la direction politique. Appelé par la confiance des actionnaires à la présidence du conseil d'administration, M. Th. Morin collabora à la rédaction de cette feuille par de nombreux articles politiques, et se spécialisa surtout dans des articles de chroniques électorales lors des élections cantonales des conseils départementaux après le plébiscite du 8 mai 1870.

M. Th. Morin fut douloureusement éprouvé par la mort de son frère aîné, M. Adrien Morin, décédé le 3 octobre 1869, dans sa propriété de Saint-Just-des-Marais, à l'âge de 64 ans. Cet événement eut, dans la suite, une répercussion fâcheuse sur son caractère, en raison de la vive et solide amitié qui unissait les deux frères, affection qui ne s'est jamais démentie pendant toute la durée de leur existence. Il eut la consolation, malgré la résistance de l'entourage du moribond, de recevoir de son aîné le suprême adieu avec l'effusion de ses fraternels et affectueux sentiments.

Indifférent personnellement aux choses de la politique, M. Adrien Morin ne se confina pas pour cela aux seules préoccupations de son industrie ; il répondit avec empressement à la confiance que lui témoignèrent ses contemporains en l'appelant à prendre rang dans la justice consulaire de son pays.

Nommé juge suppléant au tribunal de commerce de Beauvais pendant les années 1843 et 1844, il devint juge titulaire de 1845 à 1848. Ces mêmes fonctions lui furent renouvelées de 1852 jusqu'en 1854. Appelé en 1856 à la présidence de ce même tribunal, il apporta à l'accomplissement de ces diverses fonctions le dévouement et la compétence que garantissait toute une existence de labeur industriel et de probité commerciale.

En mars 1853 il entra dans la composition du Conseil

d'administration de la caisse d'épargne de Beauvais, où il rendit à nouveau les services les plus appréciables.

A la suite de la guerre de 1870, qui provoqua la chute de l'Empire, un décret du gouvernement de la Défense nationale, en date du 8 septembre, fixa au 16 octobre suivant les élections pour la nomination d'une Assemblée constituante.

Dans un entrefilet de l'*Indépendant de l'Oise* du 22 septembre, M. Noulens, rédacteur en chef, fait appel à la candidature de M. Morin dans les termes suivants :

J'ai dit plus haut que l'industrie départementale devait être représentée à la Constituante. Un homme digne d'être investi du mandat populaire par son intelligence, son indépendance de caractère, son activité fructueuse est M. Morin, manufacturier à Saint-Just-des-Marais. Notre amitié pour lui nous interdit de dénombrer ses mérites ; il nous sera permis, cependant, de dire que sa parole facile et claire, ses idées libérales, son esprit pratique, légitiment pleinement la candidature qui lui a été offerte et qu'il a jusqu'à ce jour refusée. Grâce à nos efforts et à raison de la situation périlleuse où nous sommes, M. Morin a fait taire ses scrupules pour obéir à la voix du devoir.

Cédant aux nombreuses sollicitations dont il fut l'objet, M. Th. Morin y répondit de la façon suivante :

Marguerie, 21 septembre 1870.

*Monsieur le Directeur de l'*INDÉPENDANT DE L'OISE.

Mon cher Monsieur,

Ce n'est pas sans une grande hésitation que j'accepte la responsabilité de représenter mes concitoyens à la Constituante.

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, voici comment je comprends le mandat de constituant dans les circonstances présentes :

Proclamer la déchéance de l'Empire de la manière la plus absolue, confirmer le gouvernement de la Défense nationale dans tous ses pouvoirs, lui donner celui de conclure un traité de paix honorable, soumis à l'acceptation de l'Assemblée constituante.

Quand sera terminée l'affreuse guerre actuelle, il nous faudra réparer par un zèle incessant les désastres provenant de la politique Napoléonienne. Les moyens efficaces, selon nous, seront l'économie des ressources nationales, l'ordre ainsi que le développement du crédit industriel et agricole, sans lesquels on ne peut espérer le retour de la tranquillité et de la prospérité publique.

C'est dans ce but souverain que, cédant à des instances diverses, je

consens à poser ma candidature, laquelle, en ce moment, est un dangereux honneur.

Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments affectueux.

TH.-G. MORIN.

M. Morin, cependant, ne persista pas dans sa résolution et renonça définitivement à toute candidature.

Sa détermination est appréciée de la façon suivante dans un entrefilet de l'*Indépendant* du 9 octobre suivant :

Par son passé militant, son caractère énergique, son intelligence élevée, son amour de la patrie et du bien, M. Morin, manufacturier à Saint-Just-des-Marais, était digne entre tous du mandat électif. Des scrupules excessifs et une modestie outrée le font se désister d'une candidature autour de laquelle devait se grouper toute la population industrielle du département dont il aurait su, avec grande pertinence, défendre les intérêts. Notre insistance et celle de tous ceux qui apprécient les qualités supérieures de M. Morin, n'ont pu vaincre sa résolution de rester dans la retraite. Qu'il permette au moins à ses amis de lui témoigner leurs regrets, puisqu'il n'a point cru devoir suivre leurs sympathiques conseils.

J. NOULENS.

Les progrès de l'invasion ayant rendu impossible les élections à la Constituante, le décret fut rapporté et les élections ajournées.

On se rappelle que lorsque le *Messager de l'Oise* se fusionna avec l'*Indépendant,* M. Morin fut nommé président du conseil d'administration de cette dernière feuille.

Voulant s'affranchir de toute responsabilité dans la direction politique du journal, en raison de la marche des événements qui se précipitaient avec une rapidité déconcertante, M. Morin adresse la lettre suivante au directeur de l'*Indépendant de l'Oise :*

Marguerie, 10 novembre.

Monsieur le Directeur de l'INDÉPENDANT DE L'OISE.

Monsieur,

Le but des fondateurs du journal l'*Indépendant de l'Oise* était de combattre les abus odieux du gouvernement impérial, de revendiquer les droits de la nation, d'aider enfin au retour à un gouvernement libéral sous le contrôle sérieux de députés librement élus.

L'Empire s'est effondré dans la honte, les événements ont marché avec une rapidité effrayante, un gouvernement de la Défense nationale a été formé à Paris le 4 septembre.

J'aurais désiré convoquer les membres du conseil d'administration pour les consulter sur la ligne à adopter, mais leur dispersion, suite des événements, ne m'a pas permis de le faire.

D'un autre côté, un certain nombre de personnes, sachant que je suis l'un des fondateurs du journal, m'y supposent une influence contraire aux statuts et à la réalité. Je désire que le public soit instruit que, sans me prononcer sur la direction du journal, je demeure tout-à-fait étranger à cette direction.

Je vous serai obligé de vouloir bien publier cette lettre et d'agréer mes humbles salutations.

TH.-G. MORIN.

Cette lettre de M. Morin fut appréciée de la façon suivante dans l'*Indépendant* du 13 novembre par M. Noulens, rédacteur en chef :

M. Morin, dont nul plus que nous n'apprécie l'intelligence, la droiture de caractère, les élans généreux et les tendances rationnelles en politique, fut, lors de la fondation de l'*Indépendant de l'Oise*, désigné par les actionnaires comme président du conseil de surveillance. Ce choix était légitime sous tous les rapports. Après nous avoir prêté le concours de sa pertinence administrative et celui de sa plume vaillante, M. Morin désire suspendre sa collaboration jusqu'à ce qu'il soit statué définitivement, par les représentants de la Société, sur la ligne à tenir dans notre journal en présence des événements complexes et terribles qui se précipitent sur la France. Comme lui, nous souhaitons être allégé le plus tôt possible de la responsabilité qui nous incombe. Cette situation, une fois réglée, nous espérons que M. Morin reprendra sa place utile parmi les rédacteurs de l'*Indépendant de l'Oise*.

J. NOULENS.

M. Morin maintint sa démission et resta désormais étranger à la politique militante; il cessa également toute collaboration à la rédaction de l'*Indépendant de l'Oise*.

Propriétaire d'immeubles importants dans la commune de Hermes, en dehors de son domaine de Marguerie, il entra au Conseil municipal de cette localité lors du renouvellement intégral des Conseils municipaux, le 30 avril 1871. Elu maire de Hermes dans la séance du 14 mai suivant, il conserva ces fonctions jusqu'au 22 mars 1876, époque à laquelle il démis-

sionna pour venir habiter son magnifique immeuble de la rue de Buzenval et s'y reposer auprès de son épouse affectionnée des fatigues d'une existence toute de labeur et de dévouement à l'intérêt public en général et particulièrement à la classe laborieuse.

Il consacra ses loisirs à des travaux de tapisserie artistique de grande valeur, jusqu'à ce que la mort le surprît subitement le 29 mars 1882, à l'âge de 76 ans.

Privé de postérité comme son aîné, avec lui disparaît le dernier des membres de la famille Morin.

Inhumé d'abord à Hermes, sa dépouille mortelle fut depuis transférée à Beauvais dans une sépulture de famille.

Son épouse, qui lui survécut, se consacra avec un dévouement digne d'éloges à assurer l'avenir de ses neveux et nièce que la mort prématurée de leurs soutiens avait laissés orphelins. Elle rejoignit son mari dans la tombe fin juillet 1903, à l'âge de 83 ans. Sa perte fut vivement sentie non seulement des membres de sa famille, mais aussi des nombreux indigents qui trouvaient toujours chez elle, avec le plus bienveillant accueil, la plus généreuse sollicitude.

Voilà plus de vingt-cinq ans que M. Th. Morin est décédé, mais sa mémoire, en raison du bien qu'il fit, est de celles qui ne périssent pas. Parler de lui s'est s'associer à des sentiments toujours vibrants chez ceux qu'il a gouverné comme chez tous ceux qui l'ont connu.

Il n'est pas, croyons-nous, de chef d'industrie qui ait plus que lui aimé la classe ouvrière, ni qui fut plus digne d'en être affectionné.

A. DAUBIGNY.



PORTIEZ (de l'Oise)

Né à Beauvais, le 5 Avril 1765.
Député de l'Oise à la Convention Nationale,
Membre du Conseil des Cinq-Cents,
Membre du Tribunat,
Professeur-Directeur de l'École de Droit de Paris,
Doyen de la Faculté de Droit de Paris,
Mort à Paris, le 28 Avril 1810.

Cliché L. Thiot.

PORTIEZ (DE L'OISE)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nous avons eu le regret de ne pouvoir mettre à l'appui de notre monographie de *Portiez* (de l'Oise), insérée dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise* (année 1906), un portrait de ce personnage.

Les renseignements pris tant au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale qu'au Musée Carnavalet, ne nous avaient laissé aucun espoir de trouver jamais une gravure quelconque représentant notre compatriote, et nous avons dû nous faire à l'idée que *Portiez* n'avait pas imité l'exemple de certains de ses collègues du département ayant siégé dans les diverses Assemblées législatives de l'époque.

Mais un hasard inespéré vient tout récemment de nous mettre en rapport avec un descendant de la famille *Portiez*, lequel nous apprit qu'il existait chez son aïeule, petite-nièce du conventionnel, un portrait de ce dernier.

Ce portrait (1), dessiné par Fournier et gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace, représente *Portiez* en buste. Les cheveux, frisés et formant par derrière une sorte de tresse, sont disposés en catogan. La physionomie est franchement sympathique.

---

(1) Nous ne saurions trop exprimer à Mme veuve Bricogne, à Mouy (Oise), toute notre gratitude pour la parfaite obligeance et l'extrême amabilité qu'elle a eues de nous confier non seulement ce portrait, mais encore un autre document que nous aurons l'occasion de citer.

Le costume est celui de membre du Tribunat (bleu à broderies d'argent), ce qui nous permet de dater approximativement cette gravure qui a dû être exécutée entre le 1er janvier 1800 et le 24 mars 1804, date à laquelle *Portiez* a cessé ses fonctions de tribun.

En même temps que nous présentons cette reproduction des traits de notre compatriote, nous avons pensé qu'il ne serait pas hors de propos de compléter sur quelques points notre travail de l'an dernier.

Nous avons dit que *Portiez* était sans doute au nombre des 371 députés nommés à la Convention nationale, qui ouvrirent la session et se constituèrent dès le 20 septembre 1792.

Trois jours après, le 23, il fut admis au nombre des membres de la Société des Jacobins de Paris, en même temps qu'Isoré, Massieu, etc. (1)

Obligé de quitter Beauvais pour remplir ses devoirs de représentant du peuple, *Portiez* entretint, avec la Société des Amis de la Constitution qu'il avait contribué à fonder et dont il fut l'un des présidents, une correspondance d'autant plus intéressante que ses lettres étaient écrites en séance même, et qu'elles mettaient la Société au courant des faits politiques les plus importants.

La dernière lettre de *Portiez* adressée aux Sociétés populaires qui succédèrent à la Société des Amis de la Constitution (2), et qui existe dans les archives municipales de la ville de Beauvais, est datée du 20 septembre 1793.

Nous avions émis l'opinion que les lettres adressées par la suite semblaient ne pas avoir été conservées ; il en existe seulement trace dans les comptes rendus sommaires des séances.

Nous en avons eu, depuis, l'explication.

De l'examen des procès-verbaux des séances de la Société populaire révolutionnaire, il résulte que le citoyen Isoré, représentant du peuple, de passage à Beauvais et présidant

(1) Aulard : *La Société des Jacobins*, t. IV.

(2) Devenue, à partir du 22 septembre 1792, Société des Amis de la liberté et de l'égalité.

la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), avait invité la Société à dénoncer ceux qui auraient eu des relations avec *Portiez*, « attendu que ce n'étaient que des Brissotins, enne-« mis de la République. »

A la séance suivante, le 10, un membre proposa, attendu la dénonciation faite par le représentant du peuple Isoré contre *Portiez*, que les lettres reçues de ce dernier fussent brûlées.

Cette motion fut adoptée par l'assemblée et il y a tout lieu de croire qu'elle fut mise à exécution, puisque l'on ne retrouve aucune des lettres dont il fut fait lecture aux séances des 20 octobre 1793, 20 frimaire an II (10 décembre 1793), 1er et 5 nivôse an II (21 et 25 décembre 1793), 8 pluviôse an II (27 janvier 1794).

Plusieurs mois après, la Société ne semblait pas encore être revenue à des sentiments moins hostiles à l'égard de *Portiez*. En effet, une adresse de celui-ci à ses commettants, reçue le 5 prairial (14 mai), ne fut pas lue sur-le-champ, mais il fut arrêté qu'à la séance du décadi suivant, on discuterait sur la question de savoir si cette adresse serait lue ou non. Les procès-verbaux des séances ultérieures sont muets à cet égard.

Si la Société populaire révolutionnaire de Beauvais, sur l'incitation d'Isoré, retira sa confiance à *Portiez*, il n'en fut pas de même de la population et de la Municipalité.

Le 30 ventôse an II (21 octobre 1794), il fut salué au théâtre par des acclamations universelles ainsi que son collègue Joubert (de l'Hérault), alors que tous deux se rendaient en mission à l'armée du Nord

Dans la journée, avait été célébrée la fête des Victoires ; le citoyen Joubert déposa, au son d'une musique guerrière, une couronne sur une urne; ensuite *Portiez*, sur l'invitation du Conseil général de la commune, prononça un discours analogue aux circonstances, suivi de chants patriotiques et des cris de : « Vive la République ! Vive la Convention ! » (1).

(1) Archives municipales de la ville de Beauvais. — D 16. Registre des délibérations du Conseil général de la commune.

Nous croyons devoir donner connaissance de quelques lettres échangées entre *Portiez* et la Municipalité de Beauvais.

A la date du 5 pluviôse an III (24 janvier 1795), *Portiez* écrivait d'Amsterdam :

Les papiers publiés vous auront appris, citoyens, nos brillantes conquêtes en ces pays. Sitôt que le dégel arrivera, la France ne tardera pas à s'en ressentir, car nous trouvons ici des ressources en tout genre. Je vous envoie deux proclamations qui vous mettront à même de juger de nos principes et de notre conduite dans ces contrées (1).

Salut et fraternité,

PORTIEZ de l'Oise.

Sur la motion d'un membre, le Conseil général de la commune arrêta qu'il serait écrit une lettre de félicitations au citoyen *Portiez* Cette lettre, datée du 17 pluviôse suivant, est ainsi conçue :

Le Conseil général de la commune
au citoyen Portiez *(de l'Oise), représentant du peuple*
près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

Nous recevons, concitoyen, ta lettre datée d'Amsterdam, du 5 de ce mois ; elle nous annonce que la prise de la Hollande assurera de grandes ressources à la France ; cette nouvelle ne peut qu'être très agréable aux vrais amis du peuple.

Tu nous fais aussi passer les deux arrêtés que tu as pris avec tes collègues en entrant dans ces contrées. Ils sont dignes de représentants d'une nation libre et victorieuse. La République française ne peut mieux user de ses conquêtes qu'en donnant la liberté aux peuples après avoir chassé leurs tyrans ; rien n'est plus propre à faire de ces peuples des frères, des amis, des alliés, à leur faire détester la tyrannie et chérir la liberté, que d'apporter au milieu d'eux la confiance, la justice et d'y garantir la sûreté des personnes et des propriétés. A la première nouvelle de l'entrée des armées de la République à Amsterdam, nous nous sommes empressés de l'annoncer avec satisfaction à nos concitoyens. Ce jour-là, arrivait une demi-brigade venant de Bruxelles, nos braves frères d'armes qui la composaient ont fait retentir les airs avec

(1) Archives municipales de la ville de Beauvais. — D 6. Registre des délibérations du Conseil général de la commune.

nous de ces cris chéris : Vive la République! Vive la Convention nationale! (1).

La mission de *Portiez* en Belgique et en Hollande prit fin le 26 germinal an III (15 avril 1795).

La question des subsistances constituant pour les administrations municipales un énorme souci, la Municipalité de Beauvais sollicitait, le 14 floréal suivant (3 mai 1795), dans les termes ci-après, son concours auprès du Comité de salut public :

Le Conseil général de la commune au citoyen Portiez, *député de l'Oise, à la Convention nationale, rue du Bac, n° 253.*

L'Admininistration du département de l'Oise, dans sa séance du 12 de ce mois, a autorisé l'emprunt volontaire de 600,000 livres que nous avons ouvert conformément à la loi du 30 germinal.

Comme pendant son séjour en cette commune, tu as eu connaissance de notre projet d'emprunt et du motif qui nous a déterminés à l'ouvrir, nous t'invitons de vouloir bien te transporter au Comité de Salut public (section des subsistances et approvisionnements), pour faire accélérer cette approbation. Nous te prions d'exposer notre position aux représentants qui composent ce Comité, de les pénétrer de la nécessité qu'il y a, qu'ils prennent promptement un arrêté à cet égard ; tu pourras même leur dire que nous craignons beaucoup de ne voir se présenter de prêteurs qu'après l'approbation du Comité, exigée par la loi.

Nous comptons beaucoup sur ton zèle et sur ton amour bien connu pour tes compatriotes (2).

On se rappelle que, sur la proposition de *Portiez,* Directeur de l'Ecole de droit de Paris, le bureau d'administration avait voté, le 18 thermidor an XIII (6 août 1805), l'érection d'une statue en marbre de S. M. l'Empereur et Roi dans la grande salle de l'Ecole, destinée aux actes publics et cérémonies.

Il est à supposer que « le Temple de la Loi » était en assez mauvais état, puisqu'une commission avait été instituée pour examiner les travaux faits et indiquer ceux restant à faire.

---

(1) Archives municipales de la ville de Beauvais. — D 25. Registre de copies de lettres.

(2) Archives municipales de la ville de Beauvais. D. 25. Registre de copies de lettres.

C'est ce qui résulte de la lettre suivante :

Le Directeur de l'Ecole de droit de Paris
à M. le Conseiller d'Etat, Préfet du département de la Seine, Commandant de la Légion d'honneur, Président du bureau d'administration de l'Ecole de droit.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir que vous avez accepté d'être membre d'une commission pour entendre les artistes appelés à juger les travaux faits à la principale salle de l'école et indiquer ceux qui pourraient y être faits pour l'assainir et l'approprier à sa destination.

Je vous prie, Monsieur, de me mander quel jour et quelle heure vous sont les plus convenables pour la convocation de la commission et des artistes par vous désignés. La chose est d'autant plus urgente que le bureau sera convoqué le 15 de ce mois, et qu'il est nécessaire que le rapport de cette commission soit fait le même jour.

Convient-il d'appeler M. Moliens le jour où la commission se réunira pour porter son jugement sur la salle. Je soumets cette question à votre sagesse.

En attendant votre réponse qui ne peut être trop prompte,

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement (1).

Le Directeur de l'Ecole,
PORTIEZ de l'Oise.

Paris, le 4 juillet 1806.

La lettre porte cette mention, sans doute écrite de la main du Préfet : « Pour samedi prochain 2 heures. Appeler « M. Moliens me paraît chose indispensable. »

Portiez, Directeur-professeur de l'Ecole de droit, fut chargé du cours de droit civil dans ses rapports avec l'administration publique; c'est par erreur que, dans notre premier travail, il a été imprimé : dans ses rapports avec l'instruction publiqne.

Nous nous sommes étendu sur la séance solennelle d'ouverture de l'Ecole de droit, le 5 frimaire an XIV. Il y eut un incident raconté par M. Glasson, Doyen de la Faculté de droit de Paris, dans un article sur le centenaire des Ecoles de droit. Nous le

(1) Cette lette est en notre possession.

donnons ci-après ; en outre, il se termine par une appréciation sur le discours français prononcé par *Portiez*.

Immédiatement après la cérémonie, le bureau d'administration de l'Ecole se réunit pour décider que l'arrêté du Ministre de l'Intérieur relatif à la statue de l'Empereur, le procès-verbal et les discours de la séance d'ouverture seraient imprimés. En conséquence, le Directeur de l'Ecole écrivit à M. Veillard pour le prier de lui faire remettre la copie de son discours (1). M. Veillard fit une réponse assez inattendue : il déclara qu'étant rentré chez lui il s'était empressé de brûler la seule copie qu'il possédait de ce discours et qu'il lui était dès lors impossible de satisfaire aux vœux du bureau d'administration. Aussi, le discours de M. *Portiez* fut-il seul imprimé.

Le discours prononcé par M. *Portiez* ex-tribun, Directeur-professeur de l'Ecole de droit, à la séance d'ouverture, nous a été transmis. Il est écrit dans le stye et le goût de l'époque, mais ne se distingue pas par l'originalité (2).

Nous avons dit aussi, d'après M. Marcellin Pellet, qu'en 1817, Mme veuve *Portiez*, poussée sans doute à la fois par le besoin de se procurer quelques ressources et le désir de désencombrer son appartement, s'était décidée à vendre la bibliothèque révolutionnaire de son mari. Cette vente eut lieu seulement quinze ans après, le 30 décembre 1832.

Mme Portiez, qui, après la mort de son mari, décédé le 28 avril 1810, s'était retirée dans son pays natal à Grandvilliers (Oise), avait épousé, en cette localité, le 27 janvier 1814, M. Dupille, contrôleur principal des droits réunis, de qui elle eut deux enfants. (3)

Comment expliquer que Mme Portiez, de 1817 à 1832, n'ait jamais fait connaître son nouvel état civil ? Peut-être avait-elle supposé qu'en gardant, pour la circonstance, le nom de son premier mari, elle conserverait à la collection hors ligne

---

(1) Ce discours était en langue latine.

(2) Cet article nous a été communiqué par M. François Béra, arrière petit-neveu de *Portiez* (de l'Oise), à qui nous adressons tous nos remerciements.

(3) Nous tenons ce renseignement de l'obligeance de notre honoré confrère, M. l'abbé Meister. Nous lui renouvelons ici nos bien sincères remerciements.

réunie par *Portiez* une célébrité qui n'aurait plus existé au même degré sous un autre nom. (1)

Portiez, très passionné pour tout ce qui avait été imprimé touchant la période révolutionnaire, avait proposé le plan d'une bibliothèque de la Révolution française. Nous renvoyons à l'intéressant article publié par M. Guiffrey, dans *La Révolution française*, t. XIII, page 19.

En terminant notre monographie de *Portiez*, nous avions exprimé l'opinion qu'il avait dû naître au n° 2021 de la rue de la Taillerie (actuellement n° 6). Nous pouvons l'affirmer aujourd'hui. Il résulte d'un inventaire notarié dressé par Me Joly, notaire à Beauvais, du 24 ou 28 ventôse an XIII, qui nous a été obligeamment communiqué par Mme Bricogne, petite-fille de Gaudence Portiez, que cet immeuble fut acquis par Pierre Portier, le 23 juillet 1750 et que lors de la liquidation faite entre les enfants le 21 fructidor an IV (7 septembre 1796), la maison fut attribuée à Gaudence Portiez (2) et à *Portiez* (de l'Oise). Elle resta indivise entre les deux frères, Gaudence étant reconnu propriétaire des deux tiers.

L'immeuble en question cessa d'apportenir à la famille *Portiez* après la mort de Gaudence, survenue le 15 frimaire an XIII (6 décembre 1804).

L. THIOT.

---

(1) Dans son histoire socialiste de la Révolution, Jean Jaurès fait connaître (tome 1er, la Constituante) qu'il a utilisé la collection *Portiez* (de l'Oise).

(2) Portiez (Gaudence-Louis-René) fut officier municipal, administrateur du district, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Beauvais, puis près de l'administration centrale du département de l'Oise. Il est décédé Inspecteur des contributions directes du département.

LISTE

DES

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

pendant l'année 1907

Il est impossible d'énumérer les ouvrages et documents de toutes sortes dont s'est enrichie, en 1907, la Bibliothèque de la Société : legs de M. le chanoine Marsaux, — don de sa belle bibliothèque documentaire par M. l'abbé Renet, — titres anciens offerts par M. Simon et par M. Mansire, — multiples publications déposées à chacune de nos séances par leurs auteurs.

Il suffit de constater, à ce sujet, les compte-rendus de ces séances.

Toutes ces publications ont été classées et cataloguées par fiches, avec le soin le plus minutieux, par notre dévoué bibliothécaire-adjoint, M. Bataille.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE BEAUVAIS

pendant l'année 1907

PEINTURE. — ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS

M, Théodore Le Clerc — Un métier complet de passementerie avec les accessoires.

Bannière de la Société de Secours mutuels de l'usine de passementerie.

M. Blond. — Dessin, à la plume, du tombeau du cardinal Cholet (autrefois à l'abbaye de Saint-Lucien).

ARCHÉOLOGIE

M. Bézot. — Objets provenant d'un cimetière d'Ons-en-Bray (vase de terre noire, scramasaxe, boucles et plaques de ceinturon, sans ornementation).

M. Amiot. — Vase de terre rouge (moyen-âge), trouvé à Sorcy.

M. Mansire. — Fragment de céramique gallo-romaine (balustrade ou corniche), provenant de Nourard-le-Franc [IIIe ou IVe siècle].

Ville de Beauvais. — Fragment de barillet gallo-romain, en verre ; — vase de terre blanche, à deux anses, avec panse ornée de lignes rouges (Cimetière de Beauvais).

NUMISMATIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

M. Blond. — Médailles commémoratives du rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf; — pour les ambulances de la presse (1870-71); — prix de tir pour les carabiniers de Saint-Quentin (1868).

M. de Carrère. — Médaille commémorative de la convocation des États-Généraux (1789).

M. Robert Janet. — Trois monnaies de la République Argentine

M. Saint-Denis. — Quatre médailles commémoratives : de la bataille de Marengo, du plébiscite de 1852, de la restauration de Notre-Dame de Paris, de l'érection de la colonne Vendôme. — Médaille de bronze pour prix de dessin de la ville de Compiègne.

M, Stalin. — Moulages (plâtre) de deux monnaies mérovingiennes trouvées à Liésin (Pas-de-Calais).

HISTOIRE NATURELLE

M. Bataille. — Echantillons de quartz aurifère (Madagascar).

MEMBRES ADMIS PENDANT L'ANNÉE 1907

M. ALAVOINE (Marcel), propriétaire à Beauvais.
Mlle CARTIER, à Beauvais.
MM. COLLEMANT, propriétaire à Beauvais.
COMMIEN, propriétaire à Mouy.
COSSART D'ESPIÈS (marquis de), au château d'Amécourt, par Feuquières.
DELPEUCH (Abbé), vicaire général du diocèse.
DUCHATEL, maire de Goincourt.
Mme J.-Baptiste DUMAS, née de Tournemine, à Mont-de-Marsan (Landes).
M. DUMESNIL, agent-voyer à Gournay-en-Bray.
Mme EVRARD, propriétaire à Beauvais.
MM. FEUVRIER, capitaine en retraite à Beauvais.
FOURNAL (le docteur), à Beauvais.
GELLÉ, propriétaire à Beauvais.
GRÉMILLON, vérificateur honoraire des poids et mesures à Beauvais.
MAUMENÉ, propriétaire à Choqueuse-Grémévillers.
PAIRE, directeur de la Société générale à Beauvais.
PETIT, agriculteur à Hénonville.
Mlle RENAULT, au château de Moimont, par Milly.
MM. RENAULT, au château de Moimont.
WEISSE, fourreur à Beauvais.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BOULANGER, notaire honoraire à Péronne.
RÖHMER, archiviste-paléographe à Paris.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

pour l'année 1908

Président..........................	M. le Dr LEBLOND.
Vice-Président pour la section d'Archéologie........................	M. DE CARRÈRE.
Vice-Président pour la section des Sciences..........................	M. ROUSSEL I. ✪.
Secrétaire perpétuel................	M. le chanoine PIHAN.
Secrétaire pour la section des Sciences..............................	M. THIOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie et d'Histoire................	M. VUILHORGNE.
Trésorier..........................	M. HUET.
Bibliothécaire-Archiviste...........	M. MOLLE.
— — *adjoint*....	M. BATAILLE.
Conservateur du Musée............	M. BOIVIN
Conservateurs adjoints..............	M. BEAUVAIS ✪.

Imprimerie départementale de l'Oise, 15, rue des Flageots, Beauvais.

